

Signes **vitauX**^{MC}
DU GRAND MONTRÉAL

INIQUITÉS TERRITORIALES

Réalisé par



VIVRE EN VILLE



Fondation du Grand Montréal

RÉALISATION

Équipe de Vivre en Ville

Florence Desrochers, conseillère — Équité territoriale

Léa Ilardo, coordonnatrice — Équité territoriale

Brigitte Lavallée, coordonnatrice — Design urbain et aménagement

Jeanne Robin, directrice principale

Christian Savard, directeur général

Marianne Turcotte-Plamondon, conseillère — Équité territoriale et vieillissement actif

Équipe Signes vitaux FGM

Catherine Fiset, directrice, Affaires publiques et communications

Karel Mayrand, président-directeur général

Marion Van Staeyen, conseillère, Communications et publications

Traduction

Bronwyn Haslam

Emily Wilson

Graphisme

Patricia Gaury

Impression

Tabasko

Pour en savoir plus sur les initiatives Signes Vitaux[™] à travers le Canada :

www.vitalsignscanada.ca



FONDATIONS
COMMUNAUTAIRES
DU CANADA

Signesvitaux[™]

La marque de commerce Signes Vitaux[™] est utilisée avec la permission de Fondations communautaires du Canada

Notice bibliographique recommandée : Fondation du Grand Montréal et Vivre en Ville (2024).

Iniquités territoriales, 136 p. (coll. Signes vitaux du Grand Montréal).

ISBN : 978-2-924893-40-1 (Imprimé)

ISBN : 978-2-924893-41-8 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024.

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2024.

Fondation du Grand Montréal et Vivre en Ville (2024)

Also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

DISCUTEZ. AGISSEZ. Si la lecture de ce rapport vous inspire, nous espérons qu'il vous guidera dans votre engagement.

PARLEZ-EN. Partagez ce rapport avec vos ami·es, collègues, employé·es, étudiant·es, avec une voisine, votre bibliothèque ou centre communautaire, ou avec une représentante gouvernementale.

RENSEIGNEZ-VOUS. Découvrez les organisations qui œuvrent pour améliorer notre communauté, et vérifiez comment vous pouvez participer vous aussi.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS. Nous connaissons les enjeux et les organisations de notre communauté. Si vous souhaitez faire une différence, nous pouvons vous aider et vous accompagner. www.fgmtl.org

| | | | |
|---|-----------|---|-----------|
| Table des cartes | 5 | 2. Méthodologie | 18 |
| Table des tableaux | 5 | Territoire à l'étude | 19 |
| Mot du président-directeur général de la Fondation du Grand Montréal | 6 | Objectifs | 20 |
| Mot du directeur général de Vivre en Ville | 7 | Structure du rapport | 20 |
| Reconnaissance territoriale | 8 | Données utilisées | 21 |
| Énoncé JEDI de la Fondation du Grand Montréal | 8 | Limites de l'analyse | 21 |
| Sommaire | 9 | 3. Portrait socioéconomique du Grand Montréal | 22 |
| Comité de pilotage | 10 | Un territoire dont l'histoire a débuté bien avant Montréal | 23 |
| Lexique | 11 | Petite histoire du développement moderne de la métropole | 24 |
| Sigles et abréviations | 11 | Portrait actuel de la défavorisation dans le Grand Montréal | 27 |
| 1. Introduction : de l'urgence de s'attarder aux iniquités territoriales | 12 | 4. Dimensions du cadre bâti et de l'espace public | 32 |
| Des crises éclairantes et aggravantes | 13 | Habitation | 34 |
| Mieux comprendre les iniquités pour mieux agir | 14 | En quoi consiste l'équité territoriale en matière d'habitation? | 35 |
| Agir sur les iniquités territoriales pour améliorer la santé et la qualité de vie | 16 | Un accès au logement limité pour les plus vulnérables | 35 |
| Agir sur les autres facteurs d'inégalités | 17 | Une mobilité résidentielle et un accès au territoire limités | 40 |
| | | Les personnes exclues du système d'habitation | 48 |
| | | Crise de l'habitation : tous les voyants sont au rouge | 50 |
| | | Que retenir du rôle de l'habitation au regard de l'équité territoriale? | 52 |

| | | | |
|--|-----------|--|------------|
| Ressources de proximité | 53 | Au croisement des iniquités territoriales | 99 |
| Les commerces et services de proximité | 54 | Quand les pénalités se cumulent | 99 |
| L'environnement alimentaire | 56 | L'exemple du quartier Saint-Michel | 100 |
| La santé de proximité | 58 | Pour aller plus loin | 103 |
| Les organismes communautaires | 60 | 5. Agir en faveur de l'équité territoriale | 104 |
| Les arbres et les parcs | 62 | Les iniquités territoriales : une réalité du Grand Montréal | 105 |
| Les infrastructures culturelles de proximité | 66 | Dans quels secteurs agir en priorité? | 107 |
| Les écoles | 69 | Quelles priorités d'amélioration du cadre bâti et de l'espace public? | 108 |
| Que retenir de l'analyse des ressources de proximité au regard de l'équité territoriale? | 70 | Comment mieux travailler à réduire les iniquités territoriales? | 110 |
| Mobilité | 71 | L'équité territoriale, maillon de la réduction des inégalités économiques et sociales | 113 |
| Profil de mobilité des ménages à faible revenu | 72 | Bibliographie | 114 |
| La sécurité des déplacements actifs | 74 | Annexes | 121 |
| L'environnement routier des écoles primaires publiques | 76 | Annexe 1 – Municipalités, arrondissements et sous-régions du Grand Montréal | 122 |
| Le réseau structurant de transport en commun | 78 | Annexe 2 – Cartes : méthodologie et sources des données | 123 |
| Les équipements cyclables | 80 | Annexe 3 – Tableaux : méthodologie et sources des données | 129 |
| Que retenir de l'analyse de la mobilité au regard de l'équité territoriale? | 82 | Annexe 4 – Services de transport adapté dans le Grand Montréal | 131 |
| Risques environnementaux | 83 | Remerciements | 132 |
| La chaleur accablante | 84 | | |
| Les inondations | 88 | | |
| La pollution de l'air | 92 | | |
| Le bruit environnemental | 94 | | |
| Que retenir de l'analyse des risques environnementaux au regard de l'équité territoriale? | 98 | | |

TABLE DES CARTES

| | |
|--|----|
| Territoire du Grand Montréal | 19 |
| Secteurs de recensement défavorisés | 31 |
| Concentration de logements locatifs par sous-région | 41 |
| Part du logement social et communautaire par municipalité | 43 |
| Ratio de HLM par ménage | 46 |
| Accessibilité piétonne aux services et aux commerces | 55 |
| Environnement alimentaire de l'est de l'arrondissement de Montréal-Nord (Montréal) | 57 |
| Centres locaux de services communautaires (CLSC) | 59 |
| Couverture de canopée | 63 |
| Parcs, villes de Montréal et de Longueuil | 65 |
| Infrastructures culturelles publiques de proximité | 67 |
| Risque estimé de collision à pied ou à vélo dans l'agglomération de Montréal | 75 |
| Environnement routier de l'école primaire La Visitation (arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Montréal) | 76 |
| Environnement routier des écoles primaires publiques | 77 |
| Couverture par le réseau structurant de transport en commun | 79 |

| | |
|--|-----|
| Principaux équipements cyclables | 81 |
| Îlots de chaleur et de fraîcheur | 85 |
| Portrait des écarts de température à Saint-Lambert et Longueuil (agglomération de Longueuil) | 86 |
| Cuvettes de rétention d'eau de ruissellement dans l'agglomération de Montréal | 89 |
| Zones inondées par des crues printanières dans les arrondissements Pierrefonds-Roxboro et L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (Montréal) | 90 |
| Zones d'exposition à la pollution atmosphérique routière | 93 |
| Exposition au bruit environnemental dans l'agglomération de Montréal | 95 |
| Exposition à différentes sources de bruit environnemental, portion de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (Montréal) | 96 |
| Infrastructures routières et ferroviaires du quartier Pointe-Saint-Charles (Montréal) | 97 |
| Cumul de caractéristiques défavorables du cadre bâti et de l'espace public dans le quartier Saint-Michel (Montréal) | 102 |

TABLE DES TABLEAUX

| | |
|--|-----|
| Répartition des ménages entre secteurs de recensement défavorisés et autres secteurs | 29 |
| Taux de ménages locataires par type de ménage et par sous-région | 37 |
| Part du logement social et communautaire dans les arrondissements montréalais | 44 |
| Offre et demande de HLM (familles et personnes seules de moins de 60 ans), agglomération de Montréal | 47 |
| Offre et demande de HLM (60 ans et plus), agglomération de Montréal | 47 |
| Évolution du nombre de personnes en situation d'itinérance visible entre 2018 et 2022 | 48 |
| Couverture de canopée des secteurs de recensement défavorisés et des autres secteurs | 62 |
| Environnement routier des écoles primaires publiques | 76 |
| Part du territoire couverte par des îlots de chaleur et de fraîcheur | 84 |
| Exposition au bruit environnemental de circulation majeure | 92 |
| Exposition au bruit environnemental dans l'agglomération de Montréal | 94 |
| Distribution des caractéristiques du cadre bâti et de l'espace public dans le Grand Montréal : une synthèse des iniquités territoriales constatées | 106 |

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL de la Fondation du Grand Montréal



Les *Signes vitaux* sont un portrait réalisé par les fondations communautaires dans plusieurs villes du Canada. Ils mesurent la vitalité de ces collectivités, évaluent les grandes tendances et identifient, grâce à des indicateurs clés, des priorités d'action dans tous les secteurs déterminants de la qualité de vie. Avec sa série de rapports *Signes vitaux du Grand Montréal*, la Fondation du Grand Montréal (FGM) s'est donnée pour objectifs d'informer, de rassembler et d'encourager notre communauté à agir sur les enjeux les plus importants auxquels elle doit faire face. En réunissant et en diffusant des données contextualisées et fiables sur l'état de la collectivité, notre volonté est de stimuler la réflexion, la concertation et l'élaboration de solutions adaptées à ces enjeux.

À travers son travail visant à mobiliser la philanthropie pour soutenir le mieux-être des populations les plus marginalisées dans le Grand Montréal, la FGM est une observatrice privilégiée de l'impact des iniquités territoriales sur la qualité de vie. Les endroits où la pauvreté, l'exclusion et l'isolement sont les plus répandus sont aussi — inévitablement — ceux où la nature, les espaces publics et les infrastructures collectives sont les moins accessibles. Ce sont aussi ceux où les conséquences de la pollution et des changements climatiques se font sentir le plus durement, tout comme celles de la crise du logement.

Autant de lieux où les populations immigrantes, racisées ou autochtones sont surreprésentées. Avec cette nouvelle édition des *Signes vitaux*, notre objectif est de permettre à notre collectivité de mieux comprendre et d'améliorer cette relation entre l'environnement et le vécu des populations.

Dans ce rapport, une attention particulière sera donc portée aux questions de logement, de mobilité, d'accès aux commerces et services, de santé publique et de résilience climatique. C'est pourquoi nous avons confié son élaboration à l'organisme Vivre en Ville, qui chapeaute une équipe de spécialistes en mesure de poser un regard global sur ces questions et leurs interactions. L'analyse qui en résulte constitue un état de situation consolidé, incorporant des données produites par divers acteurs et d'autres ayant été générées spécifiquement pour la présente étude, notamment par le biais d'entrevues sur le terrain.

En plus de Vivre en Ville, nous tenons également à remercier, pour leurs apports précieux, les membres du comité de pilotage de cette édition des *Signes vitaux*. Ces représentant·es de la Fondation familiale Trottier, de la Coalition montréalaise des tables de quartier, de la Direction régionale de santé publique de Montréal, du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal, de Centraide du Grand Montréal et de la Communauté métropolitaine de Montréal,

en partageant avec nous leurs expertises et leurs perspectives, nous ont permis de réfléchir aux enjeux de manière holistique, et donc de produire un rapport plus complet et plus propice au passage à l'action.

C'est, en terminant, le signal que nous souhaitons justement lancer : il faut passer à l'action. Les nombreuses questions abordées dans les pages suivantes sont complexes mais, pour l'essentiel, les solutions sont connues. Les multiples crises auxquelles nous faisons face appellent à des interventions ambitieuses, et le temps des demi-mesures est révolu. Pouvoirs publics, secteur privé, milieu communautaire, acteurs philanthropiques et autres leaders : tous les secteurs de notre collectivité ont le devoir de collaborer et d'agir pour faire en sorte que le cadre urbain ne renforce pas les inégalités, mais contribue plutôt à les atténuer et éventuellement à les éliminer.

Merci de votre attention, et bonne lecture!

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Karel Mayrand'. The signature is fluid and cursive.

Karel Mayrand

Président-directeur général
Fondation du Grand Montréal

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL de Vivre en Ville



L'équité est au cœur du travail de Vivre en Ville depuis toujours. Travailler à transformer les milieux de vie pour qu'ils soutiennent un mode de vie durable et contribuent à la santé et à l'épanouissement, c'est travailler pour tout le monde.

Depuis de nombreuses années, nous mettons de l'avant l'écofiscalité, l'internalisation des coûts, l'optimisation des ressources; des principes qui soutiennent l'équité en évitant de faire peser sur toute la collectivité certains choix personnels coûteux, qui sont souvent ceux de personnes relativement privilégiées.

Mais travailler au bénéfice de tout le monde peut, si l'on n'y prend pas garde, laisser dans l'angle mort la situation des plus vulnérables. Un programme universel peut se révéler inéquitable, si ses conditions le réservent de fait aux plus riches. Répondre aux demandes citoyennes, cela peut vouloir dire investir là où ça réclame le plus fort — pas forcément là où cela serait le plus nécessaire.

C'est pour cette raison que depuis quelques années, Vivre en Ville s'efforce, de plus en plus, d'adopter une lunette équité dans ses activités pour mieux tenir compte des facteurs de vulnérabilisation ou

de discrimination : niveau de revenu et d'éducation, origines, situation familiale, genre, orientation sexuelle, âge, etc.

Ce virage, que prennent heureusement de plus en plus d'organisations, est d'autant plus nécessaire de la part des personnes qui œuvrent selon une approche territoriale. En effet, l'organisation des milieux de vie peut contribuer à atténuer les inégalités, notamment par une répartition équitable des équipements collectifs. Malheureusement, elle peut aussi les aggraver, avec des conséquences durables.

Le moment est d'autant mieux choisi pour réfléchir à cette responsabilité que les crises auxquelles nous faisons face appellent une transformation profonde et rapide de nos milieux de vie. Cette transformation doit impérativement se faire avec, en tête, l'ambition d'en faire des milieux non seulement plus résilients, mais aussi plus justes. Pour y parvenir, nous devons travailler ensemble et écouter toutes les voix.

Le mandat confié par la Fondation du Grand Montréal nous a permis d'explorer et de documenter la réalité des iniquités territoriales sur ce territoire. Au fil de ces mois de travail, avec l'appui et la contribution de nombreuses personnes et organisations, ce ne

sont pas seulement nos connaissances qui se sont approfondies. Notre niveau de préoccupation, et même d'indignation, face à certaines situations d'injustice environnementale est plus fort que jamais.

C'est avec une conviction accrue que l'équité doit être au cœur de nos priorités que nous terminons la rédaction de ces *Signes vitaux*. Au plaisir d'y travailler avec vous.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Savard'.

Christian Savard

Directeur général
Vivre en Ville

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

ÉNONCÉ JEDI DE LA FONDATION DU GRAND MONTRÉAL

La Fondation du Grand Montréal (FGM) tient à reconnaître la présence ancestrale des communautés Kanien'kehá:ka de Kahnawà:ke et Kanehsatà:ke, qui occupent historiquement le territoire aujourd'hui connu comme le Grand Montréal.

Elle désire aussi souligner que ce territoire a également accueilli au fil du temps plusieurs nations autochtones qui s'y sont établies à différents moments dans l'Histoire. Encore aujourd'hui, une population autochtone diversifiée incluant des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis réside sur ce territoire, dans des conditions socioéconomiques variées.

Ce territoire a longtemps servi de lieu de rassemblement et d'échange entre les Premiers Peuples, et est historiquement le lieu où la Grande Paix de Montréal a été signée par 39 Premières Nations en 1701. C'est dans un esprit de paix, de justice et de réconciliation, et en s'inspirant des savoirs des Premiers Peuples, que la FGM œuvre au mieux-être des communautés et à la protection du territoire du Grand Montréal, aujourd'hui et pour les générations à venir.

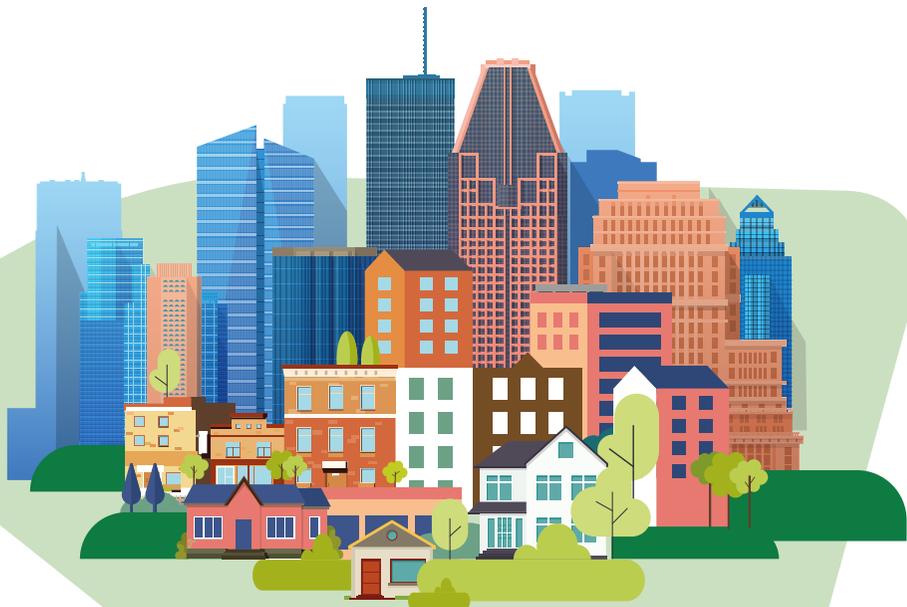
Les valeurs de justice, d'équité, de diversité et d'inclusion sont au cœur de la mission de la Fondation du Grand Montréal, qui aspire à être le reflet de la communauté qu'elle sert.

Afin de briser les barrières et de créer une société inclusive, la FGM écoute, apprend, et met en œuvre des mesures intentionnelles dans sa culture organisationnelle, ses subventions, ses investissements, ses décisions et ses actions. Elle reconnaît l'existence de facteurs discriminants envers des individus et des groupes de façon directe ou systémique au sein de la société, ainsi que l'intersectionnalité des différentes discriminations qui peuvent être vécues simultanément, sont indissociables les unes des autres et ne sont pas hiérarchisées.

La FGM s'engage simultanément à :

- procéder à des adaptations structurelles continues dans ses pratiques, y compris dans ses investissements et ses subventions;
- se former en continu sur les enjeux de justice, d'équité, de diversité et d'inclusion;
- contribuer à la sensibilisation des parties prenantes et offrir des espaces de dialogue, d'échange et de rencontre;
- s'assurer que la composition de son personnel, de ses bénévoles et des ressources consultées reflète la communauté qu'elle sert;
- mesurer et évaluer la progression de ses actions.

La Fondation du Grand Montréal (FGM) soutient l'égalité des sexes et des genres à travers l'ensemble de ses pratiques, dont ses communications. À ce titre, elle favorise une écriture inclusive. La FGM s'engage à intégrer progressivement des règles de communication adaptées à la réduction des inégalités.



SOMMAIRE

Les différents secteurs du Grand Montréal n'offrent pas tous une qualité de vie équivalente à leurs résidents et résidentes. Les caractéristiques défavorables des milieux de vie affectent de façon disproportionnée les personnes qui se trouvent en situation de vulnérabilité. Elles peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé et le bien-être. Lorsqu'elles sont au détriment des populations les plus vulnérables, les disparités de distribution des risques, nuisances et avantages du cadre bâti et de l'espace public constituent des iniquités territoriales.

Un contexte marqué par de multiples crises

Le rôle central du cadre bâti et de l'espace public sur la santé et la qualité de vie des populations se retrouve à l'avant-plan des enjeux contemporains, notamment en matière d'adaptation climatique. Or, les territoires ne disposent pas tous de la même capacité à faire face à ces défis présents et futurs, qui se trouvent exacerbés par la crise de l'habitation et la montée des inégalités sociales. C'est de cette urgence d'agir plus vite et d'agir mieux qu'a émergé la volonté de comprendre et de documenter les iniquités territoriales au sein du Grand Montréal.

Un état de situation des iniquités territoriales

Dans le but de proposer des pistes d'amélioration ciblées, ces *Signes vitaux* s'intéressent aux milieux qui, à la fois, présentent des dimensions du cadre bâti et de l'espace public défavorables à la santé et au bien-être, et accueillent une plus grande proportion de personnes en situation de vulnérabilité.

Identifier les secteurs défavorisés

Après un bref retour historique sur le développement de la métropole, le **portrait socioéconomique du Grand Montréal** identifie les secteurs sur lesquels accentuer l'analyse dans ces *Signes vitaux sur les iniquités territoriales*. Dans le Grand Montréal, 58 % des ménages à faible revenu se concentrent dans le tiers des secteurs de recensement.

Quatre dimensions des milieux de vie

Les caractéristiques des milieux de vie étudiées pour établir un diagnostic partagé ont été regroupées en quatre dimensions.

La dimension **habitation** présente une vue d'ensemble du marché résidentiel. La concentration géographique du parc locatif, social et communautaire, combinée au manque d'offre et à la crise en habitation, compromet la sécurité et le droit à la mobilité résidentielle des ménages en situation de vulnérabilité.

La dimension **ressources de proximité** s'intéresse à l'accessibilité aux services et aux commerces de proximité et décrit les injustices de distribution observables pour l'environnement alimentaire,

les services de santé de proximité, les organismes communautaires, les arbres et les parcs, les infrastructures culturelles et les écoles.

La dimension **mobilité** analyse quatre aspects de la mobilité relatifs à la sécurité des déplacements (risque estimé lors des déplacements actifs et environnement routier des écoles primaires) et à la distribution de l'offre de mobilité durable (réseau structurant de transport en commun et équipements cyclables).

La dimension **risques environnementaux** s'attarde aux risques liés à la chaleur accablante, aux inondations, à la pollution de l'air et au bruit environnemental.

Ce portrait des iniquités territoriales confirme la réalité, dans le Grand Montréal, d'une distribution différenciée, injuste, systémique et évitable des caractéristiques du cadre bâti et de l'espace public, au détriment des secteurs défavorisés.

Agir en faveur de l'équité territoriale

Réduire les iniquités territoriales implique d'agir en priorité dans les **secteurs critiques**, soit ceux où se concentrent les personnes en situation de vulnérabilité, et ceux où s'observent des caractéristiques défavorables du cadre bâti et de l'espace public.

Dans chacune des dimensions analysées, une série d'**actions prioritaires** sont proposées pour améliorer le cadre bâti et l'espace public dans une perspective de réduction des iniquités. Pour réussir la transition socioécologique du Grand Montréal sans laisser personne derrière, il est aussi nécessaire de revoir nos **façons de travailler**.

COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage a joué un rôle de positionnement, d'orientation et de suivi de la démarche de cette édition des *Signes vitaux du Grand Montréal*. Il a également contribué à la relecture de la version préliminaire du document.

Centraide du Grand Montréal

Marie-Lyne Brunet, vice-présidente, Développement social

Coalition montréalaise des Tables de quartier

Yves Bellavance, directeur général

Communauté métropolitaine de Montréal

Philippe Rivet, directeur, Monitoring et planification stratégique

Direction régionale de santé publique de Montréal

Martine Lévesque, agente de planification, de programmation et de recherche, secteur Environnement urbain et santé des populations

Anne Pelletier, cheffe de service, équipe Santé environnementale et parcours de vie en milieux urbains

Louis-François Tétreault, agent de planification, de programmation et de recherche, secteur Environnement urbain et santé des populations

Fondation du Grand Montréal

Marie-Andrée Farmer, directrice, Initiatives stratégiques et partenariats communautaires

Catherine Fisette, directrice, Affaires publiques et communications

Karel Mayrand, président-directeur général

Fondation familiale Trottier

Erin Hetherington, directrice des programmes de santé

Jean-Patrick Toussaint, directeur principal du programme Climat

Ville de Montréal — Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Thibault Camara, chef de division — Intelligence d'affaires sociales et Optimisation

Amadou Lamine Cissé, conseiller en planification — Équité des milieux de vie

Yani Cournoyer-Dupuis, agent de recherche — Cartographie et géomatique

LEXIQUE

| | | | |
|--|----|---------------------------------------|----|
| Abordabilité résidentielle..... | 36 | Intersectionnalité..... | 27 |
| Accessibilité économique..... | 53 | Itinérance visible..... | 48 |
| Accessibilité géographique..... | 53 | Itinérance cachée..... | 48 |
| Accessibilité physique..... | 53 | Logement social et communautaire..... | 42 |
| Accessibilité universelle..... | 78 | Milieu de vie complet..... | 33 |
| Aire de diffusion..... | 28 | Rénovation urbaine..... | 24 |
| Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)..... | 27 | Revenu résiduel net..... | 51 |
| Bruit environnemental..... | 94 | Secteur défavorisé..... | 28 |
| Cadre bâti..... | 20 | Secteur de recensement..... | 28 |
| Canopée..... | 62 | Services de première ligne..... | 58 |
| Espace public..... | 20 | Taux d'effort..... | 36 |
| Habitation à loyer modique (HLM)..... | 44 | Transport en commun structurant..... | 78 |
| Îlot de chaleur..... | 84 | Vitalité culturelle..... | 66 |
| Îlot de fraîcheur..... | 84 | | |

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Sigles

CIUSSS : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux

CLSC : Centre local de services communautaires

CMM : Communauté métropolitaine de Montréal

GMF : Groupe de médecine familiale

HLM : Habitation à loyer modique

IMSE : Indice de milieu socio-économique

MFR-AI : Mesure de faible revenu après impôt

OMHM : Office municipal d'habitation de Montréal

PMAD : Plan métropolitain d'aménagement et de développement

RMR : Région métropolitaine de recensement

SHQ : Société d'habitation du Québec

Abréviations

dBA : Décibel

A stylized illustration of a city skyline. On the left, there are several multi-story buildings in various colors (grey, orange, red, brown). In the foreground, there are smaller houses and a green tent. A large, dark blue speech bubble is positioned in the center-right, containing the text. The background features a large yellow sun and light blue clouds.

1

INTRODUCTION DE L'URGENCE DE S'ATTARDER AUX INIQUITÉS TERRITORIALES

DES CRISES ÉCLAIRANTES ET AGGRAVANTES

Il faut parfois traverser une crise pour ouvrir les yeux sur ce qui était déjà là. En nous confinant dans nos quartiers, la pandémie de COVID-19 a fait prendre conscience à beaucoup que les iniquités d'aménagement entre les milieux de vie sont génératrices et concomitantes d'inégalités plus larges.

À Montréal, les infections à la COVID-19 ont touché de façon disproportionnée les personnes vivant dans les secteurs défavorisés, où se trouve un grand nombre de travailleuses et de travailleurs de première ligne, et qui sont aussi des lieux où vit une majorité de personnes s'identifiant comme minorités visibles (Adrien, Markon et Springmann, 2020). Ces secteurs abritent des logements de moindre qualité, densément peuplés, et peu d'espaces publics où il aurait été possible de se retrouver en conservant des distances sécuritaires (Markon, Springmann et Lemieux, 2020).

Il est devenu impossible d'ignorer que les caractéristiques de nos milieux de vie (bâtiments, réseaux routiers et de transport en commun, végétation, espaces publics, etc.) ont une influence majeure sur la santé, la qualité de vie et les possibilités d'épanouissement des populations. À l'heure où nous écrivons ces lignes, si la pandémie se trouve en partie derrière nous, la simultanéité de différentes crises majeures nous pousse à affirmer l'urgence de s'attarder aux iniquités territoriales.

La crise climatique, de la menace à l'opportunité de mieux-être social

Les changements climatiques représentent la plus grande menace pour la santé dans le monde au 21^e siècle, et leurs effets vont aller en augmentant (Organisation mondiale de la santé [OMS], 2018). Il est aussi connu que ceux-ci ne touchent pas tous les milieux de vie ni toutes les populations de la même façon, et que celles en situation de défavorisation socioéconomique sont plus vulnérables face à leurs impacts.

La crise climatique oblige les collectivités à adapter leur territoire pour faire face aux différents risques (chaleur accablante, inondations, pollution de l'air, etc.), mais aussi pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (densification, bonification des réseaux de transport actifs et collectifs, etc.). Les mesures à mettre en place pour atténuer et s'adapter aux changements climatiques doivent être saisies comme une occasion de lutter contre les iniquités sociales et territoriales.

Les milieux de vie ont un rôle à jouer pour favoriser le mieux-être social.

La crise en habitation, facteur aggravant des iniquités

La crise en habitation a, elle aussi, des effets qui se répercutent sur le territoire, en venant renforcer les dynamiques d'exclusion, de défavorisation et de marginalisation (Fondation du Grand Montréal [FGM], 2022). Une question légitime se pose : qui a réellement droit à la ville? Le droit de participer à son aménagement, le droit à un logement adéquat et à un prix abordable, le droit à des transports collectifs performants, le droit à des ressources de qualité à proximité de son domicile? Ou encore le droit à un environnement sain, reconnu comme droit humain en 2022 par l'Organisation des Nations unies (Programme des Nations unies pour l'environnement, 2022)?

Assurer l'abordabilité de l'habitation est un élément fondamental de l'équité territoriale.



Prendre conscience des injustices

L'équité territoriale s'inscrit dans la poursuite de la justice urbaine, un ensemble de facteurs qui contribuent au bien-être économique, humain, civique et culturel, ainsi qu'à la santé environnementale et à l'esthétique de l'environnement bâti (Griffin, 2015). Multidimensionnelle, la justice urbaine soulève aussi des questions relatives à la participation et à la fabrication de la ville, ainsi qu'à la place accordée à différents savoirs expérientiels.

En matière d'équité territoriale, quatre types d'injustices sont généralement mises de l'avant (Meerow, Pajouhesh et Miller, 2019).

1. Les injustices de distribution

Les injustices de distribution (ou spatiales) combinent les disparités d'accès aux ressources territoriales (comme le logement, les services, les opportunités économiques, les infrastructures de mobilité, les espaces verts) et les disparités de vécu des principaux risques et nuisances.

2. Les injustices de reconnaissance

Les injustices de reconnaissance s'attardent aux causes profondes des injustices, c'est-à-dire aux structures sociales qui les sous-tendent. La justice de reconnaissance implique de prendre en considération les différentes identités qui se croisent au sein des sociétés. Elle force à reconnaître que certaines d'entre elles sont façonnées par des injustices historiques, lesquelles peuvent accentuer la vulnérabilité des individus ou des groupes et altérer leur expérience de l'espace public et du cadre bâti, de même que leur capacité à y accéder et à les occuper (Seyedrezaei et collab., 2023). Elle encourage enfin au respect entre les différentes identités.

3. Les injustices procédurales

Les injustices procédurales se concentrent sur les processus de prise de décision et de participation publique. Les personnes en situation de défavorisation et de marginalisation manquent généralement d'accès à l'information, sont moins partie prenante de la prise de décision et disposent de peu de pouvoir décisionnel en matière d'aménagement du territoire.

4. Les injustices de contribution

Les injustices de contribution réfèrent au fait que les populations les plus exposées aux nuisances et aux risques sont souvent celles qui contribuent le moins à les générer. Pensons, par exemple, aux changements climatiques, face auxquels les populations plus défavorisées sont plus vulnérables, alors que ces mêmes populations sont aussi celles qui y contribuent le moins.

Ce rapport se concentre principalement sur les injustices de distribution. Cependant, les autres types d'injustices permettent en partie d'expliquer la formation de ces injustices spatiales et sont essentiels à considérer pour leur résolution. L'exclusion de la prise de décision peut contribuer à une distribution inéquitable des éléments favorables à la santé et à la qualité de vie. Sans procédure de reconnaissance, certains individus ou groupes sont moins en mesure de participer à la vie publique et donc de faire reconnaître leurs besoins spécifiques.

Des dynamiques territoriales qui exacerbent les inégalités

Au Québec, les iniquités territoriales ne sont généralement pas le résultat d'une planification consciente. Toutefois, certains choix en matière d'aménagement du territoire tendent à accroître les injustices spatiales et les inégalités sociales. Les mouvements de gentrification, de départ volontaire des classes moyennes vers des quartiers périurbains et de relégation de ménages à faible revenu en périphérie des quartiers centraux constituent des dynamiques d'exclusion spatiale qui exacerbent les iniquités territoriales.

L'évolution du Grand Montréal n'a pas échappé à ces dynamiques, et les pouvoirs publics ont une responsabilité quant à cet état de fait, fruit de décisions ou d'absence de décisions politiques.

Le Québec, s'il a davantage su soutenir les groupes les plus défavorisés grâce notamment à ses politiques familiales et de lutte contre la pauvreté, n'a pas échappé à la tendance mondiale de l'inégalité croissante entre les groupes socioéconomiques. La progression des inégalités a des répercussions négatives sur la cohésion sociale et nuit à l'état de santé et de bien-être de la population dans son ensemble (Québec. Institut national de santé publique du Québec [INSPQ], 2021a).

Agir sur les iniquités territoriales est une façon de réduire les conséquences des inégalités.

AGIR SUR LES INIQUITÉS TERRITORIALES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE

L'état de santé d'une personne est influencé par une diversité de facteurs appelés « déterminants de la santé ». Ceux-ci sont d'ordre individuel, social, environnemental et structurel (Réseau francophone international pour la santé [RÉFIPS] et Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé [CCNDS], 2022).

Ainsi, la capacité de maintenir une bonne santé dépend de facteurs qui dépassent l'individu et ses habitudes de vie. Ce qu'on appelle « inégalités sociales de santé » expose les groupes de population déjà en situation de défavorisation à un risque accru de moins bonne santé (RÉFIPS et CCNDS, 2022).

Au Québec, plus les individus sont désavantagés sur le plan matériel et social, plus leur espérance de vie en bonne santé est faible (Québec. INSPQ, 2018a). À Montréal, on observe ainsi que la région sociosanitaire la plus favorisée matériellement, soit celle du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, a une espérance de vie moyenne supérieure de cinq ans à celle qui accueille le plus de défavorisation sociale, soit celle du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (Québec. Direction régionale de santé publique de Montréal, 2023a et 2023b). Cette différence relève en bonne partie de la situation économique des personnes, mais aussi des caractéristiques de leur milieu de vie.

Les iniquités territoriales sont ainsi l'une des formes que prennent les inégalités sociales de santé.

L'effet de quartier

Les milieux de vie exercent une influence sur la santé des populations en participant au façonnement de conditions de vie comme le logement, la situation économique, le développement individuel et la réussite scolaire.

L'impact de l'environnement local se nomme « effet de quartier » ou « effet de voisinage ». Bien que l'effet de quartier puisse s'exprimer de façon variable sur chaque personne, il explique une part significative des variations de l'état de santé moyen entre des secteurs géographiques, toutes choses étant égales par ailleurs.

Ajoutons que les personnes les plus défavorisées aux plans matériel et social sont aussi plus vulnérables à l'effet de quartier, car elles ont une capacité réduite à accéder aux ressources nécessaires afin de pallier les insuffisances et les nuisances de leur milieu de vie (Centre Léa-Roback, 2007).

AGIR SUR LES AUTRES FACTEURS D'INÉGALITÉS

L'aménagement du territoire est un des champs d'action qui permet d'atténuer les inégalités (Vivre en Ville, 2022), mais réduire les iniquités territoriales ne suffira évidemment pas à assurer des conditions de vie équitables. Les facteurs structurels d'inégalités comme les structures politiques, économiques et sociales ou les dynamiques de discrimination systémique dépassent largement la question de l'organisation territoriale, et peuvent d'ailleurs l'influencer (RÉFIPS et CCNDS, 2022).

Toutefois, la façon dont on aménage les milieux de vie peut atténuer les conséquences des inégalités ou, à tout le moins, éviter de les accentuer. En même temps, il demeure nécessaire, d'une part, de travailler sur les autres facteurs d'inégalités, et, d'autre part, d'apporter tous les types d'appui nécessaires aux personnes et aux communautés qui en sont victimes, notamment au moyen de programmes sociaux et via le soutien d'organismes communautaires.

Des milieux de vie justes ne suffiront pas à créer une société juste. Ils peuvent toutefois y contribuer.

À propos de la vulnérabilité

De façon générale, le concept de vulnérabilité renvoie à la prédisposition à être plus sensible ou fragile face à une menace, quelle qu'en soit sa nature. Pour mieux l'appréhender, on peut décomposer la vulnérabilité en trois éléments : l'**exposition** à la menace, la **sensibilité** aux effets possibles et la **capacité d'y faire face**. Cette prédisposition n'est pas distribuée de manière égale parmi la population.

La vulnérabilité n'est pas seulement une caractéristique personnelle : elle est conditionnée par les déterminants de la santé et est donc tributaire des contextes sociaux et du mode d'organisation de la société. Comme cela a été souligné pendant la pandémie de COVID-19, nous sommes peut-être dans la même tempête, mais nous ne sommes pas tous dans le même bateau.

La notion de vulnérabilité a l'avantage de reconnaître le caractère social et contextuel de la fragilité, mais c'est un concept qui vient avec ses écueils. Parmi eux, le fait d'étiqueter des populations présente un potentiel discriminatoire qui peut mener à l'essentialisation de la fragilité, voire au

misérabilisme. Pour éviter, autant que possible, de contribuer davantage à la vulnérabilité des populations que l'on souhaite soutenir, il convient d'associer la vulnérabilité à des situations plutôt qu'à des individus (Québec. INSPQ, 2023a) et d'identifier, si possible, les processus à l'origine d'un état de vulnérabilité, comme l'organisation économique, l'héritage de systèmes d'oppression comme le colonialisme ou le patriarcat, les préjugés culturels et sociaux comme le racisme ou le capacitisme. Ces facteurs sous-jacents de la vulnérabilité peuvent marginaliser certains groupes de populations comme les personnes ayant un faible niveau d'éducation ou de revenu, les Autochtones, les personnes racisées, les minorités sexuelles, etc. (Schnitter et collab., 2022; Québec. Direction régionale de santé publique de Montréal, 2024a).

« S'intéresser à la vulnérabilité, c'est donc aussi s'interroger sur la possibilité de changer certaines conditions de vie ou certains environnements lorsqu'il est démontré qu'ils sont défavorables à la santé » (Québec. INSPQ, 2023a). C'est précisément dans cette visée que nous nous intéresserons aux iniquités territoriales dans le Grand Montréal.

« La commission retient qu'il existe un lien inextricable entre la pauvreté, le racisme et la discrimination systémiques et, en ce sens, l'aménagement du territoire devient l'écho visuel des inégalités présentes à Montréal. Ainsi, analyser et lutter contre la pauvreté est essentiel pour combattre le racisme et la discrimination systémiques. »

– Office de consultation publique de Montréal (OCPM), 2020.

2

MÉTHODOLOGIE



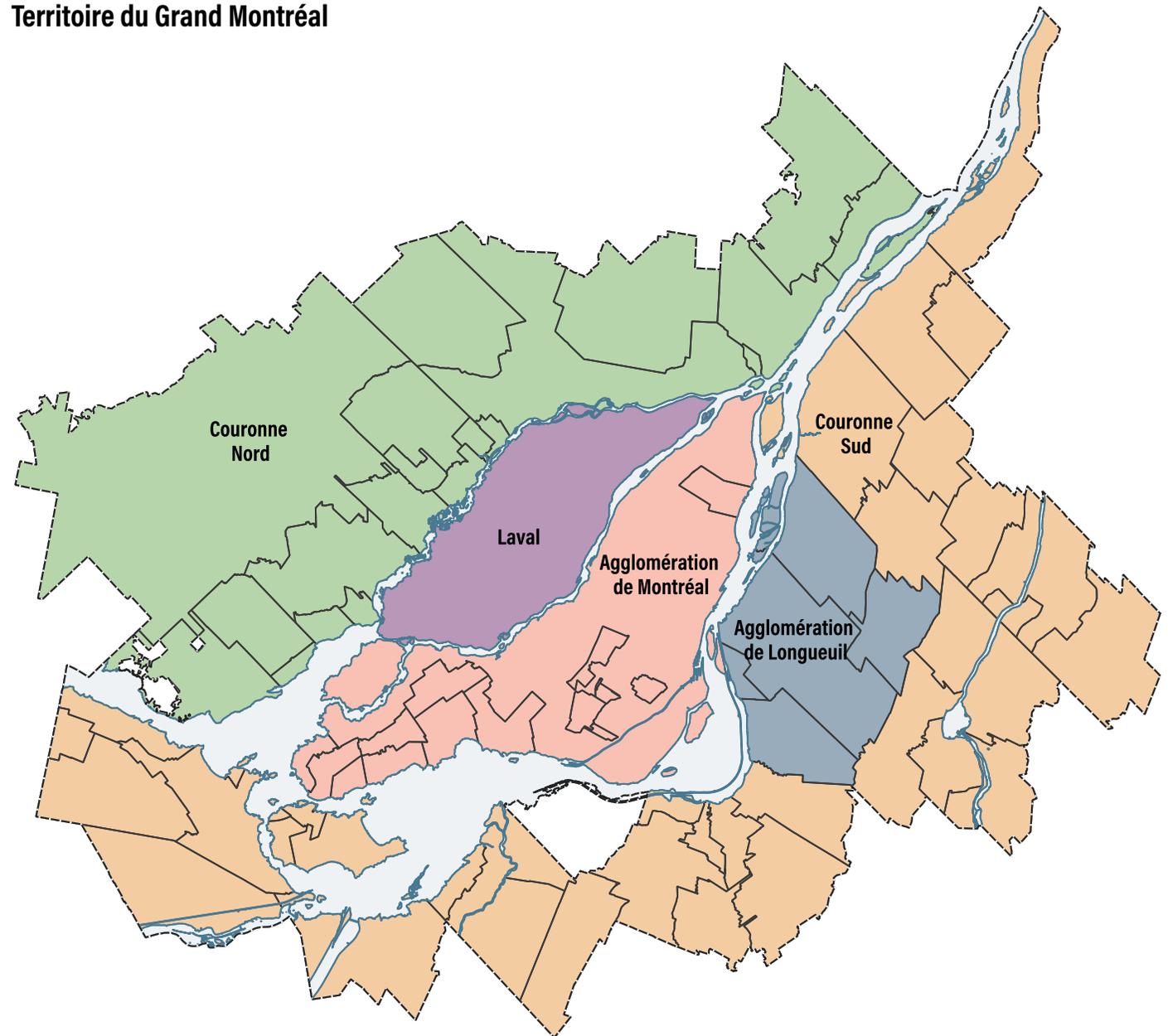
TERRITOIRE À L'ÉTUDE

Ce portrait-diagnostic couvre le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui regroupe 82 municipalités réparties dans cinq sous-régions, soit l'agglomération de Montréal, l'agglomération de Longueuil, Laval, la couronne Nord et la couronne Sud. Les communautés Kanien'kehá:ka (Mohawk) de Kahnawà:ke et Kanehsatà:ke — en blanc sur la carte — sont sous juridiction et gestion distinctes de la CMM et ne font pas partie du territoire étudié.

Le Grand Montréal accueille près de la moitié de la population du Québec, soit 4,1 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4374 km². Il comprend des secteurs très urbanisés (la majeure partie de Montréal, certains secteurs de Laval et de l'agglomération de Longueuil) et d'autres moins denses (certains secteurs plus périphériques de l'agglomération de Longueuil, de Laval et des couronnes Nord et Sud), mais également un important territoire agricole et des milieux naturels, dont certains sont des aires protégées.

Le Grand Montréal constitue un vaste territoire aux réalités très diverses. En raison des objectifs de ce rapport, l'analyse se concentrera ici sur les milieux de vie suffisamment densément occupés pour disposer de données exploitables.

Territoire du Grand Montréal



OBJECTIFS

Ce portrait-diagnostic se veut un état de situation des iniquités territoriales dans le Grand Montréal. Il vise à :

- identifier les milieux qui, à la fois, présentent des **dimensions du cadre bâti et de l'espace public défavorables** à la santé et au bien-être, et accueillent une **plus grande proportion de personnes en situation de vulnérabilité**;
- proposer des **pistes d'action** en vue de résoudre les problèmes identifiés.

Dans les dernières années, l'importance d'aborder de façon combinée la question des inégalités sociales et celle des enjeux environnementaux s'est progressivement imposée dans la littérature scientifique traitant des changements climatiques. Des études urbanistiques analysent également depuis plusieurs années les questions d'iniquités territoriales sur le territoire montréalais ainsi que leurs conséquences sur la santé et la qualité de vie des populations concernées.

Ce portrait-diagnostic s'inscrit dans la continuité de cette réflexion et vise à se doter d'une compréhension et d'une vision communes de l'équité territoriale, pour en faire une approche incontournable dans l'évolution des dynamiques urbaines et, *in fine*, assurer le bien-être de toutes les populations.

Lexique

Cadre bâti

Le cadre bâti fait référence à l'environnement physique, construit ou aménagé, dans lequel on vit. Il se compose notamment des bâtiments (habitations, institutions, commerces, etc.), des infrastructures, des lieux de rassemblement, des parcs et espaces récréatifs, etc.

Source : Vivre en Ville, d'après BC Centre for Disease Control, 2018.

Espace public

L'espace public désigne l'ensemble des espaces destinés à l'usage de tout le monde, sans restriction. Il peut notamment s'agir d'espaces de circulation (p. ex. réseau viaire) ou de rassemblement (p. ex. parc et place publique).

Source : Vivre en Ville.

STRUCTURE DU RAPPORT

Ces *Signes vitaux du Grand Montréal* sont structurés en trois grandes sections.

Portrait socioéconomique du Grand Montréal (section 3)

La première section dresse un portrait du Grand Montréal, combinant une brève histoire de son développement urbain et un portrait de sa géographie sociale.

Dimensions du cadre bâti et de l'espace public (section 4)

La seconde section du rapport analyse la distribution de plusieurs caractéristiques du cadre bâti et de l'espace public qui influencent la santé et la qualité de vie. Ces caractéristiques ont été regroupées en quatre dimensions :

1. **L'habitation.**
2. **Les ressources de proximité.**
3. **La mobilité.**
4. **Les risques environnementaux.**

Agir en faveur de l'équité territoriale (section 5)

Le rapport se termine par les principaux constats qui ont émergé de l'analyse, puis par des pistes de solution pour agir sur les iniquités territoriales sur le territoire du Grand Montréal.

DONNÉES UTILISÉES

Une variété de sources ont été utilisées. Pour chacune d'elles, les données les plus récentes ont été privilégiées. Le détail des références utilisées et de la méthodologie employée pour chaque analyse figure en annexe.

L'ensemble des **données sociodémographiques** ont été tirées du recensement 2021 de Statistique Canada.

L'échelle du **secteur de recensement** (voir la section 3) a été privilégiée. Lorsque les données ne le permettaient pas, d'autres échelles ont été utilisées. Une note à cet effet apparaît aux endroits concernés.

La **littérature scientifique** et la **littérature grise** ont également été mobilisées pour les analyses, particulièrement lorsque les données brutes étaient indisponibles ou incomplètes.

Des **rencontres** avec une dizaine de spécialistes des sujets abordés ont permis de valider la pertinence et l'usage des informations en lien avec leurs champs d'expertise.

Enfin, une dizaine d'entrevues avec des tables de quartier et des organismes de concertation communautaire ont été effectuées afin de compléter et de valider cette étude par des **données qualitatives** issues de leur connaissance des contextes locaux.

LIMITES DE L'ANALYSE

Le phénomène complexe des iniquités territoriales

Les causes et les conséquences des iniquités territoriales sont multiples, car les rapports sociaux résultent eux-mêmes de dynamiques intersectionnelles qui s'entrecroisent et se renforcent mutuellement (Carde, 2021). Ces dynamiques complexes sont à étudier avec humilité. Nous avons tenté de prendre garde à ne pas établir de liens de causalité de façon hâtive.

Un territoire hétérogène qui rend le classement impossible

La grandeur du territoire à analyser impose certaines limites; entre deux grands secteurs du Grand Montréal, on observe des disparités majeures sur le plan des dimensions des milieux de vie. Cela rend inopportun un classement des milieux défavorisés entre eux.

Ainsi, si notre analyse nous a permis d'identifier des secteurs problématiques à certains égards, il ne faut pas en déduire que les autres secteurs ne le sont pas, et ce, d'autant plus que l'expérience des iniquités peut se situer à une échelle plus fine (quartier, voisinage, etc.).

Des données incomplètes

Une autre limite du présent travail concerne l'accès aux données : plusieurs données qui auraient permis une analyse précise des iniquités territoriales étaient soit indisponibles, soit disponibles à des échelles inappropriées. Des pistes de complément potentiel de l'analyse sont mentionnées au fil du document.

Des personnes et des territoires

L'analyse se concentre ici sur les territoires dans lesquels on trouve une certaine concentration de personnes en situation de défavorisation. À l'intérieur même de ces territoires, toutes les personnes ne sont pas touchées de la même façon par les caractéristiques du cadre bâti et de l'espace public. De plus, dans certains secteurs qui ne constituent pas des territoires de concentration de vulnérabilités, on trouve néanmoins des personnes vulnérables.

Ainsi, il importe de garder à l'esprit que **ce rapport ne dresse pas le portrait des conditions de vie de toutes les personnes en situation de vulnérabilité.**

Au-delà des enseignements issus de ce rapport, qui permet d'identifier des vulnérabilités spécifiques à certains territoires, il demeure donc nécessaire d'agir partout pour réduire les conséquences des inégalités, territoriales et autres, vécues par les personnes.

The background features a stylized cityscape. In the foreground, there are several colorful houses: a red one on the left, a teal one in the center, and a pink one on the right. Behind them are taller buildings, including a prominent orange skyscraper and a grey one. The scene is set against a light yellow background with soft, rounded shapes.

3

PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE DU GRAND MONTRÉAL

UN TERRITOIRE DONT L'HISTOIRE A DÉBUTÉ BIEN AVANT MONTRÉAL

Ce que l'on connaît comme le Grand Montréal a été et continue d'être habité par plusieurs nations autochtones depuis plusieurs milliers d'années. Les Kanien'kehá:ka appellent Montréal Tiohtià:ke, « là où les bateaux et les rivières se rencontrent »; les Anishinaabeg la nomment Mooniyaang, « la première étape » (Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, 2019).

Il est impensable de se pencher sur les iniquités territoriales sans évoquer la dépossession des territoires traditionnels des Premiers Peuples, d'autant plus que plusieurs Premières Nations revendiquent des droits ancestraux sur des territoires qui vont bien au-delà de ceux des « réserves », un terme colonial qui désigne les parcelles de terrains réservées à l'usage exclusif des Premières Nations et régies par la Loi sur les Indiens, une loi fédérale toujours en vigueur. Il est préférable de remplacer l'utilisation de ce terme par « communauté » (Mikana, s. d.).

Ce sont aujourd'hui 46 000 Autochtones, soit 22 % de la population autochtone du Québec, qui résident dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, en dehors des communautés. Ils et elles constituent environ 1,1 % de la population du Grand Montréal (Statistique Canada, 2021).

L'histoire coloniale du Canada a eu de profondes répercussions sur la gouvernance, les langues et les cultures des communautés autochtones. Des politiques violentes et assimilatrices, comme celle des pensionnats ou de la sédentarisation forcée des Autochtones dans les communautés, ainsi que des pratiques historiques des États canadien et québécois en lien avec la gestion du territoire (Ordre des urbanistes du Québec [OUQ], 2023), ont façonné des injustices qui perdurent encore aujourd'hui.

La Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (2019), la Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015) et l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019) ont recommandé l'adoption, par le Québec, de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Nations Unies, 2007). Celle-ci reconnaît aux peuples autochtones une série de droits, dont le droit à l'autodétermination, le droit des peuples de se gouverner par eux-mêmes, le droit au territoire traditionnel et à ses ressources ainsi que le droit d'élaborer leur propre vision du futur de ces territoires.

Encore aujourd'hui, la pratique de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire reste trop peu sensible aux réalités autochtones. Elle doit évoluer pour prendre acte de cette injustice territoriale historique, dont les conséquences sont bien réelles et actuelles.

Ajoutons que la crise climatique exacerbe « bon nombre des conséquences de la colonisation, notamment celles liées à la santé mentale, au bien-être, à la pauvreté, aux mauvaises conditions de logement, à l'insécurité alimentaire, à l'insalubrité de l'eau et à l'érosion des droits, de la culture et de l'accès aux terres » (Assemblée des Premières Nations [APN], 2020). Si l'action climatique ne peut être séparée de la lutte contre les inégalités sociales, elle doit aussi s'enrichir du projet de réconciliation avec les Premiers Peuples.

PETITE HISTOIRE DU DÉVELOPPEMENT MODERNE DE LA MÉTROPOLE

Les iniquités territoriales que l'on observe actuellement dans le Grand Montréal sont le produit d'une histoire sociale, économique et environnementale complexe dans laquelle s'intriquent de nombreuses dynamiques. Pour mieux cerner les contextes marquants qui ont façonné la métropole, un bref survol de l'histoire moderne de la région s'impose.

Une urbanisation fulgurante du territoire montréalais

Au tournant de la Seconde Guerre mondiale, Montréal connaît une grave crise de l'habitation en raison du ralentissement de la construction résidentielle causé par la récession économique des années 30, puis la guerre. En 1942, 40 % des résidences montréalaises sont occupées par plus d'une famille. Plus d'un millier de ménages se logent comme ils le peuvent dans des garages, des hangars, des caves, des magasins, etc. En 1943, le Comité de l'habitation du Service d'urbanisme estime les besoins à 50 000 logements (Choko, Collin et Germain, 1986).

En réponse à la précarité résidentielle et à la croissance démographique importante que connaît la ville, plusieurs habitations modestes et homogènes, dont les maisons préfabriquées de la société de la couronne Wartime Housing Limited (aussi appelées « maisons de vétérans ») et des « walk-up » locatifs, sont construits à la hâte dans des municipalités et quartiers excentrés

comme Ville-Émard, Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâce, Rosemont et Longue-Pointe, suivis de près par d'autres secteurs de proche banlieue comme Saint-Michel, Montréal-Nord, Saint-Laurent et LaSalle (Linteau, 2017).

Une transformation majeure du tissu urbain

La vigueur économique d'après-guerre et l'arrivée de Jean Drapeau à la mairie en 1954 marquent l'entrée de Montréal dans la modernité. À partir des années 50, les préoccupations envers les taudis urbains ainsi que l'intérêt croissant pour des projets d'infrastructures routières, culturelles et commerciales mènent à de nombreux chantiers de rénovation urbaine, qui laisseront notamment place à des autoroutes, à l'élargissement de la rue Dorchester (aujourd'hui le boulevard René-Lévesque), à la Place des Arts et à la tour de la Société Radio-Canada.

Entre 1950 et 1974, les différents projets de rénovation urbaine ont mené à l'expropriation de 150 000 personnes et détruit le tissu social de nombreuses communautés, dont celles des communautés noires d'expression anglaise de la Petite-Bourgogne, des ouvriers immigrants de Goose Island et des journaliers du Faubourg à m'lasse (Brabant, 2021a).

Les projets de « détaudification » de la ville mènent à de nombreuses luttes citoyennes contre la destruction de pans de quartiers entiers et pour la construction de logements à prix modiques. Financés en grande partie par l'État fédéral et pilotés par les offices municipaux d'habitation, plusieurs projets de logements publics, notamment dans la Petite-Bourgogne, voient le jour pour reloger les quelque 14 000 personnes expropriées du quartier (Paré, 2017).

« La rénovation urbaine, c'est maintenant une phrase péjorative. [...] On veut rénover un quartier, mais c'est rénover pour l'amusement et le bénéfice d'une autre partie de la population, c'est presque jamais [pour] la partie de la population qui demeure dans le quartier qui est rénové. C'est une autre espèce de guerre contre les gens qui touchent de petits salaires. »

– Joe Baker, dans Régnier, 1972.

Lexique

Rénovation urbaine

La rénovation urbaine consiste en un processus de remplacement complet de quartiers urbains existants.

Source : Vivre en Ville.

Les logements publics de Montréal

Les premiers projets de logements publics montréalais ont été entamés après l'adoption, en 1954, de la Loi nationale sur l'habitation. Celle-ci visait à s'attaquer aux taudis et aux habitations vétustes, puis à reloger les personnes évincées.

Les toutes premières réalisations, dont les Îlots Saint-Martin dans la Petite-Bourgogne, constituaient surtout de « grands ensembles » rassemblant différents types de ménages.

Des habitations plus modestes et davantage en continuité avec la trame urbaine ont vite été privilégiées. La mixité des âges présente dans les premières habitations a aussi laissé place à une séparation plus systématique entre les installations destinées aux personnes âgées, et celles destinées aux familles et personnes seules.

Le modèle de logements publics montréalais se démarque de celui des « banlieues » françaises et des *projects* américains, en ce qu'il repose sur des bâtiments de taille plus modeste et dont les emplacements sont relativement dispersés sur le territoire, en raison des besoins et des terrains disponibles à l'époque de leur construction (Régnier, 1974).

Une reconfiguration sociospatiale de la ville

En 1970, la composition sociale des quartiers est encore fortement teintée par l'histoire linguistique et économique de Montréal. À l'ouest, on retrouve surtout des quartiers à revenus élevés et très élevés peuplés de ménages anglophones et immigrants. À l'est, on retrouve majoritairement des francophones et peu de concentration de richesse. On parle alors de la pauvreté en forme de T inversé, puisque les zones les plus défavorisées se retrouvent principalement dans les secteurs situés aux alentours du boulevard Saint-Laurent, qui constitue un corridor d'installation pour les populations immigrantes, dans les quartiers ouvriers du nord et de l'est du centre-ville et dans les secteurs industriels en déclin du sud-ouest du centre-ville (Rose et Twigge-Molecey, 2013).

À cette époque, les ménages des classes moyennes francophones quittent les quartiers centraux en grand nombre pour s'établir de plus en plus loin en périphérie. Encouragés par les nouvelles infrastructures routières et par des politiques d'accès à la propriété lancées dans la foulée du choc pétrolier de la fin des années 70, ces ménages déménagent principalement dans des banlieues planifiées de l'extérieur de l'île, notamment sur la Rive-Sud du Saint-Laurent. Entre 1971 et 1986, les quartiers centraux de Montréal voient leur nombre d'enfants diminuer de 60 % (Senécal, Tremblay et Teufel, 1990).

Pour freiner l'exode des ménages, le gouvernement municipal met sur pied des politiques de revalorisation des quartiers centraux et du patrimoine, notamment par le biais d'incitatifs à la rénovation. Sans mesure de contrôle des loyers, plusieurs locataires se voient forcés de quitter leur logement rénové, faute d'avoir des revenus suffisants pour payer les hausses de loyer.

À ce moment, les changements dans la structure économique de Montréal mènent à la désindustrialisation rapide et massive des quartiers ouvriers et industriels du Sud-Ouest et d'Hochelaga-Maisonneuve (Linteau, 2007). L'économie de la métropole se transforme et se spécialise dans des industries de pointe et le secteur des services, qui demandent une main-d'œuvre plus qualifiée, mais moins nombreuse que les industries d'avant. On assiste donc à une période de chômage accru pour la main-d'œuvre peu qualifiée des quartiers centraux, parallèlement à un accroissement du nombre de ménages scolarisés sans enfants.

L'économie changeante et les incitatifs gouvernementaux à la rénovation ont ainsi contribué aux premiers mouvements de gentrification des quartiers centraux. Malgré cela, les subventions et aides financières ont surtout profité aux secteurs à proximité des « beaux quartiers » aisés, comme Westmount, Outremont et Notre-Dame-de-Grâce (Dansereau, 1988).

En 1978, l'entrée en vigueur de la Loi sur l'immigration du gouvernement de Pierre Elliott Trudeau change le profil ethnoculturel des quartiers montréalais, qui passent de quartiers dits ethniques, principalement constitués d'une immigration d'origine européenne, à multiethniques (Germain et Poirier, 2007). Les populations immigrantes nouvellement arrivées des pays du Sud tendent à s'installer dans les banlieues d'après-guerre à forte concentration d'appartements locatifs, souvent construits à la hâte avec des matériaux de piètre qualité, comme Montréal-Nord, LaSalle et Saint-Laurent.

Depuis les années 80, la distribution géographique des ménages à faible revenu tend à s'étaler. Bien qu'on en observe toujours une forte proportion dans les anciens quartiers ouvriers montréalais, plusieurs de ces ménages se sont éloignés du cœur de la ville et se trouvent maintenant dans des secteurs comme Côte-des-Neiges, LaSalle, Montréal-Nord, Saint-Laurent, Saint-Michel, Parc-Extension, de même que dans certains quartiers de Longueuil et de Laval.

Une métropole caractérisée par sa mixité socioéconomique

Le Grand Montréal se distingue néanmoins d'autres métropoles nord-américaines par sa diversité et sa mixité socioéconomique. Les milieux défavorisés y côtoient les milieux mieux nantis sur la majorité du territoire. Certains qualifient cette distribution de pauvreté en « motif de léopard » (Rose et Twigge-Molecey, 2013).

Des politiques publiques universelles qui ont limité la ségrégation spatiale

Certaines politiques publiques non territoriales ont des effets bien concrets sur la répartition des différents groupes socioéconomiques dans la ville. Selon Séguin et Germain (2000), c'est notamment le cas des politiques publiques de « l'État providence » en matière de santé, d'éducation et de protection sociale mises en place dans les années 60 et 70, qui ont eu des conséquences spatiales positives pour la région de Montréal « en atténuant la division sociale de l'espace métropolitain et en assurant une offre de services comparable sur l'ensemble du territoire, quel que soit le niveau de richesse des populations locales ».

Le portrait montréalais est, de fait, très différent de celui de certaines villes étatsuniennes, où les dynamiques territoriales d'exclusion ont eu des effets beaucoup plus importants et délétères, notamment pour les populations pauvres et racisées.



PORTRAIT ACTUEL DE LA DÉFAVORISATION DANS LE GRAND MONTRÉAL

Identifier les secteurs les plus défavorisés

Dans le cadre de ces *Signes vitaux*, nous nous intéresserons aux secteurs où s'observe une prévalence relativement plus élevée de ménages à faible revenu. C'est la mesure de faible revenu après impôt (MFR-AI) du recensement 2021 de Statistique Canada qui a été utilisée afin d'en cerner les contours.

La pauvreté, une dimension clé de la défavorisation

La MFR-AI correspond à un pourcentage fixe (50 %) du revenu familial médian ajusté en fonction de la taille et de la composition du ménage. Cette mesure permet d'évaluer la **défavorisation relative** que peuvent subir

les personnes ayant un revenu considérablement plus bas que les autres. Elle ne mesure donc pas la pauvreté absolue. Pour l'année 2021, le seuil de la MFR-AI pour un ménage d'une personne est de 26 503 \$.

Cet indicateur a été retenu pour plusieurs raisons :

- **Facilité de compréhension** : la MFR-AI correspond à un seuil établi à la moitié du revenu médian ajusté des ménages canadiens.
- **Facilité d'utilisation** : les données de la MFR-AI sont accessibles et disponibles à différentes échelles, ce qui facilite la reproductibilité des informations présentées dans ce rapport à d'autres échelles territoriales.
- **Possibilité d'établir des comparaisons** : contrairement à d'autres indicateurs de faible revenu ou de pauvreté, la méthodologie de la MFR-AI est stable, ce qui permet de suivre l'évolution du taux de ménages à faible revenu dans le temps.

En somme, il s'agit d'un indicateur d'inégalité qui permet d'apprécier le caractère relatif de la défavorisation par « les manques, les absences, les déficiences qui empêchent d'adhérer aux modes de vie partagés par la majorité » (Mercier, 1995).

La pauvreté, à l'intersection des facteurs de vulnérabilisation

Bien que le revenu ne soit pas le seul facteur de vulnérabilisation des ménages, il se situe à l'intersection d'autres facteurs associés notamment aux variations de l'état de santé. Les inégalités associées au revenu coïncident avec les inégalités associées à d'autres facteurs socioéconomiques, si bien qu'il y a « un croisement des privilèges et des désavantages » (Québec. INSPQ, 2021a).

En raison de la complexité de l'exercice, ce rapport ne fait pas d'analyse exhaustive de tous les facteurs de pouvoir, de privilège et de marginalisation (sexe, origine, statut social, orientation sexuelle, expression de genre, capacités physiques et mentales, etc.). Toutefois, une lunette intersectionnelle est mobilisée pour chacune des caractéristiques des milieux de vie étudiées, lorsque les données disponibles le permettent, afin de rendre visibles les différents prismes sous lesquels les iniquités territoriales peuvent être vécues par les individus.

Lexique

Intersectionnalité

Le concept d'intersectionnalité met en lumière le caractère multidimensionnel des réalités vécues par les personnes marginalisées, et l'interaction complexe entre des discriminations liées par exemple au sexe, au genre, à l'origine ethnique, à la religion, à la limitation fonctionnelle, ou encore à l'orientation sexuelle, face aux normes sociales dominantes et aux systèmes de pouvoir et d'oppression.

Source : Crenshaw, 1989.

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)

L'approche ADS+ intègre l'intersectionnalité dans l'analyse des politiques publiques, des pratiques institutionnelles et des recherches. Elle est, pour ainsi dire, la mise en pratique concrète de l'intersectionnalité par une démarche d'analyse impliquant la prise en compte de données désagrégées, de méthodologies impliquant des données qualitatives et des notions de pouvoir et de hiérarchie possibles dans la mise en place de projets.

Source : Saulnier, 2024.

Le tiers des secteurs de recensement du Grand Montréal considéré comme défavorisé

Dans le cadre de ce rapport, les secteurs défavorisés du Grand Montréal ont été déterminés à partir du taux de ménages à faible revenu selon la MFR-AI à l'échelle du secteur de recensement.

Dans ces *Signes vitaux du Grand Montréal*, deux types de milieux de vie seront décrits et comparés :

- **Les secteurs défavorisés** (36 % des secteurs de recensement), qui correspondent aux secteurs de recensement dans lesquels le taux de ménages à faible revenu oscille entre 15,2 % et 49,4 %.
- **Les autres secteurs** (64 % des secteurs de recensement), qui sont des secteurs de recensement dans lesquels le taux de ménages à faible revenu est inférieur à 15,2 %.

Choix de l'échelle d'analyse géographique

Les données de la MFR-AI sont disponibles à plusieurs échelles géographiques délimitées par Statistique Canada dans le cadre du recensement de la population, notamment l'aire de diffusion (quelques centaines de ménages) et le secteur de recensement (quelques milliers de ménages).

Dans ce rapport, l'échelle du secteur de recensement a été retenue pour déterminer les secteurs défavorisés. En raison de leur taille relativement importante, les secteurs de recensement peuvent masquer certaines petites zones de concentration de la défavorisation, notamment en banlieue ou dans les milieux moins denses. Leur utilisation permet cependant de révéler les grandes dynamiques de concentration de la défavorisation à l'échelle du Grand Montréal (Apparicio et collab., 2008) et de mettre en lumière les situations les plus préoccupantes.

Note méthodologique sur les secteurs défavorisés

Les seuils de prévalence généralement utilisés pour identifier les secteurs défavorisés oscillent entre 30 % et 40 % de ménages à faible revenu selon les études.

Toutefois, entre les recensements de 2016 et de 2021, la prévalence de ménages à faible revenu dans le Grand Montréal a chuté de 22 %, sous l'effet de la hausse ponctuelle des transferts gouvernementaux occasionnée par la COVID-19 (Statistique Canada, 2017; 2021). En utilisant le seuil de 30 % et plus, le nombre de secteurs de recensement défavorisés est ainsi passé de 91 en 2016 (Leloup, Rose et Maaranen, 2018) à seulement 30 en 2021.

Pour atténuer l'effet de cette conjoncture, nous avons ici ajusté les seuils pour obtenir la même proportion de secteurs de recensement défavorisés que dans l'étude de Leloup, Rose et Maaranen (2018).

Lexique

Aire de diffusion

Une aire de diffusion est une petite unité géographique relativement stable, formée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion contigus, dont la population moyenne est de 400 à 700 habitants d'après les données du recensement de la population précédent. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées.

Source : Vivre en Ville, d'après Statistique Canada, s. d.

Secteur de recensement

Un secteur de recensement est une petite région géographique relativement stable formée de plusieurs aires de diffusion. Dans le Grand Montréal, les secteurs de recensement comprennent en moyenne 4351 individus.

Source : Vivre en Ville, d'après Statistique Canada, s. d.

Secteur défavorisé

Un secteur défavorisé correspond à un secteur de recensement dont le taux de ménages à faible revenu selon la MFR-AI est de 15 % et plus.

Source : Vivre en Ville.

Une pauvreté diffuse, mais inégalement répartie

Sur les 1,7 million de ménages qui habitent le territoire du Grand Montréal, 221 000 sont à faible revenu selon la MFR-AI, soit 13 % des ménages (Statistique Canada, 2021).

Premier constat : **58 % des ménages à faible revenu vivent dans un secteur défavorisé.** On peut donc conclure qu'il y a une certaine concentration de la défavorisation sur le territoire du Grand Montréal, bien que celle-ci soit modeste.

Second constat : **42 % des ménages à faible revenu vivent dans d'autres types de secteurs.** On peut donc parler d'une défavorisation plutôt diffuse, ce qui pointe la nécessité de s'assurer, partout sur le territoire, de fournir des ressources et des services appropriés pour soutenir les ménages à faible revenu.

Répartition des ménages entre secteurs de recensement défavorisés et autres secteurs

| | Secteurs défavorisés | Autres secteurs | Total |
|--------------------------------------|----------------------|-----------------|-------|
| Part des ménages à faible revenu | 58 % | 42 % | 100 % |
| Part des ménages pas à faible revenu | 32 % | 68 % | 100 % |

Source : Vivre en Ville.

Données : Curbcut Montréal, s. d., d'après les données de Statistique Canada, 2021.

Des secteurs défavorisés qui ont plusieurs points en commun

Des ménages solos

On retrouve plus de ménages d'une seule personne dans les secteurs défavorisés (45 %) que dans les autres (28 %).

Davantage de personnes s'identifiant comme minorité visible

Plus le secteur de recensement comporte de ménages à faible revenu, plus on dénombre de personnes s'identifiant comme minorité visible. Dans le Grand Montréal, les secteurs défavorisés comprennent 39 % de personnes s'identifiant à une minorité visible, contre 23 % dans les autres secteurs.

Surreprésentation des populations immigrantes

Les secteurs défavorisés ont un ratio d'immigrantes et d'immigrants récents 2,5 fois plus élevé que les autres secteurs de recensement. Cette surconcentration s'observe aussi, dans une moindre proportion, pour l'ensemble des personnes immigrantes, qui sont 1,5 fois plus nombreuses dans les secteurs défavorisés.

Une majorité de locataires

Les ménages locataires forment 72 % de la population des secteurs défavorisés, contre 32 % dans les autres secteurs. Les walk-up d'après-guerre et les immeubles de cinq étages et plus sont surreprésentés dans ces secteurs, et souvent jugés par leurs résidents et résidentes comme nécessitant des réparations majeures (Leloup, Rose et Maaranen, 2018).

L'invisibilisation des personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap sont parmi les plus vulnérables aux transformations des milieux de vie. Elles ont un revenu nettement inférieur à la moyenne (Québec. Office des personnes handicapées du Québec [OPHQ], s. d.) et ont une capacité d'adaptation réduite lors d'événements climatiques, par exemple.

Cependant, le manque d'accès à des données géolocalisées les concernant (notamment pour des raisons de confidentialité) renforce les angles morts en matière d'action inclusive à leur égard.

Localisation des secteurs défavorisés du Grand Montréal

Dans l'ensemble, la grande majorité des secteurs de recensement défavorisés se retrouve en milieux urbains plutôt denses.

C'est au centre-ville de Montréal, dans le Centre-Sud et dans certains secteurs au sud du Plateau-Mont-Royal que l'on retrouve la plus grande zone contiguë de secteurs de recensement à **prévalence très élevée de ménages à faible revenu** (30 % et plus) dans le Grand Montréal. Cette partie de la ville se caractérise par une proportion supérieure à la moyenne de logements sociaux et abordables, qui accueillent principalement des ménages à faible revenu. Une grande population étudiante, caractérisée par son hypermobilité résidentielle (Conseil jeunesse de Montréal, 2021), s'y concentre aussi en raison de la présence de nombreux établissements d'enseignement postsecondaire. On y trouve également trois fois plus d'immigrantes et d'immigrants récents que dans les autres secteurs de recensement.

Plusieurs secteurs de recensement à **prévalence élevée de ménages à faible revenu** (entre 22 % et 30 %) se retrouvent aussi dans ces mêmes quartiers. Notons une prévalence particulièrement élevée à Parc-Extension, où la quasi-totalité du territoire affiche un taux élevé de ménages à faible revenu, et à Côte-des-Neiges. Depuis plusieurs décennies, ces deux quartiers constituent des lieux d'accueil et de vie pour diverses communautés immigrantes. Le nord-est de Montréal-Nord ressort également comme un secteur à forte prévalence de ménages à faible revenu, tout comme le secteur Chomedey à Laval.

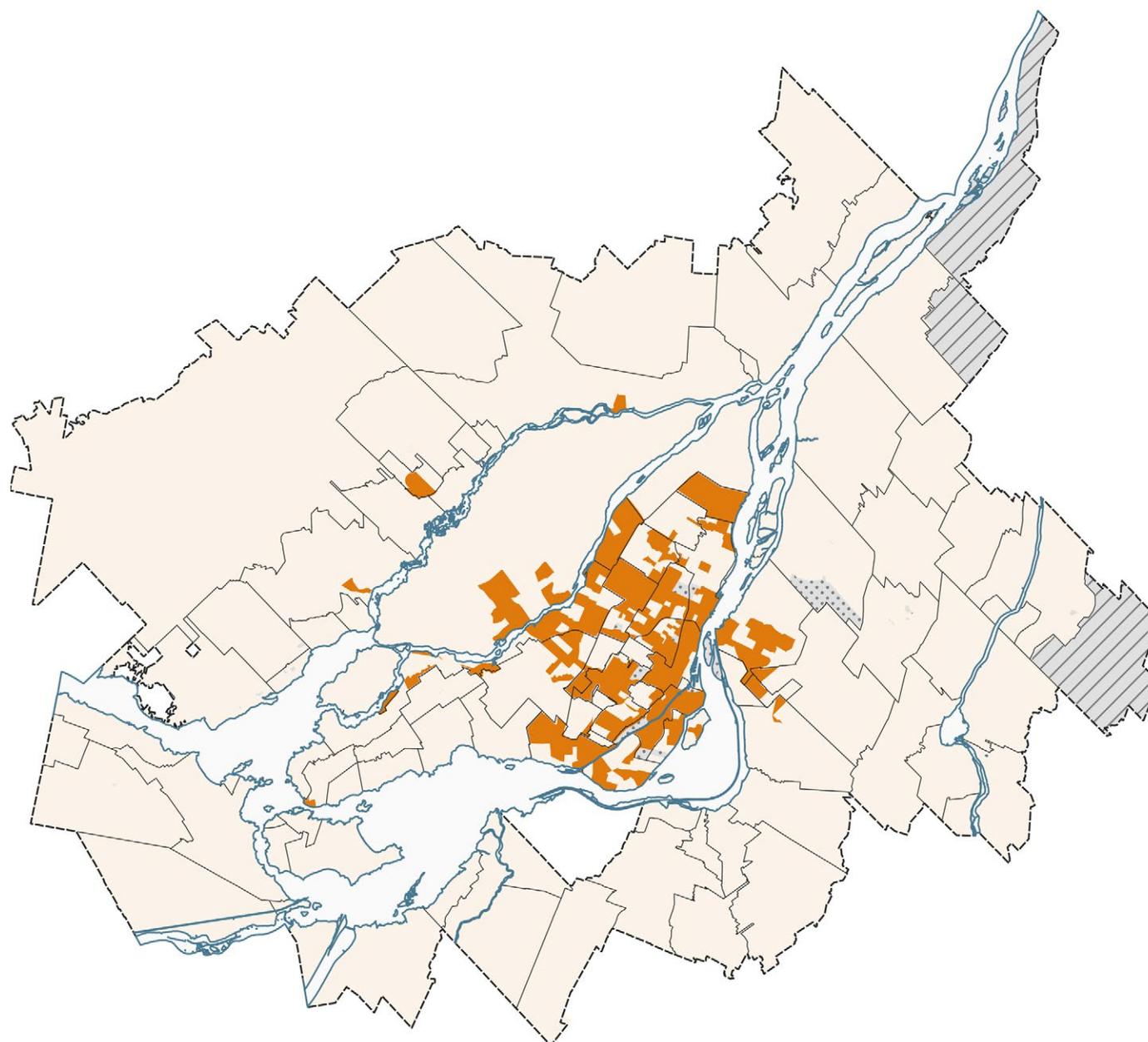
On retrouve également dans le Grand Montréal des secteurs qui affichent une **prévalence plus faible de ménages à faible revenu** (entre 15 % et 22 %). Ceux-ci se trouvent dans des quartiers du centre de l'île, dont le Sud-Ouest, Lachine, LaSalle, Rosemont, Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Saint-Michel et Saint-Laurent. Ils sont également présents dans des secteurs plus périphériques, comme Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro et Sainte-Anne-de-Bellevue. On retrouve aussi certains de ces secteurs à l'extérieur de l'île, notamment à Longueuil, Sainte-Thérèse et Saint-Eustache.

Localisation des autres secteurs

Les autres secteurs de recensement couvrent une large partie du territoire et se retrouvent majoritairement dans les banlieues périphériques, aux extrémités est et ouest de l'île de Montréal et dans des quartiers aisés historiques comme Westmount, Outremont, Hampstead et la Ville de Mont-Royal. On les trouve également dans certains secteurs de quartiers et d'arrondissements centraux gentrifiés ou en cours de gentrification du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont, de La Petite-Patrie, de Verdun, du Sud-Ouest, de Villeray, etc.



Secteurs de recensement défavorisés



| Secteur de recensement défavorisé | Autre secteur de recensement |
|-----------------------------------|------------------------------|
|-----------------------------------|------------------------------|



| | |
|-------------|------------|
| ≥ 15 à 49 % | 1 à < 15 % |
|-------------|------------|

| | |
|-----|-----|
| 333 | 590 |
|-----|-----|

Pourcentage de ménages à faible revenu par secteur de recensement

Nombre de secteurs de recensement



14

Secteurs exclus de l'analyse

Absence de données

Nombre de secteurs de recensement



Non couvert par un secteur de recensement

Limites



Municipalités et arrondissements



Territoire à l'étude

Source : Vivre en Ville.
Données : Curbcut, s. d., d'après Statistique Canada, 2021.



4

DIMENSIONS DU CADRE BÂTI ET DE L'ESPACE PUBLIC

Caractéristiques du cadre bâti et de l'espace public étudiées dans ce rapport

Pour faire la lumière sur les injustices de distribution observables sur le territoire du Grand Montréal (voir la section 1), ce rapport analyse les caractéristiques du cadre bâti et de l'espace public qui influencent la santé et la qualité de vie.

Les caractéristiques analysées ont été choisies pour dresser un portrait le plus complet possible de ce qui rapproche ou sépare les secteurs du Grand Montréal d'un milieu de vie complet.

Dans l'objectif de dresser un portrait clair et utilisable par le milieu, le choix a été fait d'utiliser, de préférence, des **indicateurs concrets** plutôt que des indices composites.

Des caractéristiques regroupées en quatre dimensions

Les caractéristiques étudiées ont été regroupées en quatre dimensions.

Habitation

- Les conditions de logement.
- Les logements locatifs.
- Les logements sociaux et communautaires.
- L'itinérance visible et cachée.

Ressources de proximité

- Les commerces et services.
- L'environnement alimentaire.
- Les services de santé.
- Les organismes communautaires.
- Les arbres et les parcs.
- Les infrastructures culturelles.
- Les écoles.

Mobilité

- La sécurité des déplacements actifs.
- L'environnement routier des écoles primaires.
- Le réseau structurant de transport en commun.
- Les équipements cyclables.

Risques environnementaux

- La chaleur accablante.
- Les inondations.
- La pollution de l'air.
- Le bruit environnemental.

Pour chaque caractéristique étudiée, nous détaillons divers aspects de sa distribution :

- **Sa nature inéquitable (ou non)** : observe-t-on une distribution inéquitable sur le territoire du Grand Montréal?
- **Son portrait territorial** : quels sont les quartiers ou les secteurs les plus concernés?
- **Ses causes possibles** : comment s'expliquent les disparités observées? Quels phénomènes peuvent en être à l'origine?
- **Ses effets différenciés** : qui sont les populations et les individus plus susceptibles d'être vulnérabilisés par ces iniquités territoriales? En quoi sont-ils plus vulnérables?

Notre analyse s'est parfois confrontée à l'insuffisance des données disponibles. Une revue de littérature a permis de pallier en partie certaines lacunes. Le cas échéant, des pistes de complément potentiel de l'analyse sont indiquées.

Lexique

Milieu de vie complet

Un milieu de vie complet permet à chaque personne, indépendamment de ses moyens financiers et de ses capacités, de trouver réponse à l'essentiel de ses besoins. Il offre un cadre de vie favorable à la santé et à l'épanouissement.

Ainsi, à l'échelle du voisinage, un milieu de vie complet :

- permet de se loger adéquatement;
- répond aux besoins du quotidien;
- rend possible de se déplacer efficacement et de façon sécuritaire.

Plus largement, un milieu de vie complet :

- donne accès de manière efficace aux emplois et aux activités spécialisées qui ne se retrouvent pas sur place;
- protège de l'exposition aux risques environnementaux.

Source : Vivre en Ville.

HABITATION

L'accès au territoire, c'est d'abord l'accès à l'habitation. En effet, c'est à partir du domicile que l'on fait l'expérience de la ville. L'habitation constitue de ce fait une dimension structurante des iniquités territoriales, puisqu'elle détermine le milieu de vie des individus : à quoi a-t-on accès comme ressources de proximité? Peut-on s'y déplacer de façon efficace et sécuritaire? Est-on exposé à des risques environnementaux?

La concentration de ménages à faible revenu dans certains secteurs et leur délocalisation forcée vers des milieux de moindre qualité sont en partie la conséquence de dysfonctionnements du système d'habitation.

En façonnant les milieux de vie et leur composition sociodémographique, les inégalités qui traversent le système d'habitation ont donc des conséquences territoriales bien concrètes.

Pour cette dimension, une attention particulière sera portée aux populations vulnérabilisées par des conditions de marché de l'habitation qui leur sont défavorables. Qui sont ces personnes? Quelles sont les caractéristiques du marché résidentiel qui agissent plus fortement comme facteur de défavorisation?

Quelles possibilités résidentielles pour les personnes en situation de défavorisation économique?

Cette section se penchera plus particulièrement sur l'**accès au logement** des ménages et sur les **conditions de vie** des locataires, qui est le statut résidentiel le plus courant pour les personnes en situation de défavorisation économique.

Certains constats seront tirés de la **répartition des logements locatifs** et de celle du **logement social et communautaire** (plus particulièrement des HLM) à travers le Grand Montréal.

Une section sur la hausse du nombre de **personnes exclues du marché résidentiel** et sur la montée de l'itinérance visible et cachée s'est avérée incontournable pour comprendre la portée des iniquités territoriales en matière d'habitation.

Finalement, un aperçu des **causes et des conséquences de la crise de l'habitation** est offert afin de comprendre les rouages systémiques qui participent à l'exclusion et à l'insécurité résidentielle.



EN QUOI CONSISTE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE EN MATIÈRE D'HABITATION?

Un système d'habitation équitable, c'est un système qui permet :

- **l'accès au logement** : chaque ménage peut résider dans un logement, un chez-soi dont les caractéristiques et l'environnement sont favorables à la santé et compatibles avec son contexte de vie et ses besoins spécifiques;
- **le droit à la mobilité résidentielle** : les ménages peuvent se relocaliser sans contraintes déraisonnables en fonction de l'évolution de leur contexte de vie et de leurs besoins.

Sur le territoire du Grand Montréal, le système d'habitation faillit actuellement à chacune de ces deux exigences.

De ce fait, on peut redouter un phénomène de délocalisation résidentielle forcée. Face à l'augmentation des prix et au manque d'offre en habitation, de nombreux ménages, au premier rang desquels les ménages défavorisés sur le plan économique, se voient forcés de quitter leur quartier pour trouver un logement adéquat à un prix raisonnable.

Qu'est-ce qu'un logement favorable à la santé?

Selon Swope et Hernández (2019), un logement favorable à la santé repose sur quatre piliers :

1. **L'état et la qualité** : absence de polluants, d'insectes, d'humidité, de moisissures; présence d'eau potable et possibilité de confort thermique; taille convenable, selon le nombre de personnes résidentes.
2. **L'abordabilité** : un coût trop élevé du loyer peut compromettre la sécurité financière des ménages à faible revenu et leur capacité de répondre à leurs autres besoins, notamment alimentaires et de santé.
3. **La stabilité résidentielle** : capacité à continuer de vivre dans son logement sans subir de harcèlement ni de dépossession.
4. **Le voisinage** : la localisation du logement doit permettre de se déplacer et d'avoir accès à des ressources (alimentation, réseaux de soutien, ressources de proximité) tout en protégeant des risques sociaux (p. ex. violence), environnementaux (p. ex. inondations) et anthropiques (p. ex. pollution).

UN ACCÈS AU LOGEMENT LIMITÉ POUR LES PLUS VULNÉRABLES

Face à l'actuelle crise de l'habitation, une grande partie de la population du Grand Montréal voit ses conditions d'accès au logement se dégrader. Certains types de ménages se trouvent davantage précarisés, ce qui se reflète dans leur accès au territoire.

Des coûts de logement excessifs

L'édition des *Signes vitaux du Grand Montréal* sur le logement (FGM, 2022) a montré que certains types de ménages sont davantage à risque de consacrer une part déraisonnable de leurs revenus à se loger.

En premier lieu, notons que les ménages à faible revenu sont largement plus susceptibles de se retrouver en situation d'inabordabilité résidentielle, avec un taux d'effort excessif.

Sur l'île de Montréal, 71 % des personnes à faible revenu consacrent 30 % et plus de leur revenu brut au logement, alors que c'est le cas de seulement 12 % des personnes qui ne sont pas considérées à faible revenu (FGM, 2022). Cette réalité s'observe également à Laval, où les ménages à faible revenu sont quatre fois plus susceptibles d'occuper un logement trop cher, et sur la Rive-Sud où ils le sont 2,2 fois plus (FGM, 2022).

Les personnes vivant seules, les familles monoparentales, les personnes immigrantes, les minorités visibles et les ménages locataires sont plus nombreux à dédier une part excessive de leur revenu au paiement du loyer (FGM, 2022).

Des coûts qui se répercutent partout, durant toute la vie

Les ménages qui consacrent une part importante de leur revenu au paiement du loyer ont plus de difficulté à répondre à leurs autres **besoins essentiels**.

Les dépenses compressibles comme l'alimentation, les médicaments, le chauffage et la climatisation seront souvent les premières à être coupées lorsque le loyer est trop élevé, mettant les ménages à risque d'insécurité alimentaire, de problèmes de santé et de précarité énergétique.

En plus de ces effets bien réels pour celles et ceux qui peinent à boucler les fins de mois, les ménages qui allouent beaucoup d'argent pour le paiement de leur loyer ne bénéficient pas d'un revenu résiduel suffisant pour l'épargne. Cela compromet leur capacité à se constituer un **patrimoine financier** permettant de faire face aux imprévus et de s'assurer des conditions de vie décentes à la retraite.

Au Québec, les avoirs immobiliers constituent la principale source d'actifs des ménages. Les ménages propriétaires ont un patrimoine familial 20 fois plus élevé que les ménages locataires (Boucher et Torres, 2023), ce qui témoigne de l'importance du mode d'occupation résidentiel pour la constitution d'un patrimoine.

De plus, les hausses de valeurs foncières bénéficient aux propriétaires alors qu'elles pénalisent les locataires. Le système d'habitation creuse ainsi les inégalités entre les ménages propriétaires et locataires.

Le taux d'effort, un indicateur à analyser de façon nuancée sur le plan territorial

Le taux d'effort moyen d'un secteur exprime la part de revenu consacrée à se loger par les ménages qui y résident. L'analyse territorialisée des taux d'effort ne permet toutefois :

1. Ni de tirer des conclusions sur l'aisance financière des ménages du secteur.

Des ménages nantis peuvent se permettre de consacrer au logement une part plus importante de leurs revenus, puisque la part restante leur permet amplement de répondre à leurs autres besoins. À l'inverse, les ménages qui résident dans un logement subventionné peuvent avoir un taux d'effort jugé acceptable, bien que la part restante de leurs revenus servant à subvenir aux besoins essentiels soit très faible.

2. Ni de connaître l'évolution de l'abordabilité dans un secteur.

Les ménages se déplacent dans le temps et dans l'espace, ce qui empêche de comparer efficacement le taux d'effort moyen dans un secteur à différents moments. Par exemple, l'arrondissement du Sud-Ouest a connu une baisse marquée du taux d'effort entre 2001 et 2016, allant jusqu'à -71 % dans certaines zones. Principalement attribuable à la gentrification du secteur, cette donnée ne doit toutefois pas être interprétée comme une évolution positive de l'abordabilité de l'habitation (Gaudreau, Fauveaud et Houle, 2021).

Pour ces raisons, nous avons choisi de ne pas présenter d'analyse territoriale du taux d'effort.

Lexique

Abordabilité résidentielle

Dans un contexte d'abordabilité résidentielle, tous les ménages, peu importe leur niveau de revenu, ont des options intéressantes pour se loger. L'abordabilité résidentielle est une caractéristique du marché et non d'une seule unité d'habitation.

Source : Vivre en Ville.

Taux d'effort

Part du revenu brut du ménage servant à couvrir le coût du logement et les frais de loyer. Généralement, un taux d'effort de 30 % ou plus est considéré comme critique.

Source : Statistique Canada, 2023.

Un statut de locataire plus fréquent

Dans le Grand Montréal, le revenu est fortement associé au mode d'occupation résidentielle, où près de **80 % des ménages à faible revenu sont locataires** (Communauté métropolitaine de Montréal [CMM], 2022). Toutefois, d'autres groupes de populations sont aussi plus susceptibles de fournir un taux d'effort excessif, voire critique. Ces derniers partagent une caractéristique clé en matière d'habitation : le statut de locataire.

En effet, les ménages qui fournissent un taux d'effort supérieur à 30 % dépendent davantage que les autres du marché locatif subventionné et non subventionné pour subvenir à leurs besoins résidentiels. Parmi les **ménages locataires subventionnés**, on retrouve une part supérieure de ménages à faible revenu. Parmi les **ménages locataires non subventionnés**, on retrouve également une part supérieure de plusieurs types de ménages qui ont un taux d'effort élevé, notamment les personnes vivant seules et les familles monoparentales.

Une analyse à compléter par d'autres données :

- Taux de précarité énergétique selon les caractéristiques des ménages et des territoires
- Analyse territorialisée des évictions de locataires

Taux de ménages locataires par type de ménage et par sous-région

| | Proportion des ménages qui sont des : | | |
|----------------------------|---------------------------------------|------------------------------|--------------------|
| | Locataires subventionnés | Locataires non subventionnés | Locataires (total) |
| Grand Montréal | 4 % | 42 % | 46 % |
| Par type de ménage | | | |
| À faible revenu | 13 % | 64 % | 77 % |
| À revenu supérieur | 0 % | 19 % | 20 % |
| Personne vivant seule | 7 % | 58 % | 65 % |
| Famille monoparentale | 6 % | 47 % | 53 % |
| Couple avec enfants | 1 % | 25 % | 26 % |
| Autochtone | 7 % | 51 % | 58 % |
| Immigrant | 5 % | 43 % | 48 % |
| Sans résidence permanente | 3 % | 87 % | 90 % |
| Non immigrant | 3 % | 39 % | 42 % |
| Par sous-région | | | |
| Couronne Nord | 1 % | 26 % | 27 % |
| Couronne Sud | 2 % | 21 % | 23 % |
| Laval | 2 % | 31 % | 33 % |
| Agglomération de Longueuil | 3 % | 36 % | 39 % |
| Agglomération de Montréal | 5 % | 55 % | 60 % |

Source : Vivre en Ville.

Données : Statistique Canada, 2021, d'après les données obtenues par la CMM. Certaines données ont été arrondies.

Les demandeurs et demandeuses d'asile

Parmi les résidentes et résidents non permanents, la situation des personnes demandeuses d'asile est particulièrement préoccupante en raison des nombreux facteurs d'insécurité résidentielle auxquels cette population est exposée :

- Les ménages demandeurs d'asile avec enfants sont contraints de déménager fréquemment (Institut universitaire SHERPA, 2021), ce qui peut avoir un impact sur le développement et la réussite scolaire des enfants (Centre Léa-Roback, 2021).
- Un peu plus de 40 % des ménages qui demandent l'asile vivent dans un logement de taille non convenable, contre 9,1 % du reste de la population canadienne (Tuey et Bastien, 2023).
- Les demandeuses et demandeurs d'asile n'ont pas tendance à dénoncer les conditions d'insalubrité ou la discrimination puisqu'ils craignent que ce genre de démarche puisse avoir des répercussions négatives sur leur processus d'obtention d'un statut (Institut universitaire SHERPA, 2021).
- Les personnes ayant demandé l'asile ne sont pas admissibles aux logements subventionnés par la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Les conséquences de cette précarité résidentielle peuvent être particulièrement importantes pour les enfants, qui représentent près de 23 % des personnes demandeuses d'asile (Tuey et Bastien, 2023).

Des conditions de vie globalement plus difficiles pour les locataires

Au Québec, l'accès à la propriété demeure un idéal culturel fort, notamment pour les classes moyennes. La différence entre les statuts de propriétaire et de locataire ne se limite toutefois pas à leur portée symbolique. En effet, les locataires vivent, plus souvent que les propriétaires, dans des conditions de logement reconnues pour être plus défavorables à la santé.

Logements de taille insuffisante

Dans le Grand Montréal, 9,7 % des ménages locataires vivent dans des logements de taille insuffisante pour leurs besoins, contre 2,7 % des ménages propriétaires (CMM, 2022).

Sur l'île de Montréal, les ménages locataires avec enfants occupent de plus petits logements que les ménages propriétaires avec enfants. Bien qu'avoir accès à moins d'espace n'est pas un indicateur de qualité du logement en soi, observons que 11,6 % des locataires avec enfants habitent un logement d'une seule chambre (ou un studio), contre seulement 0,5 % des propriétaires avec enfants en propriété individuelle et 3,8 % des propriétaires en copropriété (Ville de Montréal, 2020a), ce qui permet de supposer que cette différence de taille est subie, plutôt que choisie.

Logements nécessitant des réparations majeures

En matière de salubrité des logements, les locataires sont davantage exposés à des éléments défavorables pour la santé que les propriétaires et ils vivent plus souvent dans des logements qui nécessitent des réparations majeures. Dans la RMR de Montréal, 9 % des locataires vivent dans un logement de qualité non convenable (Statistique Canada, 2021).

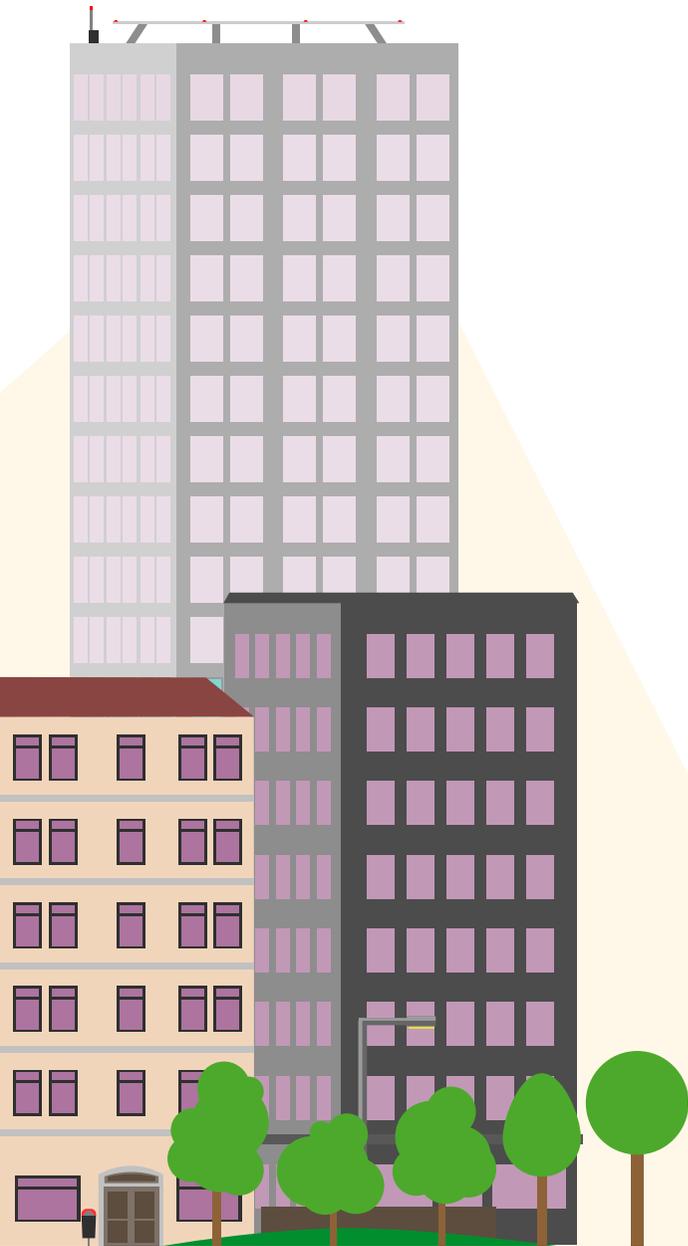
Des droits qui s'effritent

Bien que les locataires disposent au Québec d'une certaine protection, la situation de crise en habitation tend à compromettre la garantie de leurs droits. L'augmentation des loyers, bien supérieure aux taux recommandés, en est un exemple frappant. Plusieurs organismes de défense des droits des locataires sonnent ainsi l'alarme devant la fragilisation des conditions d'exercice des droits des locataires. Ainsi, les évictions pour cause de rénovation et de changement d'affectation du logement ont grandement augmenté dans les dernières années. Sur l'île de Montréal, le Regroupement des comités logements et associations de locataires du Québec (RCLALQ, 2023) a constaté une augmentation de 143 % (n = 2306) des cas d'évictions forcées pour l'année 2023 seulement.



Je veux plus qu'une ville vivable, plus qu'une ville durable, plus qu'une ville résiliente. Je veux plus que l'égalité, qui ne tient pas toujours compte des limitations, des désavantages ou, dans certains cas, des privilèges qui rendent inégales les positions de certains individus dans la ville. Je veux une ville juste où toutes les personnes, mais surtout les "moins que rien", sont incluses, ont un accès équitable et inclusif aux opportunités et aux outils qui leur permettent d'être productives, de prospérer, d'exceller et de progresser dans les rangs de la mobilité sociale et économique. >>

- Toni L. Griffin, professeure praticienne en urbanisme à la Harvard Graduate School of Design, fondatrice et directrice du Just City Lab (2015) (traduction libre)



UNE MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE ET UN ACCÈS AU TERRITOIRE LIMITÉS

L'accès au logement des ménages à faible revenu et de ceux qui présentent diverses caractéristiques de vulnérabilisation repose majoritairement sur le parc locatif et le logement social et communautaire.

L'étude de la répartition géographique de ces parcs résidentiels renseigne donc sur l'accès au territoire des plus vulnérables.

Une distribution inégale du parc locatif

Les logements locatifs ne sont pas répartis de façon homogène dans le Grand Montréal. Ils se concentrent surtout au centre, l'île de Montréal présentant un taux de 60 % de ménages locataires, contre environ 25 % dans les couronnes (CMM, 2023a). À Montréal, les taux de ménages locataires sont supérieurs dans les quartiers centraux et dans certains quartiers périphériques.

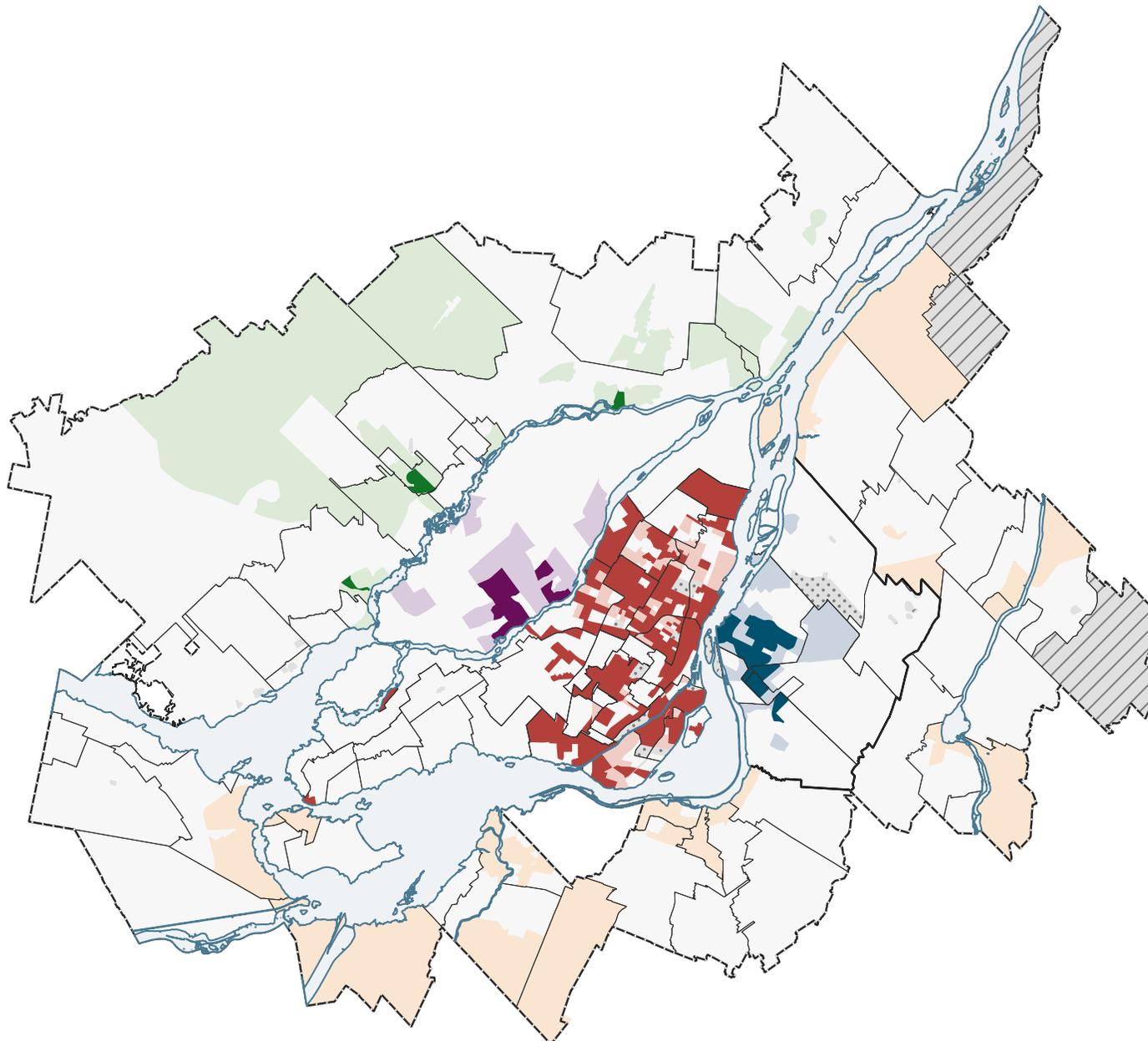
La distribution des ménages locataires suit ainsi étroitement celle des ménages à faible revenu. Dans les secteurs de recensement défavorisés du Grand Montréal, 72 % des ménages sont locataires, contre 32 % dans les autres secteurs (Curbcut Montréal, s. d.).

Cette distribution hétérogène du parc locatif soulève plusieurs enjeux en matière d'équité territoriale. D'abord, elle crée des barrières invisibles qui empêchent les ménages moins favorisés de pénétrer certains secteurs. Ensuite, elle entrave la mobilité résidentielle des ménages locataires. Puisque les logements peuvent rarement s'adapter à l'évolution des besoins, pratiquement tous les ménages ont à se déplacer à un moment ou un autre de leur trajectoire de vie (arrivée d'un enfant, décohabitation familiale, séparation, etc.). L'offre limitée de logements locatifs dans certains secteurs compromet la possibilité de demeurer dans le même milieu de vie au moment d'un déménagement.

Enfin, on remarque que les logements locatifs sont surreprésentés aux abords des lignes structurantes de transport en commun (métro et lignes de bus à haute fréquence), des caractéristiques précieuses qui peuvent être particulièrement recherchées par tous types de ménages. En contexte de pénurie de logements, un déséquilibre entre l'offre et la demande près de ces infrastructures de transport risque de provoquer une pression sur le coût des loyers, notamment pour les logements qui présentent des caractéristiques rares (p. ex. les logements de trois chambres et plus).

Pour résumer, les ménages à faible revenu ont, d'une part, un accès limité au territoire, et d'autre part, les secteurs qui leur sont actuellement accessibles sont à fort risque de hausse des prix en habitation, ce qui pourrait conduire à leur éviction.

Concentration de logements locatifs par sous-région



Taux de ménages locataires supérieur à la moyenne de chaque sous-région

| Secteur de recensement défavorisé | Autre secteur de recensement | | |
|-----------------------------------|------------------------------|----------------------------|----------------|
| | | Agglomération de Montréal | Moyenne : 60 % |
| | | Agglomération de Longueuil | Moyenne : 39 % |
| | | Laval | Moyenne : 34 % |
| | | Couronne Nord | Moyenne : 27 % |
| | | Couronne Sud | Moyenne : 23 % |

Secteurs exclus de l'analyse

| | |
|--|---|
| | Absence de données |
| | Non couvert par un secteur de recensement |

Limites

| | |
|--|----------------------------------|
| | Municipalités et arrondissements |
| | Sous-région du Grand Montréal |
| | Territoire à l'étude |

Source : Vivre en Ville.

Données : Curbcut, s. d., d'après Statistique Canada, 2021; CMM, s. d.

Une part insuffisante du logement social et communautaire

Les bienfaits économiques et individuels du logement social et communautaire sont nombreux. D'une part, ils offrent aux ménages une meilleure sécurité résidentielle, par le biais de loyers à prix modique, ou même, pour certains ménages, de logements dont le coût n'excède pas 25 % des revenus. D'autre part, l'abordabilité de ces logements est préservée sur le long terme en raison de leur vocation sociale, plutôt que marchande. Tous les types de logements sociaux et communautaires apportent donc un allègement financier à leurs bénéficiaires, qu'ils soient subventionnés ou non (Houle et collab., 2023).

Dans le Grand Montréal, les logements sociaux et communautaires ne représentent que 4,1 % de tous les logements et 9,1 % des logements locatifs (CMM, 2022). La majorité (72 %) d'entre eux a été construite avant 1995, période marquant le désengagement financier du gouvernement fédéral dans le logement public. Bien que d'autres programmes gouvernementaux aient pris la relève pour financer la création de logements à but non lucratif, la croissance du parc de demeure — et demeure — bien en deçà des besoins observés pour la région (voir plus loin).

Logements accessibles, adaptables et adaptés

Il existe très peu de données sur les logements accessibles, adaptables et adaptés du Grand Montréal. De façon générale, les personnes en situation de handicap subissent de nombreux obstacles pour accéder à un logement et dépendent davantage du logement locatif. Elles sont 1,8 fois plus que la population sans incapacité à vivre dans un logement inabordable (Québec. OPHQ, s. d.).

Au Québec, 14 % de la population avec une incapacité vit dans un logement subventionné, contre 7 % de la population sans incapacité (Québec. OPHQ, 2022). Sur l'île de Montréal, on estime que 1,7 % du parc de logements sociaux et communautaires est adapté et qu'environ 13,5 % est adaptable (Ville de Montréal, 2016).

Une analyse à compléter par d'autres données :

- Caractéristiques des logements sociaux et communautaires et de leur population résidente, par type de programme et territoire
- Part du logement social et communautaire par type de programme et territoire

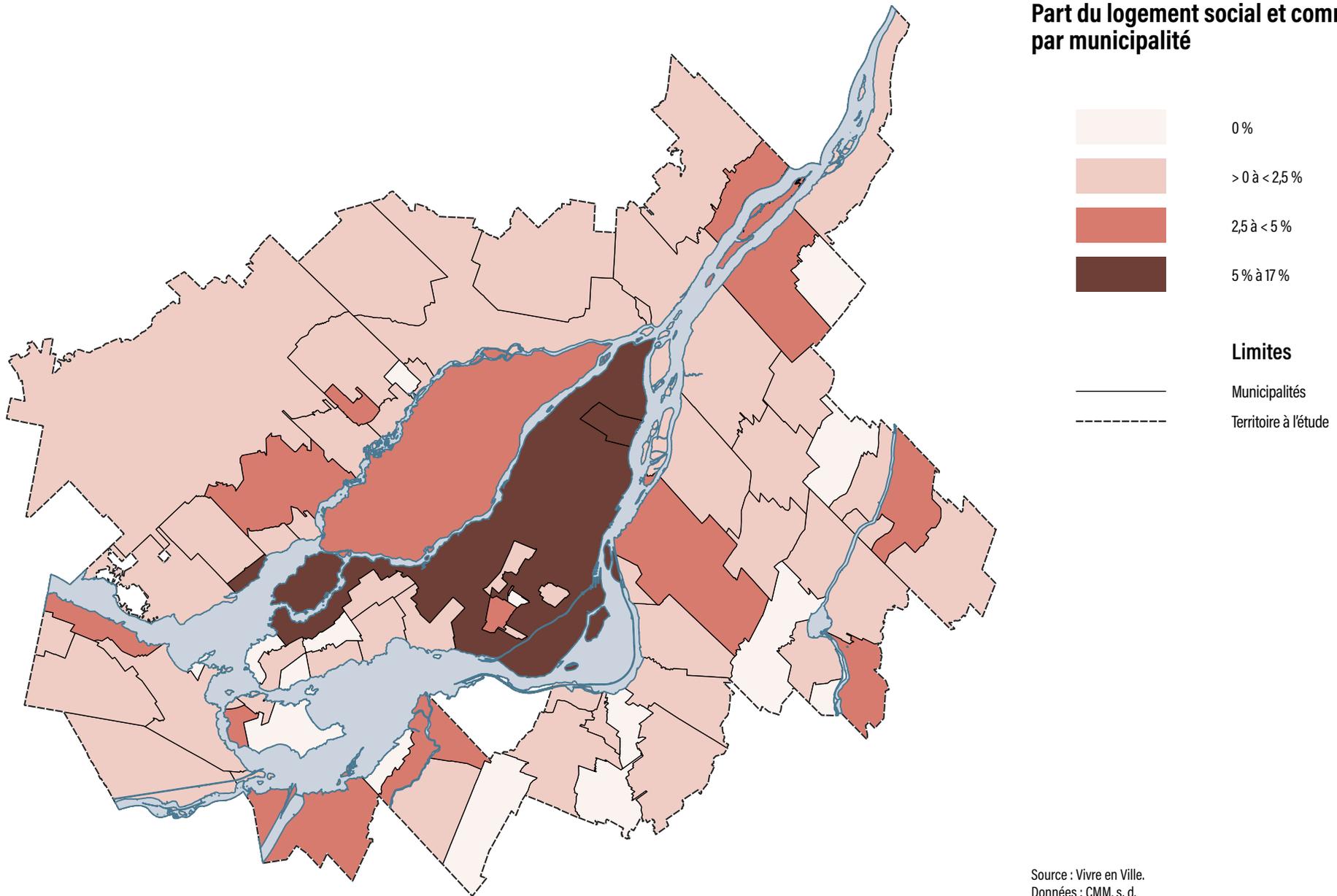
Lexique

Logement social et communautaire

Le logement social et communautaire (aussi appelé « à but non lucratif » ou « hors spéculation ») comprend les logements publics gérés par les offices d'habitation et les logements communautaires gérés entre autres par les coopératives d'habitation et les organismes sans but lucratif. Cette catégorie de logements « correspond à une formule de propriété poursuivant une finalité sociale plutôt qu'une finalité de profit ».

Source : Québec. Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS], 2022.

Part du logement social et communautaire par municipalité



Part du logement social et communautaire dans les arrondissements montréalais

| Arrondissement | Part du logement social et communautaire |
|--|--|
| Ahuntsic-Cartierville | 7,0 % |
| Anjou | 2,0 % |
| Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce | 6,2 % |
| L'Île-Bizard-Sainte-Genève | 0,2 % |
| Lachine | 8,0 % |
| LaSalle | 3,3 % |
| Le Plateau-Mont-Royal | 6,6 % |
| Le Sud-Ouest | 18,0 % |
| Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | 10,3 % |
| Montréal-Nord | 4,9 % |
| Outremont | 0,8 % |
| Pierrefonds-Roxboro | 5,9 % |
| Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles | 5,6 % |
| Rosemont-La Petite-Patrie | 7,3 % |
| Saint-Laurent | 2,1 % |
| Saint-Léonard | 1,8 % |
| Verdun | 3,6 % |
| Ville-Marie | 38,4 % |
| Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | 5,7 % |

Source : Vivre en Ville.
Données : Ville de Montréal, 2023; Ville de Montréal, s. d.

« Le logement à loyer modique est un outil puissant de réduction des inégalités sociales de santé. Il peut non seulement offrir une stabilité résidentielle à long terme, ce qui confère aux locataires un espace pour se reconstruire et se relancer, mais également prévenir la dégradation d'une situation précaire. [...] Il aurait tout intérêt à arriver tôt dans la vie des gens, afin d'éviter les conséquences d'un parcours marqué par la vulnérabilité. »

– Houle et collab., 2023.

Lexique

Habitation à loyer modique (HLM)

Les HLM sont des logements à propriété publique gérés par les offices municipaux d'habitation. Ils sont essentiellement destinés aux ménages à faible revenu. On en trouve pour les personnes âgées et pour les familles (incluant les personnes seules et les couples). Tous les loyers sont à 25 % du revenu.

Source : Vivre en Ville, d'après Front d'action populaire en réaménagement urbain [FRAPRU], s. d.

Un accès insuffisant aux HLM

Les habitations à loyer modique (HLM) agissent bien souvent comme dernier rempart du filet social. Ces logements profitent principalement aux ménages défavorisés et vulnérabilisés par les phénomènes socioéconomiques qui exercent une pression sur le prix des loyers du marché locatif privé.

La sélection des locataires s'effectue selon une grille de critères visant à prioriser l'accès aux ménages les plus vulnérabilisés. Ce processus de sélection fait en sorte que les résidentes et résidents des HLM présentent, dans l'ensemble, un profil davantage défavorisé que dans les autres types de logements sociaux et communautaires (Houle et collab., 2023).

Un parc à rénover

Ce que la carte suivante ne montre pas, c'est l'impérieux besoin de rénovation du parc de HLM.

À Montréal, 6 % des HLM, soit environ 1500 unités, sont actuellement vacants en raison de rénovations majeures en cours ou en attente d'être réalisées, faute d'un manque de financement chronique (Données de l'OMHM rapportées par Duchaine, 2024).

Dans le Grand Montréal, près de 70 % des HLM se trouvent dans un immeuble considéré en mauvais ou en très mauvais état, selon l'indice d'état des infrastructures du gouvernement du Québec (CMM, 2023a). Heureusement, de nouvelles sommes ont récemment été allouées au Programme de rénovation des HLM de la SHQ et de nombreux chantiers de mise à niveau sont prévus ou en cours de réalisation.

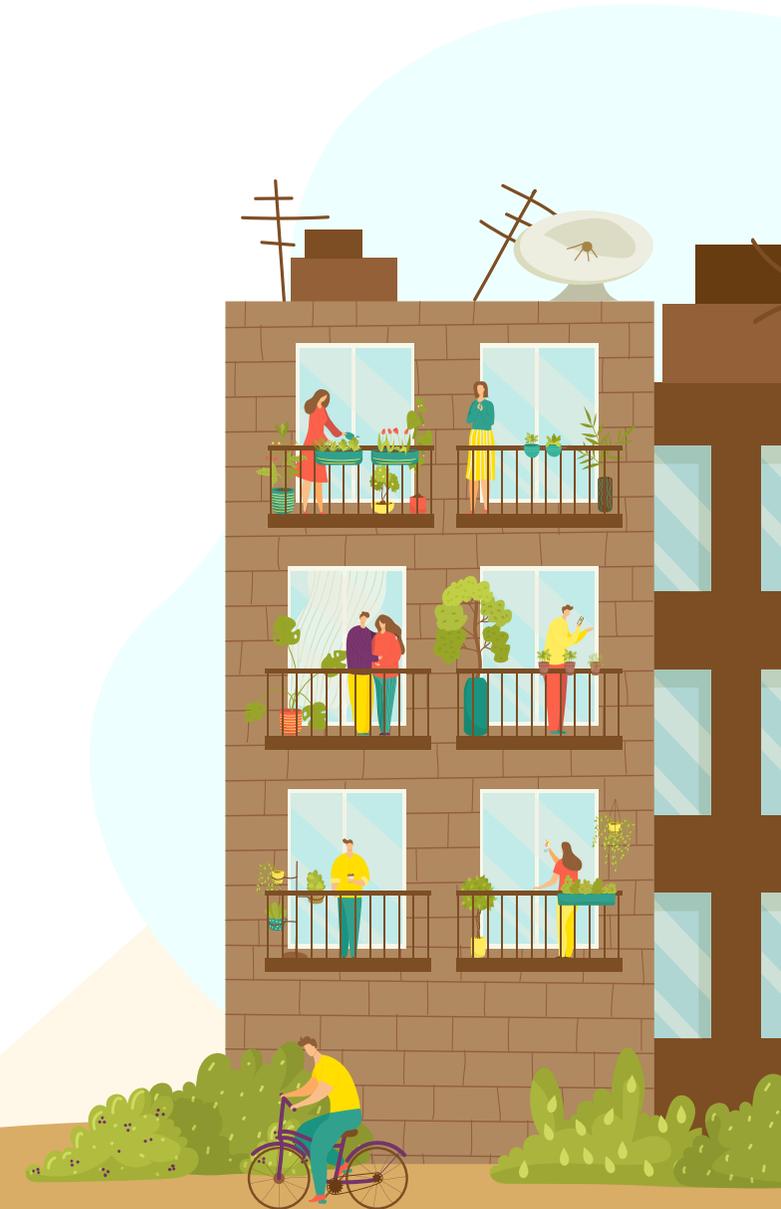
Une répartition des HLM inégale

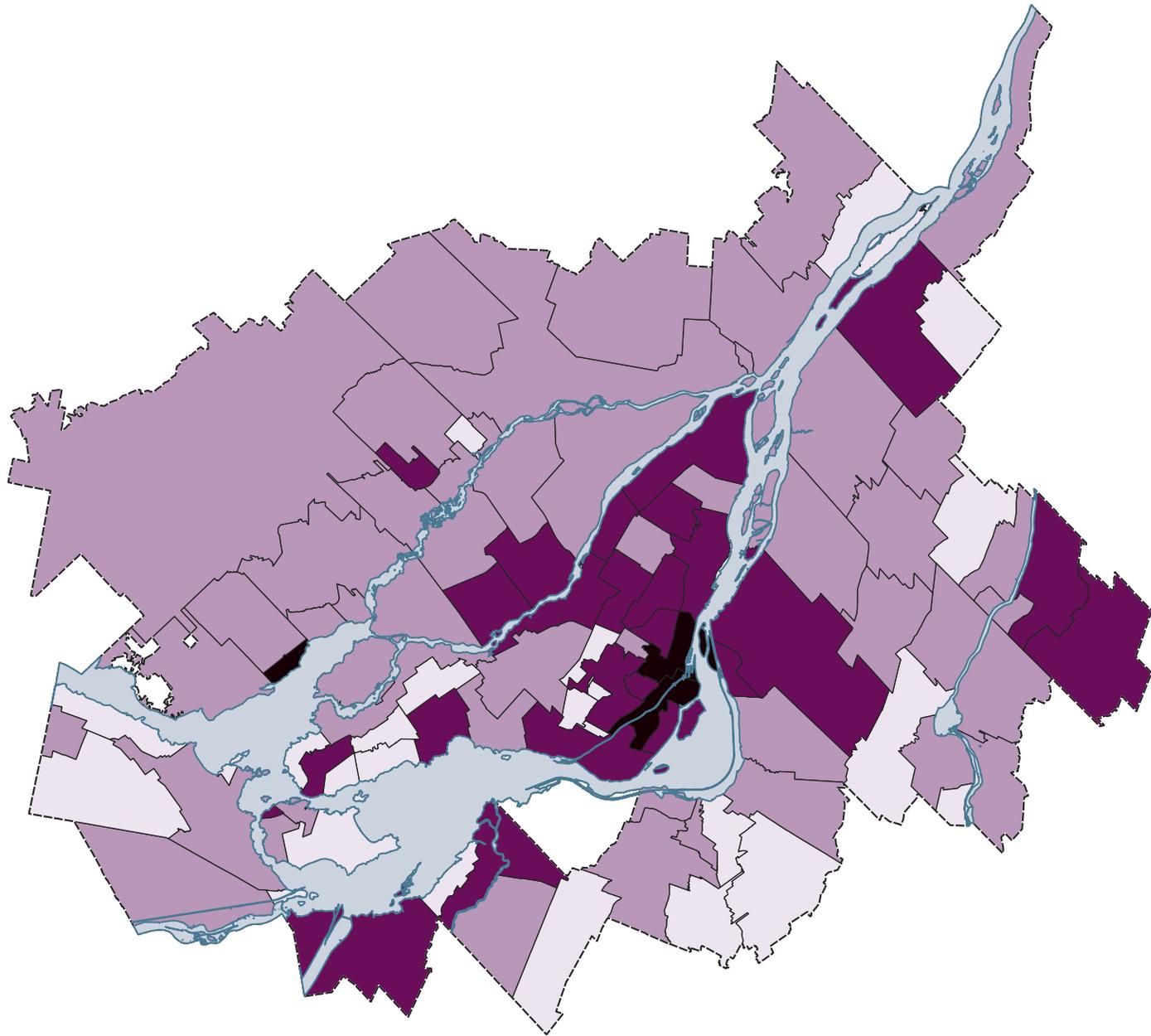
À l'échelle du Grand Montréal, les HLM sont distribués de façon inégale. Montréal détient une part plus grande de HLM par ménage que la plupart des autres municipalités. À l'extérieur de l'agglomération de Montréal, près du quart des municipalités (soit 16 municipalités sur 67) ont une offre de HLM inexistante.

Si les quartiers historiques de Montréal présentent un parc de HLM diversifié, destiné aussi bien aux personnes âgées qu'aux familles et personnes seules, il n'en va pas de même pour les anciennes municipalités de banlieue, qui ont tardé à intervenir sur le plan du logement social et qui ont davantage concentré leur offre pour les personnes âgées. Par exemple, Montréal-Nord et Saint-Léonard ont jadis préféré laisser au marché privé le soin d'accueillir les populations à revenu modeste (Dansereau et collab., 2002), ce qui explique leur part relative plus faible de HLM.

Une longue attente pour l'obtention d'un HLM

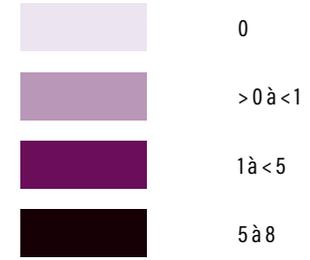
Comme en témoigne le nombre de ménages inscrits à la liste d'admissibilité à un logement social, les besoins sont partout et, surtout, nombreux. En 2021, 30 000 ménages étaient en attente d'un logement social dans le Grand Montréal pour un parc de 26 720 logements HLM (CMM, 2022). Pour obtenir une unité dans l'un des logements du parc géré par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), il fallait en moyenne 5,8 années en 2022 (OMHM, 2022).





Ratio de HLM par ménage

Nombre de HLM publics pour 100 ménages



Limites



Source : Vivre en Ville.
 Données : Curbcut, s. d., d'après Statistique Canada, 2021; Ville de Montréal, 2023; Ville de Laval, 2017; CMM, s. d.

Une offre déficiente pour les familles et les personnes seules

Dans 18 arrondissements et villes liées, on ne trouve aucun HLM pour familles et personnes seules. Parmi les arrondissements et villes liées dont le parc en contient, huit ont une liste de ménages résidents en attente d'un HLM supérieure au nombre de logements disponibles dans tout le parc. On peut donc supposer que pour les ménages qui résident dans ces arrondissements, l'attente risque d'être très longue.

Dans la pointe ouest de Montréal, les 384 unités HLM sont réservées aux personnes de 60 ans et plus. Les personnes seules et les familles ne peuvent donc pas aspirer à obtenir une place en HLM dans ce secteur, étant donné qu'aucune unité n'existe pour elles. Or, 372 ménages résidant dans ce secteur étaient inscrits à la liste d'admissibilité et en attente d'un tel logement en octobre 2023 (OMHM, 2023). Si et lorsqu'ils seront sélectionnés pour emménager dans un HLM, ces ménages devront se déraciner de leur milieu de vie.

Cette offre limitée constitue une limite importante à l'accès au logement et à la mobilité résidentielle pour des ménages qui souhaitent demeurer dans leur milieu de vie tout en bénéficiant de la sécurité procurée par le logement social.

Une offre à peine supérieure pour les personnes âgées

Les HLM destinés aux personnes de 60 ans et plus bénéficient d'une meilleure répartition géographique au sein de l'île de Montréal. Le nombre de personnes résidentes en attente d'un HLM est néanmoins supérieur au nombre total de HLM dans plusieurs arrondissements et villes liées de l'île. Cela soulève des enjeux en matière d'accessibilité au logement public pour les personnes âgées.

Offre et demande de HLM (familles et personnes seules de moins de 60 ans, agglomération de Montréal)

| Arrondissement | Nombre de HLM | Nombre de ménages résidents en attente d'un HLM | Ratio ménages en attente/HLM |
|--------------------------------------|---------------|---|------------------------------|
| Ahuntsic-Cartierville | 648 | 1088 | 1,68 |
| Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce | 557 | 1388 | 2,49 |
| LaSalle | 80 | 510 | 6,38 |
| Montréal-Nord | 167 | 848 | 5,08 |
| Saint-Laurent | 92 | 841 | 9,14 |
| Saint-Léonard | 100 | 703 | 7,03 |
| Verdun | 120 | 385 | 3,21 |
| Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | 784 | 1891 | 2,41 |

Source : Vivre en Ville.
Données : Ville de Montréal, 2023; OMHM, 2023.

Offre et demande de HLM (60 ans et plus, agglomération de Montréal)

| Arrondissement | Nombre de HLM | Nombre de ménages résidents en attente d'un HLM | Ratio ménages en attente/HLM |
|-------------------------------|---------------|---|------------------------------|
| Dorval | 24 | 47 | 1,96 |
| L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève | 12 | 23 | 1,92 |
| Montréal-Nord | 258 | 378 | 1,47 |
| Saint-Laurent | 197 | 328 | 1,66 |
| Saint-Léonard | 192 | 232 | 1,21 |

Source : Vivre en Ville.
Données : Ville de Montréal, 2023; OMHM, 2023.

LES PERSONNES EXCLUES DU SYSTÈME D'HABITATION

L'itinérance constitue une manifestation extrême des inégalités sociales. Si l'itinérance visible en représente la face la plus manifeste, bien des individus doivent composer avec une précarité résidentielle sévère et se retrouvent en logement de transition, en hébergement d'urgence ou en situation d'itinérance cachée, faute d'avoir accès à un logis.

L'itinérance visible en augmentation

Entre 2018 et 2022, l'itinérance visible a connu une hausse significative (+ 44 %) dans l'ensemble des régions du Québec (Québec. MSSS, 2023). Le dernier dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec a montré que cette hausse a été plus importante dans certaines régions limitrophes à l'île de Montréal. Néanmoins, près de la moitié des personnes en situation d'itinérance se trouve sur l'île de Montréal, qui se démarque par sa part supérieure de personnes en situation d'itinérance dans les lieux publics

Évolution du nombre de personnes en situation d'itinérance visible entre 2018 et 2022

| Région | 2018 | 2022 | Augmentation |
|-------------|------|------|--------------|
| Montréal | 3119 | 4152 | + 33 % |
| Laval | 169 | 179 | + 6 % |
| Laurentides | 185 | 387 | + 109 % |
| Lanaudière | 209 | 283 | + 35 % |
| Montérégie | 281 | 555 | + 98 % |

Source : Vivre en Ville.
Données : Québec. MSSS, 2023.

La croissance de la population en situation d'itinérance se heurte à l'insuffisance des ressources destinées à les soutenir, puisque celles-ci sont sursollicitées et qu'il manque de financement visant à en créer de nouvelles (Ouellette-Vézina, 2024). Ceci a notamment pour effet d'augmenter le nombre de personnes en situation d'itinérance qui passent la nuit dans les lieux publics. En 2023, la Ville de Montréal a démantelé près de 500 campements (Boily et Gentile, 2024). Alors que ceux-ci se localisaient traditionnellement à proximité du centre-ville, on les retrouve maintenant sur l'ensemble du territoire.

Les hommes, les personnes autochtones et les jeunes appartenant aux communautés LGBTQ+ sont surreprésentés parmi les personnes en situation d'itinérance visible. Selon le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM, 2023) et certains acteurs locaux rencontrés, on assiste à une hausse des populations à statut migratoire précaire, incluant des familles. Cette situation s'explique en partie à cause d'une instabilité résidentielle accrue induite par la crise de l'habitation, de même que par un manque d'accès au filet social en raison de leur statut migratoire. Cette nouvelle réalité se trouve en décalage avec les ressources et services existants en matière d'itinérance, qui sont peu adaptés pour répondre à leurs enjeux spécifiques.

Lexique

Itinérance visible

Une personne est considérée comme étant en situation d'itinérance visible si elle n'a pas de domicile permanent et sécuritaire ET se trouve, le soir du dénombrement, sans abri, dans un lieu non conçu pour l'habitation humaine (par exemple, une voiture, un abri de fortune ou une entrée de porte) ou dans une ressource temporaire (hébergement d'urgence, refuge pour femmes victimes de violence conjugale, ressources de transition, centres de thérapie, de réadaptation ou de crise, etc.).

Source : Vivre en Ville, d'après Québec. MSSS, 2023.

Itinérance cachée

Une personne est considérée comme étant en situation d'itinérance cachée si elle est hébergée temporairement chez d'autres personnes ou dans un hôtel ou un motel, sans avoir de domicile fixe permanent, ou si elle demeure dans une maison de chambres.

Source : Vivre en Ville, d'après Québec. MSSS, 2023.

Le logement, pierre angulaire des trajectoires d'itinérance

Les facteurs sociaux et individuels qui participent à l'exclusion et au maintien d'individus dans un statut résidentiel précaire sont multidimensionnels. Parmi eux, notons le manque de revenu, la difficulté d'accès aux soins de santé, les obstacles à l'insertion socioprofessionnelle, la sortie d'institutions, etc. Quel que soit le parcours des personnes en situation d'itinérance, l'accès (et le maintien) à un logement représente un passage obligé pour sortir de la rue. Sans logement, pas de santé; sans santé, pas d'emploi; sans emploi, pas de revenu; sans revenu, pas de logement.

Selon les informations recueillies lors du dernier dénombrement, l'expulsion constitue la première cause évoquée par les personnes en situation d'itinérance pour expliquer la perte du dernier logement (Québec. MSSS, 2023). À Laval, près de trois personnes en situation d'itinérance sur cinq souhaitent d'ailleurs obtenir de l'aide pour trouver et maintenir un logement, ce qui en fait leur besoin le plus criant.

Risque d'itinérance accru pour les femmes victimes de violence conjugale

La crise de l'habitation a des impacts importants pour les populations très vulnérables, notamment pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Pour elles, l'accès à un logement constitue en effet « une question de sécurité, voire de survie » (Brazeau et Laflamme, 2023), et le manque de logements abordables est identifié comme le principal défi de celles qui sont hébergées par un établissement d'hébergement (Statistique Canada, 2024).

Bien que les femmes victimes de violence conjugale soient prioritaires pour l'obtention d'une unité HLM, la pénurie de logements sociaux est si criante que l'ensemble de la chaîne d'aide à ces personnes est retardée, voire discontinuée. Cette situation allonge ainsi de plus en plus les durées en hébergement d'urgence à court terme, et ce, au-delà des durées prescrites (Statistique Canada, 2024; Morin-Martel, 2024). Ces trajectoires de service discontinues marquent souvent le parcours des femmes en situation d'itinérance qui ont été victimes de violence conjugale (Cousineau et Flynn, 2018).

Une analyse à compléter par d'autres données :

- Portraits géographiques détaillés
- Rôle de l'habitation dans le parcours des personnes en situation d'itinérance
- Statistiques et analyse qualitative sur l'itinérance cachée



CRISE DE L'HABITATION : TOUS LES VOYANTS SONT AU ROUGE

Plusieurs facteurs influencent le système d'habitation du Grand Montréal. Les inégalités sociales, la conjoncture économique, les dynamiques immobilières, le marché de l'emploi, les politiques publiques, les discriminations et les choix résidentiels s'imbriquent et s'influencent mutuellement.

À l'heure actuelle, on assiste à une précarisation croissante de l'accès au logement et de la mobilité résidentielle dans le Grand Montréal. La crise de l'habitation contribue à exacerber les inégalités sociales et a un effet délétère sur la santé mentale, physique et sociale de la population (Québec. Direction régionale de santé publique de Montréal et collab., 2022).

La hausse globale du coût de l'immobilier et des loyers tend à vulnérabiliser davantage les ménages les plus à risque d'exclusion économique ou sociale. Cette crise s'explique en partie par un contexte favorable aux pratiques spéculatives, une demande élevée et des mises en chantier résidentielles insuffisantes et trop lentes.

Pénurie de logements

En 2023, le Grand Montréal a connu son plus bas taux d'inoccupation depuis les 20 dernières années, soit 1,5 %. Cette situation s'explique principalement par la croissance démographique, la vigueur du secteur de l'emploi et le coût élevé du prix des propriétés, qui forcent davantage de ménages à se loger par le biais du marché locatif privé (Canada. Société canadienne d'hypothèques et de logement [SCHL], 2024).

La hausse rapide des taux d'intérêt à partir de 2022 a également fait chuter le nombre de mises en chantier résidentielles dans la région, qui était déjà insuffisant pour répondre à la demande. Selon la CMM (2022), en 2021, il aurait fallu entre 24 000 et 32 000 logements supplémentaires disponibles à la vente pour atteindre un ratio équilibré de 8 à 10 vendeurs par acheteur.

Tous les logements ne sont pas égaux

En 2023, Centraide du Grand Montréal (2023) révélait que les taux d'inoccupation pour les trois premiers quartiles de loyers se trouvaient bien en deçà de celui des loyers du quartile le plus élevé, soit les loyers de 1150 \$ et plus.

En somme, les logements les moins dispendieux sont les plus rares. Parmi eux, notons que le taux d'inoccupation pour les logements de trois chambres et plus est particulièrement alarmant, à 0,2 % seulement, ce qui pose des problèmes sérieux d'abordabilité pour les familles à faible revenu à la recherche d'un logement de taille convenable.

Hausse du coût des loyers

La demande élevée pour l'immobilier conjuguée à la rareté de logements crée les conditions parfaites pour une hausse globale des prix.

En 2023, le loyer moyen, tous types de logements confondus, a augmenté de 7,7 % dans le Grand Montréal (Canada. SCHL, 2024). L'augmentation du loyer moyen des banlieues surpasse celle de l'île de Montréal, et ce, depuis quelques années déjà (FGM, 2022). Malgré certaines différences entre les secteurs de la région, la tendance à la hausse se confirme pour l'ensemble d'entre eux.

Des hausses de loyer défavorables à la mobilité résidentielle

Dans le Grand Montréal, l'écart entre le loyer moyen des logements locatifs inoccupés (1071 \$) et occupés (1299 \$) est de 21,3 % (Canada. SCHL, 2024). Cette différence tend à être supérieure dans les banlieues (35,9 %) que sur l'île de Montréal (17,3 %).

La mobilité résidentielle des ménages s'effrite au fur et à mesure que le fossé se creuse entre ces deux catégories de logements. Entre 2017 et 2023, le taux de roulement des logements est passé de 17,3 % (Canada. SCHL, 2017) à 9,6 % (Laberge, 2024).

L'accélération de la financiarisation du marché immobilier joue un rôle important dans la hausse du coût des loyers, puisque l'acquisition résidentielle financiarisée considère d'abord le logement comme un investissement et cherche ainsi à répondre aux intérêts et aux logiques de la finance en priorisant l'atteinte de cibles de rendement (Gaudreau, Fauveaud et Houle, 2021).

La financiarisation se traduit entre autres par une **concentration du marché locatif dans les mains d'une poignée de propriétaires immobiliers.**

À Montréal, 0,46 % des propriétaires détiennent 32 % des logements locatifs. Ces logements se concentrent principalement au centre, dans les arrondissements de Ville-Marie (31,8 %) et du Plateau-Mont-Royal (17,9 %) (St-Hilaire, Brunila et Wachsmuth, 2024), qui sont des secteurs où l'on observe une concentration particulièrement importante de ménages à faible revenu.

Une déconnexion de plus en plus marquée entre les revenus et les prix

Les logiques actuelles du système d'habitation créent un décalage de plus en plus grand entre le prix des logements et le revenu des ménages. Entre 2011 et 2021, le prix de vente des logements a augmenté de 90 % tandis que les revenus des ménages ont augmenté de seulement 40 % (CMM, 2022).

Les logements locatifs sont eux aussi sensibles aux hausses de valeur foncière, puisque le coût d'achat des propriétés se répercute directement sur le prix des loyers. Ceci mène à une précarisation de la situation résidentielle d'un nombre croissant de ménages locataires, puisque c'est l'ensemble du marché locatif qui est touché par la hausse du coût des loyers.

En 2023, Centraide du Grand Montréal (2023) calculait à cet effet que 19 % des ménages du Grand Montréal auraient un revenu résiduel net négatif au début du mois s'ils vivaient dans un logement du marché privé, après avoir subvenu à leurs besoins essentiels.

Un risque réel d'éviction de leur milieu de vie pour les ménages à faible revenu

Si la crise en habitation touche un nombre important de ménages de tous types, ce sont les ménages à faible revenu qui risquent d'en payer le prix fort.

L'augmentation des prix réduit le choix pour celles et ceux dont les moyens sont les plus limités. Cette réduction des possibles peut vouloir dire se contenter d'un logement plus petit ou de moins bonne qualité.

Cela réduit aussi la possibilité de choisir son milieu de vie. Dans un contexte où la demande de logement social dépasse de très loin l'offre disponible, et où l'accès à la propriété est difficilement envisageable, de nombreux ménages à faible revenu n'ont d'autre choix que le marché locatif privé. Or, ce marché est, de plus en plus, le lieu de toutes les concurrences.

On l'a vu, les ménages à faible revenu se concentrent actuellement en forte proportion dans les secteurs centraux, desservis en transport en commun, qui offrent une qualité de vie recherchée. Ces milieux de vie sont aussi ceux prisés par de nombreux ménages dont les revenus sont plus élevés.

Si l'abordabilité du logement n'est pas protégée dans les quelques secteurs compatibles avec une bonne qualité de vie malgré un faible niveau de revenu, les personnes les plus vulnérables courent un réel risque d'éviction de leur milieu de vie, à court ou moyen terme.

Lexique

Revenu résiduel net

Le revenu résiduel net correspond au revenu après impôt et après les dépenses liées au logement (au prix du marché) et toutes autres dépenses jugées essentielles pour un mode de vie décent.

Source : Centraide, 2023.

QUE RETENIR DU RÔLE DE L'HABITATION AU REGARD DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE?

L'habitation joue un rôle central et déterminant en tant que facteur de précarisation et d'exclusion sociale. Les choix (ou non-choix) résidentiels sont majeurs dans l'expérience des iniquités territoriales.

L'abordabilité du parc résidentiel grand-montréalais s'effrite

Notamment en raison d'une offre résidentielle insuffisante pour répondre à la demande, on assiste à une flambée des prix généralisée qui touche tous les types d'habitation, partout à travers le Grand Montréal. L'écart se creuse entre le coût des logements occupés et vacants, mettant ainsi en péril l'abordabilité globale du parc immobilier montréalais.

Incapables de s'offrir un loyer au prix du marché, plusieurs font le non-choix de rester sur place, en dépit de logements qui sont tantôt trop petits, tantôt insalubres, tantôt mal situés.

Un champ des possibles restreint pour les ménages défavorisés

Pour les ménages en situation de précarité économique, la seule option pour se loger consiste bien souvent à occuper un logement locatif.

L'analyse de la répartition géographique des logements locatifs a montré que les ménages locataires ont un choix de localisation beaucoup plus restreint que

les autres. En raison d'une répartition hétérogène, certains secteurs du Grand Montréal, notamment en périphérie, contiennent des taux infimes de logements locatifs. Cette caractéristique du marché locatif constitue une iniquité territoriale importante pour les ménages défavorisés, d'autant plus que le contexte de rareté de logements complique déjà la recherche d'un logis.

Un filet social résidentiel dont il est difficile de bénéficier

Le logement social et communautaire agit bien souvent comme une bouée de sauvetage pour les personnes et les familles qui, pour une multitude de raisons, sont dans l'impossibilité d'habiter dans un logement du marché adapté à leurs besoins et à leurs capacités (financières, physiques, etc.).

Sauf exception, la part de ces logements dans le parc résidentiel des différents secteurs du Grand Montréal est minime et bien en deçà des besoins actuels.

Pour illustrer les conséquences du manque de logements sociaux et communautaires, le cas des HLM a été étudié plus en détail. L'analyse a d'abord démontré que malgré leur admissibilité, les personnes qui ont déposé une demande doivent attendre en moyenne plusieurs années avant de se voir attribuer une unité.

Ensuite, la possibilité pour celles-ci d'obtenir une unité dans leur arrondissement ou municipalité de résidence est mince, en raison de listes d'attente qui dépassent bien souvent le nombre d'unités disponibles. Dans certains cas, il est carrément impossible d'aspirer à obtenir un HLM dans son propre milieu de vie, puisqu'il n'y en a tout simplement pas. C'est notamment le cas des familles et personnes seules de l'ouest de l'île, où la faible offre de logements HLM n'est destinée qu'aux personnes de 60 ans et plus.

Une tempête parfaite qui pousse à la rue

L'impossibilité pour un nombre croissant de personnes de s'offrir un logis, conjuguée à la demande élevée pour des logements sociaux et communautaires, contribue à la hausse de l'itinérance visible et cachée. Cette forme d'exclusion sociale illustre à quel point le logement est une composante essentielle de la vie en société et un facteur majeur d'inégalités.

Le lieu de résidence comme unité de mesure des iniquités territoriales

La croissance des personnes en situation d'itinérance force à reconnaître le rôle déterminant du lieu de résidence dans l'étude des iniquités territoriales. En effet, c'est à travers le milieu de vie des gens que le territoire est analysé, et comment situer ces personnes si ce n'est à partir de l'endroit où elles vivent?

Un système d'habitation qui forge l'expérience du territoire

L'analyse du système d'habitation au croisement de la vulnérabilité des ménages montre que l'endroit où l'on s'établit est fortement contraint par un ensemble de facteurs systémiques. Si le champ des possibles est grand pour les ménages mieux nantis, qui peuvent généralement choisir ou quitter un milieu de vie, les ménages défavorisés disposent d'un éventail de choix plus limité. Les conséquences de ces disparités seront approfondies dans les dimensions qui suivent.

RESSOURCES DE PROXIMITÉ

Les ressources de proximité façonnent le quotidien. Leur présence en nombre suffisant, leur accessibilité physique et géographique, de même que leur adéquation avec les besoins du milieu accroissent la santé et la qualité de vie des populations.

Sept types de ressources de proximité analysées au regard de l'équité territoriale

Dans cette section, sept types de ressources sont analysées : les **commerces et services** de proximité, **l'environnement alimentaire**, les **services de santé** de proximité, les **organismes communautaires**, les **arbres** et les **parcs**, les **infrastructures culturelles** de proximité et les **écoles**.

Comment lire chaque sous-section?

Pour chacun des sept types de ressources, l'analyse présente :

- **l'indicateur** choisi;
- lorsque possible, un constat général sur sa **distribution** : est-elle globalement inéquitable, c'est-à-dire au détriment des secteurs défavorisés pour la majorité du territoire étudié, ou pas? Si possible, ce constat s'appuie sur la représentation cartographique de l'indicateur, parfois accompagnée d'une analyse statistique. Les détails méthodologiques sont disponibles en annexe;
- le cas échéant, une **identification sommaire des secteurs défavorisés** qui sont les moins bien pourvus relativement à l'indicateur choisi;
- des **considérations complémentaires**, notamment sur les facteurs de défavorisation qui accentuent la vulnérabilité des personnes relativement à cet indicateur;
- parfois une **ouverture sur d'autres données** qui seraient pertinentes à étudier pour compléter l'analyse.

Lexique

Accessibilité géographique

L'accessibilité géographique ou spatiale réfère à l'accès aux diverses activités (emplois, commerces, services, loisirs, etc.). Elle est liée à la répartition de la population et des activités sur le territoire, mais aussi à l'offre de transport qui y est disponible.

Source : Vivre en Ville, d'après Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques [CERTU], 2002.

Accessibilité physique

L'accessibilité physique renvoie à la possibilité, pour les personnes à mobilité réduite, de se déplacer librement d'un point à un autre, d'accéder physiquement aux espaces publics, aux bâtiments publics ou privés (de travail, d'éducation, de loisir, de commerce, d'administration, etc.) et aux moyens de transport.

Source : Vivre en Ville, d'après CERTU, 2002.

Accessibilité économique

L'accessibilité économique reflète la capacité financière des individus à pouvoir s'acquitter des frais et des coûts liés à une offre de services ou de biens de consommation.

Source : Vivre en Ville.

LES COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ

De façon générale, des disparités importantes existent dans le Grand Montréal quant à l'accessibilité piétonne aux services et aux commerces.

Indicateur choisi : indice d'accessibilité piétonne aux services et aux commerces.

Cet indicateur est un indice qui combine plusieurs informations. Il a été choisi pour offrir une vue d'ensemble de l'accessibilité, faute de capacité à analyser précisément l'accessibilité à chacune des ressources de proximité. Développé par la firme Local Logic (CMM, 2023b), l'indice d'accessibilité piétonne aux services et aux commerces s'appuie sur deux principaux facteurs :

- La **possibilité** de satisfaire les besoins quotidiens à pied : il est principalement question de la distance de l'épicerie et de la pharmacie la plus proche, et d'accès à une variété de commerces de proximité.
- La **convivialité** des conditions de marche : il est principalement question d'accès à des rues principales où il est agréable de marcher et de distance par rapport aux grandes infrastructures de transport telles que les autoroutes et les voies ferrées qui créent des barrières physiques pour la marche.

Une accessibilité piétonne globalement limitée

L'analyse globale de l'accessibilité piétonne aux commerces et services montre qu'elle est très limitée sur le territoire du Grand Montréal. Dans les couronnes Nord et Sud ainsi qu'à Laval, près de 100 % des ménages ont un accès moyen, faible ou très faible aux commerces et services. Dans l'agglomération de Longueuil, 86 % des ménages sont dans cette situation et dans celle de Montréal, ce sont près de 40 % des ménages dont l'accès à pied aux commerces et services est ainsi limité (CMM, 2023b).

Pas de distribution inéquitable généralisée

La carte de l'accessibilité piétonne aux commerces et services ne permet pas de qualifier leur distribution comme globalement inéquitable au détriment des secteurs défavorisés. Une part importante du territoire couvert par des secteurs défavorisés présente d'ailleurs une bonne accessibilité.

Certains secteurs défavorisés moins bien desservis

Plusieurs secteurs défavorisés du Grand Montréal sont concernés par un accès limité aux commerces et services de proximité. C'est le cas de secteurs excentrés de l'agglomération de Montréal, par exemple Montréal-Est, et de certains secteurs des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Lachine.

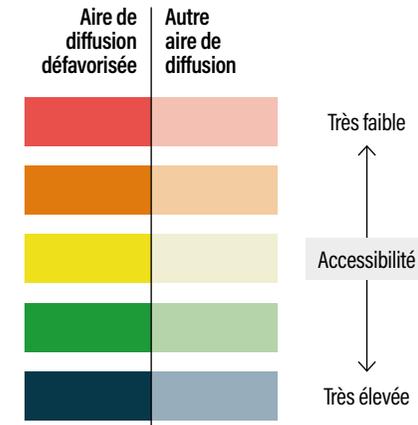
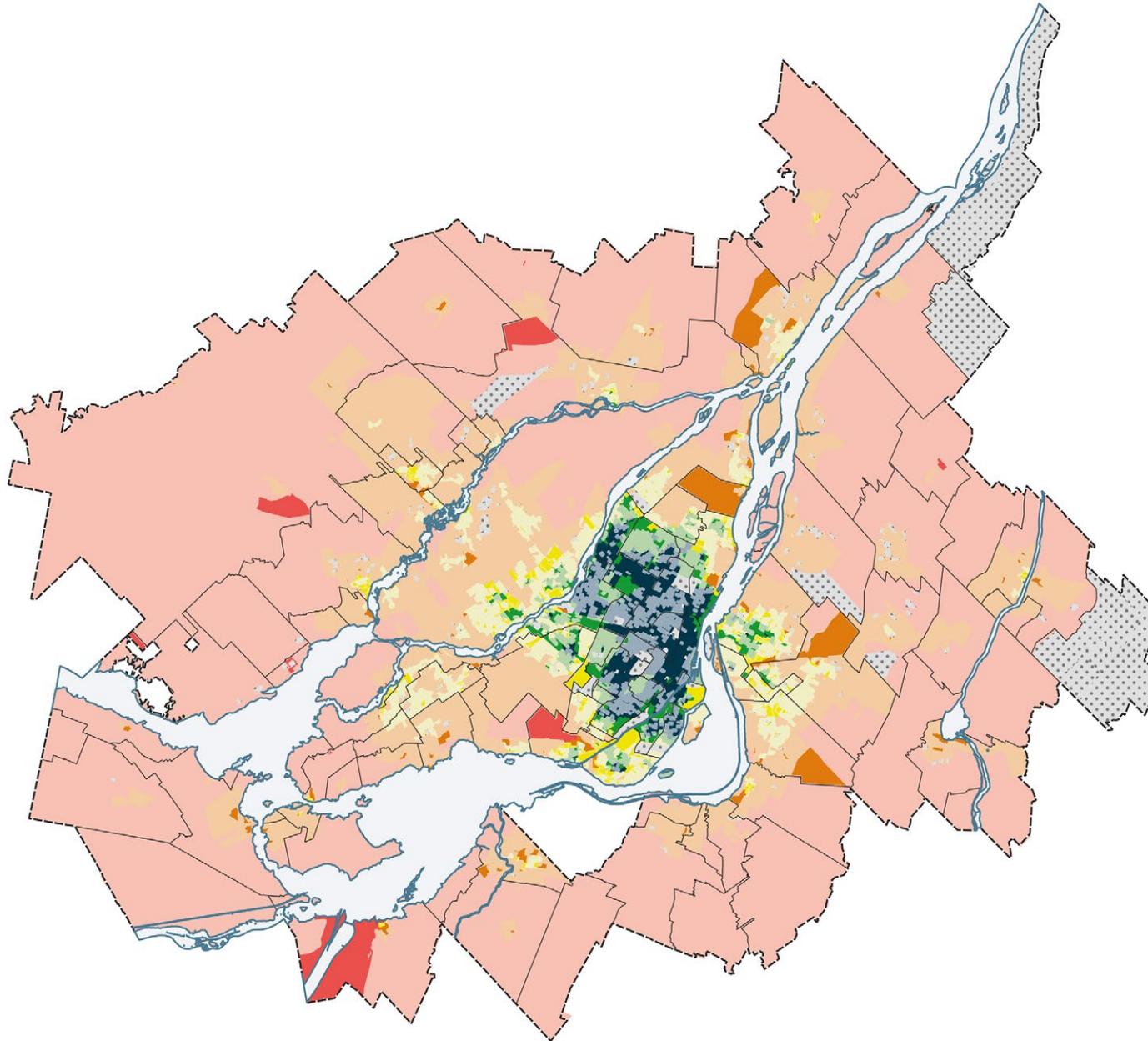
À l'extérieur de l'île, le quartier de Fatima, au nord de Longueuil, et un secteur de Saint-Eustache, sur la couronne Nord, figurent également parmi les moins bien desservis.

Au-delà de la proximité géographique, un accès qui peut être compromis

L'accessibilité ne dépend pas seulement de la proximité géographique. Le sentiment d'insécurité ou la discrimination vécue par les personnes immigrantes et racisées peuvent influencer l'accès aux services et aux commerces, et plus largement à l'espace public (Conseil interculturel de Montréal, 2023).



Accessibilité piétonne aux services et aux commerces



Secteurs exclus de l'analyse

Absence de données

Limites

Municipalités et arrondissements
 Territoire à l'étude

Source : Vivre en Ville.
 Données : Local Logic, 2020, d'après CMM, s. d.; Curbcut, s. d., d'après Statistique Canada, 2021.

L'ENVIRONNEMENT ALIMENTAIRE

On définit l'environnement alimentaire comme l'ensemble des conditions dans lesquelles une personne ou un groupe de personnes a accès aux aliments, les choisit et les consomme (Québec. MSSS, 2017). Ces conditions dépendent de facteurs physiques, sociaux, économiques, culturels et politiques régissant l'**accessibilité**, la **disponibilité** et le **caractère adéquat** des aliments dans une communauté ou une région (Rideout, Mah et Minaker, 2015). L'environnement alimentaire joue un rôle important dans l'adoption et le maintien d'une saine alimentation.

Les environnements alimentaires défavorables à la santé

Trois types d'environnements alimentaires sont considérés comme problématiques : les déserts, les marais et les mirages alimentaires.

Un **désert alimentaire** est un secteur qui est à la fois défavorisé et doté d'un faible accès aux commerces alimentaires (Québec. INSPQ, 2013). L'indice de désert alimentaire de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) montre que cette situation s'observe principalement dans l'est de l'île de Montréal.

Un **marais alimentaire** est un secteur où les aliments de faible valeur nutritive sont facilement accessibles et plus nombreux que les aliments sains (Québec. INSPQ, 2018b).

La notion de **mirage alimentaire** fait référence au fait que même en présence d'une offre alimentaire saine à proximité, si le prix des aliments est trop élevé pour les personnes à faible revenu, celles-ci n'y ont pas réellement accès (Centre de collaboration nationale en santé environnementale [CCNSE], 2017).

Un environnement multidimensionnel

L'aspect territorial, soit la présence et l'accessibilité géographique aux commerces alimentaires, n'est qu'une des dimensions de l'accès à une saine alimentation. Parmi les autres, l'**accessibilité économique** compte parmi les principaux déterminants de la qualité de l'alimentation (CCNSE, 2017).

Ainsi, dans l'est de Montréal, où plusieurs secteurs sont considérés comme des déserts alimentaires, la dimension géographique de l'accès à la saine alimentation ne correspond qu'en partie à la réalité vécue par les ménages à faible revenu, la dimension économique étant le principal frein (Audet et collab., 2023).

L'**accessibilité culturelle**, soit l'adéquation d'une ressource aux préférences, valeurs, croyances ou aptitudes et connaissances culinaires d'une population donnée, constitue également une dimension importante de l'environnement alimentaire pour toutes les communautés, notamment celles issues de l'immigration. Par exemple, dans les quartiers où l'on retrouve une grande proportion de ménages à faible revenu issus de l'immigration, l'insécurité alimentaire peut être accentuée par la rareté de commerces alimentaires ethnoculturels de proximité. Cette rareté crée une barrière culturelle à la saine alimentation des familles immigrantes (Porto de Oliveira et Gosselin, 2024).

La multidimensionnalité de l'accès à un environnement alimentaire favorable à la santé est donc un aspect complexe à traiter dans cette section, qui s'intéresse principalement aux iniquités de distribution.

Une représentation complexe et incomplète

L'analyse territoriale des enjeux liés à l'alimentation comporte plusieurs difficultés qui compromettent une cartographie efficace.

Les bases de données sur les commerces alimentaires dans le Grand Montréal ne renseignent ni sur le coût des aliments ni sur leurs caractéristiques culturelles. Cartographier les commerces alimentaires ne permettrait donc pas de rendre apparentes les nombreuses situations de mirage alimentaire.

Pour éviter une représentation trompeuse, nous avons renoncé à produire une carte de l'accès alimentaire à l'échelle du Grand Montréal. Il serait en revanche intéressant de réaliser cette analyse à l'échelle de chaque milieu de vie, à partir d'informations plus détaillées (Vivre en Ville, 2022b).

Une analyse à compléter par d'autres données :

- Cartographie des différents types d'épiceries
- Banques alimentaires et autres services d'aide alimentaire
- Accessibilité physique aux commerces
- Type d'aliments vendus (accessibilité culturelle)
- Prix des aliments vendus (accessibilité économique)

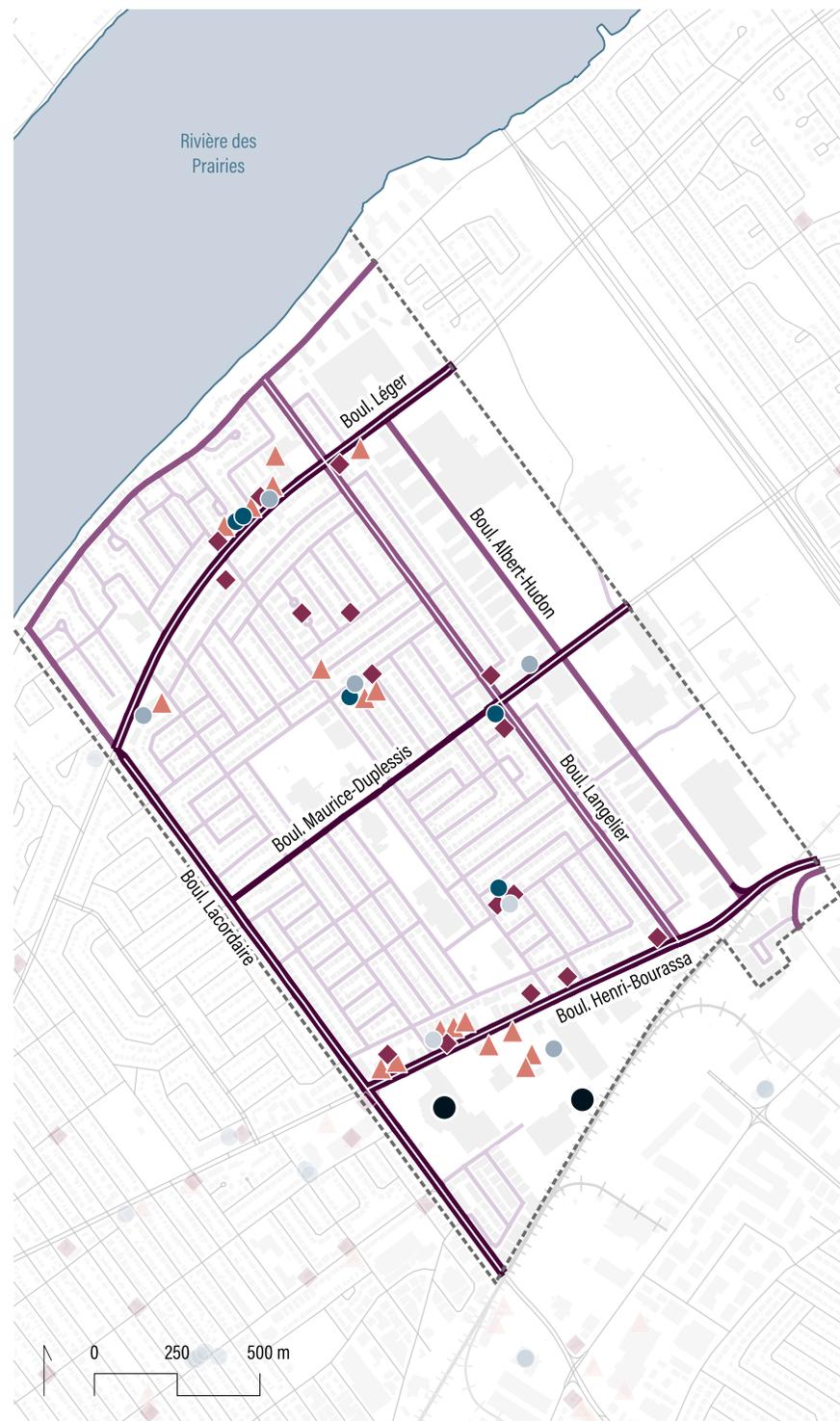
Environnement alimentaire : regard sur l'est de Montréal-Nord

L'est de Montréal-Nord réunit plusieurs caractéristiques d'un environnement défavorable à une saine alimentation.

Les principaux commerces alimentaires y sont concentrés le long des boulevards au nord et au sud du secteur, créant un **accès géographique et physique limité**, notamment pour les personnes non motorisées et celles à mobilité réduite.

Pour compenser le manque de commerces alimentaires de proximité, plusieurs initiatives communautaires ont vu le jour. Parmi elles se trouve une coopérative de distribution alimentaire solidaire fondée par cinq organismes de Montréal-Nord, qui a opéré de 2014 à 2022. Si des organismes communautaires peuvent contribuer à la sécurité alimentaire en assumant la prise en charge collective de la lutte contre l'insécurité alimentaire, il demeure qu'ils ne peuvent à eux seuls apporter une solution à ce problème dont les causes sont beaucoup plus profondes (Enriquez et Klein, 2019).

L'est de Montréal-Nord constitue également un **marais alimentaire**, puisque les aliments de faible valeur nutritive sont plus accessibles que la saine alimentation. En effet, pour chaque commerce d'alimentation, on retrouve 2,4 dépanneurs et restaurants rapides.



Environnement alimentaire de l'est de l'arrondissement de Montréal-Nord (Montréal)

Types de commerces alimentaires

- Supermarché
- Épicerie
- Épicerie spécialisée
- Boulangerie, pâtisserie et autre
- ◆ Dépanneur
- ▲ Restaurant rapide et cantine

Types de voies de circulation

- Artère
- Nationale ou collectrice municipale
- Locale

Limites

- - - Est de Montréal-Nord

Source : Vivre en Ville.
Données : Ville de Montréal, 2023; MRNF, 2024.

LA SANTÉ DE PROXIMITÉ

La santé de proximité est un cadre dans lequel on peut rejoindre les personnes dans leur milieu de vie, dans une approche de santé globale qui favorise le travail inter- et pluridisciplinaire. Cette conception de la santé accorde une place importante à l'action communautaire et aux particularités du territoire desservi en s'appuyant sur un triple ancrage local (Parole d'excluEs, 2022) :

- Les services sociaux et de santé et autres institutions.
- Le milieu communautaire.
- La population locale.

Indicateur choisi : localisation des centres locaux de services communautaires (CLSC).

Les CLSC sont des établissements publics de santé de première ligne.

Une répartition plutôt équitable

Créé au début des années 1970, le réseau des CLSC visait notamment à desservir les quartiers défavorisés qui souffraient d'un manque de services de santé. Bien que la distribution des ménages défavorisés ait quelque peu changé depuis, les CLSC se retrouvent encore aujourd'hui au cœur de plusieurs des secteurs défavorisés identifiés dans ce rapport. C'est donc un équipement public dont la répartition sur le territoire apparaît plutôt équitable.

Plusieurs secteurs défavorisés moins bien équipés

Plusieurs secteurs défavorisés sont relativement éloignés d'un CLSC. Parmi les endroits qui s'en trouvent particulièrement éloignés, notons certains secteurs de l'est de Montréal, notamment Montréal-Nord, Montréal-Est et Tétéreaultville. Au centre de l'île, c'est le cas de certains secteurs situés dans Bordeaux-Cartierville, le sud-est de Rosemont-La Petite-Patrie, le nord de Saint-Michel et l'est de Lachine. Certains secteurs de l'ouest de l'île sont également concernés, principalement à Sainte-Geneviève, Sainte-Anne-de-Bellevue et Pierrefonds-Roxboro.

Un accès encore plus limité pour certaines populations

L'accès à un CLSC éloigné est plus complexe pour les personnes vulnérables qui se déplacent difficilement et pour celles pour qui les coûts d'accès au transport collectif sont dissuasifs (Heck et Lapalme, 2017). Enfin, l'accès aux services de santé de proximité est encore plus limité pour les personnes dont le statut migratoire les prive de couverture d'assurance maladie.

Autres équipements de santé

Les GMF : l'accès aux médecins de famille a graduellement été transféré des CLSC vers les groupes de médecine familiale (GMF) (Plourde, 2016), un modèle qui, selon l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux, est défavorable aux clientèles les plus vulnérables (Québec. INESSS, 2019).

Les pharmacies : notre analyse spatiale de la répartition des pharmacies n'a pas permis de constater d'iniquités territoriales importantes.

Une analyse à compléter par d'autres données :

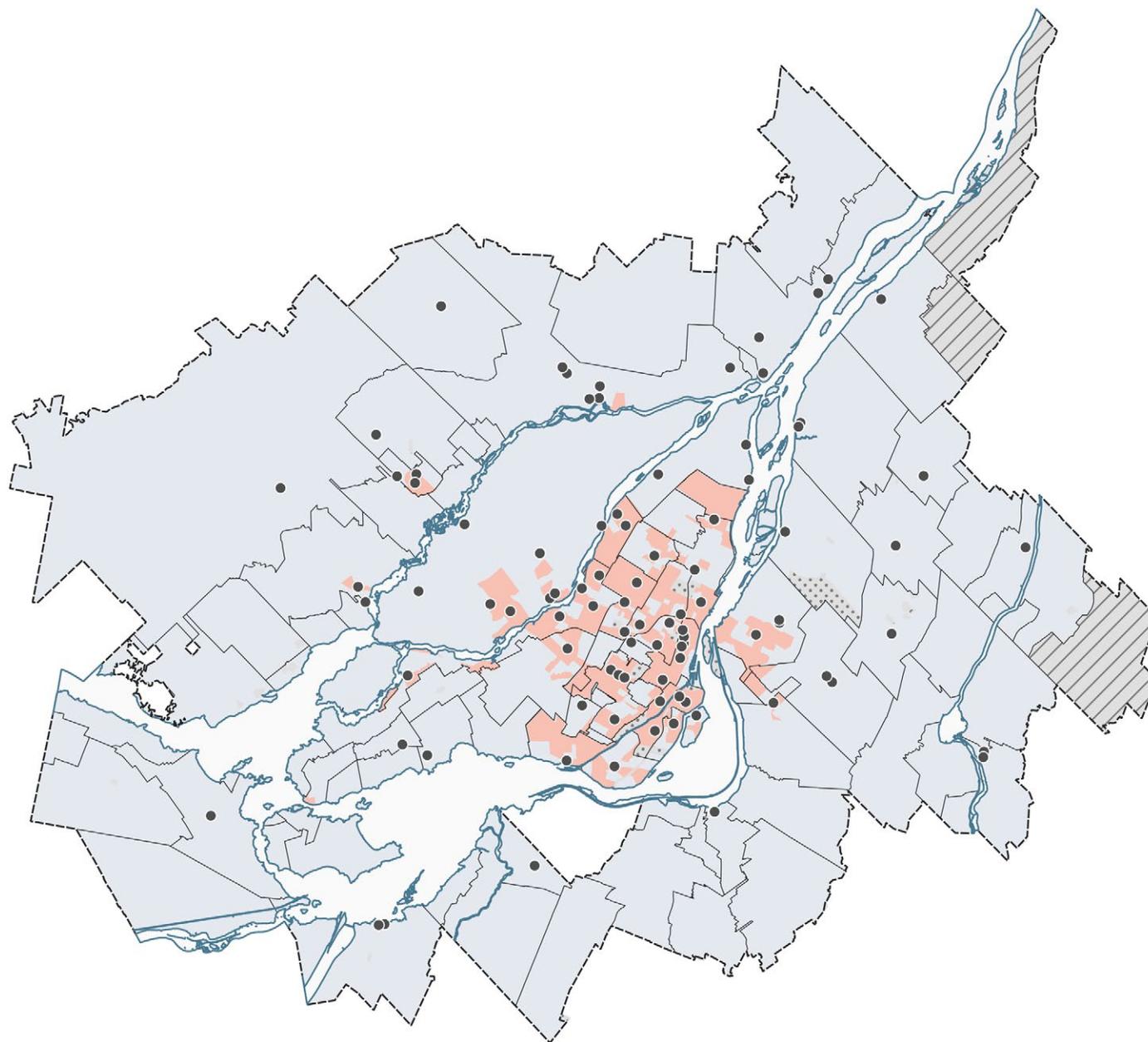
- Taux de la clientèle des GMF vivant à proximité de leur clinique
- Accès aux différents services médicaux (tests médicaux, etc.)
- Mécanisme d'attribution des postes de médecins selon les plans régionaux d'effectifs médicaux

Lexique

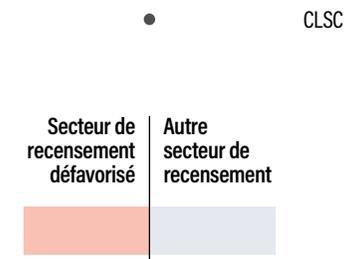
Services de première ligne

Les services de première ligne renvoient aux services sanitaires et sociaux « courants » et incluent notamment les services de prévention des maladies et des problèmes sociaux, la promotion de la santé ainsi que les services curatifs non spécialisés comme la médecine de famille et l'accueil psychosocial.

Source : Plourde, 2017.



Centres locaux de services communautaires (CLSC)



Source : Vivre en Ville.
Données : Curbcut, s. d., d'après Statistique Canada, 2021; MSSS, 2024.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Les organismes communautaires offrent des services essentiels et complémentaires à ceux fournis par l'État. Ils desservent notamment des populations ayant des besoins particuliers laissés dans l'angle mort des programmes sociaux et des services publics.

Leur polyvalence, leur agilité et leur connaissance fine du milieu font d'eux des acteurs locaux importants. Les organismes communautaires constituent des ressources de proximité en ce qu'ils offrent des services et du soutien adaptés aux enjeux spécifiques vécus par les populations vulnérabilisées de leur milieu. Leur ancrage territorial fait en sorte qu'ils sont souvent mobilisés dans la lutte contre les iniquités territoriales, autant dans l'accompagnement des personnes qui en subissent les effets que dans la recherche de solutions adaptées à leur milieu.

Depuis leur émergence au début des années 1960, ces organismes, souvent créés « par et pour » la population utilisatrice, sont au premier plan des grandes mobilisations citoyennes qui ont marqué l'histoire contemporaine du Grand Montréal et du Québec (Brabant, 2021b).

La répartition des organismes communautaires

Il apparaît difficile d'effectuer une analyse des iniquités de répartition des organismes communautaires à l'échelle du Grand Montréal. Leur seule localisation ne permet de prendre en compte ni la pluralité des missions des organismes, ni leur échelle d'intervention, ni les besoins différenciés des populations.

Une action communautaire précarisée

Le milieu communautaire fournit de nombreux services de qualité sur le territoire du Grand Montréal.

Les tables de quartier et les organismes de concertation rencontrés en vue de la réalisation de ce diagnostic s'entendent toutefois sur la précarité de ces services, faute de financement suffisant et en raison de la difficulté à trouver des locaux abordables et appropriés.

Un financement insuffisant

Dans les dernières années, les conséquences désastreuses de la pandémie de COVID-19, de l'inflation et de la crise de l'habitation ont réaffirmé l'importance de l'action communautaire. Malgré l'existence d'un consensus sur son rôle essentiel, le financement de plusieurs organismes demeure insuffisant pour répondre aux besoins du milieu. Plus particulièrement, le manque de financement à la mission, la complexité des redditions de comptes multiples et les cibles à court terme sont au détriment de la desserte de la communauté (Lachapelle, 2023).

Un manque de locaux abordables

La rareté de locaux commerciaux abordables est un problème majeur pour les organismes communautaires. Il est particulièrement criant dans les quartiers où le prix de l'immobilier augmente rapidement, puisque l'absence de réglementation sur les loyers commerciaux les rend très sensibles aux hausses de valeur foncière.

Plusieurs organismes sont hébergés par le réseau public, notamment scolaire, mais sont tout de même à risque d'éviction. Au début de l'année 2023, la Coalition montréalaise des Tables de quartier dénombrait 48 organismes communautaires en voie d'être évincés de tels locaux pour cause de reprise des locaux ou de vente (Bellavance, 2023). Cette crise des locaux communautaires risque d'éloigner les organismes des communautés vulnérables avec lesquelles ils ont tissé des liens étroits.

Une analyse à compléter par d'autres données :

- Identification des territoires ayant des besoins non comblés en matière de services communautaires
- Infrastructures communautaires (centres communautaires, espaces de rencontre sociale, etc.)



LES ARBRES ET LES PARCS

Les arbres et les parcs produisent une panoplie d'effets positifs sur la santé : ils encouragent un mode de vie physiquement actif, favorisent le bien-être psychologique et diminuent le stress, le sentiment de solitude et les nuisances comme la pollution de l'air et l'effet d'îlot de chaleur urbain (Vivre en Ville, 2022a). Un milieu de vie verti réduit ainsi les inégalités sociales devant la maladie (Crouse et collab., 2017).

Indicateur choisi : part du territoire couvert par la canopée.

La canopée est l'indicateur par excellence pour renseigner sur la présence et la quantité d'arbres sur un territoire.

Indicateur choisi : proximité (< 300 m) d'un parc d'au moins un hectare de superficie (données disponibles seulement pour la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil).

Cet indicateur renseigne sur l'accès à un espace vert et semble particulièrement intéressant dans le contexte où de nombreux ménages défavorisés sur le plan économique sont aussi locataires, et disposent moins d'un espace extérieur privé.

Une couverture canopée inéquitable

Les données recueillies dans de nombreuses villes, dont Montréal, montrent une répartition inéquitable de la canopée (Pham et collab., 2017; Landry, Dupras et Messier, 2020). Notre analyse le confirme également pour le Grand Montréal. La couverture territoriale de la canopée montre que celle-ci est 28 % moins fournie dans les secteurs défavorisés que dans les autres secteurs. Ainsi, les secteurs défavorisés sont très loin d'atteindre les recommandations de couverture de canopée, alors que les autres secteurs y sont presque.

Couverture de canopée des secteurs de recensement défavorisés et des autres secteurs

| | Secteurs défavorisés | Autres secteurs |
|--|----------------------|-----------------|
| Part du territoire couverte par la canopée | 21 % | 29 % |

Source : Vivre en Ville.
Données : Curbcut, s. d., d'après Statistique Canada, 2021; INSPQ, 2022.

Plusieurs secteurs défavorisés très peu verdés

Certains secteurs défavorisés sont particulièrement peu fournis en arbres, comme le centre-ville de Montréal, les quartiers Centre-Sud, Saint-Michel et Parc-Extension, ainsi que la municipalité de Montréal-Est.

Quelles cibles viser?

S'appuyant sur les connaissances les plus récentes quant aux effets positifs des espaces verts sur la santé et le bien-être, et dans le but d'assurer un accès équitable aux arbres et aux parcs en milieux urbains, la cible 3-30-300 a été développée :

- Avoir au moins 3 arbres de taille décente visibles depuis le domicile, l'école et le lieu de travail.
- Atteindre un minimum de 30 % de couverture de canopée dans chaque quartier.
- Être à moins de 300 mètres (environ 5 minutes de marche) d'un espace vert ou d'un parc d'au moins un hectare à partir de son domicile.

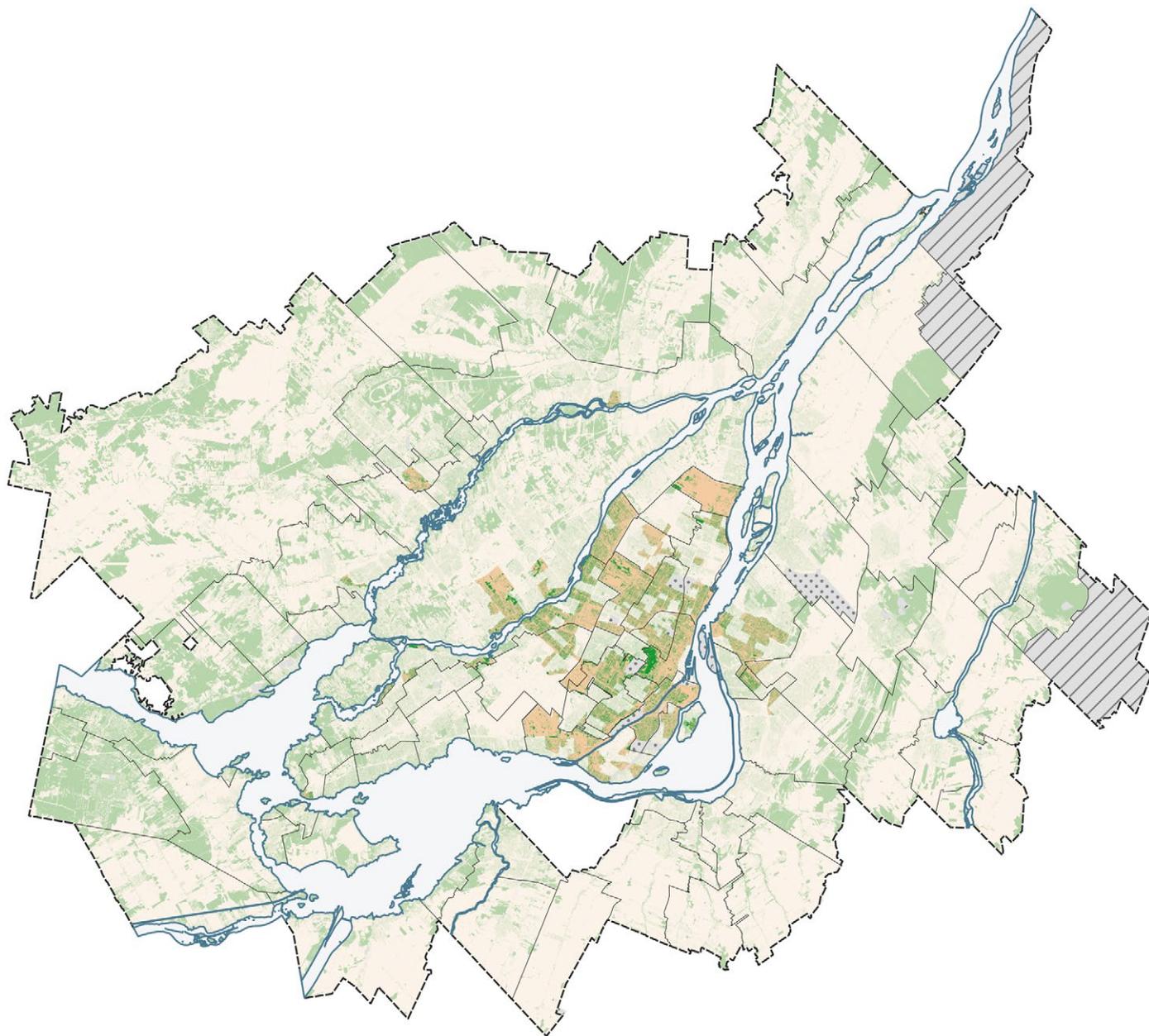
Source : Konijnendijk, 2023.

Lexique

Canopée

Projection au sol de la cime, visible depuis le ciel, des arbres et de toute végétation d'une hauteur minimale de deux mètres.

Source : Vivre en Ville, d'après Bour et collab., 2022.



Couverture de canopée

| Secteur de recensement défavorisé | Autre secteur de recensement | |
|---|---|---------------------|
|  |  | Présence de canopée |
|  |  | Absence de canopée |

Secteurs exclus de l'analyse

| | |
|---|---|
|  | Absence de données |
|  | Non couvert par un secteur de recensement |

Limites

| | |
|---|----------------------------------|
|  | Municipalités et arrondissements |
|  | Territoire à l'étude |

Source : Vivre en Ville.
Données : INSPQ, 2022; Curbcut, s. d., d'après Statistique Canada, 2021.

Développement des parcs

C'est à la fin du 19^e siècle que les premiers grands parcs (La Fontaine et du Mont-Royal) ont été aménagés à Montréal. D'autres parcs d'envergure (Maisonnette, Jarry) apparaissent aussi dans des quartiers en cours d'urbanisation, en vue de contrôler le développement urbain et de préserver des espaces non bâtis. De nombreux parcs de quartier (p. ex. Laurier) sont aménagés sur des terrains contaminés entre autres par d'anciens dépotoirs (Dagenais, 2024). À l'époque, les parcs de quartier, mini-parcs et parcs-écoles étaient, selon la Ville de Montréal, aménagés dans les quartiers populaires pour la population ne pouvant pas se déplacer à l'extérieur de la métropole ou jusqu'aux grands parcs (Charron, 2020).

Certains secteurs défavorisés sans accès à un parc de proximité

La carte de répartition des parcs révèle que certains secteurs défavorisés ne contiennent aucun parc d'au moins 1 hectare dans un rayon de 300 mètres.

C'est le cas pour plusieurs secteurs de Montréal-Nord, de Saint-Michel, du Plateau-Mont-Royal, de Verdun, de Ville-Émard, de la Petite-Patrie, du cœur de Ville-Marie, ainsi que de certains secteurs du Vieux-Longueuil.

Des barrières routières à traverser

À Montréal, les grands parcs sont en grande partie délimités (et traversés pour certains) par des voies de circulation importantes qui posent des enjeux d'accessibilité, notamment pour les personnes piétonnes et cyclistes. Par exemple, pour accéder au parc de la Promenade-Bellerive, situé dans le quartier Tétéreaultville, il faut traverser la rue Notre-Dame, où le débit de camionnage est très important (Centre d'écologie urbaine de Montréal et collab., 2022).

L'accessibilité des parcs pour les personnes en situation de handicap

Selon les données de la Ville de Montréal, les espaces verts existants sont très peu accessibles aux personnes handicapées.

Les 11 critères d'accessibilité d'un espace vert (Paquet et collab., à paraître) se répartissent en trois catégories :

1. **Accès véhiculaire** : places de stationnement réservées avec vignette, stationnement accessible, zone de débarcadère, zone de débarcadère pour le transport adapté.
2. **Entrée accessible** : sentier d'accès, entrée de plain-pied, rampe d'accès.
3. **Installations accessibles** : accessible en fauteuil roulant, accessible en fauteuil roulant avec assistance, équipement adapté, toilettes accessibles.

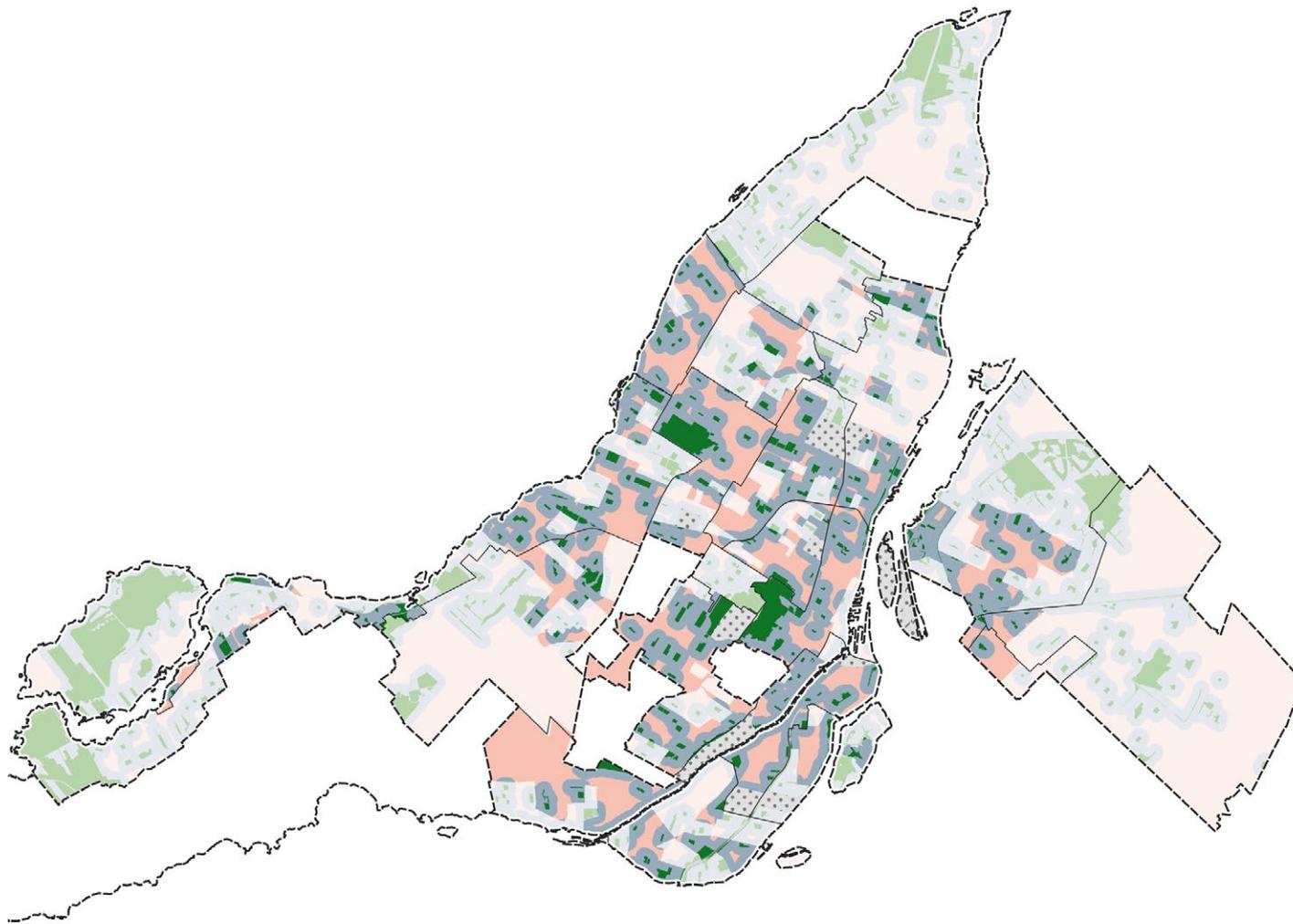
Sur les 1173 espaces verts répertoriés, aucun ne remplit les 11 critères d'accessibilité. Moins de 10 % des espaces verts satisfont à au moins un critère, et seulement 1 % à au moins un critère dans chacune des trois catégories (Paquet et collab., à paraître).

Une analyse à compléter par d'autres données :

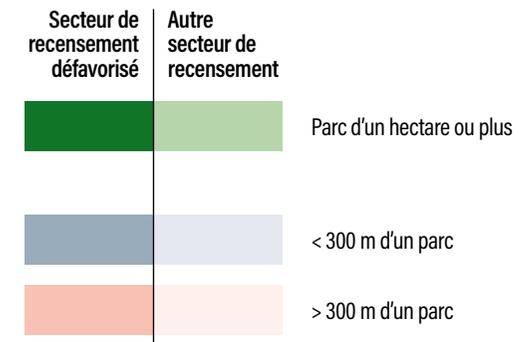
- Part des ménages ne disposant pas d'espace vert extérieur privé et ayant (ou pas) accès à un parc à moins de 300 mètres



Parcs, villes de Montréal et de Longueuil



Couverture territoriale par les parcs d'un hectare et plus



Limites



Source : Vivre en Ville.
Données : Curbcut, s. d., d'après Statistique Canada, 2021; Ville de Montréal, 2024; Ville de Longueuil, 2024.

LES INFRASTRUCTURES CULTURELLES DE PROXIMITÉ

La culture, aussi plurielle soit-elle, agit comme liant social, soutient le vivre-ensemble et constitue un vecteur de participation citoyenne (Culture Montréal, s. d.). Bien que la vitalité culturelle d'un territoire ne repose pas uniquement sur la présence d'infrastructures culturelles, celles-ci sont d'une grande importance pour permettre l'expression artistique et l'accès à la culture.

Indicateur choisi : présence de bibliothèques et de centres culturels.

Les bibliothèques et les centres culturels (notamment les maisons de la culture à Montréal) jouent un rôle d'infrastructures culturelles de proximité gratuites ou accessibles à prix modeste. Ils constituent des espaces d'échange et de rencontre. Les bibliothèques sont notamment un point de repère pour des populations nouvellement arrivées, confirmant leur rôle essentiel en tant que service de proximité.

Une répartition plutôt équitable

La carte des bibliothèques et des centres culturels ne permet pas de distinguer de distribution globalement inéquitable au détriment des secteurs défavorisés. Les secteurs défavorisés de Montréal, en particulier, sont plutôt bien desservis en infrastructures culturelles de proximité.

Certains secteurs défavorisés moins bien desservis

La carte suivante montre que les pointes est et ouest de l'île de Montréal sont peu desservies en infrastructures culturelles. Des zones en périphérie de certains secteurs défavorisés le sont également : il s'agit, par exemple, du nord de Saint-Michel, de l'est de Rosemont, du sud-est de Saint-Léonard et de l'est de Saint-Laurent.

À Laval, seule la Maison des arts joue le rôle de centre culturel. La construction d'un nouvel édifice dans le secteur Montmorency, qui comprendra à la fois une bibliothèque centrale et un centre de création artistique, est prévue pour 2027 (Lalonde, 2024). Si ce secteur est central, il reste néanmoins enclavé par des autoroutes et demeure peu accessible depuis les secteurs défavorisés.

Au cours de son histoire, le Grand Montréal a accumulé un retard dans le développement de son réseau de bibliothèques, notamment en raison du refus de l'Église catholique d'adhérer au mouvement des bibliothèques publiques, en plein essor du côté anglophone à la fin du XIX^e siècle (Séguin, 2016). Beaucoup a été fait dans les deux dernières décennies pour combler cet écart historique (Guillemette-Labory, 2022).

La politique de développement culturel 2005-2015 prévoyait spécifiquement d'entreprendre un rattrapage et une mise à niveau des bibliothèques, notamment dans « les arrondissements ayant les populations les plus pauvres [qui] ont le rattrapage le plus important à faire » (Ville de Montréal, 2005b). Conséquemment, de nouvelles bibliothèques ont été construites ou rénovées dans les dernières années dans des secteurs défavorisés, comme la bibliothèque Maisonneuve. D'autres projets sont à venir, dont la première bibliothèque interarrondissements, qui desservira Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord (Ville de Montréal, 2024a). Ce type de bibliothèque viendra répondre aux défis des secteurs situés aux extrémités des arrondissements et donc éloignés des bibliothèques, historiquement construites en leur centre.

À Laval, un constat de retard a aussi été dressé (Conseil régional de la culture de Laval, 2017). Pour déterminer les priorités (construction, agrandissement et rénovation de bibliothèques), la Ville utilise plusieurs critères, dont une densité de population et un indice de défavorisation élevés (Ville de Laval, 2020).

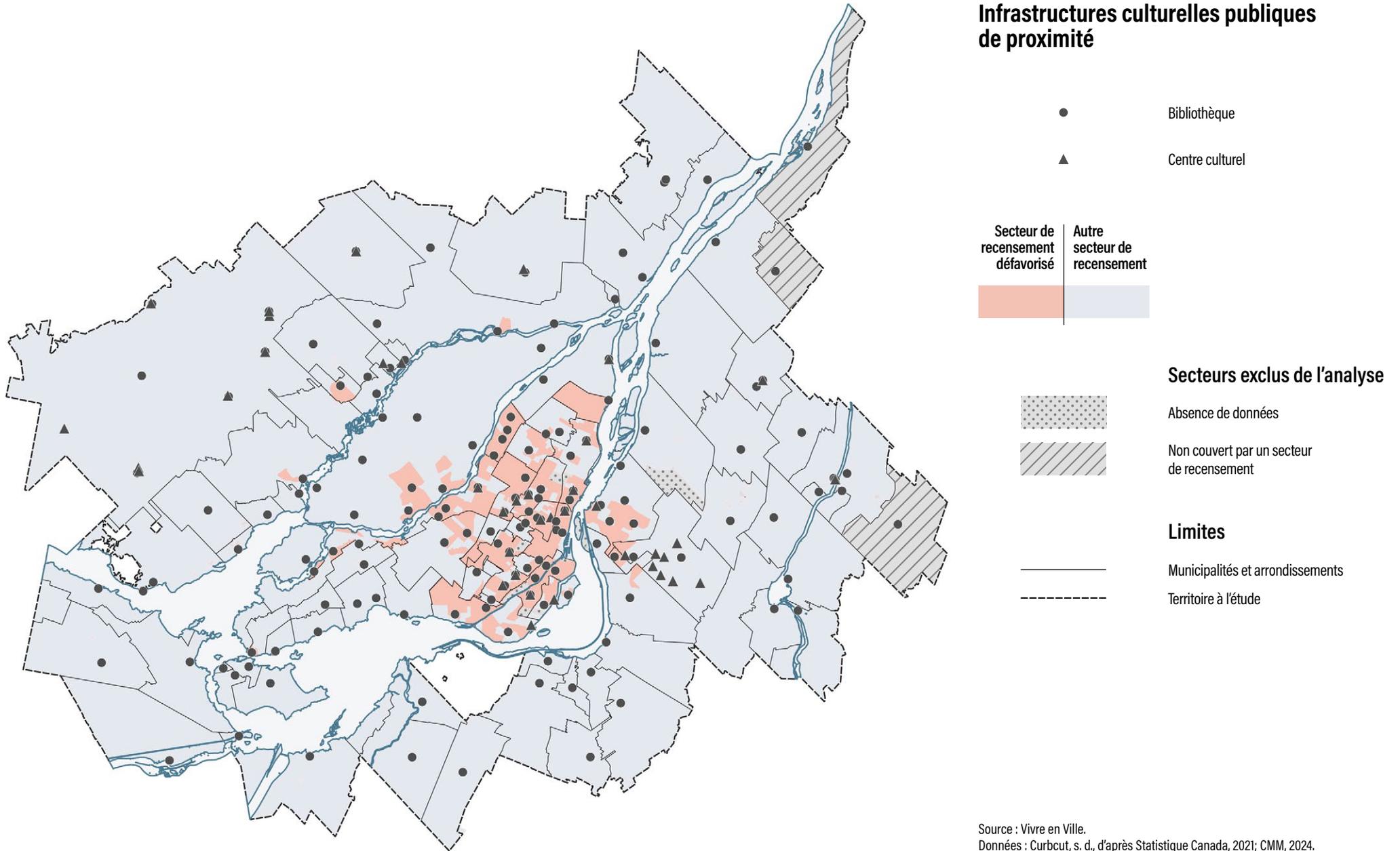
Lexique

Vitalité culturelle

La vitalité culturelle se caractérise par la présence d'artistes, d'artisans, d'organismes, d'industries culturelles et créatives et d'actions contribuant à une offre culturelle riche et diversifiée. Elle est ancrée dans les milieux de vie et fait appel à une participation proactive de la communauté, des citoyens et des citoyennes.

Source : Culture Montréal, s. d.

Infrastructures culturelles publiques de proximité



Source : Vivre en Ville.
Données : Curbcut, s. d., d'après Statistique Canada, 2021; CMM, 2024.

Le centre-ville, entre gratuité et inaccessibilité

Le centre-ville de Montréal est un haut lieu de destination pour les activités culturelles. Celui-ci accueille autant des salles de spectacle, dont les prix des billets sont parmi les plus élevés dans le Grand Montréal, que des festivals et activités gratuits et accessibles à tout le monde.

L'accès à la culture diffusée au centre-ville dépend toutefois beaucoup de l'accès au transport en commun structurant (voir la section « Mobilité »). D'ailleurs, les populations qui bénéficient d'une offre de proximité moins grande sont aussi celles pour qui la mobilité est un enjeu. Par le fait même, elles profitent moins de l'offre culturelle du centre-ville.

Une analyse à compléter par d'autres données :

- Qualité des infrastructures culturelles et nature de leur programmation
- Financement octroyé aux établissements

Les ateliers d'artistes en péril

La présence de lieux de travail pour les artistes contribue non seulement à la vitalité de l'écosystème artistique, mais aussi à la vitalité culturelle d'un quartier. Cependant, si beaucoup d'artistes s'installent dans les secteurs où le prix des loyers est moins dispendieux, leur présence risque d'attirer des investisseurs immobiliers, les plaçant ainsi à l'avant-garde des mouvements de gentrification, dont ils et elles finissent par être les premières victimes, comme ce fût le cas dans Saint-Henri et le Mile End dans les années 2000.

Malgré les programmes de la Ville de Montréal pour subventionner les loyers, cette réalité, couplée à l'actuelle crise de l'habitation, fait en sorte que les ateliers d'artistes ont de plus en plus de difficultés à se maintenir. À Montréal, l'organisme Ateliers créatifs estimait qu'entre 2018 et 2021, entre 400 et 600 artistes ont perdu leur espace de travail en raison d'expulsions et de hausses de loyers (Collectif d'artistes des Ateliers Casgrain et Ateliers Belleville, 2021). En 2024, cette situation demeure préoccupante (Lowrie, 2024).

« À l'époque, il y avait beaucoup d'activités culturelles dans les quartiers. Aujourd'hui, c'est beaucoup plus concentré. Et les gens le nomment. On trouve quelques grosses bibliothèques sur le chemin de Chambly, mais globalement, c'est ça le problème à Longueuil. Ce n'est pas que les ressources se situent dans un quartier riche ou pauvre, c'est qu'elles sont à un seul endroit. L'aménagement n'est pas pensé par quartier. »

- Entretien avec un acteur local, 2024.

LES ÉCOLES

Service de proximité par excellence pour les familles, l'école primaire peut aussi être un lieu d'ancrage pour la communauté. Pouvoir marcher vers l'école améliore la santé physique et psychologique des enfants, augmente leur assiduité et leur performance et favorise leur autonomisation (Québec. Direction régionale de santé publique de Montréal, 2024b).

Indicateur choisi : présence d'écoles primaires publiques.

Puisque chaque enfant a accès à une école de quartier en fonction de son lieu de résidence, les écoles du secteur public ont été retenues. Les écoles primaires ont été sélectionnées en raison de leur caractère de proximité plus fort que celui des écoles secondaires.

Une répartition assez équitable

Le territoire du Grand Montréal présente une plutôt bonne répartition des écoles primaires. Presque tous les ménages ont une école primaire à moins de 1200 mètres de leur domicile, soit la distance moyenne au-delà de laquelle le transport scolaire est fourni et gratuit.

Une analyse plus détaillée pourrait toutefois faire apparaître des iniquités. En effet, chez les enfants d'âge scolaire, la part modale de la marche décroît considérablement au-delà de quelques centaines de mètres à parcourir (Martel Poliquin, 2012). Avoir une école à 500 mètres ou à un kilomètre de chez soi n'est donc pas du tout la même chose.

Des quartiers denses sans écoles de proximité

Dans un secteur défavorisé du centre-ville de Montréal, une situation notable de faible accès à une école primaire est observable. Ainsi, malgré une localisation on ne peut plus centrale, les familles résidentes de l'ouest du Faubourg Saint-Laurent, notamment celles des Habitations Jeanne-Mance, un complexe de logements sociaux, doivent envoyer leurs enfants à l'école en transport scolaire, faute d'avoir une école publique sans vocation particulière à proximité.

Une accessibilité scolaire parfois compromise

Dans certains cas, le manque de places dans l'école la plus proche force certains élèves à fréquenter un autre établissement scolaire. C'est entre autres le cas dans le quartier Laflèche à Longueuil, où la densification du secteur attire de nombreuses familles (Marceau, 2023).

Plusieurs bâtiments scolaires du Grand Montréal sont vétustes (Québec. Ministère de l'Éducation du Québec [MEQ], 2022). Les réparations nécessaires pour remettre ces installations à niveau mènent souvent à la délocalisation des élèves vers d'autres établissements.

Dans le cas d'écoles aux prises avec des dommages importants en lien avec des moisissures, ces fermetures peuvent durer très longtemps. C'est le cas de l'Académie Roberval, une école secondaire de Villeray qui sera fermée pour une période d'au moins dix ans (Morasse, 2023).

Une analyse à compléter par d'autres données :

- Part des ménages à distance de marche (< 500 m) d'une école
- État et besoins en infrastructures scolaires
- Surpopulation dans les écoles
- Centres de la petite enfance et autres services de garde préscolaire
- Accessibilité des écoles secondaires

QUE RETENIR DE L'ANALYSE DES RESSOURCES DE PROXIMITÉ AU REGARD DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE?

La présence de ressources de proximité variées et accessibles est cruciale pour les ménages à faible revenu. En raison de facteurs physiques et économiques qui peuvent limiter leur mobilité, ces personnes dépendent souvent davantage des commerces et des services à proximité de leur domicile.

Une accessibilité générale aux commerces et aux services plutôt en faveur des secteurs défavorisés

Globalement, les secteurs défavorisés du Grand Montréal ont un plutôt bon accès piéton aux commerces et aux services, qui s'explique notamment en raison de la densité des quartiers où ils se trouvent.

La localisation avantageuse de plusieurs ménages à faible revenu pourrait malheureusement être appelée à se transformer. En effet, les prix des loyers situés dans les quartiers denses et bien desservis en ressources de proximité sont sous forte pression à la hausse. Si rien de plus n'est fait pour protéger l'abordabilité du parc locatif dans ces milieux de vie complets, les ménages moins fortunés seront contraints de s'établir en périphérie ou à l'extérieur de ces quartiers — un phénomène déjà à l'œuvre, comme en témoigne l'apparition de nombreux secteurs défavorisés en périphérie dans les dernières décennies.

La proximité des ressources : une analyse incomplète de l'accessibilité

Pour plusieurs types de ressources, notamment en lien avec l'environnement alimentaire, la santé de proximité et les services communautaires, l'analyse de la distribution territoriale s'avère insuffisante pour dégager un portrait complet de l'accessibilité, qui demande à être bonifié par l'accessibilité économique et la disponibilité réelle des services.

Un accès inéquitable aux arbres et aux parcs

Alors que les bienfaits des espaces verts ne sont plus à démontrer, l'accès à de la verdure à proximité de son chez-soi n'est pas garanti à tous les résidents et résidentes du Grand Montréal. L'analyse de la couverture de canopée a révélé une situation inéquitable, les secteurs défavorisés disposant globalement d'une verdure moins dense que celle des autres secteurs.

L'analyse de la répartition des parcs a également mis en lumière le manque de parcs à proximité de plusieurs secteurs défavorisés.

Le développement de la culture de proximité en faveur de l'équité

En matière d'accès à la culture, la répartition des bibliothèques et des centres culturels a été explorée. Dans l'ensemble, les secteurs défavorisés sont plutôt bien desservis par la couverture actuelle de ces infrastructures culturelles publiques. Malgré tout, certains secteurs défavorisés ne bénéficient pas de tels établissements, notamment pour des raisons historiques.

Écoles

Dans l'ensemble, la majorité des secteurs défavorisés a accès à une école primaire publique. Toutefois, la vétusté de certaines écoles, notamment dans les quartiers plus anciens, et la taille inadéquate au regard du nombre d'enfants font craindre une dispersion des élèves dans des écoles plus éloignées. Davantage de recherches sont nécessaires pour analyser l'accessibilité de proximité réelle aux écoles de quartier.

Une dimension des milieux de vie complexe à analyser

À plusieurs égards, cette dimension des milieux de vie s'est révélée difficile à analyser. D'abord, le choix des caractéristiques analysées et des indicateurs retenus est forcément incomplet et réducteur. S'il existe bel et bien des besoins universels, d'autres besoins plus particuliers — mais non moins essentiels — ont été laissés en plan.

Ensuite, l'existence ou l'absence de données consolidées pour le Grand Montréal a nécessairement orienté les choix faits en matière d'indicateurs. À titre d'exemple, le manque de données à grande échelle pour les parcs a rendu impossible l'analyse de leur répartition dans les couronnes Nord et Sud.

Finalement, il s'est avéré difficile de dresser des constats complets sur l'accès aux ressources de proximité à partir de leur localisation, puisque plusieurs autres éléments majeurs, dont l'accessibilité économique, entrent en ligne de compte.

MOBILITÉ

L'accès à la ville, aux ressources et aux opportunités qu'elle offre repose sur la possibilité de se déplacer. Or, la mobilité dépend de facteurs individuels (âge, genre, capacité physique, etc.), mais aussi externes (offre de transport disponible, tarification, accès physique, etc.).

La mobilité a le potentiel d'accroître l'équité sociale, en ce qu'elle élargit les possibilités auxquelles les personnes ont accès. Pensons à l'accès aux pôles d'emploi, aux soins de santé, aux commerces alimentaires : des éléments essentiels à la santé et la qualité de vie.

Les infrastructures et les services de déplacement disponibles agissent donc comme un vecteur d'équité ou d'exclusion sociale et économique (Lachapelle, Boisjoly et Vermesch, 2020). Les iniquités dans l'accès au transport se répercutent sur tous les plans (Bickerstaff, 2018).

Quatre aspects de la mobilité analysés au regard de l'équité territoriale

Après un rapide portrait du **profil de mobilité** des ménages à faible revenu, cette section détaille quatre aspects de la mobilité. Les deux premiers portent sur la sécurité des déplacements : la **sécurité des déplacements actifs** et l'**environnement routier des écoles primaires**. Les deux aspects suivants portent sur les infrastructures de mobilité : l'accès au **transport en commun** et l'accès aux **équipements cyclables**.

Comment lire chaque sous-section?

Pour chacun des quatre aspects de la mobilité, l'analyse présente :

- l'**indicateur** choisi;
- un constat général sur sa **distribution** : est-elle globalement inéquitable, c'est-à-dire désavantageuse pour les secteurs défavorisés, ou pas? Ce constat s'appuie sur la représentation cartographique de l'indicateur, parfois accompagnée d'une analyse statistique. Les détails méthodologiques sont disponibles en annexe;
- le cas échéant, une **identification sommaire des secteurs défavorisés** qui sont les moins bien pourvus relativement à l'indicateur choisi;
- des **considérations complémentaires**, notamment sur les facteurs de défavorisation qui accentuent la vulnérabilité des personnes relativement à cet indicateur;
- parfois une **ouverture sur d'autres données** qui seraient pertinentes à étudier pour compléter l'analyse.



PROFIL DE MOBILITÉ DES MÉNAGES À FAIBLE REVENU

Un usage plus important de la marche et du transport en commun

Les personnes qui vivent dans un ménage à faible revenu utilisent en plus grande proportion les transports actifs, particulièrement la marche et le transport en commun (Lachapelle, Boisjoly et Vermesch, 2020).

Pour beaucoup de ménages à faible revenu, l'achat et l'entretien d'un véhicule sont trop coûteux. Pour les personnes n'ayant pas ou plus la capacité de conduire, par exemple en raison d'un handicap, l'usage d'un véhicule privé est tout simplement inaccessible (Bickerstaff, 2018).

Une dépendance à la voiture qui coûte cher

Les personnes qui vivent dans un ménage à faible revenu réalisent 60 % de leurs déplacements en voiture (Lachapelle, Boisjoly et Vermesch, 2020). Une part élevée, à rapprocher de la desserte déficiente en transport en commun dans de nombreux secteurs.

En effet, la majorité du territoire du Grand Montréal a été planifiée en fonction de l'usage de l'automobile. Or, comme vu plus tôt dans ce rapport, la pauvreté s'est étendue dans les secteurs périphériques de Montréal, notamment dans l'est de l'île, ainsi qu'à Longueuil et à Laval, où le transport en commun est moins développé et la dépendance à l'automobile plus forte. Les personnes à faible revenu qui résident dans ces secteurs excentrés ont donc des options de transport limitées, et cette contrainte à la mobilité peut constituer une forme d'exclusion.

« Il est évidemment possible de faire le choix d'avoir un véhicule motorisé afin d'avoir une plus grande mobilité et autonomie, afin d'avoir accès à plus d'activités, de ressources, de services et d'opportunités. Toutefois, cette acquisition fragilise économiquement les ménages en situation précaire. »

– Parole d'excluEs, 2019.

Quelques données sur les déplacements des ménages à faible revenu

Dans le Grand Montréal :

- Les femmes issues de ménages à faible revenu se déplacent plus fréquemment en transport en commun ou comme passagères d'une automobile que les hommes issus de ménages à faible revenu.
- Les déplacements réalisés hors pointe sont plus fréquents chez les personnes à faible revenu, et plus particulièrement chez les femmes de ce groupe. Or, la fréquence de service du transport en commun est généralement moins élevée hors pointe qu'en période de pointe.
- Les emplois précaires sont dispersés à travers l'ensemble du territoire du Grand Montréal. On n'observe pas de différence significative entre leur niveau de desserte en transport en commun et celui des autres emplois localisés dans les mêmes secteurs.

Source : Lachapelle, Boisjoly et Vermesch, 2020.



LA SÉCURITÉ DES DÉPLACEMENTS ACTIFS

Les caractéristiques de l'environnement routier se reflètent dans le risque de collision à pied ou à vélo. Le volume de trafic, la géométrie des rues et celle des intersections ont plus d'effet sur le bilan routier que la saison, l'heure de la journée ou les caractéristiques sociodémographiques. On peut donc améliorer la sécurité routière par des actions sur l'environnement routier (Québec. INSPQ, 2011).

Indicateur choisi : nombre de collisions causant des blessures ou des décès piétons ou cyclistes, rapporté au volume de déplacements non motorisés, par secteur municipal de l'enquête origine-destination.

Cet indicateur permet de pondérer le nombre de collisions par le volume de déplacements réalisés, et donc de faire apparaître des situations d'insécurité routière qui seraient autrement masquées par la faible pratique de la marche et du vélo dans certains secteurs.

Les données détaillées ne sont disponibles que pour le territoire de l'île de Montréal.

Le centre de l'île de Montréal plus sécuritaire que sa périphérie

La carte suivante illustre la variation du risque de collision estimé à pied ou à vélo sur le territoire de l'île de Montréal. Elle suggère que le risque est plus élevé en périphérie que dans les secteurs plus centraux, mais ne permet pas de distinguer de distribution globalement inéquitable au détriment des secteurs défavorisés.

Certains secteurs défavorisés particulièrement concernés par l'insécurité routière

Alors qu'au centre de l'île, les secteurs défavorisés semblent bénéficier d'un risque plus faible lors d'un déplacement à pied ou à vélo, à sa périphérie, plusieurs secteurs défavorisés présentent un risque estimé de collision à pied ou à vélo élevé. Dans Pierrefonds-Roxboro, Côte-Saint-Luc, LaSalle, Saint-Léonard et Montréal-Est, on observe un risque estimé particulièrement élevé. Lachine-Est, Saint-Michel et Montréal-Nord sont aussi concernés par le problème.

Un risque élevé de collision routière pour les personnes à pied et à vélo peut être la conséquence d'un trafic routier plus important, de vitesses de circulation plus élevées, du manque d'aménagements sécuritaires, ou une combinaison des trois.

Une analyse à compléter par d'autres données :

- Statistiques détaillées des collisions à pied ou à vélo pour les autres sous-régions du Grand Montréal
- Chutes dans l'espace public
- Données détaillées par âge et par genre
- Cartographie des infrastructures cyclables et piétonnes et des mesures d'apaisement de la circulation
- Présence, qualité et entretien des trottoirs

La mobilité des personnes âgées : quand l'aménagement compte

En plus de nombreux effets positifs sur leur santé, la marche permet aux personnes âgées de maintenir leurs activités malgré la perte, le renoncement ou l'ajout de conditions à leur permis de conduire. Lors d'une collision routière, cependant, la probabilité de blessures graves ou mortelles est plus élevée chez les personnes âgées. Au Québec, les personnes âgées de 65 ans et plus comptent pour près de 50 % des décès piétons de la dernière décennie, une proportion qui dépasse largement leur poids démographique (18 % en 2016) (Piétons Québec, 2021).

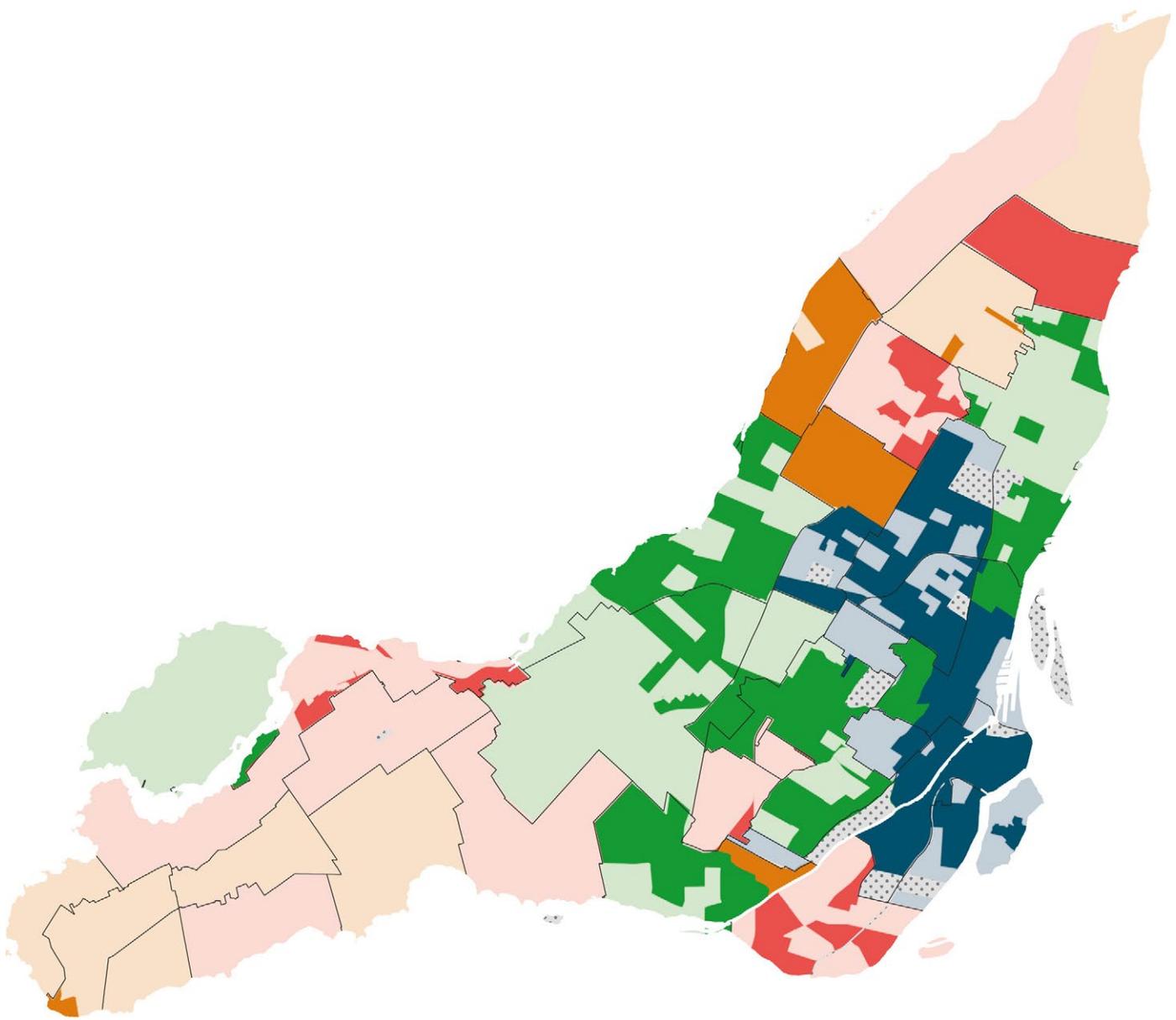
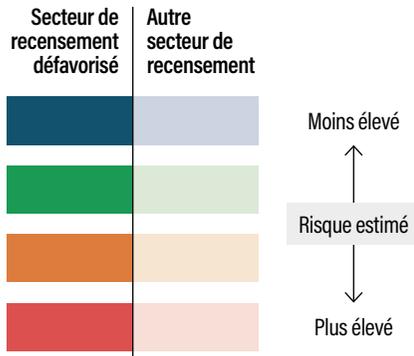
Les personnes âgées sont aussi davantage aux prises avec des incapacités physiques. Celles-ci peuvent concerner la vision, l'agilité, l'audition, la mobilité, la mémoire ou la cognition, etc. (Québec. Institut de la statistique du Québec [ISQ], 2023). Leurs déplacements peuvent ainsi être rendus plus difficiles, et les caractéristiques de l'environnement bâti doivent s'y adapter.

Des déplacements confortables et sécuritaires sont notamment favorisés par :

- des trottoirs larges, dégagés, continus, sans imperfections et bien entretenus, et ce, en toutes saisons;
- des bancs en quantité suffisante pour prendre des pauses tout au long du parcours;
- des temps de traversée des intersections adaptés à une vitesse de marche plus lente (Vivre en Ville, 2019a).

Risque estimé de collision à pied ou à vélo dans l'agglomération de Montréal

Nombre de collisions à pied et à vélo rapporté au volume de déplacements non motorisés, par secteur municipal



Source : Vivre en Ville.
Données : Ville de Montréal, 2022; ARTM, 2013; ARTM 2018; Curbcut, s. d., d'après Statistique Canada, 2021.

L'ENVIRONNEMENT ROUTIER DES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES

Aller à l'école à pied ou à vélo est une excellente occasion de pratiquer une activité physique quotidienne et de développer son autonomie. Encore faut-il pouvoir le faire dans des conditions sécuritaires et agréables. L'insécurité routière, réelle ou perçue, est l'une des principales raisons invoquées par les parents pour choisir l'automobile comme mode de déplacement de leur enfant entre la maison et l'école (Québec. INSPQ, 2011).

Dans la région de Montréal, la moitié des collisions graves impliquant des jeunes de moins de 15 ans se produit sur une artère principale (Piétons Québec, 2024). Avoir à s'y déplacer compromet la sécurité, la santé et la qualité de vie des enfants.

Indicateur choisi : part du réseau routier constitué de voies majeures (artère, route nationale, route régionale et collectrice de transit) dans un rayon de 1200 mètres autour de chaque école primaire publique.

Cet indicateur renseigne sur l'environnement routier dans lequel se déplacent les enfants entre la maison et l'école. Le rayon de 1200 mètres correspond à la distance moyenne au-delà de laquelle les enfants ont généralement accès au transport scolaire.

Les écoles défavorisées aux prises avec un environnement routier moins paisible

Le profil routier dans un rayon de 1200 mètres autour des écoles primaires publiques montre une distribution globalement inéquitable sur le territoire du Grand Montréal. Par exemple, seulement 6 % des écoles défavorisées sont situées dans un secteur ayant très peu de voies majeures (moins de 2 % du réseau routier), comparativement à 22 % des autres écoles. La proportion de l'environnement routier constitué de voies majeures égale ou supérieure à 10 % concerne un peu plus du tiers des écoles défavorisées, contre un quart des autres écoles.

Environnement routier des écoles primaires publiques

| Part du réseau routier constituée de voies majeures dans un rayon de 1200 mètres | Écoles défavorisées* | Autres écoles |
|--|----------------------|---------------|
| 0 à < 2 % | 6 % | 22 % |
| 2 à < 6 % | 19 % | 25 % |
| 6 à < 10 % | 40 % | 29 % |
| 10 à 26 % | 35 % | 24 % |
| Total | 100 % | 100 % |

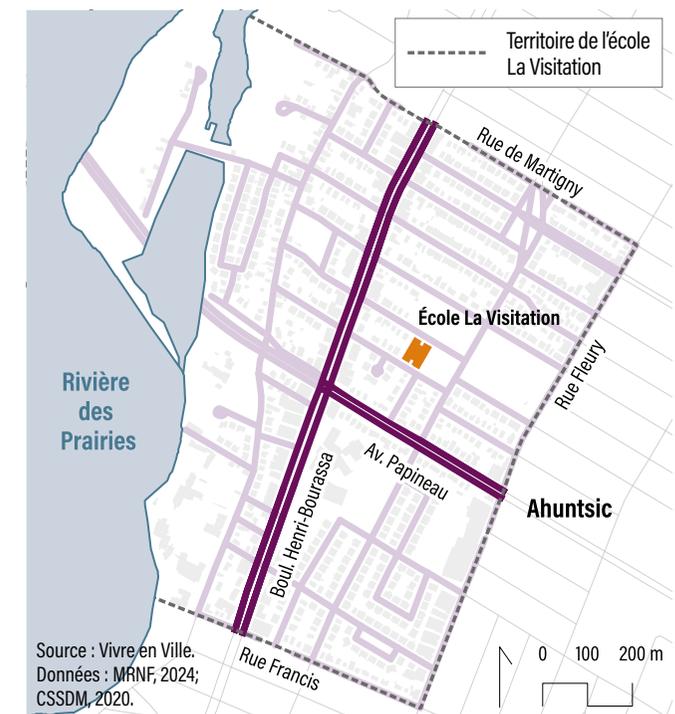
Source : Vivre en Ville.
Données : Québec. MEQ, 2024; Québec. Ministère des Ressources naturelles et des Forêts [MRNF], 2023.

* Selon l'Indice de milieu socio-économique (IMSE) 2022-2023 (Québec. MEQ, 2024).

Certains secteurs sous forte pression routière

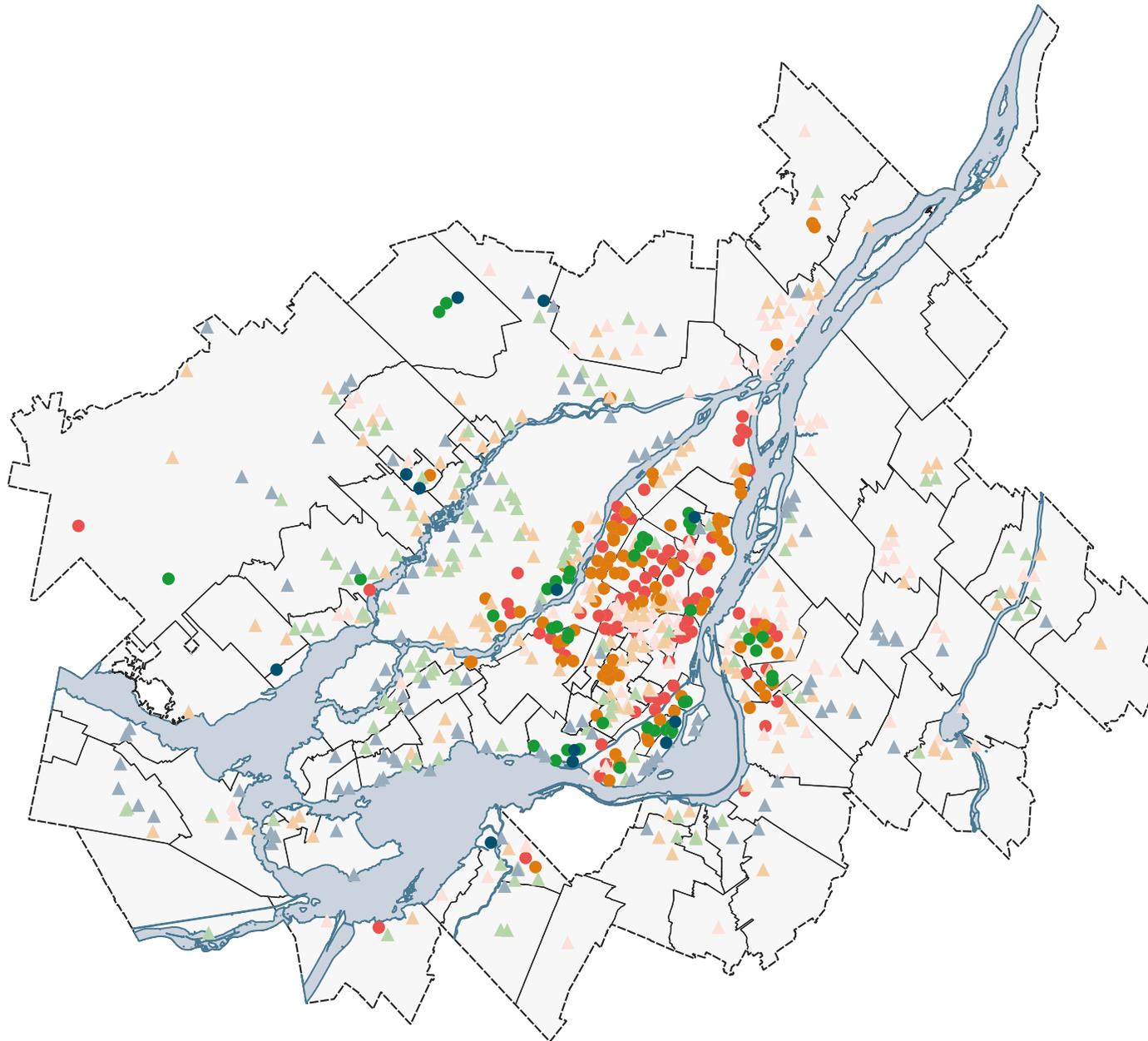
Certains secteurs défavorisés sont particulièrement concernés par la forte présence de voies majeures aux abords des écoles. C'est notamment le cas pour Saint-Henri, la Petite-Bourgogne, LaSalle, Centre-Sud, Hochelaga, Parc-Extension et Montréal-Nord. Certains secteurs de Saint-Michel, Saint-Léonard et du Nouveau-Rosemont contiennent également des écoles dont l'environnement routier est constitué d'une forte proportion de voies majeures.

Environnement routier de l'école primaire La Visitation (arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Montréal)



Identifiée comme défavorisée, l'école primaire La Visitation est située à l'intersection de deux voies de circulation majeures : l'avenue Papineau (6 à 8 voies) et le boulevard Henri-Bourassa (8 voies). Selon les critères établis par le Centre de services scolaire de Montréal, dans cette école, le transport scolaire n'est offert qu'aux élèves des classes spécialisées (École La Visitation, 2024).

Environnement routier des écoles primaires publiques



Part du réseau routier constituée de voies majeures* dans un rayon de 1200 m autour des écoles primaires publiques selon leur niveau de défavorisation**

| École défavorisée | Autre école | |
|-------------------|-------------|-----------------|
| ● | ▲ | 0 à < 2 % |
| ● | ▲ | 2 à < 6 % |
| ● | ▲ | 6 à < 10 % |
| ● | ▲ | 10 à 26 % |
| 217 | 478 | Nombre d'écoles |

Limites

| | |
|-------|----------------------------------|
| — | Municipalités et arrondissements |
| - - - | Territoire à l'étude |

* Artères, routes nationales, routes régionales et collectrices de transit.
 ** Selon l'indice de milieu socio-économique pour l'année scolaire 2022-2023.

Source : Vivre en Ville.
 Données : MEQ, 2024; MRNF, 2024.

LE RÉSEAU STRUCTURANT DE TRANSPORT EN COMMUN

En plus d'être inclusif, le transport en commun aide à maintenir un mode de vie actif et est très sécuritaire : pour une même distance parcourue, le risque de décès est dix fois moins élevé que pour les passagers d'une automobile (Manceau et collab., 2021). Avoir accès au transport en commun permet aussi d'éviter les frais d'un véhicule privé et améliore l'accès aux emplois et autres activités.

Indicateur choisi : localisation à proximité d'une station du réseau structurant de transport en commun et accès direct au centre-ville par ce réseau.

Cet indicateur renseigne sur l'accès à un réseau concurrentiel qui donne notamment accès aux principaux pôles d'emploi. Les rayons de 600 et 800 mètres correspondent aux distances de marche estimées comme acceptables pour accéder au transport en commun structurant depuis sa résidence (Vivre en Ville, 2019b).

Un accès limité au transport en commun structurant

Une faible part du territoire du Grand Montréal est desservie par le réseau structurant de transport en commun. Une bonne partie du territoire desservi se compose de secteurs défavorisés; on ne peut donc pas parler de distribution globalement inéquitable.

Plusieurs secteurs défavorisés privés d'accès au transport en commun structurant

Sur l'île de Montréal, plusieurs secteurs défavorisés n'ont aucun accès au transport en commun structurant : Pierrefonds-Roxboro, Montréal-Est, l'est de Montréal-Nord, LaSalle, Lachine ou encore Cartierville. À Laval, Chomedey est séparé du métro par l'autoroute 15, ce qui allonge les déplacements à pied vers la station, un problème également vécu dans certains secteurs de Laval-des-Rapides. Aucun secteur défavorisé de la couronne Nord, et presque aucun de la Rive-Sud, n'a accès au transport en commun structurant.

Sans avoir un accès direct par transport en commun au centre-ville, certains secteurs défavorisés bénéficient de lignes à haute fréquence : ceux qui se trouvent sur le tracé du prolongement futur de la ligne bleue vers l'est, ainsi que l'ouest de Notre-Dame-de-Grâce et une partie de Lachine.

Un accès encore plus limité pour les personnes en situation de handicap

Le transport en commun peut améliorer l'accès au territoire pour les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles. Dans le Grand Montréal, l'accessibilité universelle atteint :

- à Montréal, 100 % pour les bus et 40 % pour le métro (Société de transport de Montréal, s. d.);
- à Laval, 40 % (Société de transport de Laval, s. d.);
- à Longueuil, 31 % (Réseau de transport de Longueuil, s. d.);
- ailleurs, 20 % pour le train et 0,4 % pour les bus (Exo, s. d.).

Offert en parallèle du transport régulier, le transport adapté est à plusieurs égards contraignant (voir l'annexe 4).

Une analyse à compléter par d'autres données :

- Desserte locale de transport en commun
- Niveau global de desserte de transport en commun
- Accessibilité économique du transport en commun (coût d'utilisation selon le secteur et existence d'une tarification sociale)

Lexique

Transport en commun structurant

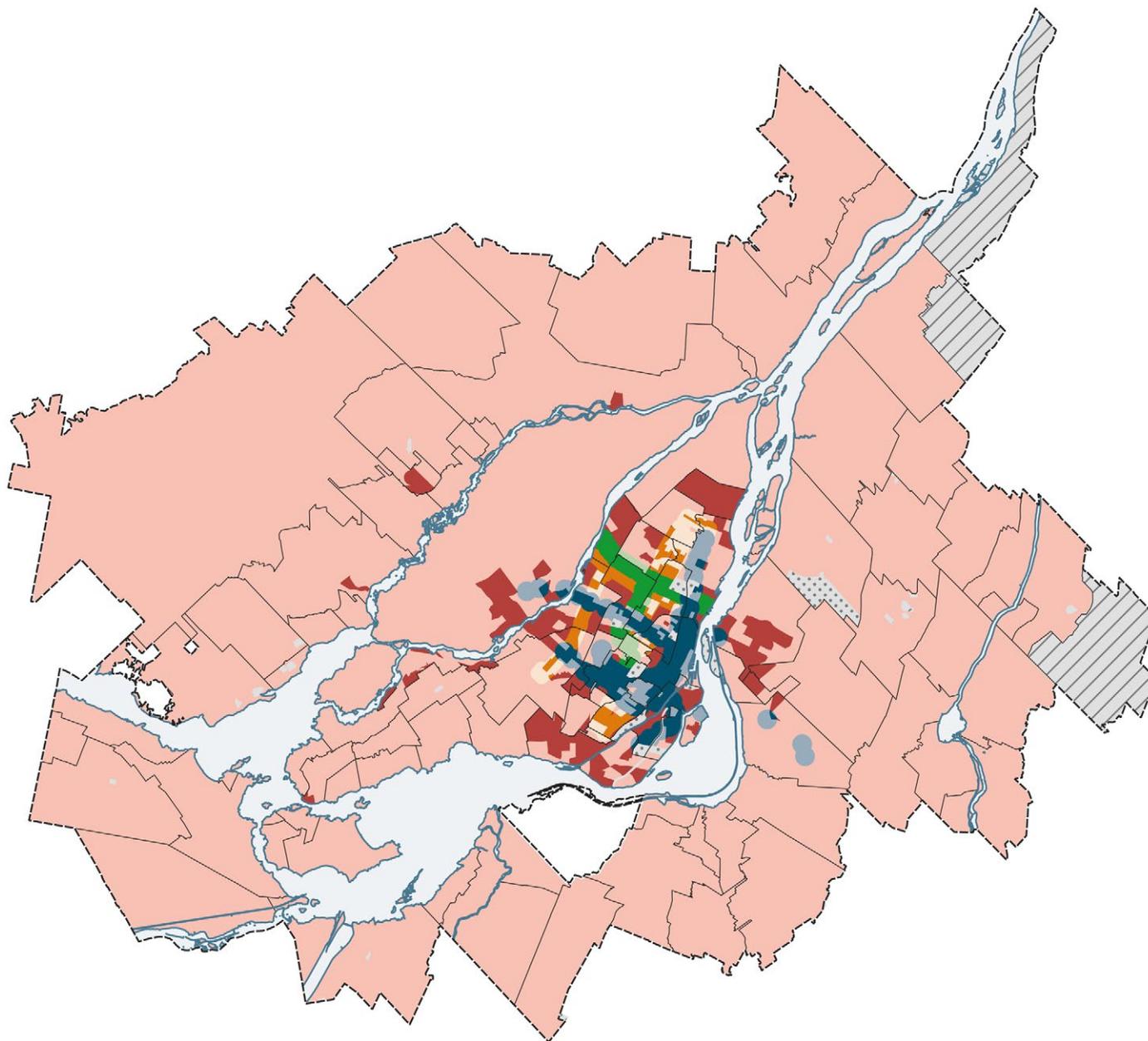
Un réseau de transport en commun structurant offre une desserte à haut niveau de service grâce à une fréquence élevée et une grande amplitude de service, des mesures de priorité qui assurent sa fiabilité, une importante capacité, une vitesse commerciale élevée et des infrastructures de qualité.

Source : Vivre en Ville, d'après Vivre en Ville, 2014.

Accessibilité universelle

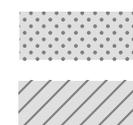
L'accessibilité universelle est le caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents.

Source : Centraide du Grand Montréal, 2021, d'après Langevin et collab., 2011.



Couverture par le réseau structurant de transport en commun

| Secteur de recensement défavorisé | Autre secteur de recensement | Distance | Description |
|-----------------------------------|------------------------------|----------|--|
| Dark Blue | Light Blue | < 800 m | d'une station ou d'un arrêt desservi à haute fréquence toute la journée et relié directement au centre-ville |
| Green | Light Green | < 800 m | d'une station de métro ou du SRB sans lien direct au centre-ville |
| Orange | Light Orange | < 600 m | d'un arrêt d'autobus desservi à haute fréquence toute la journée sans lien direct au centre-ville |
| Dark Red | Light Red | ∅ | Sans accès direct au réseau structurant de transport en commun |



Secteurs exclus de l'analyse

Absence de données

Non couvert par un secteur de recensement

Limites

Municipalités et arrondissements

Territoire à l'étude

Source : Vivre en Ville.
Données : REM, 2024; SRB, 2024; STM, 2024; Curbcut, s. d. d'après Statistique Canada, 2021.

LES ÉQUIPEMENTS CYCLABLES

En plus d'être reconnue pour ses nombreux effets positifs sur la santé (Québec. INSPQ, 2017), la pratique du vélo présente de nombreux bénéfices collectifs : moins de bruit, une meilleure qualité de l'air, peu d'usure de la chaussée, moins de congestion, etc. (Jarry, 2021).

La présence d'équipements est primordiale pour favoriser la pratique du vélo. On enregistre une part plus importante du vélo comme mode de déplacement vers le travail dans les secteurs denses et équipés en infrastructures cyclables ainsi qu'en services de vélopartage (CMM, 2023b).

Indicateur choisi : infrastructures cyclables en site propre (pistes et sentiers polyvalents).

Cet indicateur renseigne sur l'accès à un réseau cyclable à haut niveau de service, alliant confort et sécurité.

Indicateur choisi : présence de stations de vélopartage BIXI.

Cet indicateur renseigne sommairement sur l'accès au réseau de vélos en libre-service opéré par l'organisme à but non lucratif BIXI Montréal (10 000 vélos et 900 stations).

Une couverture territoriale incomplète

Les infrastructures cyclables en site propre se retrouvent un peu partout sur le territoire du Grand Montréal, sans qu'il soit possible d'identifier une distribution globalement inéquitable à l'égard des secteurs défavorisés. Le réseau présente surtout un caractère incomplet et discontinu.

Le réseau de vélopartage présente lui aussi une distribution territoriale très incomplète, sans caractère globalement inéquitable.

Certains secteurs défavorisés moins bien pourvus

Certains secteurs défavorisés sont très mal pourvus en pistes cyclables, comme Montréal-Nord et Côte-des-Neiges. Les prochains développements du Réseau Express Vélo à Montréal viendront corriger certaines de ces iniquités (Ville de Montréal, 2024b).

On retrouve des stations de vélopartage BIXI dans la majorité des secteurs défavorisés. Plusieurs secteurs, même dans les quartiers urbains densément habités, en sont toutefois dépourvus. Par exemple, Montréal-Nord accueille quelques stations dans sa partie ouest, mais aucune à l'est. À Saint-Michel, les stations se situent principalement au sud du quartier et aux abords du parc Frédéric-Back, mais on n'en trouve aucune au nord du boulevard Crémazie.

Un usage qui ne dépend pas seulement de la disponibilité d'équipements

Au-delà de la distribution des équipements cyclables sur le territoire, favoriser la pratique du vélo passe aussi par des mesures d'accompagnement permettant d'en démocratiser la pratique. À cet égard, la mise sur pied d'ateliers d'entretien et de réparation, de même que des cours offerts à la population pour apprendre à faire du vélo, sont des pistes intéressantes.

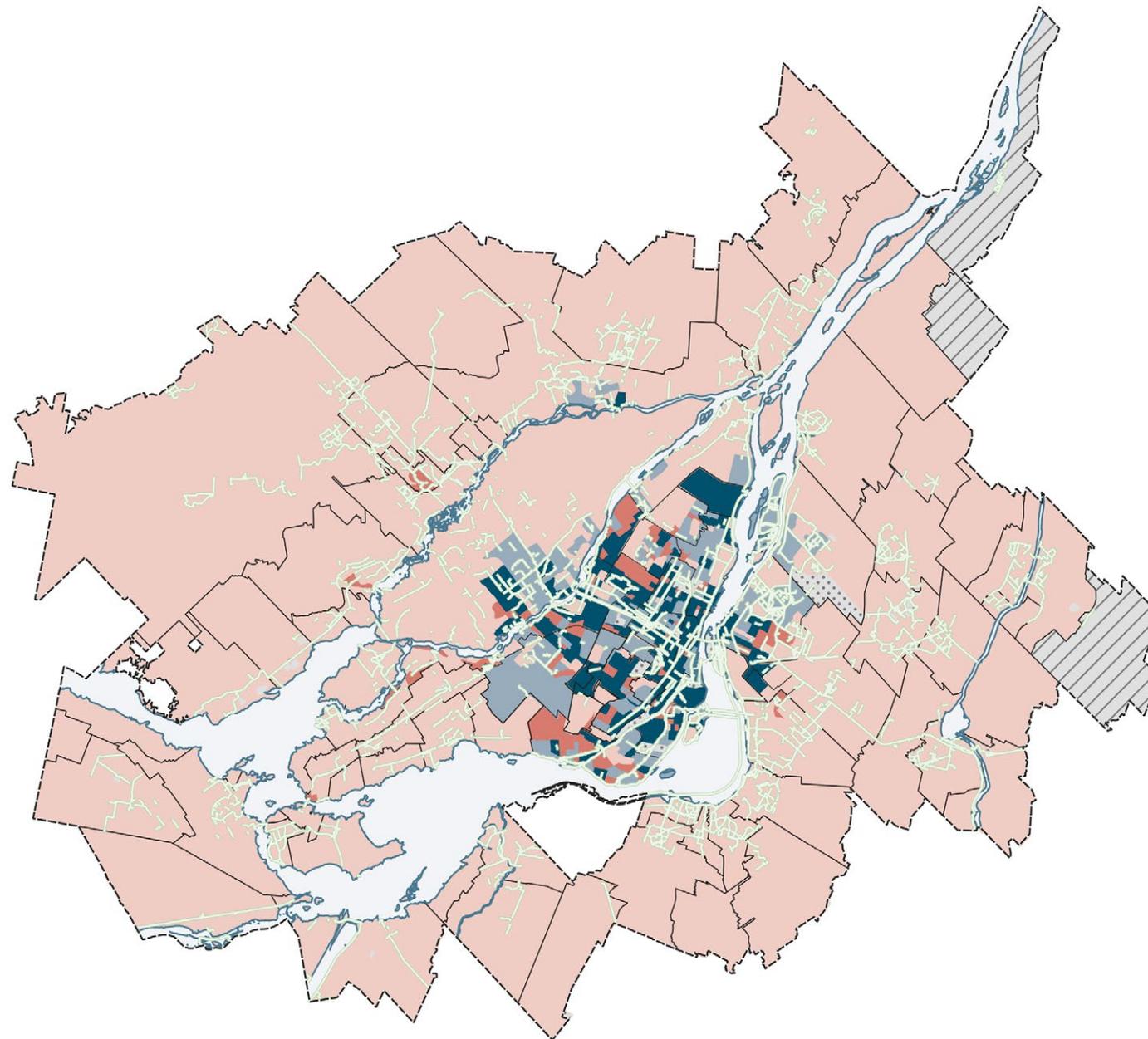
L'accès au réseau de vélopartage, quant à lui, peut être compromis pour des raisons économiques, notamment car il exige la possession d'une carte de crédit.

Une analyse à compléter par d'autres données :

- Taux de possession et de maîtrise du vélo dans la population, selon les profils
- Densité de stations de vélopartage



Principaux équipements cyclables



Réseau cyclable en site propre

— Piste cyclable ou sentier polyvalent

Stations BIXI

| Secteur de recensement défavorisé | Autre secteur de recensement | |
|-----------------------------------|------------------------------|---------------------|
| ■ | ■ | Une station ou plus |
| ■ | ■ | Pas de station |

Secteurs exclus de l'analyse

- Absence de données
- Non couvert par un secteur de recensement

Limites

- Municipalités et arrondissements
- - - Territoire à l'étude

Source : Vivre en Ville.
Données : Curbcut, s. d., d'après Statistique Canada, 2021; Vélo Québec, 2023; BIXI Montréal, 2024.

QUE RETENIR DE L'ANALYSE DE LA MOBILITÉ AU REGARD DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE?

L'analyse permet de dresser un portrait sommaire des conditions de mobilité sur le territoire du Grand Montréal, et du caractère, inéquitable ou non, de leur distribution.

Un risque routier pour les déplacements actifs estimé plus élevé dans les secteurs défavorisés excentrés

L'analyse du **nombre de collisions rapporté au nombre de déplacements actifs** fait apparaître un risque estimé plus élevé dans tous les secteurs défavorisés excentrés de l'île de Montréal. Dans les secteurs centraux défavorisés, le risque estimé est moins élevé. Faute de données disponibles, l'analyse n'a pas pu être faite pour les autres sous-régions du Grand Montréal.

Des conditions de déplacement vers l'école clairement inéquitables

L'analyse de l'environnement routier autour des écoles primaires publiques montre une situation globalement inéquitable. La **proportion du réseau routier constituée de voies majeures** est plus importante aux abords des écoles identifiées comme défavorisées que des autres écoles.

Il s'ensuit des conditions de déplacement moins paisibles, en moyenne, pour les élèves qui fréquentent une école identifiée comme défavorisée. Cela peut compromettre leur sécurité et dissuader les déplacements actifs, au détriment de la santé et de la qualité de vie.

Une offre de transport inégale dont la distribution pénalise plusieurs secteurs défavorisés

Que ce soit pour le **transport en commun structurant** ou pour les **équipements cyclables**, l'analyse n'a pas montré de distribution globalement inéquitable au regard des secteurs défavorisés.

Toutefois, plusieurs secteurs défavorisés disposent d'une moins bonne desserte. C'est le cas, le plus souvent, des secteurs défavorisés éloignés du centre : couronne Nord, Rive-Sud, Laval, parties ouest et est de l'île de Montréal. Certains secteurs défavorisés plus centraux sont eux aussi concernés par le problème, par exemple Pointe-Saint-Charles.

Au-delà de l'accessibilité géographique, l'accessibilité économique et universelle aux infrastructures de transport

L'analyse s'est concentrée sur le cadre bâti et l'espace public ainsi que sur l'accessibilité géographique. Pour profiter pleinement de l'offre de mobilité disponible, et des améliorations prévues dans les secteurs défavorisés, encore faudra-t-il s'assurer de son accessibilité économique, qui n'a pas été étudiée ici. Puisque plusieurs personnes qui vivent avec des limitations fonctionnelles sont également à faible revenu, la question de l'accessibilité universelle, à peine effleurée ici, doit aussi être centrale dans les futures actions.

Offre de mobilité et abordabilité de l'habitation

Une grande partie des logements locatifs du Grand Montréal se situe aux abords du transport en commun, notamment dans les quartiers centraux.

Dans le contexte actuel de crise de l'habitation qui pousse globalement les prix à la hausse, le risque est réel que le parc immobilier qui dispose du meilleur accès à l'offre de mobilité durable devienne majoritairement inabordable pour les ménages à faible revenu, d'autant plus que l'accès au transport en commun est un facteur d'appréciation des valeurs immobilières (Des Rosiers, 2021).

Si aucune mesure n'est prise pour protéger le parc locatif, notamment en augmentant le nombre de logements sociaux et communautaires aux abords du transport en commun, de nombreux ménages à faible revenu risquent d'être victimes d'une mobilité résidentielle forcée et de devoir s'en éloigner, au détriment de leur qualité de vie.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

La protection de la population face aux menaces présentes dans le milieu environnant constitue une des priorités d'action en santé publique. La santé environnementale s'intéresse notamment à la qualité de l'air, de l'eau et des aliments, aux conditions climatiques, aux risques naturels et industriels, etc.

Il est reconnu que dans de nombreux milieux de vie, les populations défavorisées sur les plans économique et social sont davantage exposées à certaines menaces environnementales, comme la mauvaise qualité de l'air ou le bruit environnemental.

Par ailleurs, les **changements climatiques** exacerbent les menaces liées à plusieurs aléas naturels, comme la chaleur accablante et les inondations.



Quatre types de risques environnementaux analysés au regard de l'équité territoriale

Cette section étudiera plus précisément quatre types de risques environnementaux : ceux liés à la **chaleur accablante**, aux **inondations**, à la **pollution de l'air** et au **bruit environnemental**.

Comment lire chaque sous-section ?

Pour chacun des quatre types de risques environnementaux, l'analyse présente :

- l'**indicateur** choisi;
- un constat général sur sa **distribution** : est-elle globalement inéquitable, c'est-à-dire au détriment des secteurs défavorisés pour la majorité du territoire étudié, ou pas ? Ce constat s'appuie sur la représentation cartographique de l'indicateur, parfois accompagnée d'une analyse statistique. Les détails méthodologiques sont disponibles en annexes;
- le cas échéant, une **identification sommaire des secteurs défavorisés** qui sont les moins bien pourvus relativement à l'indicateur choisi;
- des **considérations complémentaires**, notamment sur les facteurs de défavorisation qui accentuent la vulnérabilité des personnes relativement à cet indicateur;
- parfois une **ouverture sur d'autres données** qui seraient pertinentes à étudier pour compléter l'analyse.

LA CHALEUR ACCABLANTE

L'année 2023 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée (Organisation mondiale des Nations Unies [ONU] Info, 2024). À ce réchauffement des températures moyennes causé par les changements climatiques s'ajoute l'augmentation du nombre de journées de chaleur extrême et des vagues de chaleur. À Montréal, on prévoit que les journées dépassant 32 °C seront 3 à 5 fois plus nombreuses qu'aujourd'hui pour la période 2049-2070 (Québec. INSPQ, 2021c).

Indicateur choisi : présence d'îlots de chaleur et d'îlots de fraîcheur urbains.

La présence d'îlots de chaleur aggrave les effets de la chaleur accablante sur la santé humaine. Pendant la canicule de l'été 2018, la majorité des personnes décédées à Montréal des conséquences de la chaleur accablante habitait dans un îlot de chaleur (Québec. Direction régionale de santé publique de Montréal, 2019).

Des îlots de chaleur concentrés dans les secteurs défavorisés

Notre analyse permet de distinguer une distribution globalement inéquitable des îlots de chaleur, au détriment des secteurs défavorisés. Les secteurs défavorisés du Grand Montréal présentent une proportion trois fois plus grande d'îlots de chaleur et cinq fois plus petite d'îlots de fraîcheur que les autres secteurs. Notons que cette distribution suit de près celle de la canopée (voir la section « Ressources de proximité »).

Part du territoire couverte par des îlots de chaleur et de fraîcheur

| | Surface des secteurs défavorisés | Surface des autres secteurs |
|--------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| Îlots de chaleur | 32 % | 11 % |
| Ni l'un ni l'autre | 60 % | 52 % |
| Îlots de fraîcheur | 8 % | 37 % |
| Total | 100 % | 100 % |

Source : Vivre en Ville.
Données : Curbcut, s. d., d'après Statistique Canada, 2021; Québec. INSPQ, s. d.

Des secteurs particulièrement touchés

Le centre et l'est de Montréal comprennent plusieurs îlots de chaleur, tout comme Longueuil, Brossard et les quartiers centraux du sud de Laval.

Le centre-ville, le sud-ouest et le nord-est de Montréal sont particulièrement mal pourvus en îlots de fraîcheur, de même que le secteur du Vieux-Longueuil.

Des effets aggravés pour certaines personnes vulnérables

Les personnes âgées, celles aux prises avec des problèmes de santé mentale, celles en situation d'itinérance, ainsi que les jeunes enfants sont particulièrement sensibles aux effets négatifs de la chaleur puisque leur capacité à se protéger lors des vagues de chaleur est plus limitée (Québec. INSPQ, 2024).

Lexique

Îlot de chaleur

Un îlot de chaleur est un milieu où la température est plus élevée qu'aux alentours. Plusieurs éléments favorisent la formation d'îlots de chaleur : un faible couvert végétal, l'imperméabilité des matériaux et leur propension à retenir la chaleur, la morphologie urbaine, ou encore la chaleur émise localement par les véhicules, la climatisation et l'activité industrielle.

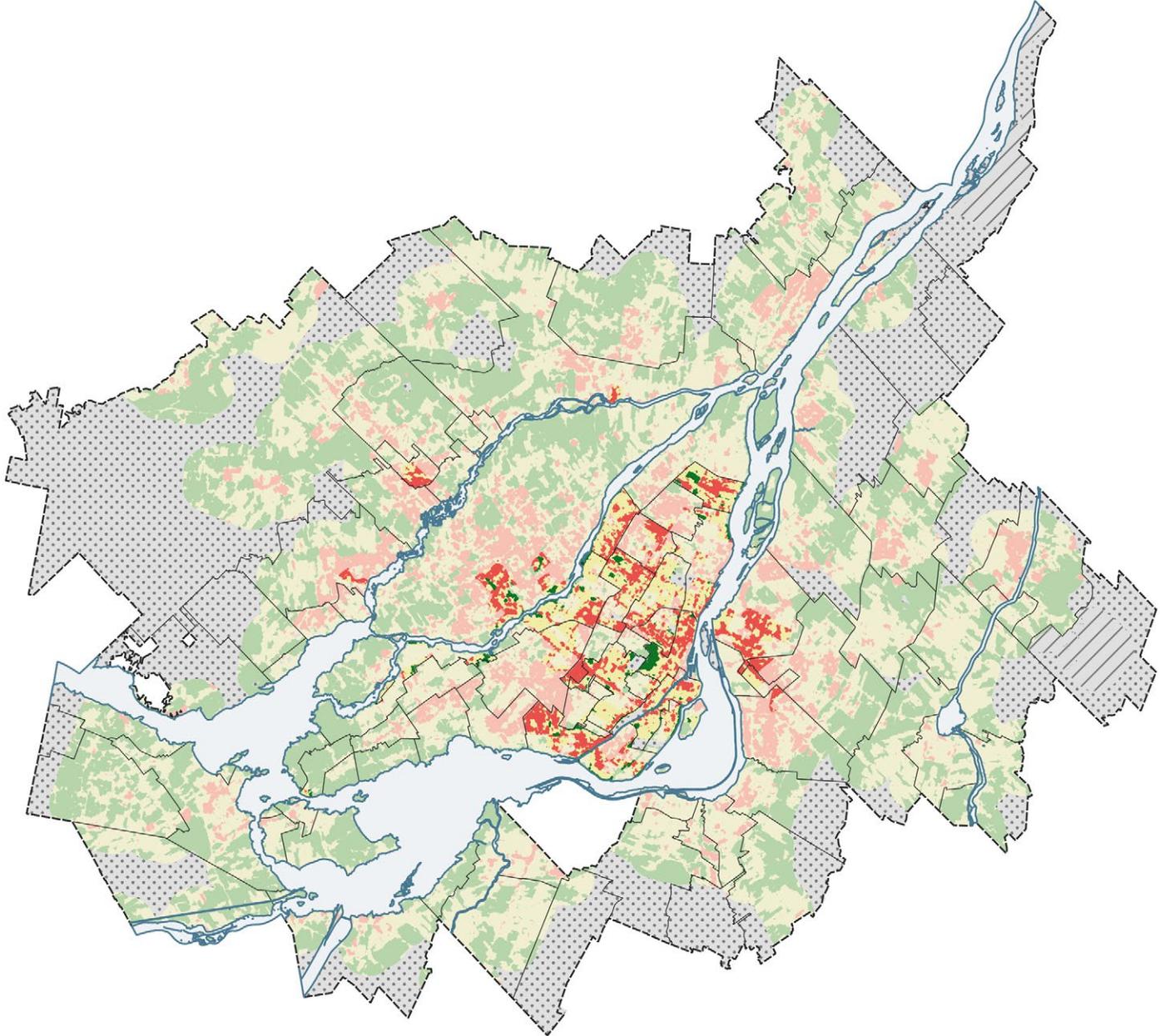
Source : Vivre en Ville, d'après Québec. INSPQ, 2021b.

Îlot de fraîcheur

À l'inverse des îlots de chaleur, les îlots de fraîcheur sont des espaces naturellement frais ou rafraîchis.

Source : Vivre en Ville.

Îlots de chaleur et de fraîcheur



| Secteur de recensement défavorisé | Autre secteur de recensement | |
|-----------------------------------|------------------------------|--|
| Red | Light Red | Îlot de chaleur |
| Yellow | Light Yellow | Ni îlot de chaleur, ni îlot de fraîcheur |
| Green | Light Green | Îlot de fraîcheur |

Secteurs exclus de l'analyse

| | |
|-----------------|---|
| Dotted pattern | Absence de données |
| Hatched pattern | Non couvert par un secteur de recensement |

Limites

| | |
|-------------|----------------------------------|
| Solid line | Municipalités et arrondissements |
| Dashed line | Territoire à l'étude |

Source : Vivre en Ville.
Données : Curbcut, s. d., d'après Statistique Canada, 2021; INSPQ, 2023.

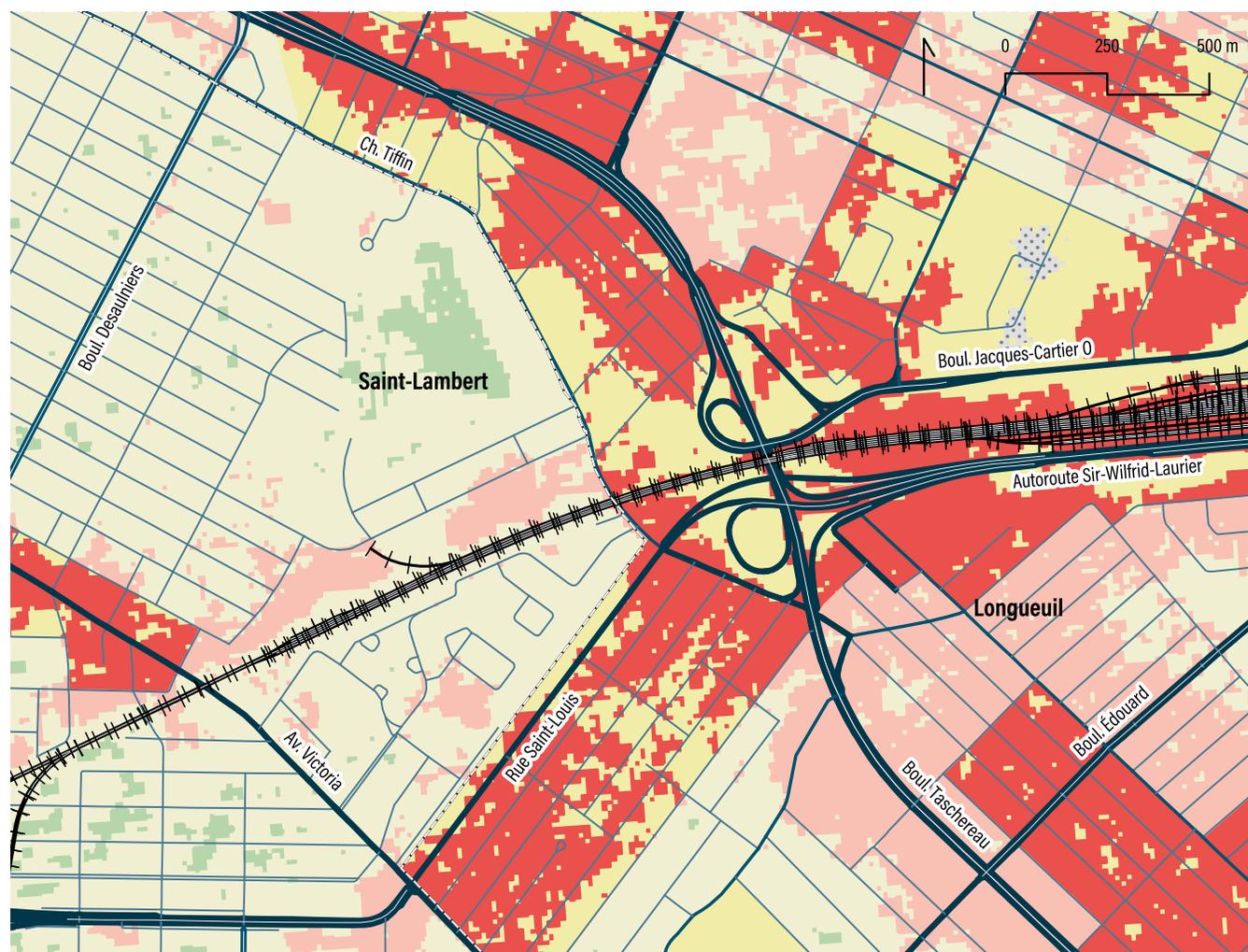
Iniquités d'accès aux mesures d'adaptation individuelles

Parmi les mesures d'adaptation possibles à la chaleur accablante, l'amélioration de la qualité des logements demeure l'un des leviers d'action importants. Or, les ménages à faible revenu ont moins de contrôle sur leur environnement résidentiel, notamment parce que la très grande majorité d'entre eux sont locataires.

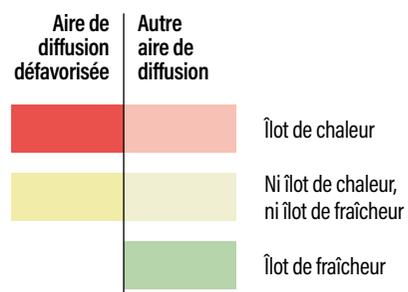
Bien que les ménages locataires peuvent procéder à certains ajustements pour limiter l'effet de la chaleur dans leur logement (p. ex. installer des rideaux à isolation thermique), ils n'ont pas d'emprise sur les améliorations et correctifs majeurs à apporter au bâtiment en matière d'isolation et de ventilation.

À revenu égal, les locataires de l'agglomération de Montréal sont aussi moins susceptibles d'avoir accès à la climatisation (52 %) que les ménages propriétaires (69 %) (Québec. Direction de santé publique, 2016), alors que ce premier groupe est surreprésenté dans plusieurs des secteurs touchés par les îlots de chaleur.

Portrait des écarts de température à Saint-Lambert et Longueuil (agglomération de Longueuil)



Écarts de température



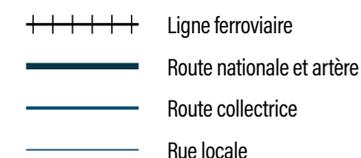
Zones exclues de l'analyse



Limites



Réseau de transport



Source : Vivre en Ville.
Données : INSPQ, 2023; Curbcut, s. d., d'après Statistique Canada, 2021.



LES INONDATIONS

Le Grand Montréal fait face à deux grands types d'inondations : celles causées par les **crues**, c'est-à-dire les débordements de cours d'eau (en eau libre ou par embâcle de glace) et celles causées par de **fortes pluies** (par ruissellement ou par refoulement d'égout). On estime que l'île de Montréal a perdu 82 % de ses ruisseaux en près de 150 ans à cause de l'urbanisation (Lacroix-Couture, 2016). Or, l'imperméabilisation du territoire et la faible présence végétale aggravent le risque d'inondation en réduisant l'absorption locale de l'eau (Québec. INSPQ, 2021c).

L'effet des changements climatiques sur la fréquence et l'intensité des inondations reste difficile à estimer. L'augmentation récente des crues printanières de grande envergure ne représente pas forcément les tendances futures : leur intensité devrait même diminuer à long terme. Par contre, du côté des fortes pluies causant les inondations par ruissellement, leur récurrence devrait augmenter (Québec. INSPQ, 2021c).

Indicateur choisi : présence de cuvettes de rétention des eaux de ruissellement.

Les données détaillées ne sont disponibles que pour le territoire de l'île de Montréal.

Un phénomène dispersé

Les inondations par ruissellement concernent surtout les cuvettes topographiques. Celles-ci sont éparpillées un peu partout sur l'île de Montréal, sans qu'on puisse identifier de distribution globalement inéquitable.

Certains secteurs défavorisés plus touchés par les inondations par ruissellement

Certains secteurs défavorisés sont particulièrement concernés par ce risque. On trouve une concentration de cuvettes topographiques dans le quartier Saint-Michel, Hochelaga-Maisonneuve, le Sud-Ouest, Verdun, Montréal-Est et Centre-Sud.

Des résidences en sous-sol plus exposées et moins protégées

Un rapport réalisé pour la ville de New York aux États-Unis (Nair et Kramer Mills, 2024) analyse l'exposition des logements en sous-sol au risque d'inondation et les risques encourus par les populations, souvent plus vulnérables, qui les occupent. L'assurance des locataires ne couvre généralement pas les inondations, et les programmes d'assurance fédéraux se limitent aux zones d'inondation côtières qui, souvent, ne couvrent pas ces zones d'inondation pluviale, une caractéristique qui est également observable au Québec.

Une vulnérabilité exacerbée à toutes les étapes d'une inondation

Chaque phase de la sécurité civile lors d'une inondation, soit la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement, est plus limitée pour les ménages à faible revenu, en particulier pour ceux qui composent avec d'autres facteurs de vulnérabilité (p. ex. les familles monoparentales, les personnes âgées ou en situation de handicap). Ceci s'explique entre autres par les messages de prévention qui les rejoignent moins. Leur capacité à se préparer et à se rétablir est également moindre, notamment par manque de ressources économiques pour, par exemple, se munir d'équipements de protection. Le statut de locataire réduit aussi le contrôle sur la réhabilitation résidentielle postsinistre.

Une analyse à compléter par d'autres données :

- Zones de cuvettes de rétention à l'échelle du Grand Montréal
- Statut d'occupation des résidences situées en sous-sol dans les zones inondables et les cuvettes de rétention

« Lors des inondations, tous les locataires ont déménagé. Mais il y a très peu de logements locatifs disponibles dans le secteur, surtout pour accueillir des familles. Donc on a vu apparaître un phénomène de surpopulation au sein du même logement à la suite des inondations. »

- Entretien avec un acteur local, 2024.

Cuvettes de rétention d'eau de ruissellement dans l'agglomération de Montréal



Secteur de recensement défavorisé

Autre secteur de recensement



Zone d'accumulation d'eau de 300 mm et plus

Secteurs exclus de l'analyse



Absence de données

Limites



Municipalités et arrondissements

Source : Vivre en Ville.

Données : Ville de Montréal, 2021; Curbcut, s. d., d'après Statistique Canada, 2021.

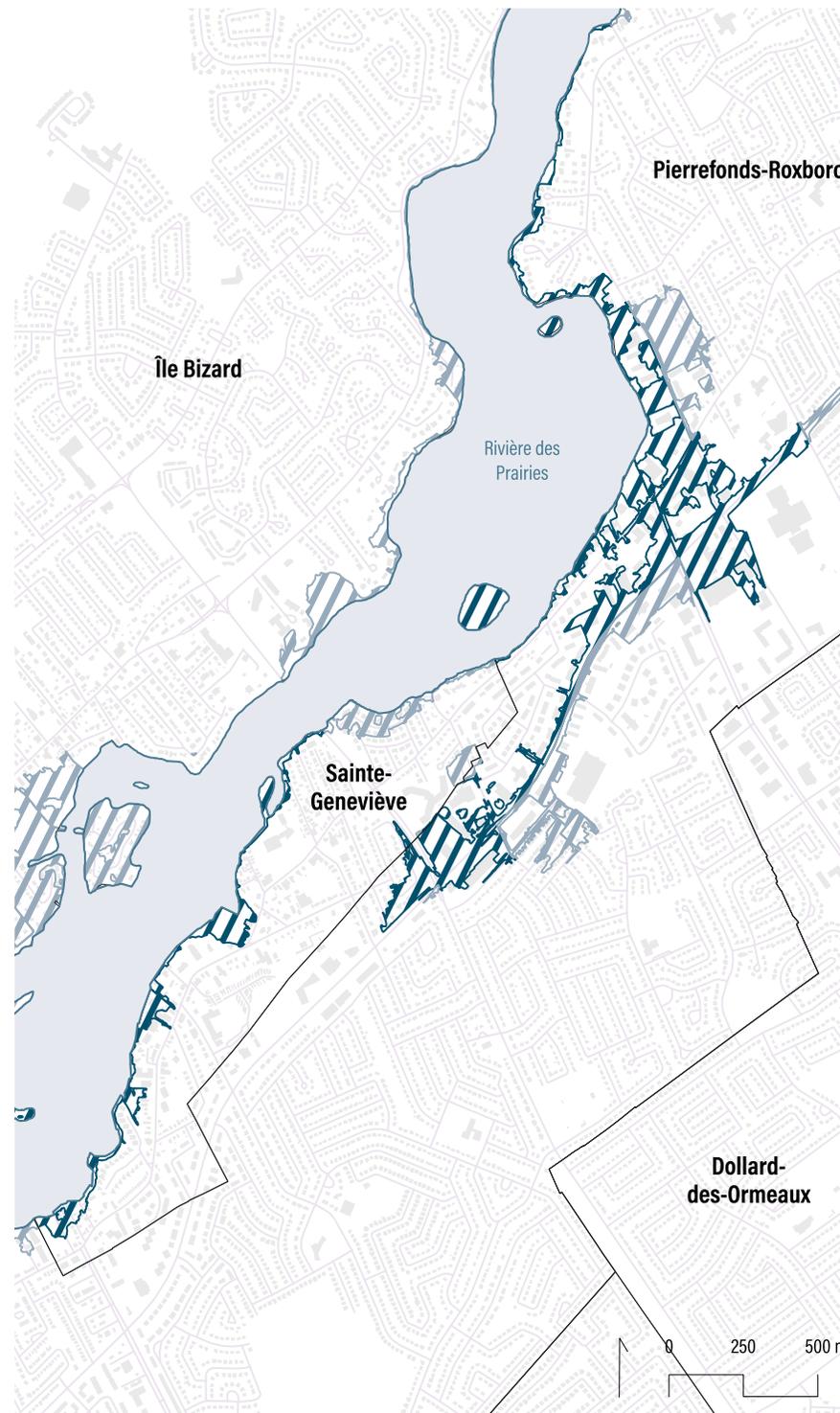
Des inondations par débordement de cours d'eau qui touchent certains secteurs défavorisés

Les crues menacent les ménages vivant aux abords des cours d'eau, notamment de la rivière des Prairies. Certains secteurs défavorisés sont concernés par ce risque d'inondation. C'est le cas, par exemple, des secteurs de Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro. Les zones inondées en 2017 et 2019 y coïncident avec les secteurs de concentration de populations à faible revenu.

L'implantation d'infrastructures vertes et drainantes guidée par les projets de réaménagement

Pour lutter contre les inondations, des principes comme celui de la « ville éponge » font de plus en plus leur apparition. La ville éponge mise sur les infrastructures vertes et drainantes (p. ex. saillie végétalisée, parc éponge) qui absorbent l'eau lors de fortes pluies de manière à réduire les risques d'inondations.

À Montréal, l'ajout de ce type d'infrastructures se fait principalement lorsque l'occasion se présente, c'est-à-dire lorsqu'un grand projet de réaménagement (du parc au quartier) ou une réfection routière sont prévus. Cependant, la prise en compte de facteurs de vulnérabilité fait son chemin afin de prioriser les secteurs avec une concentration de populations particulièrement vulnérables à ce type d'aléa (Madénian et Van Neste, 2024).



Zones inondées par des crues printanières dans les arrondissements Pierrefonds-Roxboro et L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (Montréal)

Territoires inondés lors des crues printanières de 2017 et 2019



Limites

Municipalités et arrondissements

Source : Vivre en Ville.
Données : Curbcut, s. d., d'après Statistique Canada, 2021; MELCCFP, 2022.



« On agit beaucoup par opportunité. Lorsqu'il n'y a pas d'aide financière particulière, on maximise la rétention d'eau à chaque fois qu'on réaménage un parc. »

– Entretien avec une professionnelle d'arrondissement, 2024.

LA POLLUTION DE L'AIR

La qualité de l'air peut être modifiée par des polluants d'origine naturelle (p. ex. les feux de forêt) ou d'origine anthropique (p. ex. les activités industrielles, les transports, l'agriculture, etc.). La pollution de l'air contribue fortement à plusieurs problèmes de santé, comme les maladies respiratoires et cardiovasculaires. Au Québec, elle serait responsable chaque année de 4000 décès prématurés (Santé Canada, 2021).

Malgré une période d'amélioration de la qualité de l'air dans le Grand Montréal dans les dernières années, les changements climatiques pourraient entraîner une hausse du niveau de certains polluants (Egyed et collab., 2022). Le réchauffement climatique entraînera également l'augmentation des feux de forêt, ce qui pourrait accroître l'exposition de la population du Grand Montréal à la fumée (Québec. Direction régionale de santé publique de Montréal, 2024a).

Indicateur choisi : secteurs situés à moins de 150 mètres d'une voie de circulation majeure.

Le secteur des transports est le premier émetteur de particules fines ($PM_{2,5}$) dans l'atmosphère à Montréal (Ville de Montréal, 2024c). Les concentrations moyennes annuelles de particules fines et de dioxyde d'azote (NO_2) sont plus importantes à moins de 150 mètres d'une voie de circulation majeure.

Des données insuffisantes pour un portrait détaillé

En 2023, sur l'île de Montréal, on enregistrait 34 jours de mauvaise qualité de l'air, dont 12 jours de smog. Les sources et événements responsables de ces jours de mauvaise qualité de l'air sont entre autres les industries de l'est de Montréal, les ateliers des cours de voirie de Montréal-Nord, la circulation sur les autoroutes, les activités du Port de Montréal, la circulation sur la rue Notre-Dame Est, le chauffage au bois, les feux d'artifice et les feux de forêt (Ville de Montréal, 2024c).

Une journée est considérée comme mauvaise dès que les particules fines dépassent une certaine concentration pendant au moins trois heures à une même station. Toutefois, les 11 stations d'échantillonnage permanentes ne permettent pas d'identifier de spécificités géographiques pour ces pics de pollution atmosphérique, puisque les jours de mauvaise qualité de l'air concernent l'ensemble de l'agglomération montréalaise. Même si les niveaux de polluants mesurés restent bas, un grand nombre de personnes y sont toutefois exposées de façon chronique, avec des risques pour leur santé (Direction régionale de santé publique de Montréal, Ville de Montréal et ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs [MELCCFP], 2023). C'est notamment le cas pour les personnes exposées au trafic routier.

L'exposition à la pollution routière, un facteur d'iniquités

Une étude menée à Montréal en 2012 indiquait que la population à faible revenu et, dans une moindre mesure, les minorités visibles ont tendance à résider dans des zones plus polluées à proximité des grands axes routiers (Carrier et collab., 2014). C'est ce que notre analyse révèle également.

Part du territoire à proximité d'une voie de circulation majeure

| | Surface des secteurs défavorisés | Surface des autres secteurs |
|---|----------------------------------|-----------------------------|
| Située à 150 m ou moins d'une voie de circulation majeure | 45 % | 15 % |

Source : Vivre en Ville.

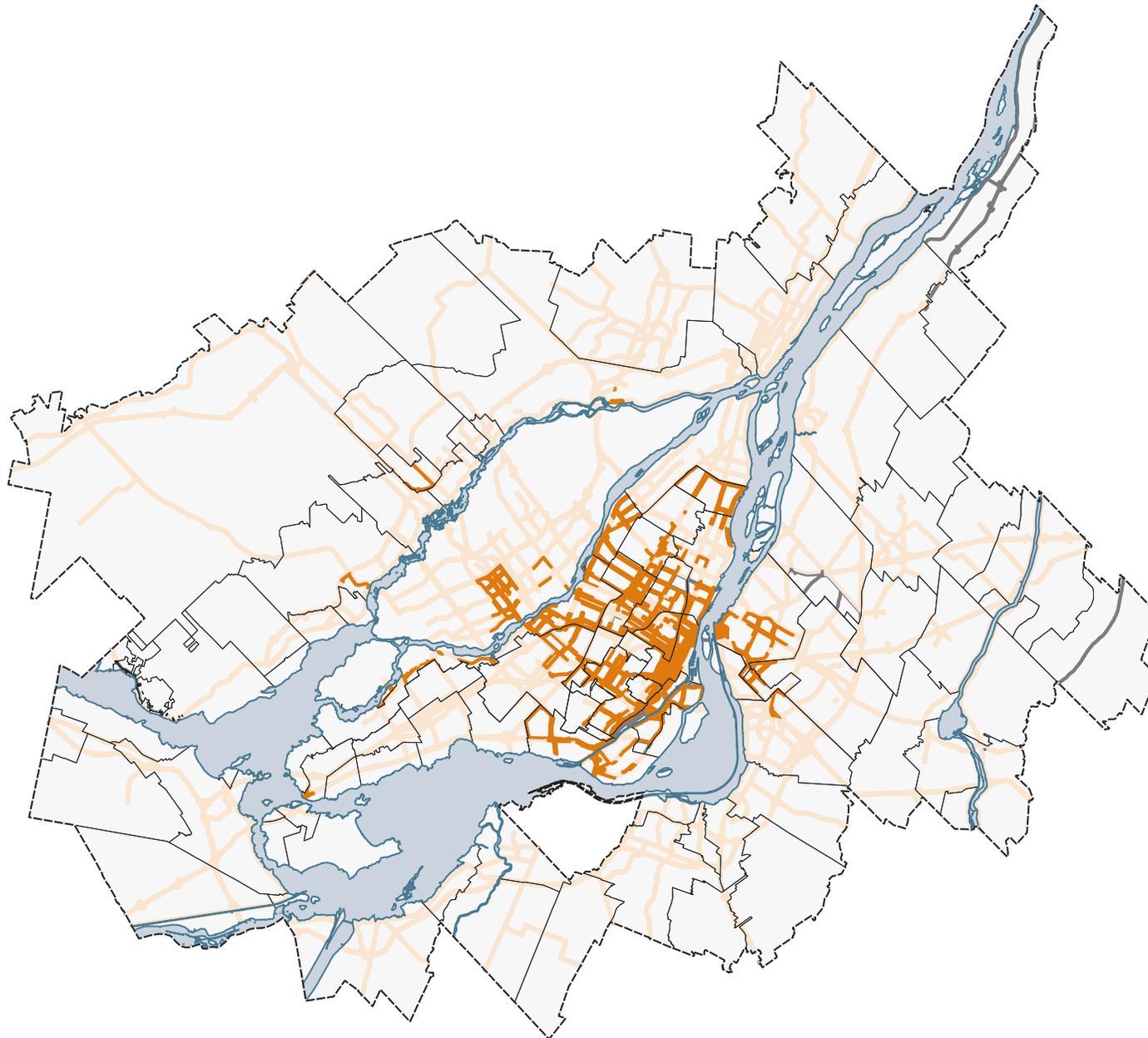
Données : Adresses Québec, 2023; Curbcut, s. d., d'après Statistique Canada, 2021.

Plusieurs secteurs défavorisés sont particulièrement exposés à la pollution causée par la circulation automobile. Le quartier Centre-Sud et le centre-ville de Montréal, Saint-Michel, Pointe-Saint-Charles, Hochelaga et le quartier Chomedey à Laval sont particulièrement concernés.

La marque des autoroutes urbaines

C'est à partir des années 50 que sont construites les autoroutes urbaines à travers des secteurs déjà densément urbanisés. La vitesse et la fluidité du transport motorisé primaient alors sur des considérations de santé publique associées à la pollution ou au bruit (Potvin, 2019). Aujourd'hui encore, « l'autoroute urbaine crée un axe de dévalorisation, sur une frange étroite ». Les bâtiments qui donnent directement sur les autoroutes (notamment A-15 et A-40) tendent à être plus dégradés et à faible valeur locative (Sénécal, Archambault et Hamel, 2000).

Zones d'exposition à la pollution atmosphérique routière



Secteur de recensement défavorisé | Autre secteur de recensement



Zone de 150 m autour d'une voie de circulation majeure*

Secteurs exclus de l'analyse



Absence de données

Limites



Municipalités et arrondissements



Territoire à l'étude

* Autoroutes, artères, routes nationales et routes régionales.

Source : Vivre en Ville.

Données : Curbcut, s. d., d'après Statistique Canada, 2021; MRNF, 2024.

LE BRUIT ENVIRONNEMENTAL

Les dommages sur la santé et la qualité de vie causés par le bruit seraient au deuxième rang des risques environnementaux les plus importants, après la pollution de l'air : ses effets sont associés à des perturbations et des troubles du sommeil, des maladies cardiovasculaires, des pertes d'audition et des acouphènes (Québec. INSPQ, 2023b).

Les principales sources de bruit en milieu urbain sont le transport routier, ferroviaire et aérien, ainsi que les travaux de construction et les divers bruits du voisinage. La circulation routière est d'ailleurs rapportée comme étant la principale source de gêne causée par le bruit chez la population canadienne en milieu urbain (Michaud et collab., 2022).

Indicateur choisi : part des ménages exposée à un niveau de bruit extérieur moyen de plus de 60 dBA sur 24 heures.

À partir de 60 décibels (dBA), le niveau de bruit devient dérangeant pour l'oreille humaine.

Les données ne sont disponibles que pour Montréal, à l'échelle de l'aire de diffusion.

À Montréal, la recherche sur le bruit environnemental est unanime quant au fait que les ménages défavorisés sont exposés à des niveaux de bruit plus élevés que le reste de la population. Les niveaux de bruit routier sont plus élevés là où les minorités visibles et les personnes à faible revenu sont fortement représentées (Carrier, Apparicio et Séguin 2016). Une étude de Carrier et collab. (2014) a d'ailleurs mis en évidence une corrélation entre la longueur des grandes artères de circulation et la proportion de personnes à faible revenu.

Notre analyse révèle également la présence d'iniquités en matière d'exposition au bruit.

Exposition au bruit environnemental dans l'agglomération de Montréal

| | Part des aires de diffusion défavorisées | Part des autres aires de diffusion |
|--|--|------------------------------------|
| 30 % et plus de logements exposés à 60 dBA ou plus | 38 % | 27 % |

Source : Vivre en Ville.
Données : Curbcut, s. d., d'après Statistique Canada, 2021; Ragetti et collab., 2016.

Le centre-ville est très concerné par les enjeux de bruit, tout comme l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, la municipalité de Montréal-Est ou encore le quartier Pointe-Saint-Charles.

Une étude de 2019 portant spécifiquement sur la localisation des murs antibruit (buttes végétales ou murs de béton, de tôle ou de saule qui permettent de réduire le bruit le long des routes) dans le Grand Montréal révèle une situation de double iniquité pour les populations à faible revenu, qui sont non seulement surreprésentées à proximité des grands axes de circulation, mais également sous-représentées dans les zones protégées par un mur antibruit (Potvin, 2019).

Une analyse à compléter par d'autres données :

- Mesures de bruit environnemental à l'échelle du Grand Montréal

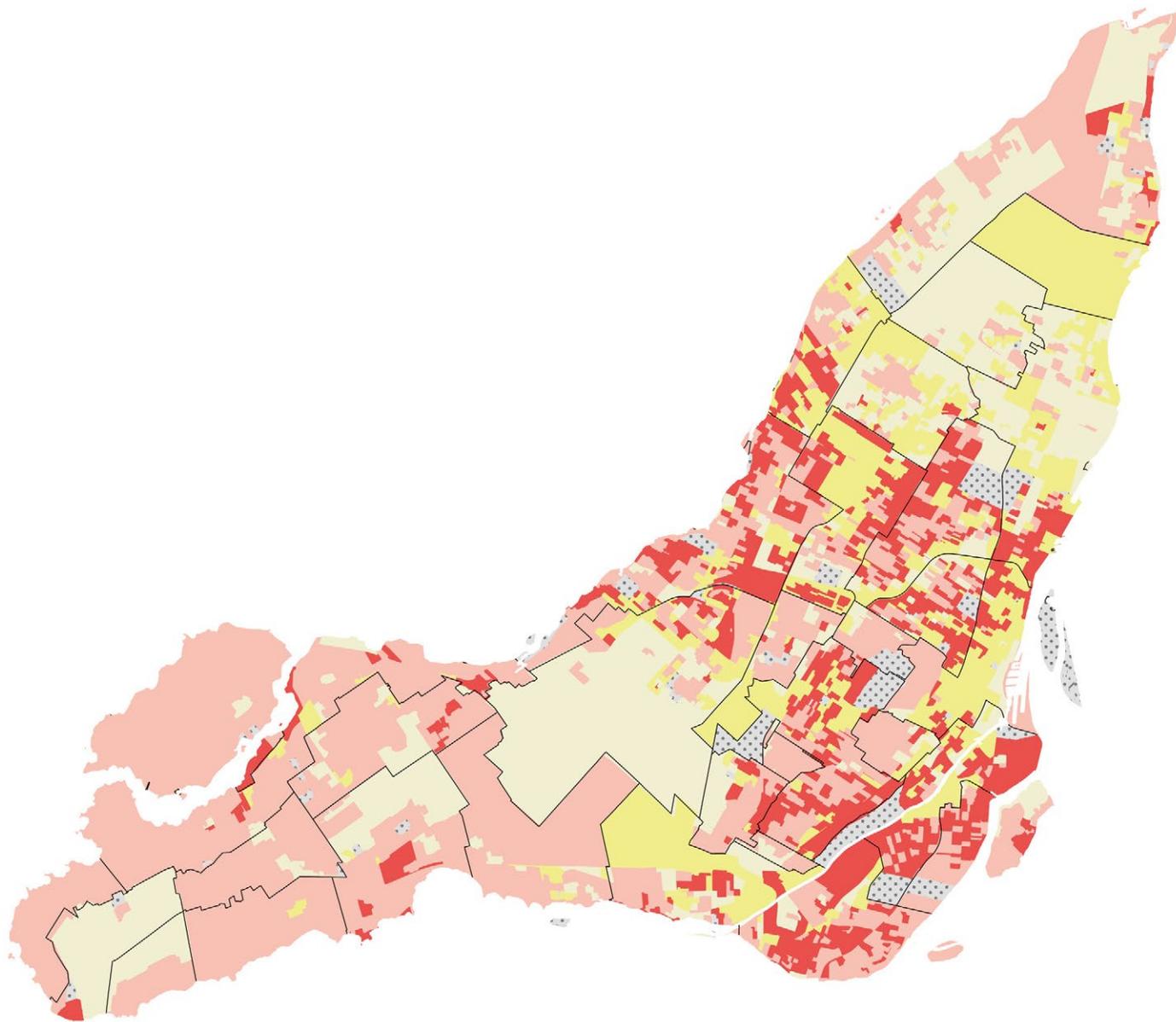
Lexique

Bruit environnemental

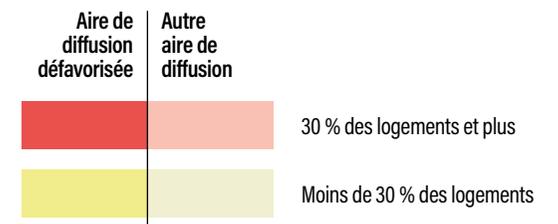
Le bruit environnemental fait référence au bruit auquel la population est exposée en dehors du contexte du milieu de travail (Québec. INSPQ, 2023b). On le divise en deux catégories : celui provenant de **sources mobiles** (transport routier, aérien et ferroviaire) et celui provenant de **sources fixes** (construction et travaux publics, industries, commerces, activités culturelles et de loisirs).

Source : Vivre en Ville, d'après Québec. Direction régionale de santé publique de Montréal, 2017.

Exposition au bruit environnemental dans l'agglomération de Montréal



Part des logements exposée à des niveaux sonores moyens de 60 dBA ou plus sur 24 heures



Aires de diffusion exclues de l'analyse



Absence de données

Limites



Municipalités et arrondissements

Source : Vivre en Ville.

Données : Curbcut, s. d., d'après Statistique Canada, 2021; Ragetti et collab., 2016.

La cohabitation entre les milieux de vie résidentiels et les activités industrielles, ferroviaires et portuaires

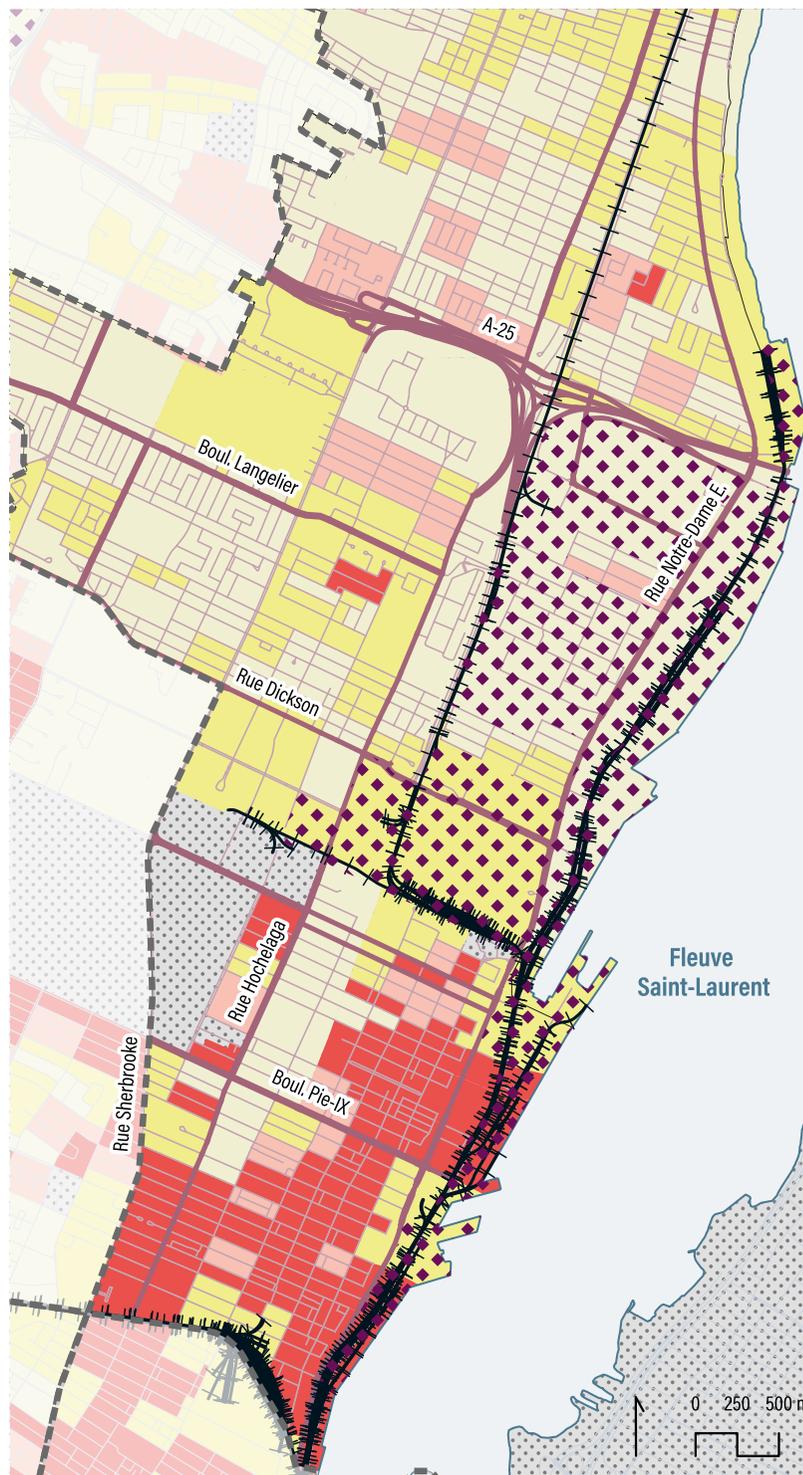
Au-delà du trafic routier, les industries participent aussi aux nuisances sonores, selon leur proximité avec le tissu résidentiel.

Le cas d'Assomption Sud-Longue-Pointe

Dans l'est de Montréal, le territoire d'Assomption Sud-Longue-Pointe est singulier en raison de l'imbrication de secteurs résidentiels et spécialisés, et de la présence d'artères métropolitaines majeures.

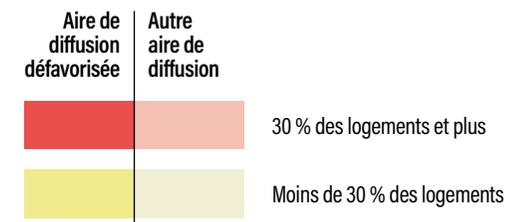
Les fonctions résidentielle et industrielle sont présentes depuis fort longtemps sur ce territoire, de son développement jusqu'à aujourd'hui. À partir des années 2000, les espaces ouverts qui servaient de zones tampons entre les quartiers résidentiels et les zones industrielles ont cependant peu à peu été rognés en raison du développement de l'industrie de la logistique. Ceci a intensifié la pression sur les milieux de vie résidentiels et participé à leur enclavement tel qu'on le connaît aujourd'hui (Lambert, Ananian et Racine, 2021).

Les activités industrialo-portuaires continuent de prendre de l'expansion dans ce secteur, menaçant le bien-être et la qualité de vie des quelque 3550 personnes qui l'habitent et des 50 000 autres qui résident dans un rayon d'un kilomètre autour (Ananian et collab., 2024).

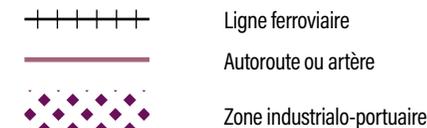


Exposition à différentes sources de bruit environnemental, portion de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (Montréal)

Part des logements exposée à un niveau sonore moyen de 60 dBA ou plus sur 24 heures



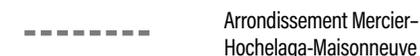
Sources de bruit environnemental



Aires de diffusion exclues de l'analyse



Limites



Source : Vivre en Ville.
Données : Curbcut, s. d. d'après Statistique Canada, 2021; MEIE, 2022; Ragetti et collab., 2016.

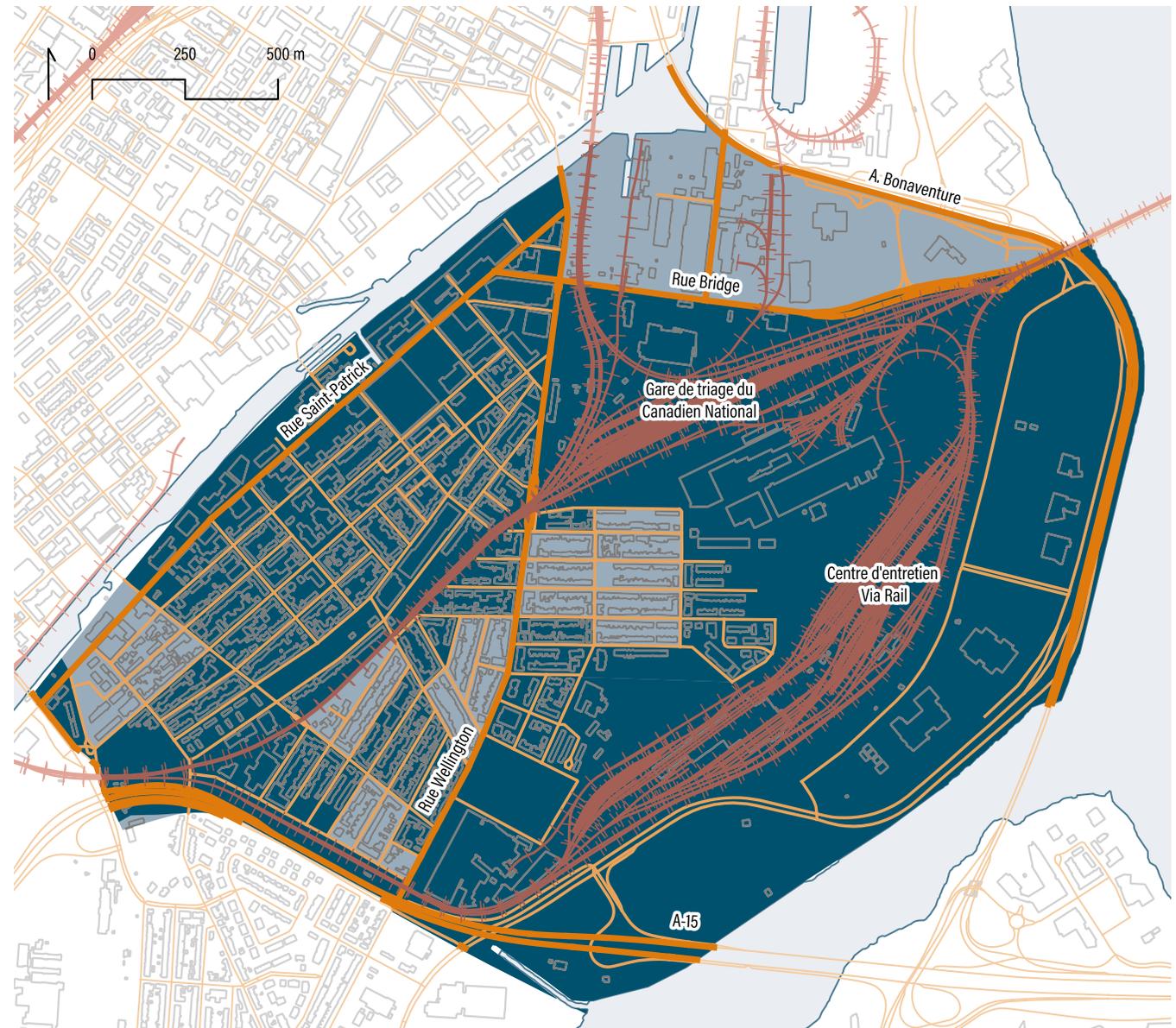
Pointe-Saint-Charles

Le quartier Pointe-Saint-Charles est situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à Montréal. On y observe une forte prévalence de certaines maladies chroniques : c'est dans ce territoire de CLSC que l'on retrouve le plus grand nombre de cas de maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC) chez les 35 ans et plus, et de cardiopathies ischémiques chez les 20 ans et plus (Québec. Direction régionale de santé publique de Montréal, 2023c).

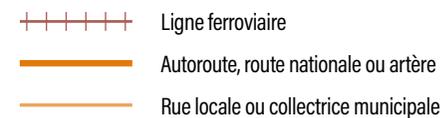
Pointe-Saint-Charles est confronté à plusieurs nuisances causées par les activités industrielles et ferroviaires. Une gare de triage et des voies ferrées façonnent le quartier et génèrent notamment du bruit et de la poussière. Sans pouvoir établir un lien de causalité entre les nuisances auxquelles la population est exposée et la prévalence supérieure de maladies chroniques, nous savons que le bruit et la pollution de l'air sont associés au développement de maladies pulmonaires et cardiovasculaires.

En matière de nuisances sonores, une étude acoustique réalisée en 2022 révèle qu'avec le passage des 56 trains de passagers ou de marchandises observés lors de la journée à l'étude, « un sommeil de bonne qualité ne peut avoir lieu, et ce, que ce soit durant la période de jour, soirée ou de nuit. [...] [Le] bruit du passage des trains empêche les riverains d'avoir une conversation ordinaire, de s'adonner à leur passe-temps, de bien dormir, se reposer ou de faire un travail qui exige une réflexion et de la concentration » (Vinacoustik Inc., 2023).

Infrastructures routières et ferroviaires du quartier Pointe-Saint-Charles (Montréal)



Réseau de transport



Source : Vivre en Ville.
Données : Curbcut, s. d., d'après Statistique Canada, 2021.

QUE RETENIR DE L'ANALYSE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX AU REGARD DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE?

Les risques environnementaux sont des déterminants de la santé majeurs. Ils influencent directement la santé et le bien-être des populations. Parfois exacerbés dans un contexte de changements climatiques, ils illustrent la réalité des iniquités territoriales observables sur le Grand Montréal.

Une exposition à la chaleur accablante très marquée dans les secteurs défavorisés

L'analyse a mis en évidence une répartition inéquitable des îlots de chaleur et de fraîcheur au sein du Grand Montréal. Ce constat est à mettre en relation avec la répartition inéquitable de la canopée et des parcs analysée dans la section « Ressources de proximité ». Cette situation est particulièrement préoccupante, sachant que les populations en situation de vulnérabilité sont souvent plus sensibles à la chaleur accablante en raison de conditions de santé moins favorables.

Des risques d'inondation en augmentation

Certains secteurs défavorisés à Montréal sont particulièrement vulnérables aux inondations par ruissellement, un phénomène en croissance qui pousse les autorités publiques à accélérer l'implantation d'infrastructures vertes et drainantes, mais sans vision claire associée aux zones de vulnérabilité sociale.

Une exposition à la pollution issue du trafic routier clairement inéquitable

Les secteurs défavorisés sont très clairement surexposés à la pollution émise par les voies de circulation majeures. Lors de périodes de fortes chaleurs, cette pollution est d'autant plus dommageable que les fortes températures contribuent à faire augmenter les concentrations de plusieurs polluants, dont ceux émis par le trafic routier.

Davantage de résidences exposées à des niveaux élevés de bruit dans les secteurs défavorisés

On observe également des iniquités dans la distribution du bruit environnemental. Le trafic routier est un émetteur de bruit important, ces iniquités sont donc à mettre en lien avec l'exposition à la pollution traitée dans la section précédente. Là encore, les ménages à faible revenu disposent de peu de leviers pour s'adapter à ces nuisances. La qualité des logements joue aussi un rôle important dans la protection face au bruit.

Un cumul de nuisances qui se renforcent et s'influencent mutuellement

En bref, les risques environnementaux sont un bon exemple du cumul des nuisances qui se renforcent et s'influencent mutuellement. Les surfaces asphaltées et imperméables sont propices à la formation d'îlots de chaleur, mais aussi à la survenue d'inondations. Les îlots de chaleur sont présents en grand nombre le long des zones industrielles, des voies ferrées et des grands axes routiers, ceux-ci étant à leur tour sources de pollution de l'air et de bruit environnemental.

Personne ne fait le choix de vivre dans un environnement pollué ou dangereux pour la santé. Cette analyse montre l'urgence de faire de la santé et de la qualité de vie des populations touchées par les injustices environnementales une priorité.



AU CROISEMENT DES INIQUITÉS TERRITORIALES

QUAND LES PÉNALITÉS SE CUMULENT

Tout au long de ce rapport, nous avons travaillé à identifier les secteurs qui, à la fois, accueillent une plus grande proportion de personnes en situation de vulnérabilité et présentent des dimensions du cadre bâti et de l'espace public défavorables à la santé et au bien-être.

Identifier les secteurs prioritaires

Les secteurs défavorisés qui présentent un moins bon accès aux ressources et services et qui, inversement, sont les plus exposés aux risques et nuisances, peuvent légitimement être considérés comme prioritaires dans le cadre d'une action qui vise à rétablir l'équité territoriale.

Ces secteurs sont identifiables, dans chaque section, sur les cartes détaillant les caractéristiques du cadre bâti et de l'espace public. Ils sont aussi parfois nommés dans le texte.

L'impossible palmarès

Comme nous l'avons souvent répété, il n'est pas question d'établir un palmarès des milieux défavorisés. D'une part, le Grand Montréal présente des contextes trop différents pour qu'ils puissent être comparés. D'autre part, l'analyse de la répartition des ménages défavorisés sur le plan économique montre une répartition plutôt diffuse de la pauvreté, et plusieurs petites zones de concentration sont masquées par le choix de l'échelle des secteurs de recensement.

Des secteurs touchés par plusieurs iniquités

Il est important d'observer que dans la plupart des cas, les secteurs défavorisés sont concernés par plusieurs aspects des iniquités territoriales. Sur le territoire du Grand Montréal, on peut identifier deux grands profils d'iniquités territoriales :

1. Les secteurs moins bien pourvus en **équipements, infrastructures et services**. Ils ont en commun un faible accès aux **ressources de proximité** (commerces et services, équipements de santé, infrastructures culturelles, etc.) et une situation défavorable sur le plan de la **mobilité** (faible accès au transport collectif et aux équipements cyclables, insécurité routière). Ce sont souvent des secteurs excentrés (l'est, le nord-est et l'ouest de l'île de Montréal, Laval, la Couronne Nord, la Rive-Sud).
2. Les secteurs les plus exposés aux **risques et nuisances d'origine anthropique**. Ils ont en commun un profil préoccupant sur le plan des **risques environnementaux** (forte présence d'îlots de chaleur, pollution de l'air, bruit environnemental, pression routière autour des écoles primaires). Ce sont souvent des secteurs plus densément peuplés, notamment au centre de Montréal.

Notons, sur le plan de l'**habitation**, que le parc locatif, les logements à but non lucratif et les HLM publics sont présents en plus forte proportion dans ce deuxième profil.

Enfin, certains secteurs combinent ces deux profils d'iniquités territoriales. C'est notamment le cas de Montréal-Nord, ainsi que du quartier Saint-Michel, détaillé ci-après à titre d'exemple.

L'EXEMPLE DU QUARTIER SAINT-MICHEL

Le quartier Saint-Michel, à Montréal, occupe une place particulière dans le développement de la métropole. Les anciennes carrières Miron (aujourd'hui le parc Frédéric-Back) et Francon occupent 42 % du territoire, engendrant nombre de défis en termes d'enclavement, de mobilité et de nuisances.

Le grand centre minier de la région montréalaise

À la fin du 19^e siècle, Saint-Michel, un territoire rural, se spécialise dans l'exploitation calcaire. Plusieurs petites carrières sont exploitées dans le secteur, qui vont progressivement être rachetées et réunies d'une part par les frères Miron, et d'autre part, non loin de là, par la compagnie Francon Ltd. Dans les années 1950, ces deux sites sont d'une ampleur incomparable pour la région. À cette période, les besoins en pierre et en béton pour la construction des routes, des autoroutes et des édifices montréalais sont majeurs.

Une demande de plus en plus forte pour le béton conduit à l'implantation d'une cimenterie sur le site de la carrière Miron en 1959. On parle alors de Saint-Michel comme « le grand centre minier de la région montréalaise » (Fontaine et Thibault, 2008). De grandes constructions comme le CHU Sainte-Justine, Habitat 67, la Place Ville Marie et le Complexe Desjardins ont été réalisées à partir des matériaux extraits à Saint-Michel.

Si les activités minières ont permis à la métropole entière de se développer, c'est sur la population du quartier que retombent les nuisances de leurs activités. Dès les années 1960, le dynamitage, le bruit et la poussière ont fait émerger des luttes menées par les résidentes et résidents de Saint-Michel (Trudelle et collab., 2011).

Une nouvelle fracture : le boulevard Métropolitain

Après la Seconde Guerre mondiale, Saint-Michel voit sa population se multiplier par 10, passant de 6000 habitants en 1946 à 68 000, 20 ans plus tard. Cette croissance démographique est due à l'expansion des carrières qui attire un bassin de main-d'œuvre à leurs abords, ainsi qu'à l'arrivée des premières vagues d'immigration en provenance d'Italie et du Portugal. Les habitations se situent alors très près des zones industrielles. Cette période correspond à l'âge d'or de Saint-Michel, en ce que beaucoup de commerces et de services à la population s'implantent dans le secteur. Cependant, la construction du boulevard Métropolitain en 1960 vient déstructurer le centre de la municipalité en scindant le quartier en deux. Plusieurs infrastructures sont construites au sud du quartier, consolidant la tendance de la population à s'y installer, et les ressources de proximité à suivre. La station de métro Saint-Michel, inaugurée en 1986, vient conférer au sud du quartier son statut de carrefour (Fontaine et Thibault, 2008).

De l'extraction calcaire à l'enfouissement de déchets

À la fin des années 1960, la carrière Miron change de vocation pour débiter l'enfouissement de déchets. Ce sont entre 500 et 1000 camions par jour qui vont porter les ordures de la métropole (allant jusqu'à la moitié de tous les déchets municipaux du Québec), menant, dans les années 1980, à donner à la carrière Miron le surnom de « poubelle de Montréal » (Rendez-vous télé, 2021). Saint-Michel récolte encore les nuisances de l'agglomération montréalaise, cette fois non plus en amont de la chaîne de consommation, mais en aval. Le dépotoir génère des odeurs nauséabondes, du bruit et de la poussière causés par le camionnage, et renforce par le fait même les conflits entre la population locale et les activités d'enfouissement.



Enclavement et cumul de nuisances : des traces de l'histoire encore bien actuelles

Après de longues années de mobilisation, les deux carrières ferment dans les années 1980, même si ce n'est qu'en 2000 que les camions à ordures cessent de déverser leur contenu dans la carrière Miron (Fontaine et Thibault, 2008). Dans une perspective de modernisation et d'essor des préoccupations environnementales, un vaste projet de complexe environnemental est aménagé sur ce site, qui comprend aujourd'hui le parc Frédéric-Back. L'arrivée du Cirque du Soleil et de la TOHU autour des années 2000 est aussi venue transformer les couleurs du quartier.

Les nuisances sont, malgré tout, loin d'être disparues. En effet, la carrière Francon est devenue un site de dépôt à neige, où l'on déverse aujourd'hui encore environ 40 % de la neige collectée sur l'île. Durant une opération de déneigement, quelque 150 camions à l'heure circulent dans le secteur pour déverser leur chargement. À cette période, de jour comme de nuit, la population subit des nuisances liées au camionnage, notamment des enjeux de sécurité

routière, de nuisances sonores, et de pollution liée aux gaz d'échappement. En dehors des activités hivernales, le site sert d'entrepôt municipal pour du mobilier urbain et de site d'entraînement pour les véhicules de déneigement (Vivre Saint-Michel en santé, 2020).

Aujourd'hui, Saint-Michel compose avec un passé ayant laissé de lourdes traces sur le territoire. Le déclin de l'industrie extractive, la fracture causée par le boulevard Métropolitain et l'urbanisation mal planifiée ont appauvri le quartier. Celui-ci est enclavé au sud par le boulevard Métropolitain, en son cœur par la carrière Francon, au nord par une voie de chemin de fer, et est délimité à l'est et l'ouest par deux voies de circulation majeures, le boulevard Pie-IX et l'avenue Papineau. Les conséquences de l'enclavement sont manifestes : la mobilité au sein du quartier est très limitée, et les commerces, ressources et services se concentrent au sud.

Si l'aménagement du parc Frédéric-Back peut être considéré comme un acte de réparation envers le passé minier de Saint-Michel, des enquêtes menées dans le quartier montrent qu'une très faible part des Micheloises et Michelois le côtoie, celui-ci étant davantage un lieu de destination métropolitain (Jolivet et Carré, 2017).

« Les résidents du nord confient ne jamais se rendre au sud à cause de la barrière symbolique, mais aussi très tangible que constitue une infrastructure comme le boulevard Métropolitain. Pourtant, c'est là que les ressources sont plus présentes. L'autoroute produit une réelle frontière, c'est comme si c'était deux quartiers différents. »

– Entretien avec une actrice locale, 2024.

Un projet réparateur, par et pour la population

Les luttes populaires ont cependant forgé un tissu communautaire fort, porté par la table de concertation Vivre Saint-Michel en santé. Saint-Michel est un territoire d'accueil pour de nombreuses communautés immigrantes, qui viennent y chercher des structures d'accueil communautaires, des réseaux d'entraide et des loyers abordables. C'est donc autour de la concentration des externalités négatives que s'est construite l'identité culturelle et politique du quartier (Jolivet et Carré, 2017).

À l'inverse de la carrière Miron qui a été requalifiée sans implication réelle de la population locale, la table de concertation porte aujourd'hui un projet de requalification de la carrière Francon, qui est le résultat d'un processus de participation citoyenne (Vivre Saint-Michel en santé, 2020). Quatre grandes recommandations ont émergé de ce processus :

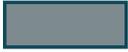
- La construction d'une passerelle multidirectionnelle et multifonctionnelle.
- La construction de logements sociaux et communautaires.
- La création d'un lieu multiservice permettant le déploiement d'initiatives culturelles, sportives et sociales.
- L'ouverture d'un marché public permanent.

Ces quatre éléments reflètent les besoins majeurs de la population du quartier, notamment en matière de logement, de mobilité, et d'accès aux ressources de proximité.

Cumul de caractéristiques défavorables du cadre bâti et de l'espace public dans le quartier Saint-Michel (Montréal)



Sources d'enclavement

-  Autoroute
-  Route nationale, route régionale, artère ou collectrice de transit
-  Ligne ferroviaire
-  Cour de service et dépôt à neige
-  Parc

Pollution de l'air causée par les voies de circulation majeures

-  Zone de 150 m autour d'une autoroute, d'une artère, d'une route nationale ou d'une route régionale

Transport collectif structurant

-  Station de métro sans lien direct au centre-ville
-  Station de SRB sans lien direct au centre-ville
-  Arrêt d'autobus desservi à haute fréquence toute la journée sans lien direct au centre-ville

Source : Vivre en Ville.
Données : MRNF, 2024; SRB, 2024; STM, 2024.

POUR ALLER PLUS LOIN

Voici une liste de ressources pour compléter et poursuivre le travail amorcé avec ces *Signes vitaux*.

Rapports

- CONSEIL INTERCULTUREL DE MONTRÉAL (2023). *Réduire les inégalités territoriales et prévenir les discriminations dans l'espace urbain : vers une transformation de l'action publique à Montréal*. Montréal, Ville de Montréal [PDF]. 95 p.
- QUÉBEC. DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL (2024). *Évaluation de la vulnérabilité de l'agglomération de Montréal aux changements climatiques – Rapport final*. Montréal, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal [PDF]. 116 p. + annexes.

Démarches

- L'approche « Quartiers inclusifs et résilients » lancée par la Ville de Montréal sous forme de projets pilotes dans trois secteurs aux prises avec des iniquités territoriales.

Plateformes d'exploration cartographique et de visualisation de données

- **L'indice d'équité des milieux de vie de la Ville de Montréal** (disponible à <https://services.montreal.ca/indice-equite-milieux-vie/>)
L'indice d'équité des milieux de vie vise à localiser les milieux de vie cumulant des vulnérabilités urbaines à Montréal afin de susciter la priorisation et la convergence des investissements municipaux. Cet indice représente les milieux qui cumulent les vulnérabilités sociales, économiques, environnementales, d'accès aux ressources de proximité, d'accès aux ressources de culture, sport et loisir et sécurité urbaine.

- **Curbcut Montréal** (disponible à <https://montreal.curbcut.ca/>) et **Curbcut Laval** (disponible à <https://laval.curbcut.ca/>)

Curbcut est une plateforme d'exploration de la durabilité urbaine à de multiples échelles spatiales et temporelles. Elle propose une approche des questions urbaines axée sur la justice et l'inclusion, qui intègre le plus large éventail possible d'informations pour aider à informer les personnes intéressées, les collectivités et le milieu de la recherche.

- **Indicateurs vitaux du Grand Montréal** (disponible à <https://indicateurs-vitaux.cmm.qc.ca/>)

La plateforme des Indicateurs vitaux du Grand Montréal est une initiative conjointe de la Communauté métropolitaine de Montréal et de la Fondation du Grand Montréal. Elle vise à fournir des données stratégiques fiables sur diverses dimensions liées au bien-être, à la qualité de vie et à la mise en place de milieux de vie complets et durables dans la région métropolitaine de Montréal.

- **Observatoire du Grand Montréal** (disponible à <https://observatoire.cmm.qc.ca/>)

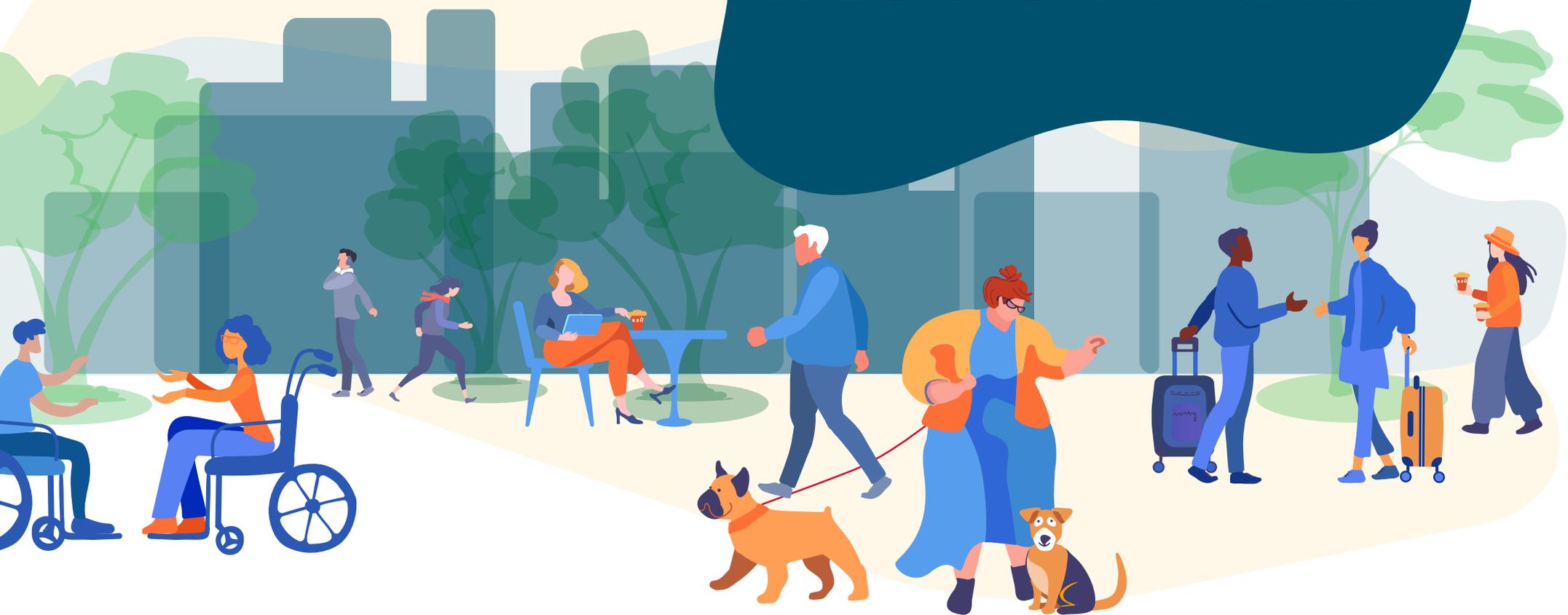
L'Observatoire du Grand Montréal est une plateforme de diffusion d'analyses et de données statistiques et cartographiques alimentée par la Communauté métropolitaine de Montréal afin de suivre le développement de la région et de ses 82 municipalités, et de connaître son positionnement parmi les grandes régions métropolitaines d'Amérique du Nord.

- **Vulnérabilité aux changements climatiques** (disponible à <https://donnees.montreal.ca/dataset/vulnerabilite-changements-climatiques>)

Carte interactive des vulnérabilités aux aléas climatiques et données ouvertes de l'agglomération de Montréal, publiées par le Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal.

5

AGIR EN FAVEUR DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE



LES INIQUITÉS TERRITORIALES : UNE RÉALITÉ DU GRAND MONTRÉAL

Observe-t-on, sur le territoire du Grand Montréal, une **distribution différenciée, injuste, systémique et évitable** des caractéristiques du cadre bâti et de l'espace public? C'est la question à l'origine de ce rapport, et nous pouvons malheureusement conclure que oui, sous plusieurs aspects.

Une distribution inéquitable généralisée pour la plupart des risques environnementaux

Plusieurs des caractéristiques du cadre bâti et de l'espace public étudiées dans ce rapport présentent une répartition inéquitable au détriment des secteurs défavorisés, généralisée au territoire du Grand Montréal.

C'est le cas, en particulier, de plusieurs risques environnementaux. Les **îlots de chaleur**, la **pollution de l'air** et le **bruit environnemental** s'observent de façon disproportionnée dans les secteurs défavorisés. Plusieurs d'entre eux cumulent des éléments nuisibles à la santé des résidents et résidentes. Inversement, ils disposent de moins d'**îlots de fraîcheur** que les autres secteurs.

Du côté des ressources de proximité, on constate que les milieux défavorisés sont beaucoup moins bien équipés en **arbres** que les milieux favorisés.

En matière de mobilité, on observe également de fortes iniquités pour ce qui est de la sécurité et de la convivialité des déplacements actifs. L'**environnement routier** des écoles primaires défavorisées est nettement moins convivial que celui des écoles non défavorisées.

Une distribution partiellement inéquitable des ressources de proximité et des conditions de mobilité

Pour certaines des caractéristiques étudiées, on ne constate pas de répartition globalement inéquitable, mais une situation problématique dans plusieurs secteurs défavorisés. Cela concerne souvent les secteurs périphériques du Grand Montréal, mais aussi parfois des secteurs plus centraux.

Plusieurs ressources de proximité présentent ainsi une distribution partiellement inéquitable. De nombreux secteurs défavorisés sont moins bien équipés en **commerces et services** de proximité, en **services de santé**, en **parcs** ou en **infrastructures culturelles**.

C'est aussi le cas en matière de mobilité. Plusieurs secteurs défavorisés souffrent d'un **risque estimé lors de déplacements actifs** plus élevé, d'une faible présence d'**équipements cyclables** et d'un accès déficient au **transport en commun**. C'est d'autant plus problématique que les ménages à faible revenu dépendent davantage du transport en commun.

Une analyse à approfondir pour certaines ressources de proximité

Le manque de données et la complexité des analyses à mener n'ont pas permis de dresser de portrait clair de l'équité de distribution de certaines ressources de proximité.

C'est le cas, notamment, de l'**environnement alimentaire** et des **écoles**, où d'autres facteurs que l'accessibilité géographique entrent en ligne de compte. Le coût, l'accessibilité physique, les critères d'admissibilité ont, en effet, eux aussi, un impact sur l'accessibilité réelle.

Des facteurs de vulnérabilité populationnels à considérer en complément

L'exposition à des éléments problématiques du cadre bâti et de l'espace public a des conséquences variables selon les caractéristiques populationnelles. Cela exige d'analyser de façon différenciée leur distribution.

C'est le cas, ici, pour le risque environnemental que constituent les **inondations**, face auxquelles les capacités de préparation et de rétablissement sont inégales. L'offre de service des **organismes communautaires** devrait également être analysée au regard des besoins spécifiques des personnes.

Enfin, d'une manière générale, il convient de se rappeler que l'absence d'accès à une ressource ou l'exposition à une nuisance ont souvent des conséquences plus graves pour les populations les plus vulnérables.

Le manque de choix en habitation, un facteur aggravant

L'analyse des caractéristiques en habitation a montré que les ménages à faible revenu n'ont accès qu'à un territoire restreint. Leur dépendance au **marché locatif** et la faible offre de **logement social et communautaire** limitent leurs choix résidentiels et de localisation. Qui plus est, sous l'effet de la crise en habitation, leur territoire risque de rétrécir et de s'éloigner des milieux de vie aux caractéristiques les plus favorables.

Ce constat devrait mener à deux engagements complémentaires : d'une part, celui d'améliorer les caractéristiques du cadre bâti et de l'espace public – en priorité dans les secteurs défavorisés – et, d'autre part, celui de préserver l'abordabilité de l'habitation dans les secteurs déjà mieux pourvus.

Distribution des caractéristiques du cadre bâti et de l'espace public dans le Grand Montréal : une synthèse des iniquités territoriales constatées

| | Distribution inéquitable généralisée | Distribution partiellement inéquitable | Nécessité d'une analyse plus fine |
|---------------------------------|--|--|--|
| Ressources de proximité | Arbres | Commerces et services de proximité Services de santé Parcs Infrastructures culturelles | Environnement alimentaire Organismes communautaires Écoles primaires publiques |
| Mobilité | Environnement routier des écoles primaires publiques | Risque estimé de collision à pied ou à vélo Accès au transport en commun Équipements cyclables | |
| Risques environnementaux | Îlots de chaleur et de fraîcheur Pollution de l'air Bruit environnemental | | Inondations |
| Habitation | Les dysfonctionnements du système d'habitation constituent un facteur aggravant des iniquités territoriales. | | |

DANS QUELS SECTEURS AGIR EN PRIORITÉ?

Où agir pour que les caractéristiques du cadre bâti et de l'espace public contribuent à réduire les inégalités, et non pas à les augmenter? On l'a dit, il n'est pas suffisant de mettre en œuvre des mesures universelles. Ces dernières sont utiles pour éviter de créer des inégalités, mais elles ont, trop souvent, le défaut de laisser dans l'angle mort à la fois les **processus** qui créent les iniquités (voir la section 1) et les **réalités** des personnes défavorisées économiquement ou présentant d'autres facteurs de vulnérabilité.

La prise de conscience de la réalité des iniquités territoriales conduit de plus en plus d'organisations à adopter une **lunette équité** dans la mise en œuvre de mesures. Le diagnostic partagé que constitue ce rapport veut contribuer à outiller le milieu et les acteurs publics et philanthropiques dans cette optique.

Comme souligné à plusieurs reprises, ces *Signes vitaux sur les iniquités territoriales* ne permettent pas d'établir un classement entre tous les secteurs ni de conclure à l'absence de besoins dans certains milieux. Rappelons que dans le Grand Montréal, les facteurs de vulnérabilité présentent une distribution relativement diffuse (voir la section 3). L'identification de disparités, d'une part dans les **caractéristiques populationnelles**, et d'autre part dans celles **du cadre bâti et de l'espace public**, permet néanmoins d'éclairer la prise de décision.

Des secteurs critiques en raison des personnes qui y vivent

La concentration de personnes présentant des facteurs de vulnérabilité constitue une première clé d'analyse. Dans le Grand Montréal, le tiers des secteurs de recensement présente une prévalence de plus de 15 % de ménages à **faible revenu** (voir la section 3). On retrouve aussi, dans ces secteurs défavorisés, davantage de personnes **immigrantes** ou s'identifiant comme **minorités visibles**, de personnes **seules** et de **locataires**.

Il n'est évidemment pas question de limiter l'implantation d'une mesure à ces secteurs – les personnes vulnérabilisées sont également présentes ailleurs sur le territoire – mais il est nécessaire d'avoir pour eux une attention particulière, à différentes étapes de la prise de décision. Si une mesure évite ces secteurs défavorisés, il est à craindre qu'elle contribue à aggraver les inégalités plutôt qu'à les réduire. Et ce, quelles qu'en soient les raisons objectives (manque d'espace, localisation, absence d'opportunités, difficultés d'implantation, etc.).

L'identification des secteurs défavorisés réalisée pour ce rapport (voir la section 3) gagnera à être complétée par des analyses :

- réalisées à plusieurs **échelles** territoriales;
- portant sur d'autres **facteurs** de vulnérabilité et de discrimination, selon une approche intersectionnelle de type ADS+ (âge, handicap, origines, etc.);
- répétées dans le **temps**, pour s'ajuster à l'évolution de la répartition de la population sur le territoire.

Des secteurs critiques en raison des caractéristiques du cadre bâti et de l'espace public

L'observation de caractéristiques du cadre bâti et de l'espace public défavorables à la santé et à la qualité de vie constitue l'autre clé d'analyse en vue de réduire les iniquités territoriales. Dans le Grand Montréal, l'offre d'**habitation**, l'accès aux **ressources de proximité**, les conditions de **mobilité** et l'exposition aux **risques environnementaux** sont inégalement répartis. Certains secteurs sont plus éloignés que d'autres de la définition d'un milieu de vie complet (voir la section 4).

Le Grand Montréal est un vaste territoire composé de milieux très différents et il n'est pas envisageable, à moyen terme, que chacun d'entre eux présente des caractéristiques idéales. L'identification, dans ce rapport, de secteurs moins bien pourvus (voir la section 4), permet néanmoins d'éclairer la prise de décision en vue de l'implantation équitable de mesures d'amélioration du cadre bâti et de l'espace public.

La combinaison des deux aspects

C'est évidemment dans la **superposition** de ces deux clés d'analyse que réside l'apport principal de ce diagnostic partagé.

Pour agir de façon équitable, il est indispensable d'avoir une attention particulière pour les secteurs, identifiés dans chaque carte de ces *Signes vitaux*, qui combinent, d'une part, une **concentration de la défavorisation économique** et, d'autre part, des **caractéristiques défavorables du cadre bâti et de l'espace public**. Comme déjà souligné, il ne faut toutefois pas exclure des préoccupations les autres secteurs.

QUELLES PRIORITÉS D'AMÉLIORATION DU CADRE BÂTI ET DE L'ESPACE PUBLIC?

Ce rapport analyse la distribution dans le Grand Montréal de plusieurs caractéristiques du cadre bâti et de l'espace public, regroupées en quatre dimensions : habitation, ressources de proximité, mobilité et risques environnementaux. Pour chacune de ces caractéristiques, nous avons généralement opté pour l'étude d'**indicateurs concrets**, simples à analyser, plutôt que d'indices composites à la lecture moins évidente. Ce choix a aussi pour avantage de faciliter l'identification d'actions susceptibles d'améliorer le cadre bâti et l'espace public dans une perspective de réduction des iniquités.

Faire de l'habitation une priorité d'action

L'absence d'un logement convenable fragilise toutes les sphères de vie des individus. Or, notre système d'habitation ne permet actuellement pas aux plus vulnérables de maintenir ou d'améliorer leur **situation résidentielle**. Le coût des loyers accapare une part croissante du budget des ménages, ce qui fragilise leur sécurité alimentaire, leurs possibilités de se déplacer et leur capacité à répondre à des besoins essentiels.

Assurer le **droit à la mobilité résidentielle** permettra aux ménages de choisir un logement cohérent avec leur contexte de vie et dont les caractéristiques favorisent la santé, et de demeurer ou de s'installer dans le milieu de vie de leur choix, tout en préservant l'équilibre budgétaire nécessaire pour répondre à l'ensemble de leurs besoins essentiels.

Garantir l'**abordabilité en habitation** permettra également de travailler à l'amélioration des milieux de vie sans craindre que les actions posées – par exemple, le développement de l'offre de transport en commun – ne posent préjudice aux populations qui sont le plus à risque d'exclusion face à la hausse des valeurs foncières et du prix des loyers qui en découle.

Actions prioritaires en habitation :

- Multiplier l'offre de logement social et à but non lucratif, en priorité dans les milieux les mieux pourvus en autres caractéristiques (transport en commun, ressources de proximité, etc.).
- Augmenter l'offre de logement locatif, y compris là où elle est actuellement plus rare.
- Déployer toutes les solutions qui permettront de créer un contexte d'abordabilité résidentielle et d'assurer une sortie de crise durable en habitation (voir la publication *Portes ouvertes – Vivre en Ville*, 2022c).

Améliorer l'accès aux ressources de proximité

Plusieurs secteurs défavorisés sont moins bien pourvus en ressources de proximité. Des efforts devraient porter en priorité sur ces secteurs, souvent excentrés, pour y **combler les trous**. Combiner le concept de ville des 15 minutes, qui inspire le projet de PMAD révisé, à une lunette équité permettra d'améliorer la situation. Pour les commerces et services, notamment alimentaires, cela passe par plus d'**encadrement de leur localisation**.

Les iniquités de distribution concernent plusieurs **équipements publics** comme les services de santé, les infrastructures culturelles et les écoles. L'implantation de ces équipements au cœur des milieux de vie se heurte souvent à un manque d'espace disponible, notamment en raison d'équipements de grande taille, de cahier des charges contraignants et de budgets restreints – des éléments en partie modifiables par une révision des **pratiques de gestion**.

Enfin, il apparaît nécessaire de rétablir l'équité dans la distribution des **arbres et des parcs**, infrastructures essentielles dans un contexte de crise climatique.

Actions prioritaires en ressources de proximité :

- Adopter une lunette équité dans la mise en œuvre du concept de ville des 15 minutes (CMM, 2023c).
- Mieux encadrer la localisation des commerces et services pour éviter leur concentration et leur implantation à distance des milieux de vie, en particulier aux abords du réseau routier.
- Faire de la proximité un critère prioritaire dans l'organisation des services publics et le choix de localisation des équipements publics.
- Mettre en place des programmes incitatifs pour favoriser l'usage des équipements publics par les populations en situation de vulnérabilité.
- Augmenter la canopée en priorité dans les secteurs défavorisés.

Faire de la mobilité un vecteur d'équité

Rouage essentiel de la participation économique et sociale, les transports sont aussi une activité génératrice de nuisances (insécurité routière, pollution, émissions de gaz à effet de serre, bruit, etc.). Il ressort de notre analyse que, dans le Grand Montréal, ce sont les personnes les plus vulnérables qui subissent le plus de conséquences négatives associées aux déplacements motorisés. Prendre le **virage de la mobilité durable** est donc, en soi, une mesure d'équité.

Si la plupart des secteurs défavorisés subissent les contrecoups de notre usage massif de l'automobile, certains en sont, par ailleurs, fortement dépendants en raison d'une offre plus limitée d'**équipements de mobilité durable** (transport collectif et équipements cyclables).

Enfin, les iniquités en matière de **sécurité routière** appellent à revoir l'aménagement des rues en priorité dans les secteurs défavorisés.

Actions prioritaires en mobilité :

- Prendre le virage de la mobilité durable (mieux financer le transport collectif, internaliser les coûts de l'automobile, revoir les normes de conception des rues, etc.).
- Développer le réseau structurant de transport collectif en priorité dans les secteurs défavorisés moins bien pourvus et suffisamment denses.
- Assurer l'abordabilité du transport collectif par un laissez-passer universel ou une tarification sociale.
- Augmenter l'offre en équipements cyclables en priorité dans les secteurs défavorisés moins bien pourvus.
- Démocratiser l'usage du vélo par des programmes ciblant les secteurs défavorisés et les personnes en situation de vulnérabilité.
- Déployer massivement des mesures d'apaisement de la circulation et de sécurisation des déplacements actifs dans les secteurs défavorisés.

Renforcer la résilience face aux risques environnementaux

Les risques environnementaux sont la catégorie dont la distribution apparaît le plus nettement inéquitable dans le Grand Montréal. Les mesures qui les visent devraient donc être implantées **en priorité dans les secteurs défavorisés**. Notons qu'actuellement, ce n'est pas le cas pour le bruit routier, par exemple, la mise en place de mesures correctives étant généralement consécutive à une mobilisation citoyenne locale, souvent le fait de populations plus privilégiées (Potvin, 2019).

Une bonne partie des risques environnementaux est liée aux activités de transport et leur atténuation repose sur des mesures en **mobilité**, déjà présentées.

Les **changements climatiques** rendent encore plus nécessaire la recherche d'équité face aux aléas comme la chaleur extrême et les inondations. Cela passe par des mesures portant sur le cadre bâti, mais aussi par un tissu social fort, un soutien aux organismes communautaires et des mesures ciblées de préparation et de rétablissement.

Actions prioritaires en risques environnementaux :

- Assurer une implantation équitable des mesures d'atténuation des risques environnementaux et éviter la maladaptation.
- Prendre le virage de la mobilité durable (voir les actions prioritaires en mobilité).
- Déployer des mesures de rafraîchissement (plantation d'arbres, gestion de l'eau, etc.) en priorité dans les secteurs défavorisés.
- Adapter le parc résidentiel aux aléas climatiques.
- Mieux soutenir les organismes communautaires et le développement de liens sociaux.
- Développer des programmes de préparation et de rétablissement ciblant les secteurs défavorisés et les personnes en situation de vulnérabilité.

Améliorer, partout, les caractéristiques du cadre bâti et de l'espace public

On l'a dit, les personnes en situation de vulnérabilité sont à risque de subir plus fortement les conséquences de caractéristiques défavorables du cadre bâti et de l'espace public. La **création de milieux de vie complets**, orientation majeure de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (Québec. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation [MAMH] et Ministère de la Culture et des Communications [MCC], 2022) est donc, en soi, une mesure d'équité.

C'est d'autant plus nécessaire que les personnes en situation de vulnérabilité pourraient subir une **mobilité résidentielle non souhaitée**. La crise de l'habitation qui pousse à la hausse le montant des loyers, combinée au manque d'offre de logement social et à but non lucratif, fait en sorte qu'un ménage forcé de quitter son logement n'est pas assuré d'en trouver un autre convenable dans son milieu de vie d'origine.

COMMENT MIEUX TRAVAILLER À RÉDUIRE LES INIQUITÉS TERRITORIALES?

Les iniquités dans le cadre bâti et l'espace public peuvent accentuer l'exclusion sociale et fragiliser les populations déjà vulnérabilisées par un ensemble de facteurs et d'injustices. Face aux effets inégaux des crises climatique et de l'habitation, de l'insécurité alimentaire et de l'impasse environnementale et sociale que constitue l'étalement urbain, la réduction des iniquités territoriales doit devenir partie intégrante de la transition socioécologique du Grand Montréal.

Pour réussir cette transition sans laisser personne derrière, il est nécessaire de revoir nos façons de travailler.

L'apport de la justice réparatrice

Les inégalités territoriales découlent en partie de diverses formes d'injustices (voir la section 1), face auxquelles a été développée l'approche de justice réparatrice. Cette approche permet de mettre en lumière le large éventail de besoins de justice des populations concernées : réparation des injustices historiques, reconnaissance, participation, redistribution et assistance. La justice réparatrice soutient également une logique transformatrice permettant de prévenir les injustices futures (Engone Elloué, 2018).

Agir selon la science et les connaissances, plutôt que réagir à la demande

Développer des connaissances sur les caractéristiques du cadre bâti et de l'espace public, ainsi que sur leurs conséquences sur les personnes qui y vivent, est un élément crucial de la réduction des iniquités territoriales. Les décisions qui ne sont pas basées sur des données sont plus à risque d'être orientées par des pressions politiques et citoyennes, qui ont malheureusement tendance à s'exercer davantage en faveur des résidents et résidentes au capital social et culturel élevé et à perpétuer les iniquités (Centre Léa-Roback, 2007).

Recueillir et diffuser des données

Recueillir des données, en suivre l'évolution et développer des tableaux de bord sont des activités d'aide à la décision essentielles à une action efficace, à tous les paliers de gouvernance. Le partage de données facilitera aussi les activités de recherche et de mobilisation. Le présent rapport a grandement bénéficié de plateformes d'exploration de données sociodémographiques et territoriales.

Poursuivre l'amélioration des connaissances scientifiques

Mieux comprendre comment les caractéristiques des milieux de vie influencent le parcours de vie et la santé des individus peut contribuer à une prise de décision éclairée. Être en mesure d'associer, par exemple, l'organisation territoriale de certains secteurs à la prévalence de maladies chroniques serait un levier d'action majeur en santé publique.

Diversifier les sources d'information

La mobilisation d'une variété de données est une composante importante du travail sur les iniquités territoriales qui permet de mieux prendre en compte leur multidimensionnalité. À cet effet, il importe de donner de la place aux savoirs expérientiels et de faire écho à différents points de vue, dans une perspective intersectionnelle.

Se donner des cibles

Plusieurs caractéristiques du cadre bâti et de l'espace public ont été analysées dans le cadre de ce diagnostic (voir la section 4). Dans certains cas, la science ou la pratique ont déjà établi des cibles à viser : un maximum de 30 % du budget des ménages consacré à se loger, une distance maximale de 600 à 800 mètres à parcourir pour rejoindre un arrêt du réseau structurant de transport en commun, un minimum de 30 % de couverture canopée, etc.

Déterminer des cibles pour toutes les caractéristiques des milieux de vie permettrait de mesurer l'écart entre la réalité et les objectifs, en particulier dans les secteurs défavorisés, et de mieux articuler les politiques et les pratiques de façon à les atteindre.

Démocratiser la prise de décision

Par le passé, des décisions menant à des iniquités territoriales majeures ont été prises, dans le Grand Montréal, sans consultation des populations locales (voir la section 3). Participer aux décisions qui touchent à son milieu de vie est un droit qui doit être renforcé.

Mieux impliquer dans un contexte de transformation

Cela est d'autant plus important que de nombreux quartiers se transforment pour s'adapter aux changements climatiques ou pour répondre à la crise de l'habitation. Les préoccupations des communautés qui risquent de subir les effets de ces transformations doivent être connues et prises en compte.

Pour améliorer la justice procédurale, il est primordial de déployer des efforts particuliers pour impliquer dans la prise de décision les personnes vulnérabilisées (Vivre en Ville, 2022a). Des efforts concrets sont nécessaires pour aller chercher directement la voix de ceux et celles qui ne prennent pas part aux canaux classiques de participation publique.

Multiplier les approches de concertation innovantes

Ces dernières années, le Grand Montréal a été le théâtre d'exemples inspirants, qu'il faut multiplier et systématiser. Dans le quartier Ahuntsic, par exemple, un bureau de projet partagé a été mis en place en vue de la transformation d'une ancienne fourrière municipale en écoquartier (Louvain Est). Cet organe de gouvernance réunit des personnes représentant la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et la table de concertation Solidarité Ahuntsic (Solidarité Ahuntsic, s. d. et Vivre en Ville, 2024).

Faire du milieu communautaire un allié de premier plan

En raison d'un accès restreint aux espaces de décision, d'un manque de temps pour l'implication sociale ou de besoins plus urgents à combler, les populations en situation de vulnérabilité ne sont pas toujours les premières à réclamer des améliorations du cadre bâti et de l'espace public, alors que leurs milieux de vie en nécessitent souvent davantage.

Renforcer des relais naturels

Soutenir les organismes communautaires qui travaillent auprès de populations aux prises avec différentes formes de vulnérabilité s'avère particulièrement porteur de solutions collectives cohérentes avec des valeurs et des besoins variés. Les tables de quartier et autres organismes de concertation sont des interlocuteurs de premier plan, qui peuvent rassembler les préoccupations et s'en faire les relais.

Consolider partout des réseaux de solidarité essentiels

Le milieu communautaire complète l'action publique de soutien et d'entraide. Il est tout aussi essentiel dans les secteurs où se concentrent historiquement les personnes en situation de vulnérabilité que dans ceux où ces populations pourraient se déplacer, que ce soit volontairement ou sous l'effet de la crise de l'habitation. Il est donc important de le renforcer partout.

Combiner les interventions sur le cadre bâti et sur le cadre social

Réduire les iniquités territoriales passe en priorité par des interventions sur le cadre bâti et l'espace public, mais la résilience face aux crises repose aussi sur les liens sociaux – dont la création est, elle-même, en partie le résultat d'une organisation territoriale propice aux interactions de voisinage.

Les effets de la chaleur accablante, en particulier, peuvent être atténués par la réduction de l'isolement et un soutien ciblé des personnes qui y sont vulnérables. La présence d'organismes communautaires est ainsi un facteur de résilience lors de vagues de chaleur.

Mettre en valeur les succès

Porter attention à la manière dont les iniquités territoriales sont mises en évidence publiquement doit permettre d'éviter les stigmatisations.

« L'absence de couverture médiatique locale fait en sorte que les bons coups ne sont pas connus et que nous sommes décrits comme un quartier à problème. Il y a pourtant des choses qui vont bien et qui mériteraient d'être mises en valeur. Il fait bon vivre ici, c'est pas l'enfer! »

– Entretien avec un acteur local, 2024

Éviter de rendre les améliorations conditionnelles à l'engagement citoyen

Si l'implication citoyenne peut faciliter la transformation positive d'un milieu, elle ne doit pas en être la condition, sous peine de renforcer les iniquités.

On a, par exemple, pu observer que l'aménagement de ruelles vertes, tributaire d'une implication citoyenne soutenue, a davantage cours dans les secteurs où le revenu et le niveau d'éducation sont plus élevés. Ce type de transformation est plus rare dans les secteurs où se concentrent l'immigration récente et les personnes s'identifiant comme minorités visibles (Pham et collab., 2022).

Face à chaque crise et dans toutes les politiques, adopter une lunette équité

Chaque crise, qu'elle soit économique, environnementale ou sociale, vient avec un risque d'aggravation des inégalités. Pour éviter que les plus vulnérables subissent les pires conséquences de bouleversements dans lesquels leur responsabilité est souvent moindre que celle des personnes mieux nanties (voir la section 1), il importe d'adopter une lunette équité dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions.

La crise climatique, une urgence environnementale et sociale

Ce rapport a notamment documenté la présence d'iniquités dans l'exposition aux aléas climatiques, que l'on peut combiner aux inégalités dans la sensibilité à leurs impacts et dans la capacité à y faire face. Ces trois éléments façonnent la vulnérabilité des populations. Les mesures d'adaptation aux changements climatiques doivent s'ajuster à ces différences dans le niveau de vulnérabilité.

Dans le cas de la crise climatique, une lunette équité doit notamment permettre d'éviter ce qu'on appelle la maladaptation, soit le risque d'aggraver le problème en tentant de le repousser. La multiplication des climatiseurs, par exemple, augmente l'effet d'îlot de chaleur, au détriment des personnes qui en sont dépourvues. Miser sur des solutions basées sur la nature (verdissement, gestion de l'eau, etc.) plutôt que sur des solutions technologiques peut permettre d'éviter cet écueil.

Les transformations territoriales, risque et opportunité

Que ce soit devant les effets de plus en plus marqués de la crise climatique, pour réduire leur empreinte écologique ou pour répondre aux besoins en habitation, les territoires doivent se transformer. Pour les populations en situation de vulnérabilité, ces transformations viennent avec des risques, en particulier si leurs voix sont exclues de la prise de décision.

Mais les transformations territoriales sont aussi une opportunité de corriger des situations d'iniquités, à condition d'être abordées avec une lunette équité. Planifier l'évolution des milieux de vie est l'occasion d'y intégrer des objectifs d'équité et de réparer les conséquences négatives d'orientations passées.

Avoir conscience des héritages du passé

Certaines identités sont façonnées par des injustices historiques qui peuvent affecter l'expérience des individus dans l'espace public et le cadre bâti, ainsi que leur capacité à y accéder et à l'occuper (OCPM, 2020). La reconnaissance de ces héritages du passé peut soutenir la participation de tous et toutes à la vie publique et la prise en considération de besoins spécifiques, pour sortir des mécanismes de reproduction des inégalités.

L'ÉQUITÉ TERRITORIALE, MAILLON DE LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Ces *Signes vitaux* présentent le diagnostic nécessaire d'un aspect spécifique des inégalités entre les personnes, selon leur milieu de vie. Il ne prétend pas s'attaquer à la totalité des vastes problèmes de la pauvreté, de l'exclusion, des discriminations, ni de la persistance des inégalités. Des milieux de vie justes ne suffiront pas à créer une société juste. Ils peuvent toutefois y contribuer.

Les iniquités territoriales, conséquence des inégalités socioéconomiques

Ce rapport montre la réalité d'une distribution différenciée, injuste, évitable et systémique de plusieurs caractéristiques du cadre bâti et de l'espace public dans le Grand Montréal. Au point de départ de ces iniquités territoriales, on trouve les inégalités économiques et sociales. Si les secteurs où se concentrent les ménages à faible revenu présentent des caractéristiques moins favorables du cadre bâti, c'est bien parce que ces secteurs défavorisés existent, donc parce que des inégalités persistent.

Les iniquités territoriales, élément aggravant des inégalités socioéconomiques

Les iniquités territoriales sont aussi un élément aggravant des inégalités économiques et sociales. En compromettant la santé et l'épanouissement des personnes en situation de vulnérabilité, elles ajoutent une couche supplémentaire aux facteurs qui les pénalisent.

Un complément à la lutte contre la pauvreté et les discriminations

La lutte contre les iniquités territoriales n'est pas un substitut aux mesures de lutte contre les inégalités. Elle doit plutôt être considérée comme une approche de réduction de certaines des conséquences des injustices qui traversent notre société.

Agir ensemble sur le cadre bâti et l'espace public pour un Grand Montréal équitable

Ce diagnostic partagé complète et s'appuie sur des connaissances développées par les autorités publiques et les nombreuses organisations qui œuvrent sur le territoire du Grand Montréal. Au fil de sa réalisation, nous avons constaté une prise de conscience croissante, à plusieurs niveaux, de la nécessité de s'attaquer spécifiquement aux iniquités territoriales.

Ce rapport appartient désormais à la collectivité du Grand Montréal. Souhaitons que les constats dressés ici soutiennent un renforcement de l'action pour un Grand Montréal équitable.

BIBLIOGRAPHIE

ADRIEN, Alix, Marie-Pierre MARKON et Vicky SPRINGMANN (2020). *Inégaux face à la pandémie : populations racisées et la COVID-19*, Montréal, Direction régionale de santé publique de Montréal [PDF].

ANANIAN, Priscilla, Ariane PERRAS, Olivier LAMBERT et Maude LE BRUN (2024). *Synthèse des constats des atlas cartographiques à visée urbanistique d'Assomption Sud-Longue-Pointe*, Montréal, Observatoire des milieux de vie urbains [ESG-UQÀM] [PDF]. 16 p.

APN [ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS] (2020). *Rapport sur le Rassemblement national sur le climat : mener à bien le changement, diriger des solutions*, APN [PDF]. 31 p.

APPARICIO, Philippe, Anne-Marie SÉGUIN, Éric ROBITAILLE et Patrick HERJEAN (2008). *Le repérage des zones de concentration de la pauvreté à Montréal : l'identification des micro, meso et macro zones de pauvreté*, Montréal, INRS-UCS [PDF]. 26 p.

AUDET, René, Éliane BRISEBOIS, Sylvain A. LEFÈVRE, Geneviève MERCILLE, Alessandra GALLANI et Marjolaine VERVILLE-LÉGARÉ (2023). « L'accès à la saine alimentation dans l'est de l'île de Montréal : entre alignements et discordances », *Lien social et Politiques*, n° 90, p. 218-240. [DOI : 10.7202/1105095ar].

BC CENTRE FOR DISEASE CONTROL (2018). *Healthy Built Environment Linkages Toolkit: Making the links between design, planning and health, Version 2.0*, Vancouver, Provincial Health Services Authority [PDF]. 83 p.

BELLAVANCE, Yves (2023). « Crise des locaux communautaires à Montréal : le gouvernement du Québec doit prendre ses responsabilités », *Coalition montréalaise des Tables de quartier*. [http://www.tablesdequartiermontreal.org/crise-des-locaux-communautaires-a-montreal-le-gouvernement-du-quebec-doit-prendre-ses-responsabilites] (consulté le 22 mai 2024).

BICKERSTAFF, Julie (2018). *Avis de la Direction de santé publique de la Montérégie dans le cadre de la Consultation de la Commission du Transport de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) concernant la tarification sociale du transport en commun*, Longueuil, CISSS de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique [PDF]. 12 p.

BOILY, Daniel et David GENTILE (2024). « Itinérance : Montréal se donne 6 mois pour réfléchir aux campements et centres de jour », *ICI Radio-Canada*. [https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2062305/itinérance-montreal-reflexion-campements-centres-jour] (consulté le 7 mai 2024).

BOUCHER, Geoffroy et Sandy TORRES (2023). *Les inégalités de patrimoine au Québec*, Montréal, Observatoire québécois des inégalités [PDF]. 28 p.

BOUR, Batistin, Marc-Antoine GENEST, Camille ARMELLIN, M. RASHIDFAR et Mathieu VARIN (2022). *Cartographie de la canopée des six régions métropolitaines de recensement du Québec par apprentissage profond et données lidar*, Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy inc. [CERFO] [PDF]. 59 p.

BRABANT, Annick (2021a). « Les comités de logement à Montréal : au cœur des luttes citoyennes », *Mémoire des Montréalais*, Ville de Montréal. [https://ville.montreal.qc.ca/memoiresdesmontrealais/les-comites-de-logement-montreal-au-coeur-des-luttes-citoyennes] (consulté le 8 mai 2024).

BRABANT, Annick (2021b). « Le mouvement communautaire à Montréal, une histoire de solidarité », *Mémoire des Montréalais*, Ville de Montréal. [https://ville.montreal.qc.ca/memoiresdesmontrealais/le-mouvement-communautaire-montreal-une-histoire-de-solidarite] (consulté le 21 mai 2024).

BRAZEAU, Annick et Véronique LAFLAMME (2023). « Violence conjugale : le logement social, une clé pour s'en sortir », *La Presse*. [https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2023-06-29/violence-conjugale/le-logement-social-une-cle-pour-s-en-sortir.php] (consulté le 7 mai 2024.)

CANADA. SCHL [SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT] (2017). *Rapport sur le marché locatif : faits saillants - Québec*, Ottawa, SCHL [PDF]. 38 p.

CANADA. SCHL [SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT] (2024). *Rapport sur le marché locatif 2024*, Ottawa, SCHL [PDF]. 130 p.

CARDE, Estelle (2021). « Les inégalités sociales de santé au prisme de l'intersectionnalité », *Sciences sociales et santé*, vol. 39, p. 5-30. [DOI : 10.1684/sss.2021.0189].

- CARRIER, Mathieu, Philippe APPARICIO et Anne-Marie SÉGUIN (2016). « Road traffic noise in Montreal and environmental equity: What is the situation for the most vulnerable population groups? », *Journal of Transport Geography*, vol. 51, p. 1-8. [DOI : 10.1016/j.jtrangeo.2015.10.020].
- CARRIER, Mathieu, Philippe APPARICIO, Anne-Marie SÉGUIN et Dan CROUSE (2014). « The application of three methods to measure the statistical association between different social groups and the concentration of air pollutants in Montreal: A case of environmental equity », *Transportation Research Part D : Transport and Environment*, vol. 30, p. 38-52. [DOI : 10.1016/j.trd.2014.05.001].
- CCNSE [CENTRE DE COLLABORATION NATIONALE EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE] (2017). *Déserts et marais alimentaires : une introduction*, Vancouver, Centre de collaboration nationale en santé environnementale [PDF]. 7 p.
- CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL (2021). « Qu'est-ce que l'accessibilité universelle », Centraide du Grand Montréal. [https://www.centraide-mtl.org/blogue/quest-ce-que-laccessibilite-universelle/] (consulté le 27 août 2024).
- CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL (2023). *Engagé.es pour le logement : rapport de synthèse*, Montréal, Centraide du Grand Montréal [PDF]. 64 p.
- CENTRE D'ÉCOLOGIE URBAINE DE MONTRÉAL ET COLLAB. (2022). *Pour des parcs accessibles : rapport de l'analyse d'accessibilité en transport collectif et actif du parc Angrignon, du parc de la Promenade-Bellerive et du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies*, Montréal, Métropole en santé et Montréal physiquement active [PDF]. 68 p. + annexes
- CENTRE D'ÉTUDES SUR LES RÉSEAUX, LES TRANSPORTS, L'URBANISME ET LES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES [CERTU] (2002). *Concept « Ville accessible à tous »*, France, Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer [PDF]. 15 p.
- CENTRE LÉA-ROBACK (2007). « Mieux comprendre le lien entre le quartier et la santé », *Le point sur... l'effet de quartier*, n° 1 [PDF]. 8 p.
- CENTRE LÉA-ROBACK (2021). « Les effets sur la santé et le développement des enfants », *Le point sur... l'abordabilité des logements au Québec*, n° 1 [PDF]. 11 p.
- CHARRON, Simon (2020). *Évolution des discours institutionnels concernant les parcs et les espaces verts de la région montréalaise de 1953 à 2002*, Mémoire de maîtrise présenté à l'INRS-UCS, Montréal [PDF]. 125 p.
- CHOKO, Marc H., Jean-Pierre COLLIN et Annick GERMAIN (1986). « Le logement et les enjeux de la transformation de l'espace urbain : Montréal, 1940-1960, Première partie », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 15, n° 2, p. 127-136. [DOI : 10.7202/1018618ar].
- CMM [COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL] (2022). « Portrait de l'habitation dans le Grand Montréal », *Cahiers métropolitains*, n° 10 [PDF]. 126 p.
- CMM [COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL] (2023a). « Les grands indicateurs du logement locatif dans le Grand Montréal, édition 2023 », *Les notes de l'Observatoire du Grand Montréal* [PDF]. 18 p.
- CMM [COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL] (2023b). « Les cibles du PMAD : bilan 2023 », *Cahiers métropolitains*, n° 11 [PDF]. 66 p.
- CMM [COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL] (2023c). *Plan métropolitain d'aménagement et de développement : agir ensemble pour un aménagement durable. Avant-projet pour un PMAD révisé*, CMM [PDF]. 275 p.
- COLLECTIF D'ARTISTES DES ATELIERS CASGRAIN ET ATELIERS BELLEVILLE (2021). « Pour la pérennisation des ateliers d'artistes », *Le Devoir*. [https://www.ledevoir.com/opinion/idees/606972/montreal-pour-la-perennisation-des-ateliers-d-artistes] (consulté le 28 mai 2024).
- CONSEIL INTERCULTUREL DE MONTRÉAL (2023). *Réduire les inégalités territoriales et prévenir les discriminations dans l'espace urbain : vers une transformation de l'action publique à Montréal*, Montréal, Ville de Montréal [PDF]. 95 p.
- CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL (2021). *Les jeunes montréalais.es et le logement locatif : une situation précaire*, Montréal, Ville de Montréal [PDF]. 125 p.
- CONSEIL RÉGIONAL DE LA CULTURE DE LAVAL (2017). *Diagnostic culturel de la région de Laval*, Laval, Ville de Laval [PDF]. 292 p.
- COUSINEAU, Marie-Marthe et Catherine FLYNN (2018). *Violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance : mieux comprendre pour intervenir de façon concertée*, Montréal, Université de Montréal [PDF]. 31 p.
- CRENSHAW, Kimberlé W. (1989). « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics », *University of Chicago Legal Forum*, vol. 1, n° 8, p. 139-167.
- CROUSE, Dan L., Lauren PINAULT, Adele BALRAM, Perry HYSTAD, Paul A. PETERS, Hong CHEN, Aaron van DONKELAAR, Randall V. MARTIN, Richard MÉNARD, Alain ROBICHAUD et Paul J. VILLENEUVE. (2017). « Urban greenness and mortality in Canada's largest cities: a national cohort study », *The Lancet Planetary Health*, vol. 1, n° 7, p. 289-297. [DOI : /10.1016/S2542-5196(17)30118-3].
- CULTURE MONTRÉAL (s. d.). « La vitalité culturelle dans les quartiers : un vecteur de mixité sociale et de participation citoyenne », *Culture Montréal*. [https://culturemontreal.ca/la-vitalite-culturelle-dans-les-quartiers-un-vecteur-de-mixite-sociale-et-de-participation-citoyenne/] (consulté le 28 mai 2024).
- DAGENAIS, Michèle (2024). *Nos grands parcs urbains : réservoirs de nature ou lieux de société?* Montréal, panel de discussion organisé par le Musée McCord Stewart. [https://www.musee-mccord-stewart.ca/fr/audio-video/grands-parcs-urbains-reservoirs-nature-lieux-societe/] (consulté le 4 juin 2024).
- DANSEREAU, Francine (1988). « Les transformations de l'habitat et des quartiers centraux : singularités et contrastes des villes canadiennes », *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 6, n° 2, p. 95-114. [DOI : 10.7202/1002050ar].
- DANSEREAU, Francine, Stéphane CHARBONNEAU, Richard MORIN, Anne REVILLARD, Damaris ROSE et Anne-Marie SÉGUIN (2002). *La mixité sociale en habitation : rapport de recherche réalisé pour le Service de l'habitation de la Ville de Montréal*, Montréal, INRS-UCS [PDF]. 128 p.
- DES ROSIERS, François (2021). *Effets d'une infrastructure de transport en commun d'envergure sur les valeurs foncières et immobilières*, Rapport présenté à la Ville de Montréal, Montréal [PDF]. 75 p.
- DUCHAINE, Gabrielle (2024). « Crise du logement : moins de HLM laissés vacants au Québec », *La Presse*. [https://www.lapresse.ca/actualites/2024-03-13/crise-du-logement/moins-de-hlm-laises-vacants-au-quebec.php] (consulté le 7 mai 2024).
- ÉCOLE LA VISITATION (s. d.). « Le transport scolaire », *Centre de services scolaire de Montréal*. [https://la-visitation.cssdm.gouv.qc.ca/services/transport/] (consulté le 29 mai 2024).

EGYED, Marika, Phil BLAGDEN, David PLUMMER, Paul MAKAR, Carlyn MATZ, Mike FLANNIGAN, Morgan MACNEILL, Eric LAVIGNE, Benny LING, Diana Valencia LOPEZ, Betty EDWARDS, Radenko PAVLOVIC, Jacinthe RACINE, Pierre RAYMOND, Robyn RITTMASER, Aaron WILSON et Guoliang XI (2022). « Qualité de l'air », dans P. Berry et R. Schnitter (éds.), *La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement : faire progresser nos connaissances pour agir*, Ottawa, gouvernement du Canada [PDF]. p. 319-408.

ENGONE ELLOUÉ, Nestor (2018). *Justice environnementale globale et responsabilité historique. Une approche restauratrice*, Thèse de doctorat présentée à l'Université Bordeaux Montaigne [PDF]. 375 p.

ENRIQUEZ, Darío et Juan-Luis KLEIN (2019). « La désertification alimentaire à Montréal : logique économique et réponse sociale », dans M. Doyon et J.-L. Klein (éds.), *Pour la sécurisation alimentaire au Québec*, Presses de l'Université du Québec, p. 21-42.

EXO (s. d.). « Accessibilité ». [<https://exo.quebec/fr/accessibilite>] (consulté le 27 août 2024).

FGM [FONDATION DU GRAND MONTRÉAL] (2022). *Signes vitaux du Grand Montréal*, Montréal, Fondation du Grand Montréal [PDF]. 68 p.

FONTAINE, Julie et Suzanne THIBAUT (2008). *La petite histoire de Saint-Michel, de la campagne à la ville 1699-1968*, Montréal, Bibliothèque de Saint-Michel [Ville de Montréal] [PDF]. 47 p.

FRAPRU [Front d'action populaire en réaménagement urbain] (s. d.). « Je veux un logement social », *FRAPRU*. [<https://www.frapru.qc.ca/je-veux-un-logement-social/>] (consulté le 4 juillet 2024).

GAUDREAU, Louis, Gabriel FAUVEAUD et Marc-André HOULE (2021). *L'immobilier, moteur de la ville néolibérale : promotion résidentielle et production urbaine à Montréal*, Montréal, Collectif de Recherche et d'Action sur l'Habitat [CRACH] [PDF]. 117 p.

GERMAIN, Annick et Cécile POIRIER (2007). « Les territoires fluides de l'immigration à Montréal ou le quartier dans tous ses états », *Globe*, vol. 10, n° 1, p. 107-120. [DOI : 10.7202/1000081ar].

GRIFFIN, Toni (2015). « Defining the Just City Beyond Black and White », dans T. Griffin, A. Cohen et D. Maddox (éds.), *The Just City Essays: 26 Visions for Urban Equity, Inclusion and Opportunity*, The J. Max Bond Center on Design for the Just City at the Spitzer School of Architecture, City College of New York, Next City and The Nature of Cities [PDF]. 111 p.

GUILLEMETTE-LABORY, Louise (2022). « Ce que cache la bonne note des bibliothèques montréalaises », *Le Devoir*. [<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/767857/idees-ce-que-cache-la-bonne-note-des-bibliotheques-montrealaises>] (consulté le 28 mai 2024).

HECK, Isabel et Véronique LAPALME (2017). *Accessibilité des services de santé dans le Nord-Est de Montréal-Nord*, Montréal, Parole d'excluEs [PDF]. 4 p.

HOULE, Janie, Caroline ADAM, Hélène BÉLANGER, Emmanuelle BÉDARD, Jean-Marc FONTAN, Paul MORIN, Louise POTVIN, Paul DUGUAY, Tatiana GOI, Julie LEFEBVRE, Sorel Sean MACKENZIE, Roxanne MONGEAU, André OUELLET et Meaghan SCOTT (2023). *Logement social et ses effets : rapport final de recherche*, Montréal, Chaire de recherche sur la réduction des inégalités sociales de santé [Université du Québec à Montréal] [PDF]. 33 p.

INSTITUT UNIVERSITAIRE SHERPA (2021). *Le parcours d'installation des demandeurs d'asile au Québec*, Montréal [PDF]. 198 p.

JARRY, Vincent (2021). *La qualité des voies cyclables à Montréal, Laval et Longueuil : construction d'indicateurs de diagnostic et d'aide à la planification*, Mémoire de maîtrise présenté à l'INRS-UCS, Montréal [PDF]. 199 p.

JOLIVET, Violaine et Marie-Noëlle CARRÉ (2017). « Métabolisme urbain et quartiers péri-centraux dans la métropolisation. L'exemple du quartier de Saint-Michel à Montréal », *Cybergeo : European Journal of Geography*, document 816. [DOI : 10.4000/cybergeo.28067] (consulté le 30 mai 2024).

KONIJNENDIJK, Cecil C. (2023). « Evidence-based guidelines for greener, healthier, more resilient neighbourhoods: Introducing the 3-30-300 rule », *Journal of Forestry Research*, vol. 34, p. 821-830. [DOI : 10.1007/s11676-022-01523-z].

LABERGE, Mathieu (2024). *La COVID-19 a créé une épidémie de logements inabordables*, Ottawa, SCHL. [<https://www.cmhc-schl.gc.ca/observateur-du-logement/2024/covid19-cree-epidemie-logements-inabordables>] (consulté le 7 mai 2024).

LACHAPPELLE, René (2023). « La mesure et le sens : le défi de la reddition de comptes en intervention sociale », *Intervention*, n° 156, p. 119-128. [DOI : 10.7202/1097411ar].

LACHAPPELLE, Ugo, Geneviève BOISJOLY et Pauline VERMESCH (2020). *Réalisation d'un portrait des besoins et des habitudes de déplacements des personnes vivant en situation de précarité dans la région de Montréal*, Montréal, Polytechnique Montréal [PDF]. 112 p.

LACROIX-COUTURE, Frédéric (2016). « Environ 82 % des ruisseaux disparus à Montréal », *Métro*. [<https://journalmetro.com/local/outremont/1055893/environ-82-des-ruisseaux-disparus-a-montreal/>] (consulté le 2 juillet 2024).

LALONDE, Catherine (2024). « Un nouveau centre culturel sera érigé au centre-ville de Laval », *Le Devoir*. [<https://www.ledevoir.com/culture/806516/nouveau-centre-culturel-annonce-centre-ville-laval>] (consulté le 28 mai 2024).

LAMBERT, Olivier, Priscilla ANANIAN et François RACINE (2021). *La transformation des parcs d'activités industrielles et les milieux de vie : le cas du secteur Assomption Sud-Longue-Pointe*, Fiche synthèse n° 2, Montréal, Observatoire des milieux de vie urbains [ESG-UQÀM] [PDF]. 22 p.

LANDRY, Félix, Jérôme DUPRAS et Christian MESSIER (2020). « Convergence of urban forest and socio-economic indicators of resilience: A study of environmental inequality in four major cities in eastern Canada », *Landscape and Urban Planning*, vol. 202, n° 103856. [DOI : 10.1016/j.landurbplan.2020.103856].

LANGÉVIN, Philippe (2013). « Équité territoriale : de quoi s'agit-il? », *Les notes du pôle*, Pôle développement durable et territoires méditerranéens CERIC/CNRS, Aix-Marseille Université. [<https://pddtm.hypotheses.org/176>] (consulté le 15 mai 2024).

LELOUP, Xavier, Damaris ROSE et Richard MAARANEN (2018). *La nouvelle géographie sociale de Montréal : évolution de la distribution socio-spatiale du revenu entre 1980 et 2015 dans la région métropolitaine de Montréal*, Montréal, INRS-UCS [PDF]. 40 p.

LINTEAU, Paul-André (2007). *Une brève histoire de Montréal*. Montréal, Boréal. 192 p.

LINTEAU, Paul-André (2017). *Une histoire de Montréal*. Montréal, Boréal. 357 p.

- LOWRIE, Morgan (2024). « La hausse des loyers force des artistes montréalais à délaisser leur atelier », *La Presse*. [https://www.lapresse.ca/arts/arts-visuels/2024-02-11/la-hausse-des-loyers-force-des-artistes-montrealais-a-delaissier-leur-atelier.php] (consulté le 28 mai 2024).
- MADÉNIAN, Hélène et Sophie L. VAN NESTE (2024). *Gouvernance et planification des infrastructures vertes à Montréal : pratiques, outils et processus existants*, Projet PIIVO [PDF]. 40 p.
- MANCEAU, Gabrielle, Émile TREMBLAY, Eudes HENNO et Julie BICKERSTAFF (2021). Évaluation d'impact sur la santé du Plan stratégique de développement du transport collectif de l'Autorité régionale de transport métropolitain, Longueuil, CISSS de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique [PDF]. 51 p.
- MARCEAU, Julie (2023). « Densification urbaine : ces élèves qui deviennent des "surplus" dans les écoles », *ICI Radio-Canada*. [https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2007337/densification-eleves-surplus-ecoles-longueuil] (consulté le 27 mai 2024).
- MARKON, Marie-Pierre, Vicky SPRINGMANN et V. LEMIEUX (2020). *Inégaux face à la pandémie : Le point sur la santé des Montréalais en période de pandémie*, Direction régionale de santé publique de Montréal [PDF].
- MARTEL POLIQUIN, Éric (2012). *Mieux comprendre les déterminants du choix modal*, Montréal, mémoire présenté à l'École Polytechnique de Montréal [PDF]. 124 p.
- MEEROW, Sara, Pani PAJOUHESH et Thaddeus R. MILLER (2019). « Social Equity in Urban Resilience Planning », *Local Environment*, vol. 24, n° 9, p. 793-808. [DOI : 10.1080/13549839.2019.1645103].
- MERCIER, Lucie (1995). « La pauvreté : phénomène complexe et multidimensionnel », *Service social*, vol. 44, n° 3, p. 7-27. [DOI : 10.7202/706704ar].
- MICHAUD, David S., Leonora MARRO, Allison DENNING, Shelley SHACKLETON, Nicolas TOUTANT et James P. MCNAMEE (2022). « A comparison of self-reported health status and perceptual responses toward environmental noise in rural, suburban, and urban regions in Canada », *The Journal of the Acoustical Society of Canada*, vol. 151, p. 1532-1544. [DOI : 10.1121/10.0009749].
- MIKANA (s. d.). *Petit guide de terminologies en contexte autochtone*, Mikana [PDF]. 12 p.
- MORASSE, Marie-Ève (2023). « Écoles vétustes : des élèves déplacés... et pour longtemps », *La Presse*. [https://www.lapresse.ca/actualites/education/2023-07-19/ecoles-vetustes/des-eleves-deplaces-et-pour-longtemps.php] (consulté le 27 mai 2024).
- MORIN-MARTEL, Florence (2024). « Des séjours plus longs en centres d'hébergement, faute de logements », *Le Devoir*. [https://www.ledevoir.com/societe/809620/sejours-plus-longs-centres-hebergement-faute-logements] (consulté le 7 mai 2024).
- NAIR, Ambika et Claire KRAMER MILLS (2024). *Flood Risk and Basement Housing in New York City: The Impact of Extreme Weather on Vulnerable Housing Stock*, New York, Federal Reserve Bank of New York [PDF]. 16 p.
- NATIONS UNIES (2007). *Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones*, Nations unies [PDF]. 30 p.
- OCPM [OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL] (2020). *Racisme et discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal*, Rapport de consultation publique, Montréal, OCPM [PDF]. 261 p.
- OMHM [OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL] (2022). *Rapport annuel d'activités 2022 avec résultats financiers*, Montréal, OMHM [PDF]. 41 p.
- OMHM [OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL] (2023). *Demandeurs par territoire de résidence, octobre 2023*, Montréal, OMHM [PDF]. 2 p.
- OMS [Organisation mondiale de la santé] (2018). *COP24 Special Report : Health & Climate Change*, Genève, Organisation mondiale de la santé [PDF]. 73 p.
- ONU [Organisation mondiale des Nations Unies] Info (2024). « L'OMM confirme que 2023 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée, et de très loin ». [https://news.un.org/fr/story/2024/01/1142307] (consulté le 5 juillet 2024).
- OUELLETTE-VÉZINA, Henri (2024). « Itinérance à Montréal : ça déborde de tous les côtés », *La Presse*. [https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2024-04-17/itinerance-a-montreal/ca-deborde-de-tous-les-cotes.php] (consulté le 7 mai 2024).
- OUQ [ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC] (2023). *Déclaration sur la contribution de l'urbanisme à une nouvelle relation avec les peuples autochtones*, Ordre des urbanistes du Québec [PDF]. 9 p.
- PAQUET, Rose R., Sébastien JODOIN, Mélisande CHARBONNEAU-GRAVEL et Juliette BOURDEAU DE FONTENAY (à paraître). « L'accessibilité de la nature en milieu urbain : Le droit à l'égalité des personnes handicapées dans l'accès aux espaces verts à Montréal », *McGill Journal of Sustainable Development Law*.
- PARÉ, Olivier (2017). « Les bâtisseurs de la Petite-Bourgogne », *Mémoire des Montréalais*, Ville de Montréal. [https://ville.montreal.qc.ca/memoiresdesmontrealais/les-batisseurs-de-la-petite-bourgogne] (consulté le 8 mai 2024).
- PAROLE D'EXCLUES (2019). *Droit à la ville : Montréal-Nord entre disparités territoriales et racisme systémique vécu*, Montréal, Parole d'excluEs [PDF]. 40 p.
- PAROLE D'EXCLUES (2022). *Cadre pour la santé de proximité*, Montréal, Parole d'excluEs [PDF]. 7 p.
- PHAM, Thi-Thanh-Hiên, Philippe APPARICIO, Shawn LANDRY et Joseph LEWNARD (2017). « Disentangling the effects of urban form and socio-demographic context on street tree cover: A multi-level analysis from Montréal », *Landscape and Urban Planning*, vol. 157, p. 422-433. [DOI : 10.1016/j.landurbplan.2016.09.001].
- PHAM, Thi-Thanh-Hiên, Ugo LACHAPPELLE, Basile MANGIANTE et Alexandre ROCHELEAU (2022). « Les ruelles vertes de Montréal : disparités spatiales et variations », *VRM*. [https://www.vrm.ca/les-ruelles-vertes-de-montreal-disparites-spatiales-et-variations/] (consulté le 25 mai 2024).
- PIÉTONS QUÉBEC (2021). *Piétons un jour, piétons toujours. Aménager des rues conviviales et sécuritaires pour les personnes âgées*, Montréal, Piétons Québec [PDF]. 28 p.
- PIÉTONS QUÉBEC (2024). *Communication privée*, d'après les données des services policiers, 2011 à 2020.
- PLOURDE, ANNE (2016). *Échec des CLSC ou abandon du ministère de la Santé et des Services sociaux? Institut de recherche et d'informations socioéconomiques*. [https://iris-recherche.qc.ca/blogue/sante/echec-des-clsc-ou-abandon-du-ministere-de-la-sante-et-des-services-sociaux/] (consulté le 21 mai 2024).
- PLOURDE, Anne (2017). *CLSC ou GMF? Comparaison des deux modèles et impact du transfert de ressources*. Montréal, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques [PDF]. 16 p.

PORTO DE OLIVEIRA, Lya Cynthia et Véronique GOSSELIN (2024). *Barrières et facilitateurs à la saine alimentation : familles immigrantes et/ou racisées*. Montréal, Montréal - Métropole en Santé (projet Savoir prendre soin +) [PDF]. 17 p.

POTVIN, Stéphanie (2019). *La distribution spatiale des écrans antibruit dans la région de Montréal : une barrière sonore à l'équité environnementale?* Mémoire de maîtrise présenté à l'INRS-UCS, Montréal [PDF]. 130 p.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (2022). « L'ONU déclare qu'un environnement sain est un droit humain, une décision historique ». *ONU - Programme pour l'environnement*. [https://www.unep.org/fr/actualites-et-recits/recit/lonu-declare-quun-environnement-sain-est-un-droit-humain-une-decision] (consulté le 15 mai 2024).

QUÉBEC. DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL (2016). *La climatisation des ménages et la vulnérabilité à la chaleur extrême à Montréal*, Montréal, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal [PDF]. 5 p.

QUÉBEC. DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL (2017). *Le bruit et la santé. État de situation - Île de Montréal*. Montréal, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal [PDF]. 6 p.

QUÉBEC. DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL (2019). *Vague de chaleur : été 2018 à Montréal, Enquête épidémiologique*. Montréal, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal [PDF]. 33 p.

QUÉBEC. DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL (2023a). *Portrait de santé de la population : RTS du Centre-Ouest*, Montréal, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. [PDF]. 63 p.

QUÉBEC. DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL (2023b). *Portrait de santé de la population : RTS du Centre-Sud*, Montréal, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal [PDF]. 63 p.

QUÉBEC. DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL (2023c). *Les maladies chroniques : CLSC Pointe-Saint-Charles*, Montréal, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal [PDF]. 4 p.

QUÉBEC. DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL (2024a). *Évaluation de la vulnérabilité de l'agglomération de Montréal aux changements climatiques - Rapport final*, Montréal, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal [PDF]. 116 p. + annexes.

QUÉBEC. DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL (2024b). *Vers des déplacements actifs sécuritaires et conviviaux sur le chemin de l'école*, Montréal, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal [PDF]. 17 p.

QUÉBEC. DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL, DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE, DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LANAUDIÈRE, DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DES LAURENTIDES (2022). *Mémoire sur le projet de la politique métropolitaine d'habitation*, Montréal, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal [PDF]. 33 p.

QUÉBEC. DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL, VILLE DE MONTRÉAL et MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2023). *La qualité de l'air à Montréal*, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal [PDF].

QUÉBEC. INESSS [INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX] (2019). *Mécanismes d'accès aux services de proximité*. Québec, INESSS [PDF]. 55 p.

QUÉBEC. INSPQ [INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC] (s. d.). *Géoportail de santé publique du Québec*. INSPQ. [https://cartes.inspq.qc.ca/geoportail] (consulté le 31 mai 2024).

QUÉBEC. INSPQ [INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC] (2011). *Sécurité des élèves du primaire lors des déplacements à pied et à vélo entre la maison et l'école au Québec*, INSPQ [PDF]. 104 p.

QUÉBEC. INSPQ [INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC] (2013). *Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions*, INSPQ [PDF]. 47 p.

QUÉBEC. INSPQ [INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC] (2017). « Rendre l'environnement bâti favorable à la pratique du vélo en toute sécurité! », *TOPO, synthèse de l'équipe Nutrition - Activité physique - Poids*, n° 13 [PDF]. 8 p.

QUÉBEC. INSPQ [INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC] (2018a). « Les inégalités sociales de santé au Québec - L'espérance de vie en bonne santé », *INSPQ*. [https://www.inspq.qc.ca/santescope/suivre-les-inegalites-sociales-de-sante-au-quebec/esperance-vie-bonne-sante] (consulté le 25 mai 2024).

QUÉBEC. INSPQ [INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC] (2018b). « Nutrition, activité physique, poids », *Veille scientifique*, vol. 6, n° 1 [PDF]. 7 p.

QUÉBEC. INSPQ [INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC] (2021a). *Réduire les vulnérabilités et les inégalités sociales : tous ensemble pour la santé et le bien-être*, Montréal, INSPQ [PDF]. 51 p.

QUÉBEC. INSPQ [INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC] (2021b). *Mesures de lutte contre les îlots de chaleur urbains : mise à jour 2021*, Montréal, INSPQ [PDF]. 157 p.

QUÉBEC. INSPQ [INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC] (2021c). *Les aléas affectés par les changements climatiques : effets sur la santé, vulnérabilités et mesures d'adaptation*, INSPQ [PDF]. 368 p.

QUÉBEC. INSPQ [INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC] (2023a). *L'usage du concept de la vulnérabilité en santé publique : outil d'aide à la réflexion éthique*, Montréal, INSPQ [PDF]. 25 p.

QUÉBEC. INSPQ [INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC] (2023b). « Bruit environnemental », *INSPQ*. [https://www.inspq.qc.ca/bruit-environnemental] (consulté le 25 mai 2024).

QUÉBEC. INSPQ [INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC] (2024). « Chaleur », *INSPQ*. [https://www.inspq.qc.ca/changements-climatiques/menaces/chaleur] (consulté le 29 mai 2024).

QUÉBEC. ISQ [INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC] (2023). *Portrait des personnes âgées au Québec*, ISQ [PDF]. 269 p.

QUÉBEC. MAMH [MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION] et MCC [MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS] (2022). *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire : mieux habiter et bâtir notre territoire. Vision stratégique*, Québec, gouvernement du Québec [PDF]. 33 p.

QUÉBEC. MEQ [MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC] (2022). *État des bâtiments scolaires*, Québec, gouvernement du Québec [PDF]. 80 p.

QUÉBEC. MSSS [MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX] (s. d.). « Orientation et organisations du réseau ». *Ministère de la Santé et des Services sociaux*. [https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/soins-et-services/guide-urgences-orientations-et-organisation-du-reseau/organismes-du-reseau/#chu] (consulté le 21 mai 2024).

QUÉBEC. MSSS [MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX] (2017). « Vision de la saine alimentation : l'environnement alimentaire ». *Ministère de la Santé et des Services sociaux*. [https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/promotion-de-la-sante/vision-de-la-saine-alimentation/l-environnement-alimentaire/] (consulté le 25 mai 2024).

QUÉBEC. MSSS [MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX] (2022). *Cadre de référence sur le soutien communautaire au logement social et communautaire*, Québec, gouvernement du Québec [PDF]. 68 p.

QUÉBEC. MSSS [MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX] (2023). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec : rapport de l'exercice du 11 octobre 2022*, Québec, gouvernement du Québec [PDF]. 353 p.

QUÉBEC. OPHQ [OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC] (s. d.). « Statistiques sur le revenu des personnes handicapées au Québec », *Office des personnes handicapées du Québec* [https://ophq.gouv.qc.ca/publications/statistiques/personnes-handicapees-au-quebec-en-chiffres/statistiques-sur-le-revenu.html] (consulté le 7 mai 2024).

QUÉBEC. OPHQ [OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC] (2022). « Les personnes avec incapacité au Québec : un portrait à partir des données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017 », *Habitation et besoins en aménagement spéciaux du logement*, vol. 5 [PDF]. 30 p.

RAPSIM [RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL] (2023). *L'itinérance à Montréal : au-delà des chiffres*, Montréal, RAPSIM [PDF]. 95 p.

RCLALQ [REGROUPEMENT DES COMITÉS LOGEMENTS ET ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DU QUÉBEC] (2023). *Évictions forcées : 2023 année record*, Montréal, RCLALQ [PDF]. 18 p.

RÉFIPS [RÉSEAU FRANCOPHONE INTERNATIONAL POUR LA SANTÉ] et CCNDS [CENTRE DE COLLABORATION NATIONALE DES DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ] (2022). *Glossaire des principaux concepts liés à l'équité en santé*. RÉFIPS; Antigonish (NS) : CCNDS, Université St. Francis Xavier. [https://nccdh.ca/fr/learn/glossary/] (consulté le 15 mai 2024).

RÉGNIER, Michel (1972). « Rénovation urbaine », *Urba 2000*, Office national du film. [https://www.onf.ca/film/renovation-urbaine/]. 26 min.

RÉGNIER, Michel (1974). « Montréal : retour aux quartiers », *Urba 2000*, Office national du film. [https://www.onf.ca/film/montreal-retour-aux-quartiers/]. 56 min.

RENDEZ-VOUS TÉLÉ (2020). « La carrière Miron », *Avant après* [Savoir Média], 10 min.

RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (s. d.). « Accessibilité - RTL universel », RTL. [https://www.rtl-longueuil.qc.ca/fr-CA/services/accessibilite-rtl-universel/] (consulté le 27 août 2024).

RÉSEAU POUR LA STRATÉGIE URBAINE DE LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE DE MONTRÉAL (2019). *Trousse d'outils pour les alliés aux luttes autochtones*, Montréal, Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal [PDF]. 8 p.

RIDEOUT, Karen, Catherine L. MAH et Leia MINAKER (2015). *Environnements alimentaires : introduction pour professionnels de la santé publique*, Vancouver, CCNSE [PDF]. 7 p.

ROSE, Damaris et Amy TWIGGE-MOLECEY (2013). *Une métropole à trois vitesses? Bilan sur les écarts de revenu dans le Grand Montréal, 1970-2005*, Toronto, University of Toronto [PDF]. 59 p.

SANTÉ CANADA (2021). *Les impacts sur la santé de la pollution de l'air au Canada : estimation des décès prématurés et des effets non mortels - rapport 2021*, Ottawa, gouvernement du Canada [PDF]. 62 p.

SAULNIER, Marianne-Sarah (2024). « L'intersectionnalité et l'analyse différenciée selon les sexes plus (ADS+) : comprendre les complexités des inégalités », *Observatoire québécois des inégalités*. [https://observatoiredesinegalites.com/intersectionnalite-ads/] (consulté le 24 mai 2024).

SCHNITTER, Rebekka, Ericha MOORES, Peter BERRY, Marielle VERRET, Chris BUSE, Catherine MACDONALD, Melissa PERRI et Daniel JUBAS-MALZ (2022). « Changements climatiques et équité en santé », dans P. Berry et R. Schnitter (éds.), *La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement : faire progresser nos connaissances pour agir*. Ottawa, gouvernement du Canada [PDF]. p. 700-759.

SÉGUIN, Anne-Marie et Annick GERMAIN (2000). « The social sustainability of Montréal : A local or a state affair? », dans M. Polèse et R. Stren (éds.), *The Social Sustainability of Cities: Diversity and the Management of Change*, Toronto, University of Toronto Press, p. 39-67.

SÉGUIN, François (2016). *D'obscurantisme et de lumières : la bibliothèque publique au Québec, des origines au 21^e siècle*, Collection Cahiers du Québec, Hurtubise, 660 p.

SÉNÉCAL, Gilles, Julie ARCHAMBAULT et Pierre J. HAMEL (2000). « L'autoroute urbaine à Montréal : la cicatrice et la réparation », dans G. Sénécal et D. Saint-Laurent (éds.), *Les espaces dégradés : contraintes et conquêtes*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 123-145.

SÉNÉCAL, Paul, Carole TREMBLAY et Dominique TEUFEL (1990). *Gentrification ou étalement urbain? Le cas du centre de Montréal et de sa périphérie*, Montréal, Société d'habitation du Québec [PDF]. 96 p.

SEYEDREZAEI, Mirmahdi, Burcin BECERIK-GERBER, Mohamad AWADA, Santina CONTRERAS et Geoff BOEING (2023). « Equity in the built environment: A systematic review », *Building and Environment*, vol. 245. [DOI : 10.1016/j.buildenv.2023.110827].

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL (s. d.). « Réseau accessible ». [https://stlaval.ca/reseau/lignes-accessibles] (consulté le 27 août 2024).

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (s. d.). « Accessibilité universelle ». [https://www.stm.info/fr/a-propos/grands-projets/grands-projets-metro/accessibilite-universelle] (consulté le 27 août 2024).

SOLIDARITÉ AHUNTSIC (s. d.). *Le Bureau de Projet Partagé (BPP)*. [https://solidariteahuntsic.org/louvain-est/bureau-de-projet-partage/] (consulté le 11 juillet 2024).

ST-HILAIRE, Cloé, Mikael BRUNILA et David WACHSMUTH (2024). « High Rises and Housing Stress », *Journal of the American Planning Association*, vol. 90, n° 1, p. 129-143. [DOI : 10.1080/01944363.2022.2126382].

STATISTIQUE CANADA (s. d.). « Dictionnaire, Recensement de la population, 2021 », *Statistique Canada*. [https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/dict/az/index-fra.cfm] (consulté le 15 juillet 2024).

STATISTIQUE CANADA (2017). *Recensement de 2016*, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. [https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F] (consulté le 8 mai 2024).

STATISTIQUE CANADA (2021). *Recensement de la population 2021*.

STATISTIQUE CANADA (2023). « L'histoire de deux locataires : l'abordabilité du logement chez les locataires récents et les locataires existants, au Canada. », *Statistique Canada*. [https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021016/98-200-X2021016-fra.cfm] (consulté le 12 juillet 2024).

STATISTIQUE CANADA (2024). « Les établissements d'hébergement canadiens pour les victimes de violence, 2022-2023 », *Juristat*, n° 2024001 [PDF]. 40 p.

SWOPE, Carolyn B. et Diana HERNÁNDEZ (2019). « Housing as a determinant of health equity: A conceptual model », *Social Science & Medicine*, vol. 243. [DOI : 10.1016/j.socscimed.2019.112571].

TRUDELLE, Catherine, Juan-Luis KLEIN, Jean-Marc FONTAN et Diane-Gabrielle TREMBLAY (2011). *Conflits urbains et cohésion socioterritoriale : concertation et compromis dans le quartier Saint-Michel à Montréal*, Collection Mouvements sociaux, CRISES [UQÀM] [PDF]. 35 p.

TUEY, Catherine et Nicolas BASTIEN (2023). « Résidents non permanents au Canada : un portrait d'une population croissante à partir du Recensement de 2021 », *Regards sur la société canadienne*, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada, 21 p.

VILLE DE LAVAL (2020). *Plan directeur des bibliothèques de Laval 2020-2036*, Laval, Ville de Laval [PDF]. 33 p.

VILLE DE MONTRÉAL (2005a). *Politique de l'arbre de Montréal*, Montréal, Ville de Montréal [PDF]. 34 p.

VILLE DE MONTRÉAL (2005b). *Montréal, métropole culturelle, Politique de développement culturel 2005-2015*, Montréal, Ville de Montréal [PDF]. 84 p.

VILLE DE MONTRÉAL (2012). *Plan d'action canopée 2012-2021*, Montréal, Ville de Montréal [PDF]. 12 p.

VILLE DE MONTRÉAL (2016). *Portrait des logements accessibles et adaptés : parc des logements sociaux et communautaires de l'agglomération de Montréal*, Montréal, Ville de Montréal [PDF]. 54 p.

VILLE DE MONTRÉAL (2020). *Profil des ménages et des logements : agglomération de Montréal*, Montréal, Ville de Montréal [PDF]. 38 p.

VILLE DE MONTRÉAL (2024a). « Montréal franchit un pas important vers sa toute première bibliothèque inter-arrondissement », Communiqué de presse, *Cision*. [https://www.newswire.ca/fr/news-releases/montreal-franchit-un-pas-important-vers-sa-toute-premiere-bibliotheque-inter-arrondissement-866889073.html] (consulté le 22 mai 2024).

VILLE DE MONTRÉAL (2024b). « Le REV : un réseau express vélo », *Ville de Montréal*. [https://montreal.ca/articles/le-rev-un-reseau-express-velo-4666] (consulté le 5 juin 2024).

VILLE DE MONTRÉAL (2024c). *Bilan environnemental 2023. Qualité de l'air à Montréal*, Montréal, Service de l'environnement, [Ville de Montréal] [PDF]. 16 p.

VINACOUSTIK INC. (2023). *Étude d'impact sonore du bruit ferroviaire sur la qualité de vie des riverains d'infrastructures ferroviaires*, Rapport présenté à la Corporation de développement communautaire Action-Gardien [PDF]. 36 p.

VIVRE EN VILLE (2014). *Retisser la ville : [Ré]articuler urbanisation, densification et transport en commun*, 2^e éd., collection Outiller le Québec, Vivre en Ville. 108 p.

VIVRE EN VILLE (2019a). *Des milieux de vie pour toute la vie : outils pour guider les municipalités dans l'aménagement d'environnements bâtis favorables à un vieillissement actif*, collection Vers des collectivités viables, Vivre en Ville. 64 p.

VIVRE EN VILLE (2019b). *La réduction du bilan carbone par le transport en commun : études de cas sur l'augmentation du niveau de service*, Vivre en Ville [PDF]. 80 p.

VIVRE EN VILLE (2022a). *Collectivités en santé : guider les municipalités dans l'aménagement de milieux de vie favorables à la santé, au bien-être et à la qualité de vie*, collection Vers des collectivités viables, Vivre en Ville. 64 p.

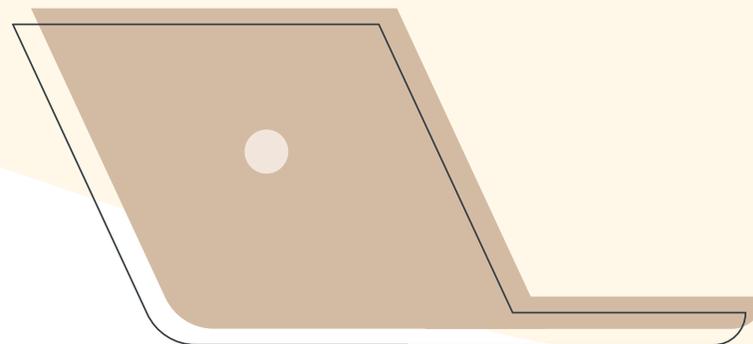
VIVRE EN VILLE (2022b). *Nourrir tous les milieux : trousse d'accompagnement pour la réalisation d'un portrait-diagnostic de l'accès à une saine alimentation*, collection Vers des collectivités viables, Vivre en Ville. 220 p.

VIVRE EN VILLE (2022c). *Portes ouvertes : pour une sortie de crise durable en habitation*, collection L'Index, Vivre en Ville. 64 p.

VIVRE EN VILLE (2024). *Ouvrir le dialogue : démarche de participation publique à l'intention des municipalités qui se densifient*, collection Vers des collectivités viables, Vivre en Ville. 60 p.

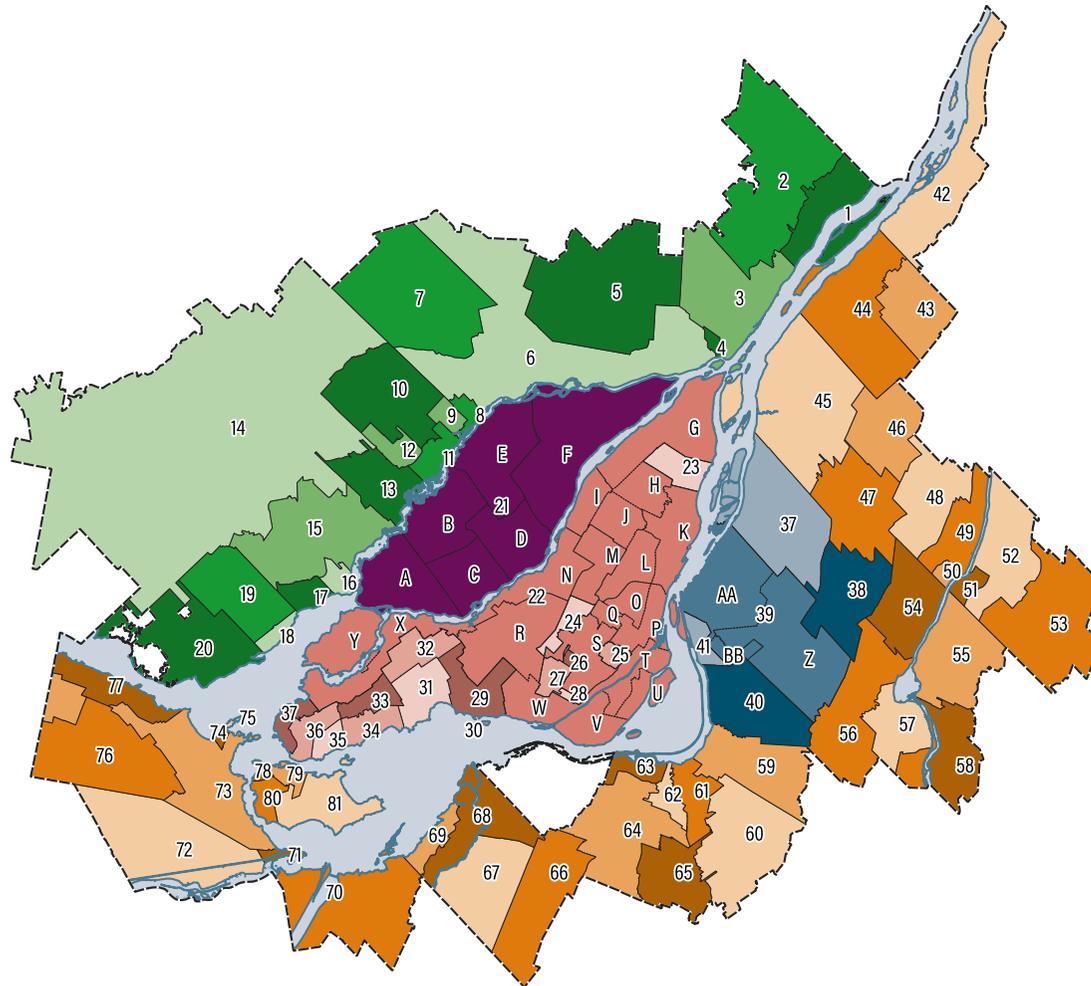
VIVRE SAINT-MICHEL EN SANTÉ (2020). *Francon notre quartier : un projet citoyen pour repenser l'ancienne carrière Francon*, Montréal, Vivre Saint-Michel en santé [PDF]. 15 p.

ANNEXES



ANNEXE 1

Municipalités, arrondissements et sous-régions du Grand Montréal



Couronne Nord

- 1 Saint-Sulpice
- 2 L'Assomption
- 3 Repentigny
- 4 Charlemagne
- 5 Mascouche
- 6 Terrebonne
- 7 Sainte-Anne-des-Plaines
- 8 Bois-des-Filion
- 9 Lorraine
- 10 Blainville
- 11 Rosemère
- 12 Sainte-Thérèse
- 13 Boisbriand
- 14 Mirabel
- 15 Saint-Eustache
- 16 Deux-Montagnes
- 17 Sainte-Marthe-sur-le-Lac
- 18 Pointe-Calumet
- 19 Saint-Joseph-du-Lac
- 20 Oka

21 Laval

- A Laval-Ouest, Sainte-Dorothée, Laval-sur-le-Lac
- B Sainte-Rose, Fabreville
- C Chomedey
- D Laval-des-Rapides, Pont-Viau
- E Vimont, Auteuil
- F Duvernay, Saint-Vincent-de-Paul, Saint-François

Agglomération de Montréal

- 22 Montréal
- G Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
- H Anjou
- I Montréal-Nord
- J Saint-Léonard

- K Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- L Rosemont-La Petite-Patrie
- M Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
- N Ahuntsic-Cartierville
- O Le Plateau-Mont-Royal
- P Ville-Marie
- Q Outremont
- R Saint-Laurent
- S Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
- T Le Sud-Ouest
- U Verdun
- V LaSalle
- W Lachine
- X Pierrefonds-Roxboro
- Y L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

- 23 Montréal-Est
- 24 Mont-Royal
- 25 Westmount
- 26 Hampstead
- 27 Côte-Saint-Luc
- 28 Montréal-Ouest
- 29 Dorval
- 30 L'Île-Dorval
- 31 Pointe-Claire
- 32 Dollard-des-Ormeaux
- 33 Kirkland
- 34 Beaconsfield
- 35 Baie-d'Urfé
- 36 Sainte-Anne-de-Bellevue
- 37 Senneville

Agglomération de Longueuil

- 37 Boucherville
- 38 Saint-Bruno-de-Montarville
- 39 Longueuil
- Z Saint-Hubert
- AA Le Vieux-Longueuil

Couronne Sud

- 42 Contrecoeur
- 43 Calixa-Lavallée
- 44 Verchères
- 45 Varennes
- 46 Saint-Amable
- 47 Sainte-Julie
- 48 Saint-Mathieu-de-Beloeil
- 49 Beloeil
- 50 McMasterville
- 51 Otterburn Park
- 52 Mont-Saint-Hilaire
- 53 Saint-Jean-Baptiste
- 54 Saint-Basile-le-Grand
- 55 Saint-Mathias-sur-Richelieu
- 56 Carignan
- 57 Chambly
- 58 Richelieu
- 59 La Prairie
- 60 Saint-Philippe
- 61 Candiac
- 62 Delson
- 63 Sainte-Catherine
- 64 Saint-Constant
- 65 Saint-Mathieu
- 66 Saint-Isidore
- 67 Mercier
- 68 Châteauguay
- 69 Léry
- 70 Beauharnois
- 71 Pointe-des-Cascades
- 72 Les Cèdres
- 73 Vaudreuil-Dorion
- 74 Vaudreuil-sur-le-Lac
- 75 L'Île-Cadieux
- 76 Saint-Lazare
- 77 Hudson
- 78 Terrasse-Vaudreuil
- 79 L'Île-Perrot
- 80 Pincourt
- 81 Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

ANNEXE 2

Cartes : méthodologie et sources des données

| Section | Carte | Méthodologie | Sources |
|--|---|--|--|
| Portrait socio-économique du Grand Montréal | Secteurs de recensement défavorisés | Secteurs défavorisés selon la MFR-AI <i>Secteurs de recensement défavorisés : prévalence de ménages à faible revenu supérieure ou égale à 15,2 %</i> <i>Autres secteurs de recensement : inférieure à 15,2 %</i> | Prévalence de ménages à faible revenu : CURBCUT MONTRÉAL (s. d.). « Explorer la région de Montréal », <i>montreal.curbcut.ca/</i> , Curbcut. (consulté le 7 mai 2024), d'après les données de STATISTIQUE CANADA (2021). <i>Recensement de la population 2021</i> . |
| Dimensions du cadre bâti et de l'espace public - Habitation | Concentration de logements locatifs par sous-région | Secteurs de recensement dont le taux de ménages locataires est supérieur à la moyenne sous-régionale, superposés au type de secteur de recensement selon la MFR-AI, pour l'année 2021. <i>Secteurs de recensement défavorisés : prévalence de ménages à faible revenu supérieure ou égale à 15,2 %</i> <i>Autres secteurs de recensement : prévalence de ménages à faible revenu inférieure à 15,2 %</i> | Moyenne de ménages locataires par sous-région de la CMM : CMM [COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL] (s. d.). « Montréal en statistiques », <i>observatoire.cmm.qc.ca/</i> , CMM. [https://observatoire.cmm.qc.ca/grand-montreal-en-statistiques/] (consulté le 14 mai 2024). Prévalence de ménages à faible revenu : CURBCUT MONTRÉAL (s. d.). <i>op. cit.</i> Taux de ménages locataires par secteur de recensement : CURBCUT MONTRÉAL (s. d.). <i>Ibid.</i> |
| | Part du logement social et communautaire par municipalité | Part des logements sociaux et communautaires, incluant les prestataires du Programme de supplément au loyer sur l'ensemble des logements, par municipalité, pour l'année 2020. | Part des logements sociaux et communautaires : CMM [COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL] (s. d.). <i>op. cit.</i> |
| | Ratio de HLM par ménage | Nombre de HLM publics (2023 [Montréal]; 2017 [Laval]; 2021 [autres municipalités]) pour 100 ménages (2021), par arrondissement montréalais, municipalité et secteur lavallois. | HLM publics (autres municipalités) : CMM [COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL] (s. d.). <i>op. cit.</i> HLM publics (Laval) : QUÉBEC. DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LAVAL (2023). <i>Liste des HLM publics</i> , partage de données par la DSP Laval, mai 2024. HLM publics (Montréal) : VILLE DE MONTRÉAL (2023). <i>Répartition des logements sociaux et communautaires sur l'île de Montréal : faits saillants et tableaux</i> , Montréal, Ville de Montréal [PDF]. 10 p. Nombre de ménages : CURBCUT MONTRÉAL (s. d.). <i>op. cit.</i> |

| Section | Carte | Méthodologie | Sources |
|--|--|---|--|
| Dimensions du cadre bâti et de l'espace public - Ressources de proximité | Accessibilité piétonne aux services et aux commerces | Indice d'accessibilité piétonne aux services et aux commerces par aire de diffusion superposé au type d'aire de diffusion selon la MFR-AI, pour l'année 2021. <i>Aires de diffusion défavorisées : prévalence de ménages à faible revenu supérieure ou égale à 15,2 %</i> <i>Autres aires de diffusion : inférieure à 15,2 %</i> | Indice d'accessibilité piétonne aux services et aux commerces : LOCAL LOGIC (2020), récupéré sur CMM [COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL] (s. d.). <i>op. cit.</i> Prévalence de ménages à faible revenu : CURBCUT MONTRÉAL (s. d.). <i>op. cit.</i> |
| | Environnement alimentaire de l'est de l'arrondissement de Montréal-Nord (Montréal) | - | Commerces alimentaires : VILLE DE MONTRÉAL (2023). « Locaux commerciaux et statuts d'occupation », <i>donnees.montreal.ca</i> , Ville de Montréal. [https://donnees.montreal.ca/dataset/locaux-commerciaux]. Réseau routier : QUÉBEC. MRNF [MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS] (2024). « AQRéseau », <i>donneesquebec.ca</i> , Données Québec. [https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/adresses-quebec/ressource/a23ac6ee-2912-47ba-bec5-23fb9ddc3c7d] (consulté le 1 ^{er} août 2024). |
| | Centres locaux de services communautaires (CLSC) | CLSC superposés au type de secteur de recensement selon la MFR-AI, pour l'année 2021. <i>Secteurs de recensement défavorisés : prévalence de ménages à faible revenu supérieure ou égale à 15,2 %</i> <i>Autres secteurs de recensement : prévalence de ménages à faible revenu inférieure à 15,2 %</i> | CLSC : QUÉBEC. MSSS [MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX] (2024). « Fichiers cartographiques M02 des installations et établissements », <i>donneesquebec.ca</i> , Données Québec. [https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/fichiers-cartographiques-m02-des-installations-et-etablissements]. Prévalence de ménages à faible revenu : CURBCUT MONTRÉAL (s. d.). <i>op. cit.</i> |
| | Couverture de canopée | Couverture de canopée superposée au type de secteur de recensement selon la MFR-AI, pour l'année 2021. <i>Secteurs de recensement défavorisés : prévalence de ménages à faible revenu supérieure ou égale à 15,2 %</i> <i>Autres secteurs de recensement : prévalence de ménages à faible revenu inférieure à 15,2 %</i> | Canopée : QUÉBEC. INSPQ [INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC] (2022). « Cartographie de la canopée de la RMR de Montréal en format vectoriel », <i>donneesquebec.ca</i> , Données Québec. [https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/canopee-des-six-rmr-du-quebec/ressource/95bc3a15-bad9-46b4-b4f2-8000a391d770]. Prévalence de ménages à faible revenu : CURBCUT MONTRÉAL (s. d.). <i>op. cit.</i> |
| | Parcs, villes de Montréal et de Longueuil | Zones tampons de 300 m à vol d'oiseau autour des parcs de superficie d'un hectare et plus. <i>Secteurs de recensement défavorisés : prévalence de ménages à faible revenu supérieure ou égale à 15,2 %</i> <i>Autres secteurs de recensement : prévalence de ménages à faible revenu inférieure à 15,2 %</i> | Parcs de la Ville de Longueuil : VILLE DE LONGUEUIL (2024). « Parcs », <i>donneesquebec.ca</i> , Données Québec. [https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/parcs/ressource/265d2acb-f1b6-4c44-b5cb-751eb46f53a4]. Parcs de la Ville de Montréal : VILLE DE MONTRÉAL (2024). « Grands parcs, parcs d'arrondissements et espaces publics - format SHP », <i>donneesquebec.ca</i> , Données Québec. [https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/vmtl-grands-parcs-parcs-d-arrondissements-et-espaces-publics/ressource/c57baaf4-0fa8-4aa4-9358-61eb7457b650]. Prévalence de ménages à faible revenu : CURBCUT MONTRÉAL (s. d.). <i>op. cit.</i> |
| | Infrastructures culturelles publiques de proximité | Bibliothèques et centres culturels superposés au type de secteur de recensement selon la MFR-AI, pour l'année 2021. <i>Secteurs de recensement défavorisés : prévalence de ménages à faible revenu supérieure ou égale à 15,2 %</i> <i>Autres secteurs de recensement : prévalence de ménages à faible revenu inférieure à 15,2 %</i> | Infrastructures culturelles : CMM [COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL] (2024). Entente de partage de données avec la CMM en avril 2024. Prévalence de ménages à faible revenu : CURBCUT MONTRÉAL (s. d.). <i>op. cit.</i> |

| Section | Carte | Méthodologie | Sources |
|---|--|---|---|
| Dimensions du cadre bâti et de l'espace public - Mobilité | Risque estimé de collision à pied ou à vélo dans l'agglomération de Montréal | <p>Nombre de collisions impliquant des piétons ou des cyclistes blessés ou décédés entre 2014 et 2019, selon le nombre de déplacements non motorisés (24 heures, tous motifs sauf retour) attirés et produits par secteur municipal en 2018 superposé au type de secteur de recensement selon la MFR-AI, pour l'année 2021.</p> <p><i>Secteurs de recensement défavorisés : prévalence de ménages à faible revenu supérieure ou égale à 15,2 %</i></p> <p><i>Autres secteurs de recensement : prévalence de ménages à faible revenu inférieure à 15,2 %</i></p> | <p>Collisions routières : VILLE DE MONTRÉAL (2022). « Collisions routières », <i>donnees.montreal.ca</i>, Ville de Montréal. [https://donnees.montreal.ca/dataset/collisions-routieres].</p> <p>Déplacements : ARTM [AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN] (2020). <i>Enquête origine-destination 2018 : La mobilité des personnes dans la région métropolitaine de Montréal - Tableaux des résultats par secteurs municipaux</i>. ARTM [PDF].</p> <p>Secteurs municipaux : ARTM [AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN] (2013). « Secteurs municipaux de l'Enquête OD 2013 », <i>donneesquebec.ca</i>, Données Québec. [https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/artm-secteurs-municipaux-od13/ressource/95ab084b-727e-4322-9433-0fed7baa690d].</p> |
| | Environnement routier de l'école primaire La Visitation (arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Montréal) | - | <p>Réseau routier : QUÉBEC. MRNF [MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS] (2024). <i>op. cit.</i></p> <p>Territoire de l'école primaire La Visitation : CSSDM [CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE MONTRÉAL] (2020). « Version bêta - Recherchez une école primaire ». [https://www.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=36e856feafc344db93eec9d060324b11].</p> |
| | Environnement routier des écoles primaires publiques | <p>Longueur des routes dangereuses (artères, routes nationales, routes régionales, collectrices de transit) à l'intérieur d'une distance de 1200 m suivant le réseau routier associé aux écoles primaires publiques différenciées selon leur niveau de défavorisation.</p> <p><i>École en milieu défavorisé : IMSE = 8 à 10</i></p> <p><i>Autres écoles : IMSE = 1 à 7</i></p> | <p>IMSE : QUÉBEC. MEQ [MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION] (2024). « Défavorisation - Écoles primaires 2022-2023 », <i>donneesquebec.ca</i>, Données Québec. [https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/indices-de-defavorisation/ressource/f9ac688c-4575-42a9-983a-cd7f3f52094a].</p> <p>Réseau routier : QUÉBEC. MRNF [MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS] (2024). <i>op. cit.</i></p> |

| Section | Carte | Méthodologie | Sources |
|---|---|--|--|
| Dimensions du cadre bâti et de l'espace public - Mobilité | Couverture par le réseau structurant de transport en commun | <p>Rayon de 800 m autour des stations de métro ou du REM et d'arrêts d'autobus à haute fréquence toute la journée qui ont un accès direct au centre-ville;</p> <p>Rayon de 800 m autour de stations de métro sans lien direct avec le centre-ville et des arrêts du SRB (seuls les arrêts situés sur le SRB ont été pris en compte, les arrêts menant au SRB n'ont pas été considérés);</p> <p>Rayon de 600 m autour des arrêts d'autobus à haute fréquence toute la journée sans lien direct avec le centre-ville;</p> <p>Rayons superposés au type de secteur de recensement selon la MFR-AI, pour l'année 2021.</p> <p><i>Secteurs de recensement défavorisés : prévalence de ménages à faible revenu supérieure ou égale à 15,2 %</i></p> <p><i>Autres secteurs de recensement : prévalence de ménages à faible revenu inférieure à 15,2 %</i></p> | <p>Prévalence de ménages à faible revenu : CURBCUT MONTRÉAL (s. d.). <i>op. cit.</i></p> <p>REM : REM [RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN] (2024). « Stations du réseau », <i>rem.info</i>, REM. [https://rem.info/fr/se-deplacer/stations-du-reseau].</p> <p>Réseau STM : STM [SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL] (2024). « Tracés des lignes de bus et de métro », <i>donnees.montreal.ca</i>, Ville de Montréal. [https://donnees.montreal.ca/dataset/stm-traces-des-lignes-de-bus-et-de-metro].</p> <p>SRB : STM [SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL] (2024). « Le SRB Pie-IX », <i>stm.info</i>, STM. [https://www.stm.info/fr/a-propos/grands-projets/grands-projets-bus/le-srb-pie-ix].</p> <p>Sources consultées pour l'analyse, mais n'apparaissant pas sur la carte :</p> <p>STL [SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL] (2024). « GTFS - STL », <i>donneesquebec.ca</i>, Données Québec. [https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/https-www-stlaval-ca-datas-opendata-gtf_stl-zip/resource/3ac7bab9-c1c5-46f6-b84d-fa39411b0840].</p> <p>EXO (2024). « Données ouvertes », <i>exo.quebec</i>, Exo. [https://exo.quebec/fr/a-propos/donnees-ouvertes].</p> <p>RTL [RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL] (2024). « DONNÉES GTFS DU RTL », <i>rtl-longueuil.qc.ca</i>, RTL. [https://m.rtl-longueuil.qc.ca/fr-CA/donnees-ouvertes/].</p> |
| | Principaux équipements cyclables | <p>Pistes cyclables ou sentiers polyvalents;</p> <p>Présence d'une station ou plus de vélos BIXI superposée au type de secteur de recensement selon la MFR-AI, pour l'année 2021.</p> <p><i>Secteurs de recensement défavorisés : prévalence de ménages à faible revenu supérieure ou égale à 15,2 %</i></p> <p><i>Autres secteurs de recensement : prévalence de ménages à faible revenu inférieure à 15,2 %</i></p> | <p>Prévalence de ménages à faible revenu : CURBCUT MONTRÉAL (s. d.). <i>op. cit.</i></p> <p>Réseau cyclable : VÉLO QUÉBEC. (2023). Entente de partage de données avec Vélo Québec, printemps 2024.</p> <p>Stations BIXI : BIXI MONTREAL (2024). « État des stations », <i>donnees.montreal.ca</i>, Ville de Montréal. [https://donnees.montreal.ca/dataset/bixi-etat-des-stations].</p> |

| Section | Carte | Méthodologie | Sources |
|--|--|--|--|
| Dimensions du cadre bâti et de l'espace public - Risques environnementaux | Îlots de chaleur et de fraîcheur | Classes d'écart de température regroupées en trois groupes (classes 1, 2 et 3 = îlot de fraîcheur; classes 4, 5, 6 et 7 = ni îlot de chaleur ni îlot de fraîcheur; classes 8 et 9 = îlot de chaleur) superposées au type de secteur de recensement selon la MFR-AI, pour l'année 2021. <i>Secteurs de recensement défavorisés : prévalence de ménages à faible revenu supérieure ou égale à 15,2 %</i> <i>Autres secteurs de recensement : prévalence de ménages à faible revenu inférieure à 15,2 %</i> | Écart de température : QUÉBEC. INSPQ [INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC]. (2023). « Îlots de chaleur et de fraîcheur urbains 2020-2022 (Classes d'écart de températures) », <i>donneesquebec.ca</i> , Données Québec. [https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/ilots-de-chaleur-fraicheur-urbains-et-ecarts-de-temperature-relatifs-2020-2022/ resource/59764569-0a58-4a66-9106-514493711e35]. Prévalence de ménages à faible revenu : CURBCUT MONTRÉAL (s. d.). <i>op. cit.</i> |
| | Portrait des écarts de température à Saint-Lambert et Longueuil (agglomération de Longueuil) | Classes d'écart de température regroupées en trois groupes (classes 1, 2 et 3 = îlot de fraîcheur; classes 4, 5, 6 et 7 = ni îlot de chaleur ni îlot de fraîcheur; classes 8 et 9 = îlot de chaleur) superposées au type d'aire de diffusion selon la MFR-AI, pour l'année 2021. <i>Aires de diffusion défavorisées : prévalence de ménages à faible revenu supérieure ou égale à 15,2 %</i> <i>Autres aires de diffusion : prévalence de ménages à faible revenu inférieure à 15,2 %</i> | Écart de température : QUÉBEC. INSPQ [INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC]. (2023). <i>op. cit.</i> Prévalence de ménages à faible revenu : CURBCUT MONTRÉAL (s. d.). <i>op. cit.</i> |
| | Cuvettes de rétention d'eau de ruissellement dans l'agglomération de Montréal | Cuvettes de rétention d'eau de ruissellement dont le seuil est supérieur à 300 mm superposées au type de secteur de recensement selon la MFR-AI, pour l'année 2021. <i>Secteurs de recensement défavorisés : prévalence de ménages à faible revenu supérieure ou égale à 15,2 %</i> <i>Autres secteurs de recensement : prévalence de ménages à faible revenu inférieure à 15,2 %</i> | Cuvettes de rétention d'eau de ruissellement : VILLE DE MONTRÉAL (2021). « Cuvettes de rétention d'eau de ruissellement », <i>donnees.montreal.ca</i> , Ville de Montréal. [https://donnees.montreal.ca/dataset/cuvettes-retention-eau-ruissellement/]. Prévalence de ménages à faible revenu : CURBCUT MONTRÉAL (s. d.). <i>op. cit.</i> |
| | Zones inondées par des crues printanières dans les arrondissements Pierrefonds-Roxboro et L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (Montréal) | Zones inondées lors des crues printanières exceptionnelles de 2017 et 2019 superposées au type de secteur de recensement selon la MFR-AI, pour l'année 2021. <i>Aires de diffusion défavorisées : prévalence de ménages à faible revenu supérieure ou égale à 15,2 %</i> <i>Autres aires de diffusion : prévalence de ménages à faible revenu inférieure à 15,2 %</i> | Prévalence de ménages à faible revenu : CURBCUT MONTRÉAL (s. d.). <i>op. cit.</i> Territoire inondé lors des crues printanières exceptionnelles de 2017 et 2019 : QUÉBEC. MELCCFP [MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS] (2022). « Territoire inondé en 2017 et 2019 » <i>donneesquebec.ca</i> , Données Québec. [https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/territoire-inonde-en-2017-et-2019/resource/b2b5b6d4-2544-4555-94cc-8fcaa0e0f185/]. |
| | Zones d'exposition à la pollution atmosphérique routière | Zones tampons de 150 m autour des routes importantes (autoroutes, artères, routes nationales et routes régionales) superposées au type de secteur de recensement selon la MFR-AI, pour l'année 2021. <i>Secteurs de recensement défavorisés : prévalence de ménages à faible revenu supérieure ou égale à 15,2 %</i> <i>Autres secteurs de recensement : prévalence de ménages à faible revenu inférieure à 15,2 %</i> | Prévalence de ménages à faible revenu : CURBCUT MONTRÉAL (s. d.). <i>op. cit.</i> Réseau routier : MRNF [MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS] (2024). <i>op. cit.</i> |

| Section | Carte | Méthodologie | Sources |
|---|---|--|---|
| Dimensions du cadre bâti et de l'espace public - Risques environnementaux | Exposition au bruit environnemental dans l'agglomération de Montréal | Aires de diffusion dont 30 % ou plus des logements sont exposés à plus de 60 dBA sur 24 h superposées au type d'aire de diffusion selon la MFR-AI, pour l'année 2021. <i>Aires de diffusion défavorisées : prévalence de ménages à faible revenu supérieure ou égale à 15,2 %</i> <i>Autres aires de diffusion : prévalence de ménages à faible revenu inférieure à 15,2 %</i> | Nombre de logements exposés à plus de 60 dBA sur 24 h : RAGETTLI, Martina S., Sophie GOUDREAU, Céline PLANTE, Michel FOURNIER, Marianne HATZOPOULOU, Stéphane PERRON et Audrey SMARGIASSI (2016). « Statistical modeling of the spatial variability of environmental noise levels in Montreal, Canada, using noise measurements and land use characteristics », <i>Journal of Exposure Science & Environmental Epidemiology</i> , vol. 26, n° 6, 597-605 [DOI :10.1038/ jes.2015.82]. Prévalence de ménages à faible revenu : CURBCUT MONTRÉAL (s. d.). <i>op. cit.</i> |
| | Exposition à différentes sources de bruit environnemental, portion de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (Montréal) | Aires de diffusion dont 30 % ou plus des logements sont exposés à plus de 60 dBA sur 24 h superposées au type d'aire de diffusion selon la MFR-AI, pour l'année 2021. <i>Aires de diffusion défavorisées : prévalence de ménages à faible revenu supérieure ou égale à 15,2 %</i> <i>Autres aires de diffusion : prévalence de ménages à faible revenu inférieure à 15,2 %</i> | Zones industrialo-portuaires : QUÉBEC. MEIE [Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie] (2022). « Délimitation des zones industrialo-portuaires », <i>donneesquebec.ca</i> , Données Québec. [https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/delimitation-des-zones-ip-industrialo-portuaires]. Nombre de logements exposés à plus de 60 dBA sur 24 h : RAGETTLI, Martina S., Sophie GOUDREAU, Céline PLANTE, Michel FOURNIER, Marianne HATZOPOULOU, Stéphane PERRON et Audrey SMARGIASSI (2016). <i>op. cit.</i> Prévalence de ménages à faible revenu : CURBCUT MONTRÉAL (s. d.). <i>op. cit.</i> |
| | Infrastructures routières et ferroviaires du quartier Pointe-Saint-Charles (Montréal) | Réseaux routier et ferroviaire superposés au type d'aire de diffusion selon la MFR-AI, pour l'année 2021. <i>Aires de diffusion défavorisées : prévalence de ménages à faible revenu supérieure ou égale à 15,2 %</i> <i>Autres aires de diffusion : prévalence de ménages à faible revenu inférieure à 15,2 %</i> | Prévalence de ménages à faible revenu : CURBCUT MONTRÉAL (s. d.). <i>op. cit.</i> |

| Données de fond de carte | |
|---|---|
| Données | Sources |
| Limites des secteurs de recensement et des aires de diffusion, 2021 | STATISTIQUE CANADA (2021). « Recensement de 2021 - Fichiers des limites », <i>Recensement de la population 2021</i> . Statistique Canada. [https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/geo/sip-pis/boundary-limites/index2021-fra.cfm?year=21]. |
| Limites des aires de diffusion, 2016 | STATISTIQUE CANADA (2016). « Recensement de 2016 - Fichiers des limites », <i>Recensement de la population 2016</i> . Statistique Canada. [https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/geo/bound-limit/bound-limit-2016-fra.cfm]. |
| Limites du territoire à l'étude, des sous-régions de la CMM, des municipalités et des arrondissements de Montréal et de Longueuil | CMM [COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL] (s. d.). « Données géoréférencées », <i>observatoire.cmm.qc.ca</i> . CMM. [https://observatoire.cmm.qc.ca/produits/donnees-georeferences/#pmd]. |
| Limites des secteurs lavallois | VILLE DE LAVAL (2017). « Limites des secteurs d'aménagement », <i>donneesquebec.ca</i> , Données Québec. [https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/limites-des-secteurs-d-amenagement/resource/0508da81-5bb1-426c-87b3-42789807f85a]. |
| Contour des bâtiments | QUÉBEC. MRNF [MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS] (2024). « Référentiel québécois sur les bâtiments », <i>donneesquebec.ca</i> , Données Québec. [https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/referentiel_bati]. |
| Réseau routier | QUÉBEC. MRNF [MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS] (2024). « AQRéseau », <i>donneesquebec.ca</i> , Données Québec. [https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/adresses-quebec/resource/a23ac6ee-2912-47ba-bec5-23fb9ddc3c7d]. |
| Réseau ferroviaire | QUÉBEC. MTMD [MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE] (2024) « Réseau ferroviaire », <i>donneesquebec.ca</i> , Données Québec. [https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/reseau-ferroviaire/resource/bdf44b86-acdb-4e81-b4aa-0b0232e0a47f]. |
| Réseau hydrographique | QUÉBEC. MRNF [MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS]. (2024). « Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ) », <i>donneesquebec.ca</i> , Données Québec. [https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/grhq]. |

ANNEXE 3

Tableaux : méthodologie et sources des données

| Section | Tableau | Méthodologie | Sources |
|---|--|---|---|
| Portrait socio-économique du Grand Montréal | Répartition des ménages entre secteurs de recensement défavorisés et autres secteurs | Proportion de chaque type de ménages par type de secteur de recensement selon la MFR-AI. <i>Secteurs de recensement défavorisés : prévalence de ménages à faible revenu supérieure ou égale à 15,2 %</i> <i>Autres secteurs de recensement : prévalence de ménages à faible revenu inférieure à 15,2 %</i> | Prévalence de ménages à faible revenu : CURBCUT MONTRÉAL (s. d.). « Explorer la région de Montréal » montreal.curbcut.ca/ , Curbcut. (consulté le 7 mai 2024), d'après les données de STATISTIQUE CANADA (2021). <i>Recensement de la population 2021</i> . |
| Dimensions du cadre bâti et de l'espace public - Habitation | Taux de ménages locataires par type de ménage et par sous-région | Proportion des locataires sur l'ensemble des modes d'occupation. | Locataires : STATISTIQUE CANADA (2021). <i>Recensement de la population 2021</i> , d'après les données obtenues par la CMM. |
| | Part du logement social et communautaire dans les arrondissements montréalais | Part des logements sociaux et communautaires sur l'ensemble des logements, par arrondissement. Contrairement à la carte sur la part des logements sociaux et communautaires présentée dans la même section, ce tableau n'inclut pas les prestataires du Programme de supplément au loyer (PSL). | Ensemble des logements : VILLE DE MONTRÉAL (s. d.). <i>Quartiers de référence en habitation</i> , Données Québec, 2013, mis à jour le 03 juillet 2024. [https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/vmtl-quartiers] (consulté le 04 juillet 2024). Logements sociaux et communautaires : VILLE DE MONTRÉAL (2023). <i>Répartition des logements sociaux et communautaires sur l'île de Montréal : faits saillants et tableaux</i> , Montréal, Ville de Montréal [PDF]. 10 p. |
| | Offre et demande de HLM (familles et personnes seules de moins de 60 ans, agglomération de Montréal) | Nombre de ménages demandeurs (familles et personnes seules de moins de 60 ans) par unité HLM existante pour les familles et personnes seules, par arrondissement et ville liée | HLM publics : VILLE DE MONTRÉAL (2023). <i>op. cit.</i> Ménages demandeurs : OMHM [OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL] (2023). <i>Demandeurs par territoire de résidence, octobre 2023</i> , Montréal, OMHM [PDF]. 2 p. |
| | Offre et demande de HLM (60 ans et plus, agglomération de Montréal) | Nombre de ménages demandeurs (ménages de 60 ans et plus) par unité HLM existante pour les ménages de 60 ans et plus, par arrondissement et ville liée | HLM publics : VILLE DE MONTRÉAL (2023). <i>op. cit.</i> Ménages demandeurs : OMHM [OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL] (2023). <i>op. cit.</i> |
| Évolution du nombre de personnes en situation d'itinérance visible entre 2018 et 2022 | | Pourcentage d'augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance visible entre 2018 et 2022, pour les régions administratives qui font partie du Grand Montréal. | Personnes en situation d'itinérance visible : QUÉBEC. MSSS [MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX] (2023). <i>Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec : rapport de l'exercice du 11 octobre 2022</i> , Québec, gouvernement du Québec [PDF]. 353 p. |
| Dimensions du cadre bâti et de l'espace public - Ressources de proximité | Couverture de canopée des secteurs de recensement défavorisés et des autres secteurs | Part de la surface des secteurs couverte par la canopée, superposée à la prévalence de ménages à faible revenu selon la MFR-AI, par secteur de recensement pour l'année 2021. <i>Secteurs de recensement défavorisés : prévalence de ménages à faible revenu supérieure ou égale à 15,2 %</i> <i>Autres secteurs de recensement : prévalence de ménages à faible revenu inférieure à 15,2 %</i> | Canopée : QUÉBEC. INSPQ [INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC] (2022). « Cartographie de la canopée de la RMR de Montréal en format vectoriel », donneesquebec.ca , Données Québec. [https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/canopee-des-six-rmr-du-quebec/resource/95bc3a15-bad9-46b4-b4f2-8000a391d770]. Prévalence de ménages à faible revenu : CURBCUT MONTRÉAL (s. d.). <i>op. cit.</i> |

| Section | Tableau | Méthodologie | Sources |
|--|--|---|---|
| Dimensions du cadre bâti et de l'espace public - Mobilité | Environnement routier des écoles primaires publiques | <p>Longueur des routes dangereuses (artères, routes nationales, routes régionales, collectrices de transit) à l'intérieur d'une distance de 1200 m suivant le réseau routier associé aux écoles primaires publiques différenciées selon leur niveau de défavorisation</p> <p><i>Écoles en milieu défavorisé : IMSE = 8 à 10</i></p> <p><i>Autres écoles : IMSE = 1 à 7</i></p> | <p>IMSE : QUÉBEC. MÉQ [MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION] (2024). « Défavorisation - Écoles primaires 2022-2023 », <i>donneesquebec.ca</i>, Données Québec. [https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/indices-de-defavorisation/resource/f9ac688c-4575-42a9-983a-cd7f3f52094a]</p> <p>Réseau routier : QUÉBEC. MRNF [MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS] (2024). « AQRéseau », <i>donneesquebec.ca</i>, Données Québec. [https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/adresses-quebec/resource/a23ac6ee-2912-47ba-bec5-23fb9ddc3c7d].</p> |
| | Part du territoire couvert par des îlots de chaleur et de fraîcheur | <p>Superficie des différents types de secteurs (selon la MFR-AI) couverts par les données d'écart de température :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les îlots de chaleur (classes 8 et 9); - les îlots de fraîcheur (classes 1, 2 et 3); - ni l'un ni l'autre (classes 4, 5, 6 et 7) <p><i>Secteurs de recensement défavorisés : prévalence de ménages à faible revenu supérieure ou égale à 15,2 %</i></p> <p><i>Autres secteurs de recensement : prévalence de ménages à faible revenu inférieure à 15,2 %</i></p> | <p>Écarts de température : QUÉBEC. INSPQ [INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC]. (2023). « Îlots de chaleur et de fraîcheur urbains 2020-2022 (Classes d'écart de températures) », <i>donneesquebec.ca</i>, Données Québec. [https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/ilots-de-chaleur-fraicheur-urbains-et-ecarts-de-temperature-relatifs-2020-2022/resource/59764569-0a58-4a66-9106-514493711e35].</p> <p>Prévalence de ménages à faible revenu : CURBCUT MONTRÉAL (s. d.). <i>op. cit.</i></p> |
| | Part du territoire à proximité d'une voie de circulation majeure | <p>Pourcentage des différents types de secteurs (selon la MFR-AI) couverts par les zones tampons de 150 m autour des routes importantes (autoroutes, artères, routes nationales et routes régionales).</p> <p><i>Secteurs de recensement défavorisés : prévalence de ménages à faible revenu supérieure ou égale à 15,2 %</i></p> <p><i>Autres secteurs de recensement : prévalence de ménages à faible revenu inférieure à 15,2 %</i></p> | <p>Prévalence de ménages à faible revenu : CURBCUT MONTRÉAL (s. d.). <i>op. cit.</i></p> <p>Réseau routier : QUÉBEC. MRNF [MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS] (2024). <i>op. cit.</i></p> |
| Exposition au bruit environnemental, agglomération de Montréal | <p>Différents types d'aires de diffusion (selon la MFR-AI) dont la part de logements exposés à 60 dBA ou plus (LAeq24h) est supérieure ou égale à 30 %.</p> <p><i>Aires de diffusion défavorisées : prévalence de ménages à faible revenu supérieure ou égale à 15,2 %</i></p> <p><i>Autres aires de diffusion : prévalence de ménages à faible revenu inférieure à 15,2 %</i></p> | <p>Nombre de logements exposés à plus de 60 dBA sur 24 h : RAGETTLI, Martina S., Sophie GOUDREAU, Céline PLANTE, Michel FOURNIER, Marianne HATZOPOULOU, Stéphane PERRON et Audrey SMARGIASSI (2016). « Statistical modeling of the spatial variability of environmental noise levels in Montreal, Canada, using noise measurements and land use characteristics », <i>Journal of Exposure Science & Environmental Epidemiology</i>, vol. 26, n° 6, 597-605 [DOI :10.1038/jes.2015.82].</p> <p>Prévalence de ménages à faible revenu : CURBCUT MONTRÉAL (s. d.). <i>op. cit.</i></p> | |

ANNEXE 4

Services de transport adapté dans le Grand Montréal

Le transport adapté est offert en parallèle du transport régulier aux personnes limitées dans l'accomplissement d'activités normales, ayant des limitations sur le plan de la mobilité ou une déficience significative et persistante. Il doit être réservé d'avance et il n'est pas possible d'y transporter des bagages.

| Société de transport | Heures de service | Caractéristiques |
|---|--|---|
| Exo | Dimanche au jeudi : 6 h 30 à 23 h Vendredi et samedi : 6 h 30 à minuit | Territoires desservis : couronnes Nord et Sud de Montréal Du mardi au samedi : réservation jusqu'à 16 h la veille Dimanche et lundi : réservation au plus tard le vendredi avant 16 h |
| Réseau de transport de Longueuil (RTL) | Lundi au jeudi : 6 h 30 à minuit Vendredi et samedi : 6 h 30 à 1 h Dimanche : 6 h 30 à 23 h | Territoires desservis : agglomération de Longueuil Réservation jusqu'à 19 h la veille |
| Société de transport de Laval (STL) | Lundi au jeudi : 6 h 30 à 23 h Vendredi : 6 h 30 à minuit Samedi : 8 h à minuit Dimanche : 8 h à 23 h | Territoire desservi : Ville de Laval Réservation jusqu'à 17 h la veille |
| Société de transport de Montréal (STM) | Dimanche au jeudi : 6 h à 0 h 30 Vendredi et samedi : 6 h à 1 h 30 | Territoire desservi : agglomération de Montréal Réservation jusqu'à 21 h la veille |
| Déplacements métropolitains | Avec Exo, il faut prévoir une journée de plus pour réserver un déplacement hors des couronnes Nord et Sud. Le RTL dessert Montréal-Centre avec possibilité de réservation jusqu'à 19 h la veille, et les autres secteurs du territoire de l'ARTM en réservant entre 2 et 5 jours à l'avance pour un déplacement occasionnel, et au moins 7 jours à l'avance pour un déplacement régulier. La STL dessert Montréal-Centre avec possibilité de réservation jusqu'à 17 h la veille, et les autres secteurs du territoire de l'ARTM en réservant 3 jours à l'avance. La STM dessert l'agglomération de Montréal, l'agglomération de Longueuil, la Ville de Laval et les couronnes Nord et Sud, en réservant jusqu'à midi la veille. | |

L'embarquement et le débarquement d'un véhicule de transport adapté présentent des contraintes dans certains secteurs. À Montréal, la demande d'obtention d'un débarcadère (c.-à-d. un espace sécuritaire pour monter à bord d'un véhicule en tant que passager, près du domicile ou du lieu de travail) est gérée par les arrondissements. À titre d'exemple, L'île-Bizard-Sainte-Geneviève et Pierrefonds-Roxboro n'offrent pas ce service, et Montréal-Nord le refusera si de telles installations existent déjà à moins de 12 mètres de l'accès principal de l'immeuble.

REMERCIEMENTS

La Fondation du Grand Montréal et Vivre en Ville remercient sincèrement, pour leur révision éclairante, les organismes de défense des droits, organisations d'intérêt public et membres du milieu de la recherche :

Centre d'écologie urbaine

Vincent Ouellet Jobin, Coordonnateur par intérim, Aménagement et environnement urbain

Julien Voyer, Chargé de projets et développement

Coalition montréalaise des Tables de quartier

Julien Caffin, Coordonnateur, Concertation en développement social de Verdun

Marc-André Fortin, Coordonnateur, Table de concertation du faubourg Saint-Laurent

Joakim Lemieux, Coordonnatrice des activités

Institut national de la recherche scientifique

Xavier Leloup, Professeur-chercheur titulaire, Centre Urbanisation Culture Société

Sophie Van Neste, Professeure-chercheure agrégée, Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en action climatique urbaine, Centre Urbanisation Culture Société

Institut national de santé publique du Québec

Patrick Morency, Médecin spécialiste

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Marie-Ève Desrosiers, Conseillère en matière de recherche et d'évaluation, Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Secrétariat à la région métropolitaine

Observatoire québécois des inégalités

Marianne-Sarah Saulnier, Chercheuse

Transition en Commun

Marlies Trujillo Torres, Coordonnatrice Espace Quartiers et Groupe de travail Logement en Transition

Université du Québec à Montréal

Thi-Thanh-Hiên Pham, Professeure agrégée, Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les petites et moyennes villes en transformation, Département d'études urbaines et touristiques

Les réviseuses et réviseurs ont été conviés à commenter la version préliminaire de ce document et n'en ont ainsi ni révisé, ni endossé le contenu final.

La Fondation du Grand Montréal et Vivre en Ville remercient également chaleureusement ces organisations du Grand Montréal pour leur temps et leur précieux éclairage, qui ont contribué à l'analyse et à l'interprétation des informations présentées dans ces *Signes vitaux* :

- **Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Section de la transition écologique et de la résilience**
- **Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE Montréal)**
- **Corporation de développement communautaire Action-Gardien de Pointe-Saint-Charles**
- **Corporation de développement communautaire Centre-Sud**
- **Corporation de développement communautaire de l'agglomération de Longueuil**
- **Culture Montréal**
- **Direction de santé publique de Laval**
- **Direction de santé publique de la Montérégie**
- **Regroupement des usagers du transport adapté et accessible de l'île de Montréal (RUTA Montréal)**
- **Table de concertation du faubourg Saint-Laurent**
- **Table de quartier de Montréal-Nord**
- **Table de quartier du Nord de l'Ouest-de-l'île de Montréal**
- **Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve**
- **Trajectoire Québec**
- **Ville de Laval - Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social**
- **Ville de Montréal - Service de la culture**
- **Vivre Saint-Michel en santé**





Fondation du Grand Montréal

La Fondation du Grand Montréal, une fondation communautaire

Les fondations communautaires sont des organismes de bienfaisance qui se consacrent à améliorer la vie des communautés de territoires spécifiques en regroupant les dons de bienfaisance de donateurs et donatrices pour créer des fonds de dotation, puis en redistribuant dans le milieu sous forme de subventions le revenu que ces placements rapportent. Les fondations communautaires jouent également un rôle social clé en surveillant la qualité de vie dans leur région et en réunissant personnes, idées et ressources pour bâtir des communautés plus fortes et résilientes.

Notre mission

La FGM est au service et à l'écoute de sa communauté. En collaboration avec ses partenaires, elle mobilise les ressources philanthropiques, diffuse des connaissances, catalyse des initiatives et soutient la communauté, afin de faire progresser les Objectifs de développement durable (ODD) dans le Grand Montréal.

Notre vision

La Fondation du Grand Montréal aspire à une communauté exempte de pauvreté et de discrimination, où toutes et tous peuvent réaliser leur potentiel et vivre dans un environnement sain, aujourd'hui et dans l'avenir.

Nos valeurs

- **JUSTICE, ÉQUITÉ, DIVERSITÉ, INCLUSION** : Œuvrer à éliminer toute forme de discrimination. Amplifier la voix des groupes sous-représentés et s'assurer que tout individu se sent inclus, valorisé et respecté.
- **COLLABORATION** : Faciliter le partage des expertises et des idées, et rassembler les forces de la communauté.
- **ÉCOUTE** : Être attentive aux besoins et aux solutions identifiés par la communauté, et développer des relations fondées sur la confiance.
- **CRÉATION ET INNOVATION** : Expérimenter et adopter des approches novatrices pour accroître son agilité ainsi que son impact sur la communauté.
- **INTÉGRITÉ** : Faire preuve d'honnêteté, de transparence, d'éthique, d'humilité, d'imputabilité et de professionnalisme.



Fondation du Grand Montréal

Fondation du Grand Montréal

606, rue Cathcart
Bureau 1030
Montréal (Québec) H3B 1K9

☎ 514 866-0808
✉ info@fgmtl.org

www.fgmtl.org



OBJECTIFS  **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La FGM est un organisme de bienfaisance dûment enregistré auprès de l'Agence de revenu du Canada sous le numéro 88197 9124 RR 0001.